
Princeton University Library
32101 064257296


VET TES EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES. IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

34, rue Demolombe, 34

—

1913

TROIS JOURNÉES DE NAPOLÉON

A CAEN EN 1811

ET

PASSAGE DE MARIE-LOUISE EN 1813

PAR

M. G. LAVALLEY,

Membre titulaire.

TROIS JOURNÉES DE NAPOLÉON

A CAEN EN 1811

I

Le 21 mai 1810, le Maire de Caen recevait du baron Méchin, le nouveau Préfet du Calvados, une lettre dont voici le singulier début :

« Aucun avis officiel n'annonce que nous aurons « le bonheur de posséder nos augustes souverains; « mais les bruits publics, les lettres particulières, « certains mouvements de troupes et plusieurs cir- « constances peuvent faire concevoir à cet égard « quelques espérances; et il importe que nous ne « soyons pas surpris. Il faut donc, sans perdre un « instant, faire toutes les dispositions préparatoires « compatibles avec l'état d'incertitude dans lequel « nous nous trouvons. Je vous invite en consé- « quence à convoquer sans délai le Conseil muni- « cipal et à provoquer sa délibération sur les me- « sures qu'il convient de prendre pour assurer à « LL. MM. une réception digne d'une des prin- « cipales cités de l'Empire... ».

Sur une simple rumeur, voilà donc le Conseil municipal qui se réunit, délibère et propose : 1° de prier le ministre de l'Intérieur d'exprimer à Leurs Majestés les sentiments de respect et d'amour des habitants et les vœux qu'ils forment de posséder leurs augustes monarques ; 2° de faire les démarches les plus actives pour qu'une salle de fêtes soit prête dans un délai de deux mois; de s'informer de la date du voyage de Leurs Majestés.

A cette question personne ne répond. Pendant de longs mois la ville de Caen attend et, comme sœur Anne, ne voit rien venir. Le Napoléon tant désiré n'arrivant pas, la cité bas-normande prend la résolution d'aller à la montagne, qui ne veut point se déplacer. Elle se fait représenter par une députation du Collège électoral du département du Calvados, dont trois membres sur cinq appartenaient à l'ancienne noblesse. Choix prémédité sans doute pour complaire au puissant parvenu, qui s'essayait à grouper, autour de son trône, le plus grand nombre possible de représentants des traditions monarchiques.

Le 10 février 1811, entouré des princes, des ministres, des grands officiers, l'Empereur et Roi reçoit solennellement, au Palais des Tuileries, la députation du Collège électoral.

« Sire, commence le Président, nous admirons en « vous ce vaste et puissant génie qui, faisant cesser « à sa voix les malheurs de la France, a recréé, aux « yeux de l'Europe étonnée, un Empire qui, de« puis treize siècles, attendait celui de Napoléon ».

Après Charlemagne vient Guillaume le Conquérant, glorieux rapprochements qui n'étaient pas pour déplaire au moderne Empereur. Mais, lorsque le Président ajouta que les restes précieux du vainqueur d'Hastings étaient « prêts à se ranimer pour rendre hommage à S. M. », si elle daignait visiter la ville de Caen, l'homme extraordinairement pratique et incrédule qu'était Napoléon dut quelque peu sourire de cette oratoire promesse de résurrection. Il se montra, dans tous les cas, bon prince, et voulut bien terminer sa réponse à la députation par ces mots pleins d'espoir : « Depuis longtemps j'ai le projet de visiter votre département. Bien des objets intéressants m'y appellent. C'est un des premiers voyages que je me propose de faire ».

Ne doutant plus de la prochaine arrivée de l'Empereur, le Préfet du Calvados, avec son emballement coutumier, s'empresse d'adresser aux Maires de son département une circulaire imprimée, pour leur apprendre l'heureux résultat de la démarche des Députés du Collège électoral. Tout à la joie, le baron Méchin, dont l'allégresse se mettait plus vite en branle que les berlines de la cour, n'avait pas songé à méditer le sens restrictif, même comminatoire, d'un certain passage de la réponse de Napoléon aux membres de la députation.

« S'il y a encore dans votre département des traces des temps malheureux qui ont précédé mon règne, je désire qu'elles s'effacent entièrement. Le crime ne saurait être atténué par le rang des personnes ».

Cette dernière phrase était une allusion à un événement qui avait profondément ulcéré le cœur du souverain. La personne de haut rang n'était autre que la jeune Mme d'Acquet, fille de la marquise de Combray, condamnée à mort comme complice d'un vol de diligence. Ses deux petites filles avaient été conduites en Allemagne, jusqu'au quartier général du château de Schœnbrüm. On les avait placées sur le chemin de l'Empereur, qui rentrait d'une course à cheval, dans l'espoir de surprendre chez lui un mouvement de sensibilité capable de sauver leur mère. Vaine tentative. Après avoir lu la supplique, Napoléon congédia brusquement les enfants. Ce souvenir lui était importun. Car, malgré toutes les raisons d'état, l'orgueil ne peut étouffer tout à fait, chez le plus grand conquérant du monde, ce sentiment bien humain qui nous reproche de ne pas avoir été accessible à la pitié.

La ville de Caen, qui avait souvent donné asile à Mme d'Acquet, ne s'était pas montrée moins hospitalière envers un conspirateur royaliste, le baron d'Aché, dont on ne put se débarrasser qu'en le faisant assassiner dans un guet-apens préparé par des gendarmes. Drame moins retentissant que celui des fossés de Vincennes, et que l'on avait entouré d'un mystère commandé. Caen et le pays environnant remémoraient aussi des scènes de chouannerie plus anciennes, illustrées par les noms de Frotté et de Moulin dit Michelot. En un mot toute la Basse-Normandie était suspecte.

Napoléon s'en défiait depuis si longtemps que,

dès l'année 1800, pendant son Consulat à vie, sur son ordre, le chef de brigade Lemarrois s'était rendu en toute diligence à Caen. Pendant 48 heures, l'émissaire dut prendre des notes sur les administrations centrales, sur celles des principales communes, et « des renseignements exacts sur les lieux de rassemblement des chouans, sur leurs forces et sur la disposition générale des esprits »

En même temps Lemarrois remit au général Gardanne, commandant la 14e division militaire de Caen, une lettre (1) de Bonaparte qui se plaignait de son inaction. « Voilà huit jours que vous êtes parti, Citoyen général, et je n'ai point entendu parler de vous ! » Et le Consul, d'une activité foudroyante, terminait en lui reprochant de n'avoir pas déjà, c'est-à-dire en une semaine, « porté la terreur et la mort dans les rangs des chouans ».

L'état d'esprit de la Basse-Normandie le préoccupait sans cesse. Et l'on trouve un curieux écho de cette inquiétude dans une conversation qu'il eut avec Rœderer en janvier 1809. Comme ce sénateur avait sa résidence dans la sénatorerie de Caen, composée du Calvados, de la Manche et de l'Orne, Napoléon pensait qu'il pourrait lui donner les renseignements les plus précis sur l'opinion des trois départements.

Suivant le mot du publiciste Mallet du Pan, Rœderer savait « serpenter avec succès au travers des

(1) *Lettres inédites de Napoléon Ier*, publiées par Léon Lecestre, t. I, p. 3, et no 4.536 de la *Correspondance générale*.

orages et des partis ». Fidèle à sa méthode, il se contenta tout d'abord de tracer à son impérial interrogateur un assez vague tableau de la Normandie.

« La Normandie, dit-il, est un pays d'égoïsme, c'est-à-dire un pays sage (1) qui se gouverne par réflexion; par réflexion, quand il s'agit d'agir; par habitude quand il s'agit de choisir. On ne bougera pas tant que les événements ne promettront pas le succès des mouvements; on ne les désire même pas; mais ils n'ont pas pour cela le cœur décidé en faveur du gouvernement. Les habitudes d'esprit tiennent toujours un peu pour l'ancien régime, parce qu'ils n'ont pas d'imagination ».

Le redoutable interlocuteur qu'était Napoléon ne se contentait pas de généralités. Tout à coup il précise et demande catégoriquement si l'affection des Normands est douteuse.

« Je ne crois pas absolument que l'affection soit douteuse, répond Rœderer; je veux dire seulement qu'elle n'est pas un sentiment vif et toujours présent au cœur des Normands; d'abord parce que ce sont, dans les campagnes, des hommes isolés, vivant pour la plupart dans leurs herbages, et que, dans les villes, comme Caen, il y a un mauvais esprit dans la noblesse. Je pense que cette indécision de cœur cesserait si votre Majesté se montrait dans ce pays-là. Elle n'y a jamais été. On ne connaît le gouvernement que comme une idée abstraite; on n'a pas vu la personne qui en est l'âme et la vie ».

(1) *Œuvres du comte P. L. Rœderer*, t. III, p. 533 et suiv.

Alors l'Empereur : « Caen a toujours été mauvais; mais il en était de même de Rouen. Quand j'y suis allé, l'enthousiasme y a été si fort et si général que le maire n'en revenait pas. Des gens qui auraient voulu douter de mon pouvoir étaient entraînés par le torrent. Ils voyaient bien qu'ils seraient seuls ».

« Sire, ajouta Rœderer, je ne doute pas que vous ne produisiez un semblable effet à Caen ».

Cet entretien nous prouve que Napoléon, malgré toute sa supériorité, avait trop visiblement laissé transpirer son désir pour recevoir un avis désintéressé. D'ailleurs il était déjà décidé à essayer son prestige sur une ville réputée réfractaire. Comme il arrive souvent aux dépositaires de l'autorité suprême, il n'avait demandé un conseil que pour obtenir une approbation.

Depuis le 10 février 1811, date de la réception des Membres du Collège électoral par l'Empereur, qui leur avait annoncé son prochain voyage en Basse-Normandie, Caen vivait dans une attente fiévreusement entretenue par les imprudences du Préfet. Ce fut seulement le 17 mai que le baron Méchin apprit, par le courrier extraordinaire du Ministre de l'Intérieur, que LL. MM. viendraient coucher à Caen le 20 du courant et y séjourneraient le 21, peut-être le 22.

Que d'erreurs en si peu de mots! D'abord, ce ne fut pas le 20, mais le 22 mai au soir que le couple impérial arriva. Et le séjour, si écourté dans l'information, devait durer trois jours pleins.

Cette incertitude sur l'époque du passage de l'Em-

pereur à Caen impressionna les esprits. Elle laissa même sa trace dans un dithyrambe composé, pour la circonstance, par un poète du cru. « La faveur de te voir si longtemps désirée » s'écrie-t-il dans des *Stances à Leurs Majestés impériales et royales* (1). Qu'un rimeur, mal informé, ait été dupe de la comédie qui se jouait, rien d'étonnant. Mais on conçoit moins qu'un préfet n'ait pas deviné qu'il ne s'agissait là que de quelques précautions policières. L'Empereur, qui n'avait pas oublié l'attentat de la rue Nicaise dirigé contre le premier Consul, ne se souciait pas que l'on connût exactement l'heure de son arrivée.

La naïveté du baron Méchin éclate, à chaque phrase de la lettre timorée qu'il écrit, le 18 mai 1811, au ministre de l'Intérieur (2).

« Toutes les mesures ont été prises pour exécuter « ce que la brièveté du temps et le peu de ressour- « ces de cette ville permettent. L'allégresse des « habitants de cette cité est altérée par la crainte « de ne pouvoir la rendre, en si peu d'heures, digne « de ses hôtes augustes... Combien je dois person- « nellement m'affliger de n'avoir pu recevoir plus « tôt l'avis de ce voyage, que je crois si utile et que « j'avais si vivement désiré. Je tremble de ne pou- « voir satisfaire à toutes les questions de S. M. et « lui présenter le programme complet de tout le « bien qu'elle désirera faire à cette contrée ».

(1) Par Pierre Simon Richebourg, Bayeux, impr. Groult, in-4° de 3 p.

(2) Archives du Calvados.

On se prend vraiment à plaindre ce pauvre diable de fonctionnaire, si grossièrement joué. Le 20 mai, date fixée pour l'arrivée des berlines impériales, pas d'Empereur ! Le baron Méchin s'en console peut-être en pensant que ce retard lui permettra d'achever les préparatifs de la réception. Mais, dès le lendemain matin, rongé d'impatience, il se rend à la limite de son département, pour ne pas manquer l'arrivée des souverains. Il attend, attend toujours... Personne ! Ah ! un courrier ? Le cœur lui bat. Ce n'est que l'avis d'un nouveau délai. Penaud, il revient à Caen. Coup de théâtre ! Il y trouve le ministre de l'Intérieur, arrivé pendant son absence avec plusieurs autres dignitaires de l'Empire.

C'était le comte de Montalivet, ancien préfet de la Manche, qui connaissait admirablement le pays. Dans la matinée du 22, il parcourt à cheval différents quartiers de la ville, visite plusieurs établissements publics, puis se rend à l'Hôtel de Ville, où il a une longue conférence avec tous les administrateurs de la cité. Il a même soin de prendre note des demandes que S. M. pourrait accueillir.

C'était un devoir pour l'Administration municipale de retenir à dîner un ministre qui semblait tant s'intéresser aux affaires de la ville. A ce repas, de soixante couverts, avaient été invités le général comte Walter, le général duc de Plaisance, le baron de Canouville et plusieurs officiers de la Cour. Puisque l'on savait maintenant que Napoléon et Marie-Louise n'arriveraient que le lendemain, on avait tout le temps de prolonger un festin qui se recom-

mandait par l'excellence des mets et le choix des convives. Aussi le Maire, Lentaigne-Logivière, avait-il bien fait les choses. Au moment des toasts portés à Leurs Majestés, une musique, adroitement dérobée aux regards, répète à plusieurs reprises : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?*

Après le repas, le ministre de l'Intérieur, qui n'oubliait jamais les besognes utiles, donne audience aux membres du Conseil d'arrondissement. Il était dix heures du soir. Tout à coup, un courrier, qui avait traversé la ville au galop, annonce que Sa Majesté arrivera à Caen dans la nuit. Plusieurs courriers se succèdent. Le dernier certifie que, dans moins de trois quarts d'heure, les voitures de la Cour passeront devant la tente que la Municipalité avait fait dresser, à l'entrée de la ville, dans le faubourg de Vaucelles.

Tenu secrètement au courant de toute cette mise en scène, le ministre de l'Intérieur dut s'amuser beaucoup de l'ahurissement qui suivit cette stupéfiante nouvelle. Autour de lui ce fut comme un sauve-qui-peut général. Chacun s'échappait pour courir à son poste. Vite on rassemble les troupes ; les gardes d'honneur sautent à cheval. Le Maire fait rechercher le receveur de la ville, qui devait porter devant lui les clefs d'or et d'argent destinées au souverain. Le Préfet organise précipitamment son escorte. Les autorités le suivent dans un beau désordre, s'efforçant en vain de rendre hommage aux lois des préséances. Les tambours circulent dans les rues pour enjoindre aux habi-

tants d'illuminer et d'épandre du sable sur les pavés. Enfin le Maire, qui a retrouvé ses clefs et mis son discours en poche, se place à la tête du Conseil municipal et gagne à la hâte le faubourg de Vaucelles, avec la garde et la musique.

II

Il était temps ! A onze heures trois quarts exactement, l'Empereur et l'Impératrice passent au galop de leurs huit chevaux devant la tente qui abritait les autorités.

Napoléon était parti de Rambouillet le jour même, à cinq heures du matin. Ainsi, en treize heures et un quart, il avait franchi quarante-cinq lieues. Et, dans ce trajet, il avait trouvé le moyen de s'arrêter au petit hameau des Fenots, où l'on déjeuna gaiement sur l'herbe, de dîner dans un château près de Tubeuf, de visiter les haras du Pin, de subir quatre discours de préfets, des harangues d'un sous-préfet et de trois maires, de s'entretenir enfin, près d'une demi-heure, avec le maire de Dreux sur le mode de perception de l'octroi.

C'est que, depuis l'année 1807, l'Empereur tenait le record de la vitesse pour les voyages en voiture. A cette date, il avait enfin obtenu des carrossiers parisiens la berline qu'il rêvait, rapide, légère et confortable. Il y pouvait travailler, manger, même dormir. On y trouvait des tiroirs qui contenaient l'écritoire, le sablier, les plumes, le canif, le papier, une petite bibliothèque. Venaient ensuite une ré-

serve de vaisselle, de couteaux, de verres façonnés de telle façon qu'on pouvait boire sans que le vin, malgré les cahots, sautât hors du récipient. Tout cela se complétait par une montre d'argent marchant huit jours sans être remontée, une carte du pays avec la liste des relais, des lunettes d'approche, des planches d'acajou formant table, des objets de toilette en argent et en ivoire, un lit de fer qui sortait de la caisse de derrière (1).

C'est au galop de six chevaux, quelquefois de huit, que la berline est entraînée. Cependant Napoléon, impatient, ne se contente plus de vingt kilomètres à l'heure. A tout instant, il se penche à la portière pour crier aux postillons et au cocher : « Plus vite! Nous ne marchons pas! » Les sacs de dépêches, les portefeuilles gonflés de rapports, les pétitions, passent fébrilement entre ses mains, qui jettent par la portière les documents jugés inutiles. Et toujours l'on roule, et toujours l'on travaille, même dans les voyages officiels, comme celui qu'on faisait à travers la Basse-Normandie pour gagner Cherbourg.

Ce grand port était son but. Il voulait, comme Louis XVI, y faire son pèlerinage, et voir l'état des travaux qu'il avait ordonnés pour y creuser un refuge aux flottes impériales. En même temps, il avait bien l'intention d'éblouir, peut-être même d'intimider les populations, quelque peu douteuses, au milieu desquelles il allait passer.

(1) *Napoléon en voiture*, par Castassié. « Historia », nos de juin et juillet 1912.

Jamais souverain n'apparut avec une escorte plus nombreuse, une suite plus imposante de princes et de hauts dignitaires. Il y avait là cinquante voitures attelées de deux cent cinquante-neuf chevaux de poste, dix-sept bidets pour les piqueurs, six brigades de chevaux de selle, six berlines de ville, trois calèches en Daumont et cinquante chevaux de carrosse. Pour les escortes, cent cinquante grenadiers, deux cent trente chasseurs, autant de dragons et quinze gendarmes d'élite, sans compter, sur toute la route, à partir de Rambouillet, des piquets, chacun de vingt-cinq chevau-légers du 2e régiment. La gendarmerie, qui n'escorte pas, est réunie en patrouilles aux points de passage et, en chaque ville, des gardes d'honneur à cheval et à pied, rivalisant de luxe en leurs tenues, se tiennent prêtes à entourer la voiture de l'Empereur (1).

Quant aux personnages si bien gardés qui composaient la suite, ils étaient nombreux et, quelquefois, de haute marque. Dans le service de l'Empereur: le grand duc de Wurtzbourg, oncle de l'Impératrice Marie-Louise, le prince Eugène, vice-roi d'Italie, le ministre de la Marine, le ministre de l'Intérieur, le ministre Secrétaire d'État, le Grand Maréchal du Palais, le comte de Lobau, aide de camp de sa Majesté, le comte de Rambuteau, chambellan, le baron Mesgrigny, écuyer, le baron de Beausset, préfet du Palais, le baron de Canouville, maréchal des logis du Palais.

(1) Frédéric Masson : *L'Impératrice Marie-Louise,* p. 327.

Les archives municipales de Caen nous ont conservé l'état manuscrit des personnes de la suite de Sa Majesté l'Impératrice : M. le comte Caffarelly, le prince Aldobrandini, le comte de Beauharnais, le comte de Béarn, le comte de Lillert, le baron de Cussy, le baron d'Héricy, M. de Lamberty, le baron de Guerchy, Mme la duchesse de Montebello, Mme la comtesse de Luçay, Mme la comtesse de Montalivet, Mme la duchesse de Castiglione, Mme la comtesse de Noailles, M. le chevalier Emery, trois pages de Sa Majesté, M. le Répétiteur des pages, Médecin de Sa Majesté, Chirurgien de Sa Majesté, Secrétaire de la dame d'honneur, Duptan, coiffeur de S. M. (l'importance de ce personnage était grande, puisqu'on nous a conservé son nom, tandis que la postérité ne connaîtra pas celui du médecin et du chirurgien), six huissiers, six maîtres d'hôtels, six piqueurs, trente hommes de livrée.

Est-ce tout ? Non certainement ; car, sur des listes imprimées, on trouve encore M. Athalin et M. d'Haultpouls, officiers d'ordonnance, le baron Menneval, le baron Fain, etc.

Et maintenant, qu'on se figure cet énorme cortège s'engouffrant, au galop des chevaux, dans l'étroit faubourg de Vaucelles, rempli d'une cohue trépignante accourue depuis trois jours de tous les points de la Basse-Normandie. Dès que la voiture impériale est signalée, le canon tonne, les cloches sonnent à toute volée, et les acclamations de la foule ajoutent leurs rumeurs à cet ouragan sonore.

On aperçut d'abord la garde d'honneur à cheval.

Venaient ensuite les lanciers précédant la voiture de l'Empereur, où se trouvaient avec lui, l'Impératrice, le grand duc de Wurtzbourg et la duchesse de Montebello. Escortée par les grenadiers de la Garde, la grande berline, avec ses portières étroites et le rideau de cavaliers qui la masquait, ne permettait guère aux regards de pénétrer jusqu'aux illustres voyageurs.

Lancée à toute vitesse, la voiture impériale a dépassé la tente où les autorités de la ville et du département attendaient l'arrivée des souverains. Napoléon, qui a l'œil à tout, donne l'ordre d'arrêter brusquement les chevaux. Admirable comédie imaginée certainement, par un homme trop pressé, pour désorganiser le cérémonial !

Voilà, en effet, tout le personnel de l'estrade qui descend précipitamment les gradins. Le Préfet du Calvados et le Maire de Caen courent vers la voiture, celui-là avec sa harangue de bienvenue, celui-ci avec deux discours, l'un pour l'Empereur, l'autre pour l'Impératrice, et ses deux clefs d'argent, portées sur un coussin de velours par le receveur de la ville. Ils s'approchent de la portière, où se penche le souverain. Impossible de parler. Les vivats de la foule couvrent la voix du Préfet. « Sire, dit celui-ci avec assez de présence d'esprit, ils sont bien plus éloquents que moi » ! Ce fut aussi l'avis de Napoléon qui sourit, heureux de constater qu'un enthousiasme bien organisé lui avait épargné ce dernier supplice de l'éloquence, tant de fois supporté dans la journée. Renonçant à le lire, le Préfet remet son dis-

cours entre les mains de l'Empereur. Le Maire se résigne au même sacrifice, deux fois plus douloureux pour lui, puisqu'il avait fait les frais de deux harangues. Peut-être — suprême consolation ! — la présentation des clefs lui permettrait-elle une courte improvisation. Mais, d'un geste, Napoléon l'invite à les garder. Puis, il donne l'ordre de continuer la route au petit pas, jusqu'au Palais qui lui était préparé.

Cette allure devait lui coûter, car il avait hâte d'arriver, moins pour lui que pour sa jeune femme, exténuée de fatigue. Songez donc ! Deux mois à peine après ses couches, on faisait entreprendre à Marie-Louise un long voyage, qui commençait par une étape de quarante-cinq lieues ! Et cependant Napoléon l'aimait. Il lui était surtout reconnaissant de lui avoir donné l'héritier tant désiré, le roi de Rome. D'ailleurs il était encore dans la lune de miel, et il avait même quelquefois des plaisanteries de gamin pour amuser l'Impératrice, comme ça lui arriva quelques jours plus tard, à Cherbourg. On l'y verra, dans une visite aux vaisseaux, prendre sa femme dans ses bras, la porter près d'un sabord : « Veux-tu que je te jette à la mer ? » Et l'autre, d'une voix probablement langoureuse : « Si tu veux ! » Malgré les scènes de tendresse, il traitait Marie-Louise avec la plus rigoureuse discipline, lorsque la question d'État l'exigeait. Tout alors devait céder pour lui devant les règles d'une représentation qu'il jugeait indispensable à la gloire de son règne.

Maudissant la lenteur de sa berline, habituée à fendre l'espace, Napoléon passait, fiévreux d'impatience, dans les rues de Caen parées de verdures, sous des guirlandes auxquelles étaient suspendus des c[illegible], des aigles, des couronnes, même des berceaux, pour rappeler la naissance toute récente de l'enfant impérial. Et c'était une tempête de flots humains traversée sans cesse par les cris de : Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Roi de Rome !

Enfin, voilà le salut ! La voiture s'est arrêtée dans la rue Guilbert, devant les hôtels contigus d'Hautefeuille et Dufresne, qu'on a réunis pour former le palais impérial. Harassée, Marie-Louise gagne ses appartements. Et Napoléon ? On pense sans doute qu'après une journée écrasante, il va goûter un repos bien mérité. Ce n'est pas le connaître. A minuit moins un quart, il fait introduire dans son cabinet de travail le baron Méchin, préfet du Calvados, et, longtemps, s'entretient avec lui des intérêts et de la situation du département.

Nous nous trouvons maintenant en présence d'un des plus prodigieux phénomènes d'activité qui se soient jamais concentrés dans une cervelle humaine. Oui, vraiment, cette fusion d'une volonté de fer avec une intelligence propre à toutes les assimilations place Napoléon au-dessus de toute comparaison. En cela il n'eut point d'égal, et Alexandre et César ne nous semblent pas atteindre à la hauteur de sa petite taille.

Puisque nous avons la bonne fortune de le pos-

séder ici, dans notre ville, pendant trois jours pleins, oublions, pour un instant, les illuminations, les pyramides, les arcs de triomphe, les bals, en un mot toutes les banalités des fêtes publiques. Voici l'homme unique qu'il nous faut voir à l'œuvre, vivre de sa vie intense. Étudions-le donc, jour par jour, heure par heure.

A quelle heure avait-il congédié le Préfet du Calvados, avec lequel il s'était entretenu longtemps dans la nuit du 22 ? Aucun document ne nous l'apprend. Le lendemain, 23 mai, jour de l'Ascension, après une matinée consacrée au travail, il assiste à la messe célébrée à midi, dans les appartements de l'Impératrice, par Mgr Brault, évêque de Bayeux. Après la cérémonie religieuse, il admet à son audience, qui dura trois heures suivant les uns (1), quatre suivant d'autres (2), toutes les autorités pu-

(1) *Précis historique des principaux événemens qui ont eu lieu en 1811, dans la ville de Caen, lors du passage, et pendant le séjour de Napoléon le Grand, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, etc., et de Marie-Louise d'Autriche, son épouse, Impératrice et Reine.* A Caen, de l'Imprimerie de P. Chalopin. In-4° de 24 p. A la fin de ce procès-verbal, on lit : « Fait, délibéré et arrêté par le Corps municipal, en séance générale, à Caen, le premier juin 1811 ». Suivent les signatures du Maire, des Adjoints et des Conseillers. Ce *Précis historique* avait été tiré à 1.000 exemplaires, plus 4 sur vélin pour l'Empereur, l'Impératrice, le Roi de Rome et les Archives de la ville.

(2) Il s'agit ici d'un autre récit, écrit par le baron Méchin et intitulé : *Voyage et séjour de leurs Majestés impériales et*

bliques, militaires et civiles. « Sa Majesté, dit le « *Précis historique*, à l'œil duquel rien n'échappe, « qui saisit à la fois les grands objets et les détails, « connut en peu d'instants la situation générale « des administrations, et la position individuelle « de la plupart des fonctionnaires. Elle questionna « principalement M. de Logivière, maire de Caen, « pendant plus d'une demi-heure, sur la popula- « tion de la ville, les précautions que l'on y prenait « pour les approvisionnements, la tenue des halles « et marchés, le nombre des boulangers et bou- « chers, le prix des denrées de première nécessité, « témoignant sa sollicitude paternelle pour tout ce « qui intéresse les habitants en général, et surtout « la classe indigente ».

Après l'audience, vers quatre heures de l'après-midi, Napoléon sortit à cheval et parcourut les principaux quartiers de la ville. Suivant des mémoires inédits du temps (1), il aurait rencontré,

royales dans le département du Calvados. Caen, impr. F. Poisson, 1811. In-4° de 11 pages, formant le n° 43 *bis* du *Journal du département du Calvados*, paru le 30 mai 1811.

(1) *Journal de Victor Dufour, jardinier*.

Notes manuscrites sur la Révolution, l'Empire et la Restauration, qui forment un recueil de plusieurs volumes in-folio, où se trouvent parfois des imprimés de la plus grande rareté. Elles ont pour auteur un certain Victor Dufour, jardinier-fleuriste, qui avait construit lui-même, comme il nous l'apprend à la page 980 de son journal, *un rocher fait en grotte au château de Boislande*. Il demeurait à Caen, rue des Costy, n° 10, sur la paroisse Saint-Julien. Écrits au jour le jour par un homme complètement illettré, mais intelligent et sincère, ces

dans les Fossés Saint-Julien, un ancien militaire qui avait perdu un bras à l'armée. Apprenant que sa pension était insuffisante, Sa Majesté, après lui avoir donné provisoirement une *cartouche* de 200 francs, lui aurait recommandé de venir le lendemain lui présenter ses papiers. Le même anecdotier raconte qu'au Pont-Créon l'Empereur aurait fait sauter son cheval et se serait séparé de son escorte, qui ne le rejoignit que derrière l'Abbatiale.

Un fait semblable se serait produit sur le pont de Vaucelles (1) où, précédant sa garde, le souverain aurait été interrogé par une femme de la campagne qui l'aurait prié de lui faire connaître l'Empereur.

Devant l'hôtel de la Préfecture, Napoléon trouva, rangée en bataille, la Garde d'honneur du Calvados. « Sa Majesté, écrit le comte Méchin (2), s'arrêta tout à coup et, par le geste le plus expressif et le plus flatteur, témoigna combien elle était satisfaite de la tenue de ce beau corps. Elle daigna, assure-t-on, lui donner des éloges ». Comment le Préfet du Calvados n'était-il pas mieux informé? Doit-on

souvenirs offrent un véritable intérêt pour l'histoire locale. Leur rédacteur est un royaliste ardent; seulement ses convictions politiques ne vont jamais jusqu'à altérer la valeur de son témoignage. On peut le consulter avec fruit. Aussi devons-nous de vifs remerciements à M. l'abbé L. Le Mâle, qui a bien voulu nous communiquer son journal. Il est fort heureux que ces manuscrits appartiennent aujourd'hui à un érudit qui aurait pu, comme tant de publicistes, les utiliser jalousement sans les mettre à la disposition des autres travailleurs.

(1) *Idem*.

(2) *Voyage et séjour...*

croire, d'après cette réticence, que la Compagnie, qu'il avait eu tant de mal à recruter, aurait paru insuffisante au grand organisateur d'armées? Il est, dans tous les cas, probable que Napoléon, trop pressé, ne voulut pas s'attarder à une revue. En peu de temps, il prétendait se montrer dans presque tous les quartiers de la ville.

S'il passa à une vive allure, d'après le *Journal de Dufour* (1), on le vit à Vaucelles, sur le port, place Impériale, à l'hôtel de la Préfecture, rue Écuyère, au Lycée, rue de Bayeux, rue de Bretagne, à l'Abbatiale, place Saint-Sauveur, rue Pémagnie, au Marché aux bestiaux, rue Desmoueux, au Jardin des Plantes, sur le Costy des Carrières Saint-Julien, dans la campagne, qu'il dut traverser pour gagner le Moulin-le-Roy, près du calvaire Saint-Pierre, qu'il salua en passant, à l'Abbaye aux Dames, qu'il visita, rues des Chanoines, Montoir de la Poissonnerie, place Saint-Pierre, rue Saint-Jean.

Rue Guilbert, il rentre au Palais Impérial. Va-t-il enfin retrouver son cabinet de travail? Deux récits officiels du temps sont, sur ce point, contradictoires. « A six heures, dit le *Précis historique* de la mairie, LL. MM. réunies firent, avec toute la Cour, une promenade dans la ville ». Au contraire, dans son *voyage et séjour,* le Préfet ne parle que de S. M. l'Impératrice-Reine, qui « fit avec toute la Cour une promenade dans la ville et sur les cours ».

Cette dernière version est, pensons-nous, la vraie.

(1) Page 555.

car elle a le mérite de s'accorder avec la narration de notre mémorialiste caennais, Esnault, généralement bien informé. « L'Empereur étant rentré, dit-il (1), l'impératrice sortit en voiture. La duchesse

(1) Page 213 du tome I des *Mémoires*. L'auteur de ces *souvenirs*, Pierre-François-Laurent Esnault, est né à Caen le 17 janvier 1761. Il était fils d'un procureur du bailliage de Caen, et neveu d'un avocat au même bailliage et siège présidial. Comme il vivait dans un milieu très hostile à la Révolution et avait gardé toutes les traditions monarchiques de sa famille, lorsqu'il croit nous donner l'opinion de ses contemporains, nous ne devons pas nous étonner qu'il se fasse involontairement l'écho des sentiments du monde très royaliste qui l'entourait. Il en partageait tous les préjugés et toutes les passions. Ce n'est donc pas sans défiance qu'il faudra consulter ses notes. Très sincères sans doute, elles demanderont cependant à être sérieusement contrôlées quand il ne s'agira plus d'un simple fait divers, toujours ponctuellement relaté, mais d'une appréciation, personnelle ou empruntée. Aveuglé par ses haines politiques, il admettra avec une incroyable légèreté les bruits diffamatoires que l'on a l'habitude de faire courir sur les gens au pouvoir. Un exemple : lors de l'arrivée à Caen, le 21 avril 1810, du baron Méchin, qui remplaçait le préfet Caffarelly, il n'hésite pas à reproduire ces propos mensongers : « On l'annonçait comme étant de basse naissance. Il devait, disait-on, son existence politique à la protection de la première épouse de Napoléon, parce que le père de ce Méchin avait été suisse du marquis de Beauharnais, premier mari de l'impératrice Joséphine. On disait que la femme de ce Méchin avait été couturière ou lingère, ainsi que sa sœur, qui passait pour avoir été la maîtresse d'Eugène Beauharnais... » Impossible de grouper, en moins de mots, plus d'erreurs. Le baron Méchin était le fils d'un des principaux commis au département de la guerre, qui lui laissa une fortune importante. Quant à sa femme, elle était la

de Montebello, sa première dame d'honneur, était à côté, le grand duc de Wurtzbourg sur le devant. Deux autres voitures l'accompagnaient... »

De ce passage, il ressort clairement que Napoléon eut deux heures de travail, entre la sortie de l'Impératrice et le dîner qu'il offrit, à huit heures du soir, au Préfet du Calvados et à l'Évêque de Bayeux.

Aucun document ne nous renseigne sur l'emploi de la soirée de l'Empereur.

Mais les événements du lendemain nous permettent de supposer qu'il dut y trouver le temps d'étudier le *Mémoire* de l'ingénieur Cachin *sur la navigation de l'Orne inférieure, ou Projet des ouvrages à exécuter pour l'établissement d'un grand port de commerce sous les murs de Caen et d'un port militaire sur le rivage de Colleville*.

Ce dernier projet avait sans doute attiré particulièrement l'attention de Napoléon, qui savait que

fille de M. Raoulx, ancien inspecteur général de la maison de Mesdames, tantes de Louis XVI.

Vivant de son bien, comme le qualifie son acte de mariage du 7 ventôse an II, notre mémorialiste disposait de tout son temps pour circuler dans sa ville natale, attentif à tous les spectacles et prêtant l'oreille aux moindres propos de la rue ou des salons. Il nous a ainsi légué trois gros volumes in-4° de nouvelles, d'un vif intérêt local. Commencé en janvier 1789, son journal s'arrête en octobre 1839. Notre narrateur était donc mort pour ainsi dire la plume à la main, puisque, suivant les registres de l'état civil, il s'éteignit, dans sa maison de la rue de Geôle, le 24 mai 1840. Ces curieux manuscrits ont été donnés à la Bibliothèque de Caen, en 1903, par la veuve du docteur Stephen Le Paulmier.

des croisières anglaises ne cessaient de menacer les côtes du littoral du Calvados, défendues seulement par quelques misérables redoutes. Il lui plaisait aussi de donner satisfaction aux vœux du commerce de Caen, dont une pétition mise sous ses yeux sollicitait « des bontés de Sa Majesté l'exécu- « tion du plan de M. Cachin, basé sur les projets de « Colbert et de Vauban ».

Toutes ces raisons le déterminèrent à partir brusquement, le lendemain 24 mai, dès quatre heures du matin. Le programme du séjour de l'Empereur à Caen avait certainement prévu son inspection du littoral, puisqu'on avait fait préparer et orner, par l'architecte (1) de la ville et du départe-

(1) Circonstance mentionnée dans une lettre fort intéressante de ce fonctionnaire, Jean Harou dit Le Romain, qui s'y plaint, non sans verve, des tracas que lui causa le passage de l'Empereur à Caen. « Voilà huit jours et neuf nuits que je passe à travailler comme un forçat. L'arrivée de l'Empereur et de l'Impératrice dans cette ville, avec beaucoup de princes, m'oblige de faire, de deux hôtels voisins, une seule habitation, qu'il a fallu meubler magnifiquement. De plus, un grand arc de triomphe, un obélisque, une salle du trône, une salle de bal, un reposoir pour toutes les autorités, une grande tente, des escaliers, enfin l'arrangement d'un canot qui devait porter l'Empereur à Sallenelles... Je suis donc sur les dents, je n'ai plus de voix à force de parler, de crier, de jurer, de prier. Je me suis épuisé la poitrine. Les entrepreneurs d'ici n'étant pas en état de conduire leurs ouvriers, il m'a fallu le faire, de sorte que, depuis neuf jours, j'ai eu à commander 2 à 300 hommes. Bref, c'est fini. Tout le monde m'accable de compliments. Les fêtes ont été des plus brillantes, surtout le bal où l'Empereur est venu, ainsi que l'Impératrice, qui y a dansé l'anglaise ». Cette lettre nous a été

ment, un canot qui devait porter le souverain à Sallenelles. Les lenteurs d'un bateau à rames, multipliées par les sinuosités de la rivière, voilà qui devait faire hausser les épaules à l'homme le plus pressé du monde. Aussi Napoléon refuse-t-il le présent inopportun de l'administration. Il monte à cheval et s'élance au galop sur la route de Ouistreham, petit village de pêcheurs situé à trois lieues et demie de Caen. Frappé certainement par ses lectures de la nuit, il voulait sans retard étudier la question sur le terrain, voir tout de ses propres yeux, saisir sur place ce qui, des plans projetés, lui paraîtrait réalisable. Un simple détachement de la Garde d'honneur à cheval lui sert d'escorte. Il est en outre accompagné du prince Eugène, vice-roi d'Italie, du ministre de la Marine, du général comte Walter, du général duc de Plaisance, de son aide de camp, de M. le baron d'Héricy, écuyer, et de M. de Mathan, colonel de la Garde d'honneur.

Arrivé au bord de la mer, il fait appeler MM. Tarbé et Sganzin, inspecteurs généraux, et Le Jeune, ingénieur des ponts et chaussées. Et le voilà parti à franc étrier, visitant la plage depuis l'embouchure de l'Orne jusqu'à Lion-sur-Mer (1), s'arrêtant aux

communiquée par M. Daniel Danjon, professeur de droit, dont la mère était la propre fille de *Jean Romain*. C'est en effet sous ce nom que l'on connaissait l'architecte de la ville, surnommé par ses camarades le *Romain*, depuis qu'il avait obtenu, en 1788, le deuxième prix au concours pour Rome. Né à Champeaux, près Bernay (Eure), en 1761, Jean-Baptiste-Philippe Harou, dit le *Romain*, est mort à Caen en 1822.

(1) Esnault, t. I, p. 213.

redoutes placées le long de la côte, et s'occupant surtout de la situation de la baie dite *Fosse de Colleville*.

De retour au village de Ouistreham, il y déjeune dans la maison d'un certain M. Dumesnil, avec toute sa suite. Il n'a pas voulu, suivant notre mémorialiste caennais Esnault (1), qu'on tirât le canon des redoutes lors de son arrivée au bord de la mer. La raison que le bon royaliste nous en donne est tout à fait réjouissante. « Il parut ne pas être « jaloux de faire connaître aux Anglais l'endroit « où il était; leurs vaisseaux étaient presque con- « tinuellement en vue de ces parages ». Napoléon prenant peur à cause du voisinage d'une flotte anglaise, voilà une manière de faire de l'opposition dont on peut sourire.

Quoi qu'il en soit, les paysans et marins du littoral n'avaient pas eu besoin d'entendre les décharges de l'artillerie pour accourir, de toutes parts, à Ouistreham. La population de tous les villages, entre Caen et la mer, avait aussi déserté les maisons pour se précipiter à la suite de l'escorte impériale.

Lorsque l'Empereur fit sa première entrée à Ouistreham, le curé, revêtu de ses habits sacerdotaux, l'attendait avec tous ses paroissiens, qui avaient trouvé le moyen d'orner spontanément les rues de dômes de verdures. Le desservant lui expose ses malheurs privés et l'état misérable de la

(1) Esnault, t. I, p. 213.

commune. Réponse : gratification de 1,000 francs pour le curé, 2,000 pour l'église, 3,000 pour les pauvres (1). Avant ou après son déjeuner, Napoléon est assailli de suppliques et de pétitions. Des femmes de marins l'entourent ; les unes ont leurs maris sur la flotte, les autres ont perdu le leur au service de Sa Majesté ; plusieurs se plaignent de n'avoir point de ressources suffisantes pour nourrir leurs enfants. L'Empereur ne refuse personne. A toutes il donne soit 300 francs, soit 200, soit 150 (2). Il ne distribue pas seulement des secours. Il daigne accorder son attention à de menus détails de la vie privée de ses sujets. C'est ainsi qu'un certain André Lechevalier, de Ouistreham, s'étant présenté pour lui demander l'autorisation d'épouser sa bellle-sœur, Marie-Madeleine Vannier, Napoléon consent à l'entendre et lui accorde l'autorisation qu'il sollicitait. Ce fait insignifiant, et cependant significatif, nous a été conservé par la démarche que fit le lendemain l'intéressé dans les bureaux de la préfecture pour réclamer l'expédition du décret.

Le baron de Méneval, qui accompagnait l'Empereur, nous apprend, à propos de ces libéralités, qu'il était chargé « de tenir une cassette dans laquelle « le Trésorier de la couronne versait, chaque mois, « une somme de dix mille francs. Ce fonds servait à « acquitter les gratifications ou les charités que « Napoléon distribuait dans ses voyages, et que je

(1) *Journal* de Dufour.
(2) *Idem.*

« délivrais sur un ordre verbal qui m'était transmis « par l'aide de camp, ou par l'écuyer de service. « Ces dépenses étaient inscrites sur un livre de « comptes que l'Empereur arrêtait (1) tous les mois ».

Suivant les *mémoires* d'Esnault, Napoléon serait revenu à Caen à 10 heures du matin. Le *récit* du Préfet et le *Journal* de Dufour le font rentrer vers 11 heures. Quel fut l'emploi de son temps dans l'après-midi ? Esnault dit « qu'il ne sortit plus de la « journée, mais qu'il se montra plusieurs fois sur « son balcon ». Le *Journal* de Dufour, au contraire (2), nous informe qu'il se promena « dans « plusieurs endroits de la ville, entre autres à la « mécanique qui est établie dans les cy-devant Ur- « sulines ».

Ce détail précis est de nature à nous rendre perplexe. Qui devons-nous croire ? Sur ce point, nous ne trouvons aucun renseignement dans les publications imprimées du Préfet et du Conseil municipal. Nous y voyons seulement qu'à six heures du soir l'Empereur reçut une députation du Collège électoral présentée par son président M. de Vendœuvre, ancien maire de Caen. Vinrent ensuite tous les électeurs par arrondissement. Avec chacun d'eux Napoléon trouva le temps de s'entretenir, de leur donner non seulement des marques de bienveillance, mais de les questionner sur les intérêts de la localité qu'ils habitaient.

(1) *Mémoires du baron de Méneval*, t. II, p. 454.
(2) Page 556.

« On aurait pensé, dit malicieusement le royaliste « Esnault (1), qu'il leur aurait adressé quelques re- « proches sur la nomination de M. Caffarelly au « Sénat conservateur; mais il était trop politique « pour en parler. Il ne s'entretint que de choses « particulières au département ».

L'audience fut longue, et cependant, après la sortie du Collège électoral, trente-sept dames de la ville, appartenant la plupart à des familles nobles du pays, furent encore présentées à Leurs Majestés. Enfin, au dîner, Napoléon admit à sa table le baron Menuet, président de la Cour d'appel, et M. de Vendœuvre, président du Collège électoral.

La chevauchée matinale de dix à douze lieues avait suffi à l'étonnant observateur pour étudier, sur le terrain, la valeur des propositions que lui avaient soumises les ingénieurs au sujet de l'amélioration du port de Caen. Sa décision fut aussi ferme que rapide. Dans la nuit même, il dictait ou écrivait les articles suivants du décret, qui parut dès le lendemain 25 mai 1811.

Article premier. — Il sera creusé un canal partant de la ville de Caen et se rendant à la mer, qui sera terminé, du côté de la mer, par une écluse de navigation à portes d'èbe et de flot.

Article 2. — Le projet de ce canal sera étudié pendant la présente campagne, et porté à la délibération du conseil des ponts et chaussées, avant le

(1) Tome 1, page 213.

1er octobre prochain. Il sera soumis à notre approbation aux conseils de décembre.

Article 3. — Les travaux de ce canal commenceront en 1812, et seront terminés en cinq ou six ans.

Dans une après-midi déjà si laborieuse, à côté de l'examen des affaires relatives au département du Calvados, Napoléon, si l'on se reporte à sa correspondance, dicta les lettres suivantes, toutes datées de Caen, 24 mai 1811.

A Maret, duc de Bassano, ministre des Relations extérieures, il dit: « Je trouve bien extraordinaire « que mon consul à Bucharest ait été assez simple « que de se servir d'un courrier autrichien pour « envoyer des dépêches importantes. Faites-lui « sentir, dans une lettre en chiffres, l'inconséquence « et la folie de cette conduite ».

Au général Clarke, duc de Feltre, ministre de la Guerre à Paris, il dit: « Je vous envoie cinq états « pour vous servir de direction dans un rapport « que vous me ferez au 15 juin, pour donner une « nouvelle organisation, au 1er juillet, aux diffé- « rents corps d'observation ».

Suivent, dans la correspondance imprimée, seize grandes pages in-4° de notes techniques sur les corps d'observation de l'Elbe, du Rhin, d'Italie, sur l'état des forces qui seront en France et en Italie au 1er septembre 1811.

Au vice-amiral, comte Decrès, ministre de la Marine à Paris, il dit : « Il est indispensable d'avoir « un préfet maritime à Toulon. Faites-moi une pro- « position là-dessus ».

Ne dédaignant pas de s'occuper de minuscules détails, au même ministre de la Marine il dit encore : « On se plaint à Brest des fournitures qu'on y envoie de Paris. On cite, entre autres, des chapeaux que l'Administration achète 4 francs 45 centimes, et qu'on a trouvés plus beaux et mieux faits à Brest, et au prix de 3 francs 25 centimes ».

Le 25 mai, à son lever, l'Empereur reçut MM. de Tilly-Blaru, ancien officier général, d'Osseville, de Montcanisy, d'Aurai-de-Saint-Poix, de Seran et de Vitray, tous anciens militaires. Le *Précis* ajoute qu'il s'occupa, toute la matinée, des grands intérêts de l'État et tout particulièrement de ceux de la Basse-Normandie. Il consacra également toute l'après-midi au travail et se contenta de paraître un instant au balcon de son palais, lorsque l'Impératrice revint de sa visite à l'église Saint-Étienne. « Il y resta, dit Esnault, quelques minutes, et se « retira en saluant à plusieurs reprises les habi- « tants réunis, qui criaient : Vive l'Empereur ! Il y « eut constamment une affluence considérable de- « vant les deux hôtels, auxquels on donna pour le « moment le nom de palais ».

Ce jour-là, M. Lentaigne-Logivière, maire de Caen, et M. de Mathan furent admis à la table impériale. Prenaient encore part à ce dîner le prince Eugène, le grand duc de Wurtzbourg, la princesse d'Albert, la princesse Aldobrandini Borghèse.

Après le repas, à neuf heures, les souverains se rendent à l'Hôtel de Ville pour assister au bal qu'on avait préparé en leur honneur. Les maire et ad-

joints, douze dames et six chevaliers d'honneur, pris parmi les membres du Conseil municipal, reçoivent LL. MM. à leur entrée dans la première salle. Aussitôt l'Impératrice, précédée de sa Maison et suivie des dames de la Cour, se voit offrir, par vingt-deux jeunes filles, une corbeille de fleurs remplie de dentelles. Ce fut Mlle d'Alba de Mausson qui porta la parole et adressa à l'Impératrice-Reine un discours où, après l'avoir traitée de « Glorieuse Épouse, heureuse Mère, Reine puissante et adorée » on eut l'imprudence de lui souhaiter d'être « longtemps l'objet de l'amour de notre Monarque immortel ».

Heureusement que Napoléon n'était déjà plus là pour entendre cette partie du compliment, où il aurait pu voir une fâcheuse allusion à la manière dont il s'était débarrassé de son premier lien conjugal. Laissant Marie-Louise aux insipides besognes de la représentation, il s'était dérobé pour aller tout de suite aux choses qui lui paraissaient utiles. Sous le prétexte de donner un encouragement à l'industrie du pays, il se fait conduire dans les salles de l'Hôtel de Ville où l'on avait exposé les produits des arts du département du Calvados.

Des fers à cheval, d'une nouvelle invention, attirèrent tout d'abord son attention. Il remarqua aussi les fusils et les limes de la manufacture de M. Brunon, les différents papiers de la fabrique de M. Désetables, les laines des troupeaux mérinos de MM. de Livry, d'Aubigny, de Morant et Grandclos. Parmi les inscriptions, il distingua celle où l'on ex-

primait le désir du rétablissement de l'École de médecine et du Palinod de Caen. Il s'arrêta devant la partie supérieure de la tombe de la Reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant. Apercevant des ouvrières qui travaillaient à une robe de dentelle destinée à l'Impératrice, il s'approcha d'elles pour les interroger sur le prix de leurs journées. Il posa aussi des questions à Mme Manchon sur le commerce de la dentelle.

Parmi les objets exposés, il examina surtout les modèles d'un vaisseau et d'une frégate, exécutés par des marins normands pendant leur captivité sur les pontons anglais. Peut-être espérait-il y découvrir quelque perfectionnement applicable à la flotte, car il donna l'ordre de porter les modèles à son Palais. Dans tous les cas, il accorda une gratification de mille francs à leurs inventeurs. Après cette visite de l'Empereur, qui avait été précédée, dans l'après-midi, par celle de l'Impératrice, on traça en gros caractères, dans la salle des dentelles, cette inscription: *Transierunt benè faciendo.*

Cependant, dans la salle de bal, assise sur le trône qu'on avait préparé sous un dais, Marie-Louise attendait avec une certaine impatience le retour de son impérial époux. Le voilà enfin, annoncé par de bruyantes acclamations. Il s'assied près de l'Impératrice. Le prince Eugène et le grand duc de Wurtzbourg se placent à droite et à gauche de Leurs Majestés. Les autres personnes de la Cour restent debout aux deux côtés du trône. A ce moment, le Chambellan de service vient prendre les

ordres de l'Empereur. La fête s'ouvre, disent les récits officiels, par une imitation du chœur d'Iphigénie en Aulide. Ensuite les quadrilles commencent. L'Impératrice daigne prendre part à une anglaise; le prince Eugène lui donne la main. L'Empereur fait le tour de la salle et s'entretient avec la plupart des dames. A onze heures un quart il se retire avec l'Impératrice au milieu des applaudissements. « M. le Maire, dit-il à Lentaigne-Logivière, vous nous avez donné une fête charmante ». Et le magistrat de répondre: « Sire, nous n'avons que faiblement témoigné à VV. MM. nos sentiments d'amour et de respect ».

S'il faut en croire le compte rendu du royaliste Esnault, cette apparente modestie du maire n'aurait été que l'inconscient aveu d'une réception avortée.

« Au moment de l'entrée de l'Impératrice, dit-il,
« des dames chantèrent des couplets qui ne furent
« point entendus par le mouvement qui se fit. Il y
« eut d'ailleurs de la confusion à cause de la peti-
« tesse du local et de la quantité de personnes in-
« vitées. Et cependant toutes ne purent entrer.
« Généralement, il n'y eut point d'ordre dans cette
« fête. On cria après le maire qui parut avoir perdu
« la tête. Quatre jeunes demoiselles présentèrent à
« l'Impératrice une corbeille dans laquelle il y
« avait deux robes de dentelle, une pour elle, une
« autre pour le Roi de Rome. Ces demoiselles,
« filles de simples bourgeois, reçurent des présents
« de l'Impératrice. Dans toutes ces réunions, l'an-

« cienne noblesse ne paraissait point. On n'y voyait « guère que des femmes de fonctionnaires ou de « parvenus, c'est-à-dire de nouveaux enrichis par « l'agiotage et des spéculations heureuses sur les « biens nationaux. Marie-Louise dansa avec plu- « sieurs personnes ».

Comme Napoléon devait partir le lendemain, dès cinq heures du matin, pour Cherbourg, on pourrait supposer qu'il n'eut rien de plus pressé que de se mettre au lit, en rentrant au Palais de la rue Guilbert. Mais il prit encore le temps de dicter deux lettres importantes, datées de Caen, 26 mai 1811, et adressées au prince de Neuchâtel et de Wagram, major général de l'Armée d'Espagne, à Paris. Et le même jour, dimanche 26 mai, à 4 heures du matin, il assistait à une messe célébrée dans le Palais par M. Paris, curé de Saint-Jean. A la sortie de la ville, il reçoit les adieux des autorités. Sa berline passe entre la double haie de la Garde Nationale et des troupes rangées en bataille; elle fut ensuite escortée jusqu'à l'extrémité du département par la Garde d'honneur à cheval.

On espérait que les souverains, à leur retour de Cherbourg, feraient un nouveau séjour à Caen; on renouvela même la parure des maisons et du Palais impérial. Vain espoir! Le 31 mai, au matin, tandis que le Maire, ses adjoints et le Corps municipal attendaient l'arrivée du cortège à l'extrémité de la route de Bayeux, un page vint annoncer que LL. MM. ne feraient que passer dans la ville.

A dix heures, lorsque le cortège pénètre dans le

faubourg, Napoléon reconnaît le pauvre maire auquel il avait joué le mauvais tour de ne pas écouter sa harangue de bienvenue. Il veut bien lui donner sa revanche et, pour mieux souligner sa bienveillante réparation, fait éloigner les curieux par un détachement de la garde. Penché à la portière, il daigne prêter l'oreille au discours où Lentaigne-Logivière formulait des vœux pour que « l'arc de « triomphe, dressé rapidement à l'entrée de la « ville, fût converti en un monument public et « inaltérable » destiné « à consacrer à jamais au « chef-lieu du département du Calvados le passage « de Napoléon le Grand ».

— C'est bien, répond l'Empereur.

Et il se résigne à traverser Caen au pas, pour se montrer aux habitants qui poussent des vivats, tandis que le canon tonne et que « les cloches, suivant la rédaction officielle, annoncent les regrets de la ville ».

Au relais de la route de Falaise, Napoléon s'entretient encore, pendant près de dix minutes, avec le général comte de Grouchy, le Préfet, le général d'Arnault et M. de Mathan. Puis il part, emporté par le galop des chevaux vers des relais, non prévus par l'itinéraire, qui s'appelleront la retraite de Russie, l'invasion, Waterloo !

III

Nous venons d'assister aux journées laborieuses de l'Empereur pendant son séjour à Caen. Notre

étude serait incomplète si nous ne parlions pas du rôle de l'impératrice, qui servait, en quelque sorte, de doublure au principal personnage, pour lui permettre, en disparaissant de la scène, d'aller à des occupations plus sérieuses.

Dans la journée du 23 mai, toutes les autorités du département furent reçues par Marie-Louise à quatre heures de l'après-midi. Arrêtés par la foule énorme qui remplissait les abords du Palais Impérial, les juges du Tribunal de commerce arrivent trop tard. Ils parviennent néanmoins jusqu'à l'antichambre et réclament la faveur d'être admis. L'officier de service refuse, alléguant que Sa Majesté se dispose à monter en voiture. Désolés, les Magistrats insistent, et leur président rédige une note où il exprime tous les regrets du Tribunal. L'Impératrice en prend connaissance et donne l'ordre d'introduire les retardataires, auxquels elle posa diverses questions, notamment sur le commerce des dentelles (1).

Dans la même journée, après le retour de l'Empereur, Marie-Louise sortit en voiture, avec la duchesse de Montebello, sa première dame d'honneur, et le grand duc de Wurtzbourg. Deux autres voitures suivaient la sienne, escortées par un détachement de la Garde d'honneur à cheval et de la Garde Impériale. Le cortège passa sur les cours et dans différentes rues, où l'on entendit souvent les cris de vive l'Impératrice ! vive Marie-Louise !

(1) *Journal du Calvados,* supplément du 6 juin 1811.

Le lendemain, 24 mai, Marie-Louise donna audience au Collège Électoral et reçut officiellement trente-sept dames de la ville. Le 25 mai, entièrement consacré au travail par l'Empereur, l'obligea à le suppléer dans plusieurs promenades à travers la ville. De toutes ces corvées, quelques-unes n'étaient pas pour lui déplaire. Il y eut dans l'histoire des journées célèbres, comme celle *des Dupes*. On pourrait dire que, pour Marie-Louise, le 25 mai fut la journée des dentelles.

Dès la veille, au matin, elle avait envoyé en éclaireurs, pour se documenter sur ce point important, plusieurs personnes de sa Maison, le grand duc de Wurtzbourg, la duchesse de Montebello, la princesse Aldobrandini, Mme Taleyrand de Périgord et M. de Montholon. Ces hauts personnages firent, suivant ses instructions, une longue visite dans les ateliers du sieur Bonnaire, inventeur de blondes de soie cina en tissu d'or et d'argent (1).

Alléchée par les impressions que lui rapportèrent toutes ces compétences sur le choix et l'exécution des modèles du fabricant, Marie-Louise se fit conduire tout d'abord, le 25 mai, à l'Exposition des chefs-d'œuvre de l'industrie locale. Elle y eut pour cicérone un des adjoints, M. Lair, secrétaire de la Société d'agriculture, qui ne lui épargna aucun commentaire sur les merveilles exposées. Avec bonne grâce, elle supporta les ennuis de la préface qu'on lui imposait, consentit à goûter du sucre de

(1) *Journal du Calvados*, supplément du 14 juillet 1811.

betterave, qu'elle voulut bien ne pas trouver trop différent du sucre de canne, donna des louanges à la belle couronne d'alun de la fabrique de M. Chamberlain, reconnut et parut voir avec plaisir un plan de la ville de Vienne placé sur son passage (1), consentit à lire quelques vers, accrochés à un laurier rose, dont le sens était que la rose serait désormais immortelle puisqu'elle était jointe au laurier, et sourit devant une inscription rappelant que Napoléon faisait mouvoir, au gré de son génie, la lance de Mars et l'aiguille de Minerve !

De l'aiguille aux bloquets à l'usage des dentellières il n'y avait heureusement pas loin ; car elle les entendait déjà s'agiter entre les doigts des ouvrières, qui travaillaient à la robe que la ville devait lui donner. La voilà enfin dans son élément, à sa joie, cette plantureuse et froide beauté, amoureuse de son petit pied, qu'elle fit admirer plus tard à M. de Saint-Aulaire, au moment même où celui-ci venait de lui annoncer l'acte de déchéance de l'Empereur (2) ! Elle se penche sur la robe en confection, l'admire et cependant appelle le fabricant, M. Bonnaire, pour lui recommander d'y faire quelques additions. Toute séduite par ce qu'elle voit, elle choisit, retient plusieurs robes, fichus, mantelets, pièces de blondes en or et argent. Elle est si

(1) *Notice sur la troisième exposition publique des productions des arts du département du Calvados ;* Caen, Chalopin, 1811.

(2) *Marie-Louise*, par Dubosc, dans la revue *La Normandie*, octobre 1895.

contente qu'elle pense aux autres et commande au sieur Bellami, pour l'usage de la Cour, des bas de coton d'une extrême finesse.

Après sa visite à l'Hôtel de Ville, Marie-Louise donna l'ordre de la mener à l'église Saint-Étienne, où se trouve le tombeau de Guillaume le Conquérant. Elle est reçue à la porte du monument par le curé de la paroisse assisté de son clergé. Après lui avoir présenté l'eau bénite et l'encens, on la conduit processionnellement sous un dais au fauteuil et au prie-Dieu qu'on avait préparés pour elle. L'Impératrice s'agenouille, fait une prière et s'approche de la dalle funéraire qui couvre les cendres du duc Guillaume. Elle s'en fait expliquer l'inscription par Pierre-Aimé Lair, adjoint au maire de Caen. Alors commence un étonnant dialogue (1) entre Marie-Louise, ignorante comme une carpe, et le cicérone fraîchement informé qui vient d'étudier son boniment.

« — Quel rang avait cet homme ? — Il était roi « d'Angleterre. — Mais la Normandie est une pro- « vince de France. — Elle avait, par Charles III, « été donnée à un Danois appelé Rollon ; ce Rollon « étant l'aïeul dudit, qui fit au onzième siècle la « conquête de l'Angleterre. — Son tombeau devrait, « il me semble, être à Londres ? — Le roi Guillaume « est mort en Normandie... Il était brouillé pour « des questions d'intérêts avec le roi de France,

(1) Publié par Édouard Gachot, dans *Marie-Louise intime*, pages 127 et 128.

« Philippe premier, roi qui aimait à plaisanter et « qui dit, car le duc de Normandie était très gros... « Je n'oserais employer devant Votre Majesté les « termes »...

A cet instant le grand duc de Wurtzbourg aurait fait remarquer: « Sa Majesté ne doit entendre (1) que des paroles décentes ».

Alors, sur cette injonction, l'adjoint se croit obligé d'expurger son récit.

« Eh bien! le roi de France, se moquant, de- « manda: « Quand est-ce que ce gros duc aura un « enfant? » Guillaume y vit une injure et il ré- « pondit: « Bientôt, et j'irai à Paris faire mes rele- « vailles en la plus belle église, avec dix mille « lances en guise de cierges ». — Il fut à Paris? « demanda l'Impératrice. — Non, madame. Un mal « étrange l'arrêta à Mantes-sur-Seine. On croit qu'il « y fut empoisonné. Son corps fut ramené à Rouen, « puis transporté ici. — A quel âge est mort ce Con- « quérant?— A soixante ans, dit-on, en l'an 1087 ».

Lorsque cette conversation eut pris fin, le clergé reconduisit l'Impératrice, sous le dais, jusqu'à sa voiture.

(1) « Guillaume malade gardait le lit à Rouen, et, comme il avait le ventre naturellement très gros, Philippe dit un jour par plaisanterie que le roi d'Angleterre restait longtemps en couches, et que sans doute on verrait de belles relevailles ». Tel est le propos rapporté par Augustin Thierry, dans son *Histoire de la conquête de l'Angleterre*. Il nous semble que le Grand Duc se montrait bien prude en défendant de le reproduire devant une souveraine qui venait de mettre au monde le Roi de Rome.

Quelque seize ans plus tard, la duchesse d'Angoulême, lors de son passage à Caen, refusa de se prêter à ce cérémonial en disant « que Dieu seul devait aller sous le dais ». Cette touchante modestie d'une vraie croyante ne pouvait être pratiquée par la femme de Napoléon, dont l'incrédulité n'admettait les pompes du culte que pour les faire servir à la plus grande gloire de son règne. D'un clergé domestiqué il avait le droit de tout attendre, même cet éloge échappé à un prédicateur le jour de l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz : « Quel honneur pour Dieu (1) qu'un si grand hommage soit rendu par un si puissant génie ! »

Ce puissant génie, si démesurément encensé, avait dû cependant, lors de son séjour à Caen, trouver quelques occasions de constater que tout n'était pas pour le mieux dans le meilleur des Empires. Avant son arrivée, sur son ordre transmis par le Préfet du Calvados, les Membres du Tribunal de Commerce, la Chambre consultative des Arts et Manufactures et les principaux négociants avaient été convoqués pour répondre à un questionnaire déposé, le 18 mai 1811, dans une séance à l'Hôtel de Ville (2).

Question : « Quels sont les capitaux que l'on emploie à la foire de Caen? » Réponse : « On les évalue à douze millions de francs. Mais ils se sont réduits cette année à trois millions ». — Question :

(1) *Œuvres du comte Rœderer*, t. III, p. 535.

(2) Archives du Calvados.

« Quelle est la cause de la décadence de la foire de cette année comparée aux précédentes ? » Réponse : « Le prix extrême des matières, l'engorgement des fabriques causé par le défaut de consommation, les nombreuses faillites qui ont anéanti la confiance ». — Question : « Le nombre des effets protestés? » Réponse : « Trois fois plus que les années précédentes ».

Que dut penser Napoléon de ces réponses, vraie condamnation de l'état économique de l'Empire ? Hélas ! ce n'était pas tout.

L'industrie de ce département, disent encore les Membres du Tribunal de Commerce, consiste principalement dans la fabrique des dentelles de fil et de soie. Elle est tellement importante qu'elle occupait en 1810 plus de soixante mille ouvrières. Mais, depuis l'interruption du commerce maritime, la baisse prodigieuse des prix, qui en est résultée, ne permet plus de donner aux ouvrières un salaire capable de leur assurer des moyens d'existence.

Mêmes plaintes relatives à la bonneterie, aux filatures de coton. Ces sortes de cahiers de condoléances sont accompagnés de vœux. On y sollicite, de Sa Majesté, pour la ville de Caen, les privilèges qu'elle a accordés à la ville de Lyon pour ses soieries, des travaux au port de Caen, la navigation supérieure de l'Orne et sa jonction avec la Loire par la Sarthe et la Mayenne.

Avec sa rapidité habituelle Napoléon, après examen des pièces, avait résolu de donner satisfaction aux souhaits les plus importants exprimés par la

ville et le département. Mais, tout d'abord, il voulut, choisissant le beau rôle, intervenir comme une providence, pour secourir les victimes d'un incendie (1) qui venait de détruire presque toutes les maisons du bourg d'Évrecy.

De là un premier décret, daté du 25 mai 1811, où il était dit : « Art. 1er. Notre Ministre de l'Intérieur « fera faire un état des pertes éprouvées par les « habitants d'Évrecy dans la journée du 12 de ce « mois. Art. 2. Une somme de cent mille francs, « prise sur les fonds de non-valeurs de 1811, sera « répartie au centime le franc entre tous ceux des « dits habitants, savoir : quatre-vingt mille francs « à ceux qui rebâtiront des maisons couvertes, soit « en tuiles, soit en ardoises, d'ici au 1er janvier « 1814, et vingt mille francs à ceux qui n'ont fait « que des pertes mobilières »,

Admirons ici, en passant, le génie pratique de Napoléon qui, dans un but de prévoyance, accorde une sorte de prime à ceux qui n'emploieraient plus les couvertures de chaume, proie toute désignée à la propagation du feu.

Le même jour paraissait un second décret qui comprenait quatre titres : « I. *Objets d'un intérêt*

(1) « Dimanche 12 de ce mois, dit le *Journal du Calvados* dans son n° du 16 mai 1811, un incendie terrible a détruit la plus grande partie du bourg d'Évrecy. Il commença sur les 11 heures et demie et se communiqua, en moins d'une heure, à plus de soixante maisons d'habitation et à un pareil nombre de granges, écuries et autres édifices. On assure que le dommage est évalué à plus de 300,000 francs ».

« *général:* Un canal de Caen à la mer et l'achève-
« ment des quais du port de Caen. II. *Objets d'un*
« *intérêt départemental:* Rétablissement des routes
« de seconde et troisième classes du département
« du Calvados; agrandissement de l'hôtel de la pré-
« fecture; achèvement du dépôt de mendicité et
« de prisons à Caen, Falaise et Pont-l'Évêque;
« agrandissement du Palais de Justice de Caen;
« travaux à la cathédrale, à l'évêché et au sémi-
« naire de Bayeux. III. *Ville de Caen:* Reconstruc-
« tion de l'hôpital, travaux à l'Hôtel de Ville. IV.
« *Ville de Falaise:* Versement de 24,000 francs par
« la ville de Falaise à la caisse de l'Administration
« des hospices ».

Les dispositions du deuxième décret étaient qualifiées par son en-tête d'Actes de munificence. Avec beaucoup de raison, un érudit de talent (1), qui s'est occupé de la question, ne voit dans ces libéralités que des autorisations de dépenses. Notre mémorialiste caennais Esnault se montre encore plus sévère dans son appréciation. « On murmura, dit-
« il (2), sur les cinq centimes par franc, imposés
« sur les contributions, pour la réparation des rou-
« tes du département. L'emploi de l'argent était
« bon. Mais on aurait désiré qu'il n'eût pas été pris
« sur les contributions déjà fortes. D'ailleurs ce
« n'était pas là un présent ».

(1) *Napoléon Ier en Basse-Normandie*, par le baron Angot des Rotours.

(2) Tome I, page 214.

Sa critique ne s'arrête pas là. Il va au fond de la question et blâme certains projets avec preuves à l'appui. « Les 150,000 francs accordés pour l'augmentation de l'hôtel de la préfecture, écrit-il (1), et la reconstruction de l'hôtel Dieu parurent des dépenses inutiles. D'abord l'hôtel du préfet était assez vaste, et l'ancien propriétaire, M. de Manneville, bien plus riche que les préfets, s'y logeait commodément. Quant à l'hôtel Dieu, il subsistait depuis longtemps; les bâtiments étaient bons et solides. De plus, l'Empereur autorisait, pour les reconstruire, la vente des rentes dont jouissait cet établissement. Quelles seront ensuite ses ressources lorsque ces biens seront aliénés »?

Malgré son esprit d'opposition, le chroniqueur royaliste approuve le projet d'achèvement des casernes et des quais. Seulement, dans une note, il nous apprend que, malgré les promesses du décret, la continuation du quai ne fut commencée qu'en 1822, sous la Restauration. Quant à l'achèvement des casernes, il n'en fut plus question.

Si les contribuables éprouvèrent quelque déception en découvrant ce qu'il y avait de promesses fallacieuses au fond des décrets, le Maire de Caen, en revanche, eut plus d'une raison d'être personnellement satisfait. D'abord, comme M. Leforestier de Vendœuvre, président du Collège électoral, comme M. de Mathan, colonel de la Garde Nationale, comme M. le Petit de Courville, commandant de la

(1) Tome I, pages 214 et 215.

Garde d'honneur à pied, il reçut une tabatière en or, garnie de deux rangs de diamants, avec le chiffre de l'Empereur, également en diamants. Ensuite, le 8 juin 1811, Napoléon lui accorda une pension, qui lui fut intégralement conservée par la loi du 26 juillet 1821. Enfin, le 30 juin, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le baron Méchin, préfet du Calvados, ne fut pas non plus oublié. Sa dotation fut portée de 4,000 à 10,000 francs (1). A ces actes de munificence, il convient d'ajouter la somme de 20,000 francs attribuée au bureau de bienfaisance de la ville de Caen, et des cadeaux distribués par l'Impératrice aux quatre jeunes filles qui lui avaient présenté une corbeille de fleurs. Voilà pour les vraies libéralités. Et maintenant si nous faisons la balance entre elles et les dépenses votées par le Conseil municipal pour la réception de Napoléon et de Marie-Louise, nous pourrons, après la clôture de l'inventaire, poser comme un axiome que les fonctionnaires seuls ont quelque chose à gagner au passage des souverains.

Ce ne fut pas seulement la ville de Caen qui dut se mettre en frais pour les fêtes à organiser. Le département, dans son ensemble, y contribua pour la création des Gardes d'honneur à cheval destinées, suivant le programme, à escorter l'Empereur lors de son passage à travers la Basse-Normandie. Comme ce voyage se remettait d'année en année, même de mois en mois, le préfet fit des tentatives labo-

(1) *Œuvres de Rœderer*, t. VIII, p. 557.

rieuses pour recruter ce corps parmi les jeunes gens riches du département. Lorsqu'il eut enfin la certitude de la prochaine arrivée à Caen de l'Empereur, il adressa aux maires, en février 1811, ce suprême appel: « Que tous les cœurs s'ouvrent à l'allégresse et à l'espérance; qu'une nombreuse et brave jeunesse se hâte de s'inscrire sur les contrôles de la Garde d'honneur! » Tant d'éloquence avorta. On fit la sourde oreille pour deux raisons. D'abord les fils de famille étaient obligés de s'équiper et de se monter à leur frais; en second lieu, on ne se souciait pas, comme dans les autres carrières, d'avoir le pied à l'étrier, car on savait trop où ça menait, dans un temps où se faisait une si grande consommation d'hommes. Appelé comme sédentaire, on redoutait d'être incorporé, d'un instant à l'autre, pour prendre part à la guerre.

Mais le pouvoir central s'impatiente et, le 16 mai 1811, le baron Méchin reçoit, du ministre de l'Intérieur, l'ordre de « mettre sur-le-champ la Garde d'honneur en activité ». Pauvre Préfet! Après avoir eu tant de peine à réunir quelques officiers, le voilà cédant à la nécessité de solliciter, de Sa Majesté, une gratification pour leur équipement. Cette dépense était en effet un des prétextes dont on se servait le plus souvent (1) pour refuser d'entrer

(1) Dans une lettre, datée de Caen 28 mai 1811, A. de Montalembert, après avoir dit au Préfet du Calvados combien il était reconnaissant à Sa Majesté l'Empereur d'avoir « comblé son fils en lui accordant un brevet de sous-lieutenant » ajoute :

dans les rangs de la Garde d'honneur. Les récalcitrants furent si nombreux que le baron Méchin se vit réduit à demander au ministre de l'Intérieur la permission de contraindre les personnes désignées à accepter (1).

Les Gardes d'honneur (2) ne furent pas les seuls que l'on obligea à prendre une large part à la réception des souverains. Voici de quelle aimable façon les contribuables de la ville de Caen furent invités à pavoiser, ou bien à allumer des lampions. « Toutes les maisons de cette ville, disait une « affiche du maire du 18 mai, devront être illumi- « nées de la manière la plus brillante, et chaque « citoyen rivalisera de zèle afin de prouver, par des « inscriptions et des allusions analogues aux cir- « constances, toute l'étendue de la joie publique.

« De vingt en vingt maisons, on placera des guir-

« La perte presque totale de notre fortune, par l'effet de la Ré- « volution, nous a ôté la possibilité de l'équiper pour la Garde « d'honneur et est encore un grand obstacle pour qu'il puisse « profiter de cette faveur ». Archives du Calvados.

(1) Esnault, t. I, p. 212.

(2) M. Henri Defontaine a publié, en 1906, chez Paul Dupont, un ouvrage très documenté sur *Les Gardes d'honneur du Calvados, 1808-1814*.

Le jardinier Dufour, dans son *Journal inédit*, a donné quelques renseignements sur l'uniforme des Gardes d'honneur. A la page 523 de son manuscrit, on lit cette description, avec le style et l'orthographe qui lui étaient propres : « L'uniforme de la garde d'honneur est habillé en jeaune, revers et parmans rouge cramoisy, en velours ; boutons d'argent, plumets blancs, et des eguillette d'argent et contre epaulette dargent ».

« landes ornées de fleurs et de rubans, qui traver-
« seront les rues et seront suspendues de la même
« manière que des reverbères. Ces guirlandes pour-
« ront être chargées d'inscriptions et ornées d'illu-
« minations en verres de couleurs.

« Les illuminations commenceront à l'entrée de
« la nuit, le jour où Leurs Majestés feront leur en-
« trée dans cette ville, et se renouvelleront jus-
« qu'au jour de leur départ ».

Une seconde affiche, publiée le lendemain 19 mai, complétait les injonctions de la première.

« Requiert les habitans de la ville de tenir,
« pour le moment de l'arrivée de Leurs Majestés
« Impériales et Royales, et pendant leur séjour en
« cette ville, la face de leurs maisons donnant
« sur la voie publique, et le revers du pavé,
« dans la plus grande propreté, et leur enjoint de
« répandre ou faire répandre sur la chaussée, pour
« demain midi précis, le sable qui a été déposé au
« droit de leurs maisons ».

Et ce ne fut pas seulement pendant la présence des souverains que les contribuables durent exécuter les corvées prescrites. Jusqu'au retour de Cherbourg, on les obligea, suivant la délicieuse formule du *Précis* officiel « à renouveler la parure de leurs maisons ».

Voici d'ailleurs quelques citations de l'ineffable proclamation du maire, publiée à cette occasion :

« Comme on ne sait si LL. MM. passeront de jour
« ou de nuit, tous les habitans de la ville tiendront,
« durant ces deux jours, à toutes leurs croisées, des

« flambeaux ou lampions, prêts à être allumés au « premier son de la cloche ».

Comme consolation, on les informait que les frais d'illuminations et de décorations des édifices publics seraient à la charge de la commune, dont ils remplissaient les coffres. Plus de chiche économie! L'administration use largement des crédits votés par le Conseil municipal. Quatre commissions sont nommées pour présider aux travaux et les accélérer. C'est d'abord un arc de triomphe élevé en face des casernes, entre les deux ponts. De ce monument éphémère, achevé seulement au retour de l'Empereur de Cherbourg, notre mémorialiste caennais nous a conservé une curieuse description (1). Une autre construction avait été improvisée sur la Place impériale. « C'était, dit encore Esnault, un « obélisque à quatre faces, sur chacune desquelles « on avait mis une inscription. Cet obélisque était « en bois recouvert d'une toile peinte, couleur de « marbre rouge tacheté de blanc et de noir ».

Il y eut aussi de grosses dépenses absorbées par les travaux qu'il fallut faire au Palais impérial (2). Ce palais comprenait deux hôtels, qu'on avait réunis pour la circonstance. C'est dans le principal, l'hôtel d'Hautefeuille (3), que logea Napoléon. Il y

(1) Esnault, t. I, p. 215.

(2) *Le relevé général*, conservé aux Archives municipales, compte pour ce seul article 12.665 francs.

(3) Une légende recueillie par M. F.-V. Fanet dans son intéressante étude : *L'hôtel du Rosel de Beaumanoir*, prétend que Napoléon, en 1811, passa une nuit dans cet hôtel.

occupa, dit-on, une petite chambre du premier étage, qui avait conservé son ancienne décoration: une jolie cheminée de marbre veiné rouge, une boiserie sculptée de fins rinceaux de style Régence, au-dessus de la porte d'entrée une peinture représentant des enfants qui jouent aux quilles dans un parc (1).

Vinrent ensuite les frais occasionnés par l'aménagement des hôtels voisins, pour les mettre en état de recevoir le grand duc de Wurtzbourg, le prince Eugène et les autres personnages de la Cour. Il y eut en outre l'installation des trois salles d'Exposition et d'un Pavillon de réception. Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales! aurait dit Boileau. Joignez à cela les cadeaux à l'impératrice, le bal suivi d'un souper de 600 couverts, le ballon lancé à la fin de la fête et les illuminations. « Trois journées et quatre nuits, dit à ce propos le *Précis*, ne furent qu'un seul jour ». Et il ajoute d'un ton lyrique: « La ville semblait en feu ! »

Un mélange réfrigérant bien inattendu vint éteindre, un beau jour, cette flamme d'enthousiasme officiel. L'anecdocte ne manque pas d'originalité. Tandis que l'on croyait avoir prévu toutes les dépenses imaginables, il se présenta tout à coup une nouvelle occasion de délier les cordons de la bourse.

Dans une lettre non datée (2), mais certainement

(1) Gustave Le Vard: *La décoration des habitations particulières édifiées au XVIIe et au XVIIIe siècle.*

(2) Archives du Calvados.

du 21 mai 1811, le maire de Caen, affolé, écrit au préfet: « Les officiers de Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice demandent avec instance de la glace pour l'usage de leur table. Quelque recherche que nous ayons faite, nous n'en avons pu trouver. Mais on nous a assuré que M. de Fontette en avait dans sa glacière, à sa campagne de Sainte-Marguerite-de-Duci. Daignez, Monsieur le Préfet, lui écrire un mot pour en obtenir de lui. Je vais de suite expédier quelqu'un pour l'aller chercher ».

Horrible déception ! M. de Fontette est en voyage. Aussitôt, lettre du Préfet au frère de l'absent, M. Frédéric de Fontette, qui demeurait rue du Port. Damnation ! comme eût dit un dramaturge romantique, ce Fontette de malheur a quitté la ville ! Alors, le maire de Caen, s'inspirant de la méthode Napoléonienne (c'était bien le cas), exige du préfet qu'il l'autorise « à faire ouvrir la glacière de Ducy par tous moyens », dans le cas où les gens de la maison n'en auraient pas la clé. 18 brumaire avorté ! On apprend que « la glace est épuisée chez M. de Fontette à Ducy ».

Le porteur de cette mauvaise nouvelle indiquait heureusement le moyen de remédier à une situation, que l'on croyait désespérée. A l'Attaché de la bouche de LL. MM., qui était entré en fureur, il avait adressé cette note lénitive : « On me dit (1) qu'il y a

(1) Lettre écrite par un sieur Simon, le 24 mai 1811, à *Monsieur l'Attaché de la Bouche de LL. MM. à Caen.* Archives du Calvados.

« également de la glace chez Monsieur de Grenou-
« ville à Tilly-sur-Seulles. Il y a cinq lieues d'ici.
« Voulès-vous qu'on y envoie un homme et un che-
« val avec des corbeilles » ?

Comment finit l'aventure ? Nul document capable de résoudre cet angoissant problème historique ! Mais tout nous porte à croire que MM. les Officiers de la Cour impériale eurent enfin leur glace. Rien en effet, dans toute cette correspondance, ne nous apprend que l'Attaché de la bouche, en désespoir de cause, se soit, comme Vatel, percé de son épée. Et il ne pouvait faire moins sous peine de mettre Napoléon le Grand en état d'infériorité avec Louis le Grand !

Pour compléter la décoration des rues, que l'on avait exigée des habitants, la hache administrative avait mutilé nombre de beaux arbres (1). Avec ce massacre, qui ne semblait rien coûter, on croyait réaliser une économie. Déplorable calcul. Pour un bien pauvre résultat, on privait pour longtemps la cité de ses verdoyantes promenades. Et le gouffre des dépenses somptuaires n'en demeurait pas moins profond. Quand sonna le redoutable quart d'heure de Rabelais, un « Rapport du maire de la ville de Caen sur les dépenses faites à l'occasion du passage de

(1) Le bon jardinier Dufour s'en plaint dans son *Journal* (page 557) : « Les teyeuls du champ de foire, près le pont St-
« Jacques, ont été cassé et laissé sans une feuille, pour l'orne-
« ment de la ville pendant le séjour de leur Majesté Impérialle
« à Caen, ainsi que ceux de dans la cour impérialle à face de
« la comédie et vis-à-vis les bains ».

Leurs Majestés » constata qu'il restait à la charge de la Caisse municipale la somme de 71.166 francs 47 centimes, plus, à reporter, sur l'exercice de 1814, une autre somme de 3,145 francs 99 centimes pour acquitter ce qui restait dû à l'architecte de la ville, pour ses honoraires, et à divers particuliers. Ce n'était là, pourtant, que le total de la dépense réduite. Car nous devons rendre au maire cette justice rétrospective qu'il défendit les intérêts de la cité avec une âpreté, qui alla jusqu'à l'intimidation.

Dans une première affiche (1), du 8 juillet 1811, il disait: « Le Maire de la ville de Caen, membre de la Légion d'honneur, prévient les ouvriers et fournisseurs qui auraient des mémoires à présenter pour travaux et fournitures faites à l'occasion du passage de Leurs Majestés, d'en faire le dépôt sous quatre jours au secrétariat de la mairie; ce délai passé, il n'en sera plus reçu, et les fournisseurs seront déchus de tout droit au payement ».

Suit une seconde affiche, digne complément de la première, où Lentaigne-Logivière laisse percer son secret espoir. En tonnant contre la prétendue exagération de plusieurs mémoires, il comptait bien les réduire de telle sorte qu'il pourrait payer les travaux « avec les ressources ordinaires du budget sans recourir à de nouvelles charges ».

Et alors il écume et crie au voleur!

« L'examen sévère qui sera fait des mémoires,

(1) Archives municipales.

« ose-t-il écrire, en signalant ces êtres avides qui « ont cherché, avec tant de bassesse, à profiter des « circonstances, fera connaître ceux que la probité « a guidés ».

Toutefois les entrepreneurs insultés ne se résignent pas. Les dossiers des Archives du Calvados regorgent encore des réclamations de tous les corps de métiers, menuisiers, charpentiers, tapissiers, etc. Le maire commence bientôt à se repentir de sa pitoyable algarade. Dès le 21 septembre, il écrit au préfet : « Prompte autorisation pour payer, jus- « qu'à concurrence de 48,000 francs, les dépenses « qui s'élèvent à plus de 75,000 francs. Rien n'a « été acquitté jusqu'ici, et une classe nombreuse de « manouvriers et d'entrepreneurs souffre d'autant « plus que le pain est fort cher, que les travaux « sont rares et que le commerce languit ».

Malgré cette conversion forcée d'un fonctionnaire, qui prenait maintenant la défense des intérêts de gens qu'il venait d'outrager, les fournisseurs et ouvriers n'avaient encore touché, au 22 août 1813, que les cinq sixièmes de ce qui leur était dû.

C'est ce que nous apprend la lettre désespérée, que Lentaigne-Logivière écrivait, ce jour-là, au préfet. Songez donc ! A l'instant, on lui avait annoncé la prochaine arrivée de la régente Marie-Louise ! Dans deux jours l'Impératrice serait à Caen. Par les bruyantes réclamations des ouvriers, elle pourrait être informée du retard qu'on avait mis à leur payer les travaux, exécutés en 1811 pour sa réception et celle de son auguste époux ! Et c'était

à ce passage des souverains qu'il devait sa croix de la Légion d'honneur, sa pension et sa tabatière! Le pauvre homme! Son émotion nous touche. Il faut reconnaître d'ailleurs que sa contrition fut parfaite. Dès le début de sa lettre au préfet, pour se le rendre favorable, il n'hésite pas à faire l'éloge des entrepreneurs qu'il avait si malmenés.

« Non seulement vous fûtes témoin, mais même « vous fûtes admirateur du zèle et de l'empres- « sement que mirent tous les fournisseurs, en- « trepreneurs, ouvriers et manouvriers à fournir « les marchandises qui leur étaient demandées, « à exécuter les travaux qui leur étaient com- « mandés... »

Et il supplie le baron Méchin de s'employer sans retard à faire payer les mémoires en souffrance. Mais comment? Il précise l'objection, pour la mieux combattre.

« Le Ministre a semblé désirer que les mémoires « fussent soumis de nouveau à l'examen de l'Ingé- « nieur en chef ».

Alors le maire, qui connaît mieux que personne la lenteur des bureaux, se soulève en tempête contre les chinoiseries administratives.

« L'Ingénieur en chef du département! s'écrie-t- « il, mais voilà plus d'un an qu'il a gardé chez lui, « sans les examiner, l'état des dépenses et les mé- « moires à l'appui ».

Un peu plus, il dirait: au diable l'Ingénieur! au diable le Ministre! S'il ne l'écrit pas, il le pense, car il ajoute: « Chacun veut son argent et tout le

« monde refuse d'accorder à l'Administration la « confiance qu'elle n'a jamais cessé de mériter ». Malgré ce correctif, il n'en termine pas moins sa lettre par une révolte, qui va jusqu'à conseiller au préfet de ne tenir aucun compte du rapport du ministre de l'Intérieur.

« Je vous prie, conclut-il, de prendre sur vous « d'ordonner que les entrepreneurs et ouvriers se- « ront payés sur-le-champ. Et moi, de mon côté, je « prends sur moi de justifier au Gouvernement « qu'il n'y aurait eu aucune dépense d'acquittée qui « n'ait été légitime ».

Malgré les bonnes dispositions, un peu tardives, du maire, les entrepreneurs de Caen n'obtinrent pas tous satisfaction. La preuve nous en est fournie par une pétition adressée, le 17 avril 1814, au duc de Berry, lors de son passage à Caen, par un certain Antoine Blondel « menuisier depuis 40 ans, blanchi avec honneur sous ses années de travail ». C'est ainsi qu'il se qualifie, au début de son placet, où il demandait à un Bourbon de lui faire payer les travaux qu'il avait exécutés à l'arc de triomphe dressé en l'honneur de Napoléon au mois de mai 1811. Cet entrepreneur était au nombre des intransigeants, qui n'avaient pas consenti à subir les réductions arbitraires des mémoires. Dans cette pièce curieuse, il expose que, les préparatifs des fêtes devant se faire dans le plus bref délai, l'architecte de la ville s'était engagé à payer les ouvriers à raison de trois francs par jour et six francs par nuit.

Il est bien probable que le naïf pétitionnaire dut

en être pour ses frais d'éloquence (1). Car ce fut seulement à la date du 24 octobre 1815, que parut un « état de paiement montant à la somme de 1894 francs pour solde (2) des dépenses faites en 1811, lors du passage de Bonaparte ».

Nous avons vu précédemment que la réception de Napoléon et de Marie-Louise en 1811 avait coûté à la ville 75.203 francs 29 centimes. C'était une grosse somme pour le temps. Cependant, si on la compare à celle que Lyon tira de sa caisse municipale pour le voyage de l'Empereur et de l'Impératrice en 1860, on peut en conclure que pour Napoléon le Petit, comme l'appelait Victor Hugo, on faisait plus largement les choses que pour Napoléon le Grand. Les dépenses s'élevèrent alors à 432.000 francs. Et, dans le détail des comptes, on découvre ces notes instructives : « Les hommes composant les escouades placées sur le passage de la famille impériale recevaient chacun 1 fr. 50 par jour pour crier : « Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! »

(1) Ce n'est pas seulement à Caen que les fournisseurs eurent tant de peine à se faire payer, lors du voyage de Napoléon en Basse-Normandie. Aux Archives du Calvados on trouve, entre autres, à la date du 7 février 1812, cette plainte, adressée au Préfet du Calvados par un sieur Le Hedois, conducteur de voitures publiques : « Il reçut de la mairie d'Isigny une réquisi-« tion de fournir trois chevaux enharnachés pour être employés « sur les voitures de Leurs Majestés...On lui doit cent quatorze « francs, sur laquelle somme il n'a pu obtenir jusqu'à présent « que celle de cinquante-quatre francs, partant il lui revient « encore celle de 60 francs que l'on se refuse à lui payer ».

(2) Archives municipales. Lettre du maire au receveur.

Les chefs d'escouade recevaient 3 francs. Aux enfants chargés de courir après la voiture en criant : « Vive l'Impératrice ! » on donnait 75 centimes (1).

Nous devons dire à l'honneur de la municipalité de Caen de 1811, que nous n'avons rencontré, dans son *Relevé général des dépenses*, aucun article concernant l'enthousiasme stipendié. Faut-il en tirer cette conséquence qu'il n'y eut dans la foule que des applaudissements non rétribués ? Le doute serait puéril, car on sait quelle fut l'importance de la police politique sous le premier Empire. Mais il ne serait pas moins ridicule de nier qu'il y eut alors de sincères et retentissantes ovations sur le passage du cortège impérial.

Parmi les plus exaltés on remarqua les élèves du Lycée, séduits par les retentissantes victoires du vainqueur d'Austerlitz. Dès le 20 mai 1811, le proviseur se fit l'interprète de leurs sentiments dans une lettre (2) au Préfet. « Soixante élèves, disait-il, en état de faire le service, demandent la faveur de monter alternativement la garde auprès des personnes de Leurs Majestés... Ils prétendent, ce que j'ignore, que leurs camarades ont joui de cette faveur dans d'autres villes... ». Malgré le refus qu'ils durent essuyer, leur zèle ne se refroidit pas. Ils décorent de guirlandes les galeries du lycée, puis

(1) Ces détails rétrospectifs sur le voyage impérial à Lyon ont été publiés par le *Petit Lyonnais*, dans un article reproduit par le *Journal de Caen* du 15 ou 16 juin 1876.

(2) Archives du Calvados.

élèvent, au milieu du grand péristyle, un obélisque orné de fleurs et surmonté du buste de l'Empereur. Le 23 mai, lorsque le canon annonce la première sortie de Napoléon dans la ville, ils se rangent devant la porte principale, pour voir le prestigieux souverain, qui passe au grand trot devant la grille (1).

Ils l'attendent encore à la même place le lendemain, mais inutilement. Le 25, ils prennent une petite revanche en se rangeant sur le passage de l'Impératrice, qui visite l'église Saint-Étienne. Le 26, jour du départ, et le 31, lors du retour de Cherbourg, ils vont encore se placer à l'entrée de la ville, pour contempler le conquérant qu'ils aperçoivent à peine. Tant de persistance méritait mieux. La Muse seule était capable d'exprimer les regrets des lycéens de n'avoir pu attirer l'attention de l'Empereur. Il ne fallut pas moins que le triple effort de trois élèves de rhétorique pour résumer en trois pièces de vers la profonde déception de leurs camarades (2).

Beaucoup d'autres bonnes volontés s'offrirent pour célébrer l'arrivée des souverains. Des amateurs de musique militaire demandèrent au préfet la permission de manifester publiquement leur allégresse « en sortant en corps, escortés de quel-

(1) Supplément du *Journal du Calvados* du 20 juin 1811.

(2) L'un d'eux, Vr Le Bas, écrivait :

Lorsque votre présence ici fait tant d'heureux,
Quand de vous contempler tout le monde s'empresse,
Serions-nous donc, les seuls dans ces jours d'allégresse,
Dont vous rejetteriez et l'hommage et les vœux ?

ques gardes ». Les belles-lettres ne pouvaient se laisser distancer par les beaux-arts. C'est ainsi que l'auteur de « scènes analogues (jargon du temps) au passage de Leurs Majestés » sollicitait, du baron Méchin, l'autorisation de les faire jouer sur le théâtre de la ville (1). Après la prose, les vers pullulent, aussi pauvres de rimes que d'idées (2). Mais tout cela concourut à l'ensemble, et il se dégagea, de cet entrain général et d'une immense agglomération de curieux, un chœur assez bruyant d'acclamations pour satisfaire Napoléon. Venu à Caen après de longues hésitations, il s'en retourna très heureux de l'accueil que lui fit la population.

Il nous a laissé la preuve de cette satisfaction

(1) Lettre du 17 mai 1811, signée Crosnier. Archives du Calvados.

(2) *Stances à Leurs Majestés*, par Richebourg.— *A Sa Majesté l'Empereur et Roi*, par Urbain Guilbert, avocat. *Journal du Calvados* du 30 mai 1811.

Odes à Leurs Majestés Impériales et Royales, par Huet de Guerville, de Caen (*Journal du Calvados* du 6 juin 1811). On trouve dans cette pièce quelques vers qu'aurait pu apprécier le grand adversaire de l'Angleterre, qui n'allait pas à Cherbourg sans une pensée de revanche contre l'ennemie séculaire.

Napoléon naquit pour réunir les Mondes.

. . . .

Le Roi du continent sera le roi des ondes.

. . . .

Il est marqué ce jour où ces fiers Insulaires,
Prosternés, recevront et son joug et ses lois :
Neptune, porte-nous sur tes eaux tutélaires ;
Aux Normands appartient l'honneur de tels exploits.

dans deux lettres datées du 25 mai 1811. A Maret, duc de Bassano, ministre des Relations extérieures, il écrivait : « Je suis extrêmement content de la Normandie (1). Je n'avais pas des idées tout à fait aussi avantageuses sur Caen. J'y trouve plus d'aplomb que je n'en ai trouvé même à Rouen ». Enfin, au prince Cambacérès, archichancélier de l'Empire, il disait : « Je suis satisfait de la Normandie (2) et de la ville de Caen ».

Le baron Claude-François de Méneval, qui accompagnait l'Empereur dans son voyage, nous apporte aussi son impression. « Partout, dit-il (3), l'Empereur et l'Impératrice étaient reçus avec enthousiasme. La naissance d'un héritier du nom et de la gloire de Napoléon avait accru au plus haut point sa popularité. La mère du Roi de Rome partagea ces témoignages d'affection et sut y répondre par l'aménité de l'accueil qu'elle fit aux autorités et aux populations des départements ».

Rœderer nous dit aussi par deux fois (4), et nous n'hésitons pas à le croire, qu'il rencontra des voitures chargées de gens qui revenaient des fêtes de Caen et d'où partaient encore, à dix lieues de la ville, des cris de vive l'Empereur.

Y avait-il là un fidèle écho des sentiments du

(1) *Lettres inédites de Napoléon Ier*, publiées par Léon Lecestre, t. II, p. 135.

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. XXII, p. 225.

(3) *Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon Ier*, t. II, p. 454.

(4) *Œuvres de Rœderer*, t. VIII, p. 512 et 557.

département et de son chef-lieu? Ce n'est ni aux témoignages des intéressés, ni aux récits officiels des fêtes que nous demanderons une réponse, mais aux proclamations mêmes, qui les précédèrent pour annoncer l'arrivée des souverains. L'affiche du maire de Caen, du 18 mai 1811, et celle du préfet, du 17 mai, nous montrent, en effet, combien ils redoutaient l'indifférence, sinon l'hostilité de Caen et du Calvados. Le baron Méchin surtout, dans son appel aux maires, leur envoie, tout préparé, un véritable programme d'enthousiasme. « Que toute la population se trouve sur les chemins; que des arcs de verdure décorent l'entrée des villages et couronnent toutes les routes; que les jeunes filles les jonchent de fleurs ; que partout retentissent les cris de l'amour et de l'allégresse ; enfin, n'omettez rien pour que LL. MM. soient convaincues que les habitants du Calvados ne le cèdent à ceux d'aucun autre département en zèle et en dévouement pour leurs augustes Souverains ».

Le Préfet n'ignorait pas que la ville de Caen était restée, en grande partie, royaliste. Il n'y a pas lieu d'en douter après la remarque significative que fait notre mémorialiste caennais, Esnault, à l'occasion des clefs (1) qu'on offrit à Napoléon.

« L'une était en or, l'autre en argent. On y avait « gravé ces mots : *Inutiles cordibus apertis*. C'était « la même inscription que celle mise sur les clefs

(1) Ces clefs sont aujourd'hui conservées au Musée des Antiquaires de Caen.

« présentées à Louis XVI lors de son passage à « Caen en 1786. On remarqua qu'il était singulier « qu'on eût fait usage de cette inscription et que « l'esprit des habitans ne se fût pas évertué pour « en faire une autre et surtout plus juste; car Na- « poléon n'était pas autant aimé que Louis XVI « lorsqu'il vint à Caen ».

Dans cette autre note, le même auteur insiste sur l'impopularité du conquérant : « Le peuple s'em- « pressait pour voir Bonaparte, mais sans paraître « éprouver de sensation agréable. D'ailleurs l'Em- « pereur allait toujours à cheval et avec une telle « vitesse qu'on ne faisait que l'apercevoir. Cette « manière de se montrer en public déplut géné- « ralement ».

L'ensemble du département n'était guère mieux disposé que le chef-lieu. On y sentait une sourde opposition, qui n'attendait qu'une circonstance favorable pour se manifester. C'est ainsi que le corps électoral avait envoyé au Sénat conservateur l'ancien préfet du Calvados, Caffarelli, en disgrâce auprès de Napoléon pour sa courageuse indépendance d'honnête homme lors du meurtre du baron d'Aché (1).

Il est vrai qu'à côté de ces mécontentements inexprimés, le fanatisme napoléonien allait quelquefois jusqu'à applaudir aux hécatombes du grand destructeur d'hommes. A la sortie de Caen, dans le village de Carpiquet, le maire de la commune

(1) Mémoires d'Esnault, t. I, p. 213.

venait de dresser un arc de triomphe où se lisait (1), entre autres, cette stupéfiante inscription : « 34 hommes de Carpiquet sont à l'armée, présent le plus précieux que nous puissions faire à Sa Majesté ».

Cette flatterie étrange dut plaire au conquérant. Mais elle était un défi au sentiment général. Car, depuis longtemps, la France était lasse de grossir, avec les cadavres de ses enfants, le charnier des interminables batailles. Le fléau de la conscription avait épuisé toutes les formes légales pour subvenir à la consommation du Minotaure impérial. Dès 1808, lorsque les hommes de 25 à 45 ans n'étaient pas en état de payer la taxe de remplacement, on les incorporait dans les canonniers garde-côtes (2). Et, d'année en année, la situation s'était aggravée jusqu'à l'époque du voyage de Napoléon à Caen en 1811.

Comment s'expliquer alors les acclamations qui l'accueillirent ? A la vérité, il n'y eut pas d'enthousiasme proprement dit, mais un mouvement de curiosité intense. De tous les points du Calvados, et même des départements voisins, on accourut pour voir l'homme extraordinaire qui faisait trembler le sol de l'Europe sous le poids de ses canons et remplissait le monde du bruit de ses exploits. D'après Rœderer, pendant les trois journées, il

(1) Lettre adressée au Préfet le 26 mai 1811 par le maire de Carpiquet. Archives du Calvados.

(2) Délibération du Conseil municipal de Caen, du 3 décembre 1808. Archives municipales.

serait venu à Caen trois cent mille personnes (1).

Une telle foule devient pour elle-même une sorte de spectacle. Sous les guirlandes de feuillages et de fleurs qui formaient comme une voûte au-dessus des rues, c'était une circulation compacte de passants aux toilettes variées et pittoresques. Tout ce monde n'avait qu'une pensée : le voir, lui, l'incomparable héros de la fête. Et, pour contenter ce désir effréné, les spéculateurs avaient offert aux bourses bien garnies des places (2) de premier choix.

Dans les riches magasins et dans les humbles boutiques, on avait installé des gradins, où s'alignaient des spectateurs attendant, avec une patience héroïque, le passage des souverains. On y admirait surtout, paraît-il (3), de jolies fermières du pays bas-normand, la tête ornée de leurs merveilleuses coiffes, où la dentelle abonde. Et chaque ville, chaque village étaient représentés par quelque belle fille portant son costume local : ici, le bonnet des femmes de Caen, très élevé, avec ses barbes croisées de manière à figurer une mitre, l'épingle à la tête d'or et la couronne de fleurs artificielles ; là, le bonnet rond des femmes de Lisieux, au papillon d'une grandeur démesurée.

(1) *Œuvres* de Rœderer, t. VIII, p. 521. Il est vrai que, un peu plus loin, à la page 557, sous la même plume, le chiffre des curieux n'atteint plus que deux cent mille. Ce qui prouve que l'évaluation des foules est souvent erronée.

(2) Esnault, t. I, p. 212 : « On avait loué fort cher des places dans les boutiques et aux fenêtres ».

(3) *Journal* de Méchin, p. 1.

Ces spectacles du jour étaient prolongés par ceux des soirées. Il n'y avait plus de nuit. Ce n'étaient partout qu'illuminations, feux d'artifices, tempêtes d'airain dans la ville aux clochers, sonorités retentissantes du canon, quand l'Empereur faisait une promenade dans les rues. Alors les vivats intéressés des fonctionnaires, les acclamations des bonapartistes sincères, la claque des stipendiés, les cris arrachés à la banale admiration de ceux qui ne peuvent rester calmes devant l'éclat d'un somptueux cortège, secouèrent l'apathie des indifférents et firent même ce miracle d'entraîner quelques adversaires. Car il y eut cet énorme échauffement, résultant du contact des foules, où se produisent des courants irrésistibles qui déclanchent les mains les plus récalcitrantes aux applaudissements.

PASSAGE DE MARIE-LOUISE

A CAEN EN 1813

I

Lors du séjour de Napoléon à Caen en 1811, la gloire militaire du premier empire était à peu près intacte. Mais, quand il fut question, en août 1813, du passage de Marie-Louise dans la même ville, le soleil d'Austerlitz avait déjà plus d'une tache. La première que l'on observa date des revers de la guerre d'Espagne. Avec la retraite de Russie, des ombres sinistres commencèrent à obscurcir l'astre impérial. Puis, sur la surface encore lumineuse, ce furent d'autres points noirs qui s'élargirent assez, dans le courant de 1813, pour faire présager l'éclipse totale de 1814.

Dès le 30 décembre 1812, la défection du général York, qui commandait le corps prussien, avait déterminé le soulèvement de la Prusse et son alliance avec la Russie. Croyant tout d'abord n'avoir affaire qu'à deux gouvernements, Napoléon pensa qu'avec le gain de deux batailles il en aurait raison. Mais ce

fut bientôt toute l'Europe qui, de nouveau, se coalisa contre lui. Alors, avec sa rapidité de décision ordinaire, il ne songea plus qu'à se constituer une armée formidable. Tous les moyens lui seront bons. Quand l'intimidation ne lui suffira plus, il aura recours à l'hypocrisie.

Comme il voulait qu'à l'étranger, et même en France, on eût cette illusion que la nation s'associait à sa politique de guerre à outrance, il imagina de se faire offrir par les villes et les cantons, à titre de manifestation nationale, des cavaliers montés et équipés. Il remplacerait ainsi sans frais la cavalerie détruite pendant la retraite de Russie.

Que les temps étaient changés depuis les fameux dons patriotiques de la Révolution ! C'étaient maintenant les préfets qui allaient stimuler le zèle des Conseils municipaux. Armés de pouvoirs illimités, ils décrétaient l'enthousiasme et, s'ils rencontraient des contradicteurs, ils n'hésitaient pas à les interner (1), c'est-à-dire à les exiler dans l'intérieur de l'Empire.

A Caen, le baron Méchin eut la grande satisfaction de ne point être obligé de recourir à ces mesures rigoureuses. Il y trouvait un maire si complètement dévoué, et un Conseil municipal si domestiqué, que la réponse à sa demande dépassa ses espérances.

C'est dans la séance du 18 janvier 1813 que le

(1) Thiers : *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XV, p. 247.

Conseil écoute la lecture de la lettre du Préfet, annonçant que la ville pourrait fournir, dans la proportion des autres communes, seize cavaliers montés et équipés à ses frais. Tout aussitôt, objection d'un indépendant, peut-être d'un grincheux. Notre homme considère que, d'après la base d'un cavalier par trois mille hommes de population, la ville ne devrait avoir que douze cavaliers à sa charge au lieu de seize. Il était permis de croire que cette juste remarque aurait été unanimement approuvée par des gens nommés pour défendre les intérêts de la cité. Erreur. Ils sont si dévoués à l'Empire qu'au lieu de seize cavaliers ils en offrent vingt. Et, pour donner plus de prix à cet acte de générosité, ils votent l'envoi d'une « adresse (1) qui sera déposée au pied du trône ».

Entraîné par le bon exemple, le préfet du Calvados se voit obligé de faire à son tour « l'offre d'un cavalier armé (2), monté et équipé à ses dépens personnels ».

Les contribuables de Caen n'accueillirent pas sans protestation les charges nouvelles, que leur imposait la libéralité d'un Conseil municipal trop zélé. Récriminations inutiles, car ils ne pouvaient avoir aucun recours sur leurs élus. Ce n'était pas eux qui les nommaient, mais le Gouvernement. Ils étaient victimes, comme le dit Rœderer (3), de « la

(1) *Recueil des actes de la Préfecture du département du Calvados, 1813 ;* Caen, impr. Le Roy.

(2) *Ibid.*

(3) *Œuvres* de Rœderer, t. VIII, p. 417.

corruption solennellement constituée et organisée dans le corps électoral de France ». L'arbitraire faisait loi et devenait le guide-âne des administrateurs du temps.

Cette situation nous est curieusement révélée par la lettre d'un maire de village du Calvados. Lors d'une convocation de ses collègues du canton d'Évrecy, il avait fait lui-même, au nom de sa commune, le don de plusieurs cavaliers.

« Dans cette circonstance, dit-il (1), le vœu des « administrateurs est réputé le vœu de tous les « administrés, qui ne peuvent être consultés indi- « viduellement. Il est possible qu'un grand nom- « bre d'administrés... regardent ce don comme un « impôt, parce qu'il se répartit au marc le franc de « l'imposition mobilière et que, faute de paiement, « on les contraint ; mesure absolument nécessaire « pour le recouvrement ».

Après avoir voté d'un cœur léger le don de cavaliers aux dépens de ses administrés, le brave maire veut bien payer sa part à Maltot, mais se refuse à délier les cordons de sa bourse au bénéfice de la caisse municipale de Caen. Ses plaintes indignées nous apprennent avec quelle désinvolture les administrateurs du Calvados faisaient flèche de tout bois pour obtenir gain de cause. Elles sont d'un si haut comique qu'elles méritent d'être citées intégralement.

(1) Lettre du maire de Maltot, signée de Croisilles, du 10 mars 1813. Archives municipales.

« La seule plainte que je pourrais faire, c'est « qu'après avoir moi-même, comme maire de ma « commune, voté et payé dans mon canton le don « que tout l'Empire fait à Sa Majesté, je me trouve « taxé une seconde fois pour le même objet dans « la commune de Caen, où je ne demeure pas. Si « l'on vous taxait dans toutes les communes où « vous avez quelque propriété, en seriez-vous « content ? Regarderiez-vous toutes ces taxes com- « me des dons volontaires et patriotiques ? J'ai la « propriété d'une maison à Caen, occupée par cinq « locataires, qui tous payent et, parce que, dans « cette même maison, j'ai conservé un apparte- « ment pour n'être pas à l'auberge... on s'est avisé, « cette année, de me faire partager toutes les « charges publiques de Caen, que j'acquitte chez « moi. Croyez-vous cela juste ? »

Invoquer la justice ! Quelle naïveté sous la plume d'un maire du régime impérial ! Ne savait-il donc pas qu'il n'était lui-même qu'un docile instrument dans la main des préfets ? *Sic volo sic jubeo*, telle était leur règle de conduite.

Si des fonctionnaires publics étaient si effrontément exploités, que pouvaient espérer les simples contribuables ? Il y en eut pourtant un certain nombre qui se refusèrent à payer. D'autres, moins énergiques, se défendirent avec des procédés plus habiles. Voici par exemple une femme qui se déclare toute disposée à verser le montant de la cote que lui réclame le receveur des contributions directes. Seulement, elle demande au maire de Caen de lui

faire payer préalablement la rente que lui doit l'hôpital (1).

Le 23 août, le receveur des contributions directes adresse au maire la « situation (2) du recouvrement des sommes que s'est imposée volontairement la ville de Caen pour aider à payer le prix des cavaliers montés et équipés, offerts à Sa Majesté ».

Nous y voyons que le « montant des rôles » est de 20.818 fr. 95; que la recette est de 19.533 fr. 45, et que « le reste à recouvrer » est de 1.285 fr. 50. Enfin, l'*État* ajoute : « Laquelle somme est à payer par les dénommés ci-après ».

Peut-être devrions-nous donner la liste de ces *dénommés ;* car, s'ils ne sont pas des héros, ils ont montré, dans la circonstance, un courage civil qui n'est pas sans mérite. Pour bien apprécier leur attitude, entrons dans l'esprit du temps avec cette note contemporaine. « Malgré les menaces du préfet et du maire, dit Esnault (3), quelques imposés ne payèrent point. Ce fut le plus petit nombre. Chacun s'empressa au contraire de payer sa part pour ne pas se faire remarquer ».

Ce dernier mot en dit long. Il ne faut pas s'imaginer, en effet, qu'il n'y eut de *suspects* qu'aux mauvais jours de la Révolution. Pour éviter d'être enfermé dans quelque forteresse du premier Em-

(1) Lettre du 27 mars 1813. Signature illisible. Archives municipales.

(2) Archives municipales.

(3) *Mémoires*, t. I, p. 224.

pire, on était quelquefois obligé d'*émigrer* à la manière de Mme de Staël. Le simple refus de prêter son concours à une œuvre organisée par le pouvoir vous exposait même à des mesures coercitives (1).

Jamais l'art de dissimuler des actes d'arbitraire sous le masque de l'indépendance ne fut plus magistralement pratiqué que sous le premier Empire. Aux dons de cavaliers montés, obtenus par la menace des préfets, on s'efforça de prêter la physionomie d'une générosité spontanée. La comédie alla si loin qu'on imagina même de représenter ces bienfaiteurs malgré eux, s'inclinant humblement, au pied du trône, pour *supplier* César d'accepter leur offrande. Ce fut un certain graveur, François-Anne David, déjà connu par les estampes de son *Histoire de France sous l'Empire,* que l'on chargea de perpétuer le souvenir de cet apocryphe élan national. La gravure portait ce titre : *Napoléon le Grand agrée l'hommage du dévouement du peuple français pour forcer l'Angleterre et la Russie à conclure la paix.*

A toutes les administrations et corporations de France on adresse, en février 1813, un prospectus,

(1) Dans une lettre du 16 août 1813, le Ministre de l'Intérieur informe le Préfet du Calvados que, pendant le séjour de S. M. l'Impératrice à Cherbourg, on jouerait sur le théâtre de cette ville « quelques ouvrages analogues à la circonstance ». Et, comme la collaboration du Directeur du théâtre de Caen, avec l'élite de sa troupe, lui paraissait nécessaire, il ajoute : « S'il hésitait, vous lui donneriez l'ordre de le faire ». Archives du Calvados.

dont nous détachons ce passage : « Sous une tente de la plus grande richesse, Sa Majesté l'Empereur et Roi, entouré des Princes Grands-Dignitaires, des Cardinaux, des Ministres, des Grands Officiers de la Couronne, des Grands-Aigles de la Légion d'Honneur, reçoit avec bonté les adresses des Corps et Conseils municipaux, que les Maires des villes de son Empire ont l'honneur de déposer aux pieds de son trône, pour supplier Sa Majesté d'agréer l'offre de cavaliers montés et équipés pour repousser et chasser ces hordes de barbares du Nord qui veulent pénétrer dans le sein de l'Europe pour le dévaster... Au milieu de ce grand concours s'élèvent des Enseignes militaires, sur lesquelles seront inscrits les noms des *Départements*, des *Villes* et des *Corps* qui ont rivalisé de zèle à payer au Souverain cette dette sacrée ».

Il y avait là comme une alléchante invitation à souscrire : 40 francs pour les épreuves avant la lettre, 20 francs pour celles après la lettre. Mais, comme on se défiait de la bonne volonté de gens déjà si pressurés, le programme se terminait par cet avertissement péremptoire : « Cette gravure, spécialement consacrée à perpétuer le souvenir de l'impulsion que MM. les Préfets, Sous-Préfets et Maires ont donnée à leurs administrés, *doit* être placée, dans les salles d'assemblées de leurs administrations, comme un monument de leur zèle et de leur fidélité pour S. M. et pour la gloire du nom français ».

II

Cette façon de se constituer une cavalerie à bon marché ayant été acceptée par la majorité de la nation, il parut facile au gouvernement d'imposer de nouveaux sacrifices aux familles de la noblesse et de la bourgeoisie. Avec les jeunes gens de ces classes aisées, rachetés autrefois du service à grands frais, on formerait quatre régiments de cavalerie légère sous le nom de gardes d'honneur. Déjà, en 1811, ils avaient consenti à s'équiper, et la beauté de leurs uniformes les avait tentés, il est vrai; mais ces conscrits d'un nouveau genre auraient pu répondre qu'il ne s'agissait alors que de servir d'escorte à l'Empereur dans son voyage à travers la Normandie. Aujourd'hui il faudrait figurer sur les champs de bataille. Qu'importe! Le conquérant aux abois voyait dans cette levée un moyen de grouper, sans bourse délier, environ dix mille cavaliers d'élite. Ce serait aux préfets, munis d'une autorité illimitée, de se débrouiller comme ils le pourraient.

Ils eurent fort à faire, surtout le baron Méchin dans le Calvados. Lorsque l'on connut les termes du décret obligeant le préfet à désigner, du 20 avril au 1er mai, les jeunes gens qui feraient partie du 1er régiment de gardes d'honneur, ce fut dans tout le département une véritable consternation. En vain, les familles riches, ou simplement aisées, avaient déjà, à plusieurs reprises, payé des sommes

considérables pour acheter des remplaçants. Si, à bout de ressources, elles se disaient dans l'incapacité d'équiper et habiller à leurs frais le nouveau cavalier, on leur répondait que l'État se chargerait de la dépense. L'objection avait été prévue, puisque les contribuables, trop âgés pour servir, ou n'ayant pas d'enfants capables de porter les armes, avaient été imposés jusqu'à dix mille francs pour contribuer à la formation de la Garde d'honneur du Calvados.

Il n'y eut pas seulement des lamentations, des grincements de dents. Les parents désolés réclamèrent, se défendirent jusque dans leurs derniers retranchements. Des fonctionnaires même résistèrent. Un certain M. Morel, procureur impérial près le tribunal de Falaise, écrit au préfet une lettre angoissée. Sa femme se meurt à la pensée du départ de son fils unique. Il aura ainsi « la douleur de perdre son enfant et sa femme ». Et, comme le baron Méchin, brave homme au fond, n'a pas même le droit de s'émouvoir, le pauvre père croit mieux réussir en s'adressant au duc de Massa, grand juge. Il lui est répondu officiellement (1) que son fils « réunit toutes les conditions exigées des personnes susceptibles d'être admises au 1er régiment des Gardes d'honneur ».

Le baron Méchin, dont la bonté n'était pas douteuse (2), ne pouvait se consoler d'être obligé de

(1) Henri Defontaine : *Les Gardes d'honneur du Calvados*, p. 81.

(2) Gaston Lavalley : *Napoléon et la disette de 1812*.

faire tant de peine à de si nombreuses familles. N'avait-il pas commencé sa terrible besogne par un préambule, dont la naïveté n'avait d'égale que sa compassion. « Monsieur, écrivait-il dans sa circulaire du 12 avril 1813, je crois devoir vous adresser un exemplaire du décret impérial, concernant l'organisation des quatre régiments de Gardes d'honneur, et entrer avec vous dans quelques détails sur une institution créée entièrement dans l'intérêt des familles ».

Ainsi, c'était dans l'intérêt des parents qu'on leur aurait enlevé leurs enfants, pour faire la campagne de 1813 en Allemagne et celle de France en 1814 ? Ou le baron Michin se moquait du monde, ou il était aveuglé par le désir d'atténuer la rigueur des mesures qu'on l'obligeait à prendre. On avait alors une telle peur d'être appelé sous les drapeaux que les anciens gardes d'honneur, convoqués pour escorter l'Impératrice lors de sa prochaine arrivée à Caen, répondirent, la plupart, par des lettres de refus. Ce service prétendu pacifique ne leur disait rien qui vaille.

Suivant un tableau, conservé aux Archives du Calvados, onze gardes d'honneur à cheval auraient accueilli favorablement la lettre de convocation, et six seulement auraient présenté des excuses. Cette pièce officielle manque de sincérité ; car nous avons fait la découverte, dans le même dépôt, de vingt-cinq lettres de refus. Un des acceptants lui-même ne peut s'empêcher de marquer un profond étonnement. « Je pensais depuis longtemps, écrit-il au

préfet (1), que la Garde d'honneur ne subsistait plus ». Ce revenant, ou cette résurrection d'un fossile, produisit sur les autres une impression de terreur. Tous virent le danger qui les menaçait. La plupart s'excusèrent en affirmant qu'ils se rendraient « de bon cœur à l'invitation » s'ils avaient un cheval (2) ; mais tous en manquaient pour différentes raisons. Le Myre de Villers écrivait, de Lisieux, le 12 août 1813 : « Dans ce moment-cy, je n'ai point de cheval et vous savez, Monsieur le baron, combien il est difficile de s'en procurer, vu leur rareté et leur cherté ». Amédée de Piperey disait : « Malheureusement vos intentions ne m'ont été connues qu'à mon retour de la foire de Guibray. J'ai vendu à cette foire le cheval que j'avais, et qui était capable de faire le service que vous demandez ». Comme au maire, qui s'excusait auprès d'Henri IV de n'avoir pas tiré le canon à son entrée dans la ville pour trente-six raisons, dont la première était qu'il n'en avait pas, le préfet du Calvados aurait pu répondre, comme le Vert-Galant, à ces cavaliers sans cheval « qu'il les dispensait des autres ». Mais voilà ! il faut toujours motiver les refus qui cachent des dessous qu'on n'ose avouer.

L'excuse du cheval ne tarda pas sans doute à se discréditer par l'abus qu'on en fit. En effet, le 13 août, M. Fréd. de Labbey, de Falaise, écrit au Préfet du Calvados : « Je ne chercherai point à faire

(1) M. G.-F. Desrotours au Préfet du Calvados, 14 août 1813.
(2) Athanase d'Agneaux, lettre datée de Bayeux, 12 août 1813.

valoir à vos yeux que je n'ai point de cheval, ni d'habillement ; je ne vous parlerai même pas de la modicité de ma fortune... Je me trouve dans l'indispensable nécessité de figurer à une assemblée de famille, fixée depuis longtemps, à trente lieues d'ici ».

Outre l'excuse du cheval, il y eut aussi fréquemment celle qui invoquait le mauvais état de la santé. En voilà un, par exemple, que le préfet devait croire bien malade, puisqu'il commençait ainsi sa lettre du 12 août : « Je suis depuis longtemps entre les mains des médecins ». Le baron Méchin était trop intelligent pour ne pas savoir ce qu'il y avait au fond de tous ces refus : une peur terrible d'être appelé sérieusement sous les drapeaux.

Cette véritable panique était dans tous les cœurs. On en trouve la trace dans les pièces d'archives, en apparence les plus insignifiantes. Voici entre autres une lettre caractéristique du capitaine de la garde nationale de Caen, chargé de la direction de la musique. Il écrit au maire, le 31 décembre 1813, qu'il ne saurait recruter de musiciens que dans le cas où ceux-ci auraient la certitude d'être « exemptés de désignation pour les cohortes actives et urbaines ».

L'unique pensée, pendant toute l'année 1813, fut de trouver le moyen d'échapper au service militaire (1). De mois en mois, de jour en jour, la situa-

(1) Il est avéré qu'à cette époque les familles riches, pour faire exempter ou réformer leur fils, recoururent à la corrup-

tion s'aggravait. Il fallait tant d'hommes à la consommation des champs de bataille que ni l'âge, ni les droits acquis n'assuraient la sécurité. Les sénatus-consultes se succédaient, exigeant de nouvelles levées et, pour les réaliser, supprimant toute garantie. Pour remplir les cadres, on ne se contentait pas d'appeler les hommes mariés ; on alla jusqu'à soumettre les conscrits réformés à un nouvel examen. Il est vrai « qu'ils avaient droit à la restitution des sommes qu'ils pouvaient avoir versées à titre d'indemnité de réforme ». Telle était la consolation que leur offrait le bienveillant préfet Méchin dans un avis (1) du 3 avril 1813.

Le spectre de la conscription répandait partout un tel effroi que, pour se dérober à ses poursuites, nombre de conscrits n'hésitaient pas à se mutiler

tion. Nombre de préfets et surtout de majors furent soupçonnés. Le baron Méchin qui, d'ailleurs, avait senti plus d'une fois dans sa vie les morsures de la calomnie, ne fut pas épargné. Dans ses mémoires, le royaliste Esnault, qui ne l'aimait pas, a inséré sur lui cette note aux allures diffamatoires. A propos de l'élection de l'ancien préfet Caffarelli au Sénat conservateur, il écrit : « Cette nomination déplut à Méchin. M. Caf-
« farelli, par reconnaissance de ce qu'on s'était souvenu de lui,
« envoya 4.000 francs au bureau de bienfaisance. On n'avait
« pas été très content de lui pendant son administration, et
« cependant on le regrettait depuis que Méchin était à sa place.
« S'il manquait de quelques talents administratifs, il était
« d'une intégrité inattaquable au sujet de la conscription, et ne
« donnait rien à la faveur ou à d'autres moyens de séduction.
« Son successeur passait pour être plus facile. »

(1) Publié par le *Journal du Calvados*, 12 septembre 1813.

volontairement. Ce cas se présenta si fréquemment qu'il donna lieu à une décision du ministre de la Guerre, d'après laquelle les mutilations ne seraient plus, à l'avenir, considérées en principe comme un motif de réforme. « Cette mesure, disait le préfet du Calvados dans un avis du 6 septembre 1813, préviendra sans doute le renouvellement de l'emploi de ces honteux moyens auxquels, lors des dernières levées, beaucoup trop de conscrits n'ont point rougi d'avoir recours, dans l'intention de s'exempter du service militaire ». Comme punition, tout conscrit mutilé était condamné aux pionniers et conduit immédiatement à ce corps par la gendarmerie.

Si le pays ne se révoltait pas encore, son indignation se traduisit, dès 1813, par une série de caricatures vengeresses. Dans le courant de l'année, on fit circuler une gravure à l'eau-forte anonyme, où l'on voyait la tête de l'Empereur formée de cadavres (collection Hennin, n° 13.505). Une autre (n° 13.641) représentait Napoléon sur des crânes figurant un trône et entouré de furies. Ailleurs (n° 13.638) la planche, qui donnait un profil du conquérant avec des silhouettes de cadavres, se complétait par cette inscription : « Il est composé de corps morts pour son ambition ». Dans ces estampes d'un genre macabre, c'est toujours la torturante idée de la consommation d'hommes qui domine à Caen. En cette ville, d'où était partie l'héroïne qui poignarda l'un des plus grands fournisseurs de la guillotine, plus d'une mère, hantée de ces visions lugubres, aurait applaudi à quelque nouvelle Char-

lotte Corday qui aurait débarrassé la France du Marat des champs de batailles.

Aux sacrifices humains s'ajoutaient les ruineuses dépenses qu'exigeaient l'équipement et l'armement. La cavalerie surtout entraînait des frais qui dépassaient les ressources ordinaires du trésor. Les chevaux qu'on lui avait offerts ne suffisant pas, l'Empereur en demanda six cents au département du Calvados (1). L'État les payait 400 francs ; mais comme ils étaient très rares, par suite très chers, l'excédent de l'indemnité fut à la charge des habitants. La première taxe, relative aux chevaux donnés, n'avait été supportée que par les contribuables qui payaient trente francs de contributions mobilières. Maintenant tout le monde était frappé, même les plus petites gens. Après l'armée active, la garde nationale devint aussi une nouvelle cause d'impôts. Pour son habillement, on exigea des Caennais un supplément de 37 francs (2). Le désarroi des finances était si grave que les juges et les fonctionnaires publics, salariés par le gouvernement, ne reçurent, dans le trimestre de juillet 1813, que la moitié de leur traitement (3). Leur mécontentement dut se manifester si bruyamment qu'il ne fut pas sans inspirer quelques appréhensions au préfet du Calvados. On en voit en effet la trace dans l'instruction aux maires, du 17 août 1813, où le baron Méchin

(1) *Mémoires* d'Esnault, t. I, p. 227.

(2) *Ibid.*, p. 129.

(3) *Ibid.*

parlait du passage de l'Impératrice dans le Calvados: « Si S. M., disait-il, daignait admettre les autorités publiques à lui rendre leurs hommages, les harangues devront être concertées avec moi. S. E. le Ministre de la police générale me rend responsable de tout ce qu'il pourrait s'y trouver d'inconvenant relativement aux événements actuels ».

Malgré ses redoutables moyens de coercition, le despotisme militaire avait amené l'Empire à un tel état de décomposition qu'il ne pouvait plus compter sur le zèle de ses fonctionnaires. Comment sans eux réagir contre un pays où grondait sourdement l'esprit de révolte. Dans le Calvados, comme dans bien d'autres départements, on se montrait, sous le manteau de la cheminée, une gravure satirique (collection Hennin, nº 13.509) contre Napoléon, où se lisait, au bas de la planche : « Je perds la carte, je ne bats que d'une aile, je ne sais sur quel pied danser », et cette eau-forte (nº 13.510), encore plus significative, qui représentait des aigles se battant dans les airs et déplumant l'aigle française. C'était la débâcle avant la lettre, 1814 prévu par 1813!

III

Caen n'avait pas attendu les derniers événements de 1813 pour donner des marques de désaffection au régime impérial. Le 2 mai, lorsque le maire et les nouveaux adjoints nommés par l'Empereur

furent installés, suivant la volonté du ministre de l'Intérieur, « avec le plus grand appareil » dans la salle du Musée, on remarqua que l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen n'y avait envoyé aucune députation. Seul y figurait le monde officiel. Et, même parmi ces assistants, triés sur le volet, on put constater un murmure d'approbation lorsque, avec sa naïveté ordinaire, le préfet eut la maladresse de donner à entendre que « ni lui (1), ni le maire n'étaient aimés ». Le 28 du même mois, pendant le *Te Deum* que l'on chantait à Saint-Étienne pour célébrer de récentes victoires, le bruit se répandit que plusieurs jeunes gens de Caen avaient été tués dans les batailles qu'on venait de livrer. Il y eut alors une grande consternation et des protestations indignées (2).

Avec le temps, les sentiments d'hostilité de la population caennaise ne firent que s'aggraver. Le maire connaissait si bien l'état d'esprit de ses administrés que, pour ne pas s'exposer à des refus lorsqu'il ordonna, le 17 août 1813, quelques jours avant l'arrivée de l'Impératrice, de décorer la façade des maisons, il s'empressa d'ajouter que « des branches d'arbres et des feuillages seraient délivrés par les soins de l'administration ». La même ordonnance prévenait les adjudicataires de l'enlèvement des boues de la ville que leurs banneaux « seraient mis à la disposition des commissaires de police pour

(1) *Mémoires* d'Esnault, t. I, p. 227 et 228.
(2) *Ibid.*

l'enlèvement de ce qui pourrait être nuisible et pour transporter des sables ».

Les adjudicataires eurent l'audace de refuser le service qu'on leur demandait. Furieux, le préfet écrit au maire, le 22 août : « S'ils n'obtempèrent pas « sans délai à vos injonctions, je vous ordonne de « faire saisir leurs banneaux, de mettre leurs che- « vaux en fourrière, et même de faire arrêter leurs « personnes, ne pouvant considérer ce refus que « comme le résultat d'un mauvais esprit et un « manque de respect punissable ».

Comme il compte peu sur l'efficacité de ces menaces, il ajoute : « Je vous autorise par la présente « à requérir des banneaux dans l'étendue de deux « lieues autour de la ville de Caen, et je viserai sur- « le-champ les réquisitions que vous jugerez con- « venable de décerner... Enfin, M. le Maire, faites- « vous seconder par des agens fermes et zélés. Je « pars demain soir pour me rendre à la limite du « département au-devant de Sa Majesté. Toute la « responsabilité va retomber sur vous, et vous ne « voudrez certainement pas l'encourir, surtout « quand il s'agit du service personnel de la sou- « veraine ».

Ne semble-t-il pas que le pauvre baron Méchin mette déjà en suspicion le maire d'une ville où les administrés montraient de si malveillantes dispositions ? Pour faire oublier un instant des mécontentements qui avaient de si profondes racines dans les cœurs, pour apaiser, quelques heures, des haines qui ne demandaient qu'à éclater, la popu-

larité et les grâces d'une Joséphine auraient à peine suffi. Malheureusement, la souveraine attendue n'avait rien de ce qu'il faut pour déterminer ces courants de sympathie qu'on peut refuser à la reine, mais qu'on accorde volontiers à la femme qui sait mettre de la bonté dans le sourire qu'elle adresse aux foules.

On a beaucoup écrit sur Marie-Louise, et tous ceux qui lui ont consacré des études, même les plus chauds partisans de l'Empire (1), s'accordent à donner d'elle les portraits les plus désavantageux. Comment eût-elle fait bonne figure dans les représentations officielles ? Elle n'avait ni la régularité d'un beau masque, ni ce quelque chose d'indéfinissable qui prête à certains visages de femmes une séduction qu'on préfère à la plus éclatante beauté.

« L'Impératrice Marie-Louise, dit Mme de Boigne (2), était un beau brin de femme, assez fraîche, mais un peu trop rouge. Malgré sa parure et ses pierreries, elle avait l'air très commun et était dénuée de toute physionomie ». Chose étrange ! la malicieuse mémorialiste se montre ici presque indulgente ; et le crayon qu'elle nous laisse de la mère du roi de Rome n'est peut-être pas assez poussé au noir. D'après les souvenirs des contemporains, elle devait en effet donner l'impression d'une plantureuse fille de ferme aux appétits

(1) Frédéric Masson : *L'Impératrice Marie-Louise.*

(2) *Mémoires*, t. I, p. 276.

sensuels (1). Pas la moindre distinction dans la démarche. L'aisance même lui manquait complètement. Et sa gaucherie ne provenait pas de cette défiance de soi-même qui paralyse et peut devenir quelquefois un attrait chez une jeune femme inexpérimentée. Au contraire, elle était prodigieusement hautaine et toute possédée de la grandeur de ses origines. Malsain amalgame d'égoïsme et d'orgueil, sa timidité n'était que l'indice d'une constante préoccupation de l'effet qu'on peut et veut produire sur les autres.

Suivant la duchesse d'Abrantès (2), elle « portait en tout une telle apathie de cœur et d'affection qu'on ne pouvait mieux faire son éloge qu'en disant qu'elle ne faisait pas de mal ». Au moins, se fera-t-elle pardonner cette indifférence mondaine par quelque réveil du cœur auprès du berceau d'un nouveau-né ? Jamais on ne la vit se pencher avec

(1) Dans un article intitulé : *Les Maris de Marie-Louise* (*Historia*, n° du 20 juin 1912), le Dr Max Billard nous raconte l'étrange aventure de Jules Lecomte, un homme de lettres bien connu, qui s'était révélé ténor sur plusieurs théâtres de l'étranger, en dernier lieu à Parme. « Marie-Louise, nous dit-il, le vit un soir jeune, radieux, avec sa galante tournure et sa voix pleine de chaleur et d'émotion. Elle le vit, et, tout aussitôt, l'archiduchesse marqua l'élégant chanteur sur le carnet de ses désirs ». De ce carnet, le ténor ne tarda pas à passer dans le palais de l'ancienne impératrice, car il écrivait bientôt à son éditeur de Paris : « J'ai chanté devant Marie-Louise ; elle m'a retenu à souper. Le souper dura toute la nuit. Quand je me suis réveillé le matin, j'ai pu me figurer que j'étais l'Empereur ! »

(2) *Mémoires*, t. IX, p. 357.

tendresse sur celui du Roi de Rome. « Lorsqu'elle ne sortait pas, nous dit encore la duchesse d'Abrantès, elle passait à *quatre heures* dans les appartements de son fils. Elle avait avec elle un ouvrage de tapisserie auquel elle travaillait par manière de contenance, en regardant le petit roi par intervalles et lui disant en remuant la tête : « Bonjour... bonjour ! » Et un quart d'heure était à peine écoulé qu'on venait avertir l'*auguste* mère que M. Isabey ou Paër l'attendaient dans ses appartemens... l'un pour sa leçon de dessin... l'autre pour sa leçon de musique... Elle aurait bien dû rester plus longtemps chaque jour, pour prendre des leçons de maternité de celle qui la remplaçait si bien (Mme de Montesquiou, gouvernante du Roi de Rome)...Mais, au fait, elle avait raison de partir... cela ne s'apprend pas. »

Ce qui s'apprend : l'exactitude, qu'on a appelée la politesse des rois, va-t-elle au moins se montrer capable de la pratiquer? Son égoïsme ne le lui permettra pas. A Cherbourg, où elle doit remplacer l'Empereur à l'inauguration solennelle du Port-Napoléon, elle ne daignera pas sortir de table lorsque le ministre de la Marine viendra l'avertir que les autorités l'attendent pour assister à l'irruption de la mer dans le nouveau bassin. Pour d'autres motifs, elle manquera de même le feu d'artifice.

Tel était le caractère de la souveraine pour laquelle la ville de Caen faisait de coûteux préparatifs de réception. Son voyage en Basse-Normandie débute par une inconvenance. En établissant solennellement Marie-Louise régente de l'Empire,

Napoléon n'avait pas entendu faire l'abandon du pouvoir. C'est lui, toujours lui, qui, de loin, imposait ses volontés. C'est ainsi qu'il avait fixé au 17 août 1813 le départ de l'Impératrice pour Cherbourg. Malheureusement, Marie-Louise ne savait obéir qu'à ses impulsions de désœuvrée. Cédant aux désirs de sa grande favorite, elle perd son temps dans une misérable intrigue pour remplacer une des dames de service qui déplaisait à la duchesse de Montebello. Et l'on remet le départ au 23. Tant pis pour le pauvre préfet du Calvados qui avait, dès le 11 août, donné des instructions au maire pour commencer la décoration des rues.

Le soleil ayant déjà terni les fleurs et jauni les feuillages, c'était à recommencer. Mais, avant tout, il fallut songer au choix et à l'aménagement du palais qu'on destinait à la souveraine.

Le préfet du Calvados décida que l'Impératrice logerait dans l'ancien hôtel de Fontenay (1), occupé alors par M. Langlois, payeur de la 14e division militaire. Dans sa lettre au maire, du 17 août (2), le baron Méchin dit que cet hôtel « présente espace, agrément et commodité ». Cette jolie construction Louis XV méritait d'être mieux appréciée. Située entre une vaste cour et de beaux jardins, assez étendus pour être qualifiés de parc, elle offrait un ensemble d'appartements décorés avec goût. Le vestibule, de forme ovale, était orné de deux gran-

(1) Aujourd'hui Banque de France, dans la rue Saint-Louis.
(2) Archives municipales.

des grisailles, d'une excellente facture, et de six petits panneaux représentant des jeux d'enfants. Il donnait accès dans un ravissant salon octogone, dont les fines boiseries étaient rehaussées de sujets de chasse, peints entre les encadrements des dessus de porte.

Trois pans du salon forment pavillon en saillie sur le jardin, auquel on accède par un perron de cinq marches. Le linteau de la porte, qui s'ouvre aussi sur le parc, « présente en son milieu une belle figure de femme sur cartouche, d'où partent, à droite et à gauche, de grosses guirlandes de fleurs qui retombent en encadrant le chambranle. Au-dessus de cet ensemble, une légère corniche sert de soubassement à un groupe (1) d'enfants, sculptés en ronde bosse à même le tympan d'un fronton ».

Cette façade sur le parc servira bientôt de décor à la saynète imaginée, par le baron Méchin, pour distraire l'Impératrice le soir de son arrivée. En attendant, le préfet ne négligeait rien pour parfaire l'embellissement de l'hôtel destiné à Marie-Louise. Dans ses instructions au maire, du 17 août, on voit qu'il a visité lui-même le futur palais de la cave au grenier. Tous les appartements lui semblent convenablement meublés, à l'exception de la chambre à coucher, où l'on devra placer un autre lit. Il décide que l'on dressera une tente au-dessus du perron qui conduit du salon au jardin ; et, dans ce parc, il

(1) Gustave Le Vard : *La décoration des habitations particulières édifiées à Caen aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 119.

fait transporter des pots de fleurs, des caisses d'orangers et de grenadiers, empruntés quelquefois, mais loués le plus souvent. A l'intérieur (1), il exige que l'on attache des rideaux à chaque croisée. Il pense aussi qu'il serait agréable à S. M. de trouver un billard dans ses appartements. Il se rappelle que, lors du passage des souverains en 1811, le maréchal des logis de l'Empereur avait demandé qu'on ornât de mousselines plissées la chambre et le boudoir de l'Impératrice.

Tout cela ne lui paraît pas suffisant. Son initiative va jusqu'à s'assurer le concours d'un horloger de la ville, un sieur Lecointe, qui fournira des mécanismes de son invention (2). Grâce à lui, une pendule répétera, de quart d'heure en quart d'heure, des « airs de musique toujours différents ». De plus, une pièce de petite dimension, placée sur la table de toilette de l'auguste souveraine, « jouera, pour la distraire, des morceaux mélodieux et variés ».

Rien n'échappe au coup d'œil du maître, car il écrit au maire de Caen que le sable étendu dans la cour ne vaut rien, et qu'il faudra le remplacer par du sable de mer Il compte les lampions, fait l'addition des verres de couleurs qui serviront aux illuminations des bâtiments, cours et jardins du palais. « Tout devra annoncer, dit-il, que cette maison a l'unique honneur de posséder la fille, l'épouse et la mère de Rois ». Il ordonne enfin que l'on relie,

(1) Lettre au maire du 19 août. Archives municipales.
(2) *Journal du Calvados*, numéro du 8 septembre 1813.

par un pont de communication, le palais à l'hôtel de Faudoas où devaient loger, dans le voisinage, les dames d'honneur de l'Impératrice. Quant aux appartements des personnes de la suite de Marie-Louise, ils furent définitivement désignés, dans la matinée du 24 août, par le baron de Guerchy, maréchal des Logis du palais.

IV

A cette date, vers cinq heures de l'après-midi, le bruit du canon et le son des cloches annoncèrent l'entrée de l'Impératrice dans la ville de Caen. Elle était attendue, à l'extrémité du faubourg de Vaucelles, par le maire avec ses adjoints, le Conseil municipal, le Corps des officiers de la Garde nationale et un bataillon de cette même Garde avec drapeau, tambours et musiques. Marie-Louise ne daigna pas s'arrêter. Sa voiture, précédée de la Garde d'honneur à cheval et escortée par la gendarmerie, l'emporta au galop des chevaux jusqu'à son palais de la rue Saint-Louis (1).

A huit heures du soir, après son dîner, Marie-Louise reçoit les autorités constituées, puis rentre dans ses appartements particuliers, où elle donne l'ordre d'introduire huit jeunes filles qui venaient lui présenter une corbeille de fleurs. La fille du maire, M[lle] Lentaigne-Logivière, porte-parole de ses

(1) *Mémoires* d'Esnault, t. I, p. 230.

compagnes, disait, dans son discours, que ces fleurs seraient « l'emblème de celles dont doit être « parsemée la vie de la plus auguste des Reines, de « l'Épouse glorieuse du plus grand des Monarques, « de l'auteur des jours de l'illustre Rejeton appelé à « perpétuer et à consolider la prospérité des Fran- « çais ».

De tels souhaits, exprimés moins de deux mois avant le désastre de Leipzig, préface de l'abdication, méritaient mieux qu'un remerciement banal. Marie-Louise remit donc elle-même à l'oratrice une montre magnifique, enrichie de son chiffre en diamants et suspendue à un collier de perles fines. En 1811, le maire de Caen avait reçu de l'Empereur une tabatière en or ; sa fille recevait en 1813, des mains de l'Impératrice, un cadeau plus utile, puisqu'il lui permettrait de constater exactement, en 1814, l'heure à laquelle son père devait renier Napoléon pour saluer le retour des Bourbons.

Cette cérémonie dura peu de temps. Comment occuper le reste de la soirée ? Livrée à elle-même, Marie-Louise, qui manquait d'imagination, n'aurait su que faire. Fort heureusement le préfet, homme de ressources, avait prévu cette difficulté. Donner un bal ? Il y avait pensé certainement. Mais, outre les frais que cette fête eût entraînés, il y avait à craindre de voir évoluer un maigre groupe de danseurs au milieu d'une salle à moitié vide. Déjà, en 1811, la plupart des dames, priées pour la présentation à l'Impératrice, avaient fait défaut. Et, pour dissimuler son échec, la Municipalité, dans son *Précis*

historique, avait attribué ce misérable résultat à une erreur dans la distribution des lettres de convocation.

Le baron Méchin, qui ne se faisait aucune illusion sur le nombre des malveillants de la ville et du département, eut la sagesse d'éviter la faute commise alors par l'administration municipale. Ni bal, ni invitations. Une petite fête intime entre amis du pouvoir, cela seul serait sans danger. Et c'est alors qu'il se rappela qu'il était quelque peu homme de lettres (1).

Le voilà donc taillant sa meilleure plume pour écrire un impromptu intitulé : *Bouquet offert à l'Impératrice Reine et Régente, par le département du Calvados, le 24 août 1813, veille de la fête de Sa Majesté et jour de son passage à Caen en allant à Cherbourg* (2). Cette sorte de ballet, dont la musique avait été composée par Catel, inspecteur du Conservatoire impérial, comprenait trois scènes avec cantate, couplets et chœur.

La Basse-Normandie, dit l'argument, *dans laquelle l'Impératrice Reine et Régente entre par le Calvados, se présente pour célébrer la Fête de Sa*

(1) Le baron Méchin avait déjà publié en 1796 son *Mémoire sur le Midi*, et, en 1808, le *Précis de mon voyage et de ma mission en Italie*. A peine installé dans le Calvados, il prend un arrêté, dès le 10 avril 1810, pour la formation d'un recueil des actes de la Préfecture. Il est enfin le directeur et le principal rédacteur anonyme de l'organe préfectoral : *Le Journal du Calvados*.

(2) Caen, imprimerie Le Roy, août 1813, in-4° de 12 pages.

Majesté. Elle est représentée par l'Allégorie qui suit :

Programme.

« Des dames habillées complètement à la normande tiennent des corbeilles dorées, remplies « de fruits et de fleurs. Elles se groupent sur la « terrasse du palais, et en face des fenêtres de « l'appartement principal.

« Derrière elles, deux gardes d'honneur à cheval, deux gardes d'honneur à pied et deux gardes « nationaux de la ville de Caen, vêtus en paysans « herbageurs de la vallée d'Auge, entourent un « taureau blanc, dont les cornes sont dorées, les « flancs couverts d'une pièce d'écarlate à franges « d'or, le front orné d'une couronne de fleurs et de « bandelettes de pourpre.

« A côté d'eux est un brancard décoré, qui porte « deux barriques dorées, remplies l'une de cidre, « l'autre de lait. Un jeune enfant, vêtu et coiffé à « la normande, est assis au milieu, tenant deux « coupes de cristal. Ce brancard est porté par « quatre paysans herbageurs. On offre le cidre à « S. M., comme il est d'usage d'offrir aux souverains les vins d'honneur.

« En avant de ce groupe, deux gardes d'honneur « tiennent par la bride un superbe cheval, destiné « à être offert à S. M. au nom du département. Ce « cheval, le plus beau que l'on ait vu depuis bien « des années dans le pays, est revêtu d'une riche

« couverture de velours. Son mors est doré, sa « bride est d'un tissu d'or et de pourpre; il est « ferré d'argent.

« A droite du perron du salon de S. M. est placé « un orchestre composé principalement de harpes, « de flûtes, de cors et de bassons ».

Lorsque l'Impératrice paraît sur le perron du Palais, on lui présente les fruits et les fleurs, avec musique et cantate chantée alternativement par le coryphée et le chœur des paysannes.

Entrent pour la deuxième scène les herbageurs, avec le taureau et le brancard qui porte les barils. Alors commence un discours rimé qui ne rappelle en rien celui du paysan du Danube. L'éleveur du pays d'Auge parle ici un de ces patois de convention, que le théâtre du XVII[e] et du XVIII[e] siècle a mis trop libéralement dans la bouche de campagnards peu réalistes. L'orateur rustique prie en vain Marie-Louise d'accepter :

Ce tauriau qu'en bon paturage
J'avons graissé, n'espérant pas
Pour lui tant d'honneur en partage.

Le programme avait promis un taureau blanc, et le rustre ne présente qu'un bœuf. L'Impératrice refuse. soupçonnant peut-être, chez le rusé bas-normand, quelque déplaisante arrière-pensée d'économie. Fort heureusement le chœur général : « Salut! ô Louise! » vient couvrir la confusion de l'auteur et de son interprète.

La troisième et dernière scène, consacrée à la présentation du cheval offert par le département, fut mieux accueillie. Cela sauva la situation. Le commandant de la garde d'honneur, qui conduisait le bel animal, dit, entre autres choses :

Sa superbe encolure et ses jarrets nerveux
Sont formés pour César comme pour la victoire ;
Il est consacré par nos vœux.
Sur sa croupe agile et soumise,
Que, maîtrisant sa fougue, il reçoive Louise !
Que, fier d'être guidé par d'enfantines mains,
Il marche le premier sous le Roi des Romains !
Et si l'ambition nous est encore permise,
Alors qu'il portera de si nobles fardeaux,
Qu'en l'honneur des coursiers dont il est le modèle,
Qu'en souvenir de notre amour fidèle,
Il soit nommé *le Calvados !*

Tout est bien qui finit bien. Aux accents d'un chœur général, la bête est agréée. La saynète a pour dénouement une ronde, chantée par le coryphée. Tous les personnages prennent part à cette danse. Rangés sur une file, ils se portent en avant, en arrière, toujours de manière à présenter la face à Sa Majesté, dans les intervalles où le coryphée chante seul.

La littérature préfectorale du baron Méchin et la mise en scène, quelque peu naïve, du médiocre ballet, durent être singulièrement rehaussées par la beauté éclatante du coryphée et de certaines figurantes. Parmi ces dernières, on comptait Mme Pellapra,

femme du receveur général du Calvados, qui, au dire de Frédéric Masson (1), aurait attiré particulièrement l'attention de Napoléon lors de son séjour à Caen en 1811.

Quant au rôle du coryphée, il était tenu par la baronne Méchin, que l'on considérait avec raison comme l'une des plus belles femmes du monde impérial. Elle avait été d'ailleurs appréciée déjà dans les réceptions de Joséphine, à la Malmaison, entre des invitées que l'on citait pour leurs titres, comme Mme de la Rochefoucauld, ou pour leur incomparable beauté, comme Mme Visconti. Un des spectateurs, même un des figurants, du fameux *Bouquet* nous a fixé, dans la forme mythologique du temps, le souvenir de l'impression qu'elle avait laissée dans l'esprit des contemporains.

Gentilles pastourelles,
Qu'vos chants furent joyeux ;
Comme vous étiez belles,
Comme on ouvrait les yeux ;
Les cœurs suivaient vos traces.
Ça n'nous étonne plus ;
On doit trouver les grâces
Où préside Vénus (2).

Ici, Vénus, c'est le coryphée, c'est la baronne Méchin. L'impromptu du préfet, qu'il appelait mo-

(1) *Napoléon et les femmes*, t. I, p. 270.

(2) *Remerciement des paysannes normandes à Madame la baronne Méchin et à ses aimables compagnes, pour le bou-*

destement lui-même une *bagatelle* (1), parut plaire à l'Impératrice. Elle l'écouta avec bienveillance et accepta, pour ses écuries, le beau cheval que lui avait offert le département. C'est à cette occasion que le poète du cru, déjà cité (2), écrivit également :

Faut dresser l'animal ;
S'il emmène Marie,
Qu'il parte au petit trot ;
Ram'nant notr' mer' chérie,
Qu'il revienne au galop.

Le vœu de l'officier de la garde d'honneur fut à peu près exaucé. Car l'Impératrice, partie de Caen le lendemain de la fête à huit heures du matin, revint dans la même ville le 1er septembre au soir. Cette

quet offert à Sa Majesté l'Impératrice, le 24 août 1813, par Bonel, officier de la Garde d'honneur à pied de la ville de Caen. Publié par le *Journal du Calvados*, du 15 septembre 1813.

(1) Dans sa réponse, du 31 août 1813, à une vive critique de son *Bouquet*, par un certain Barley, inspecteur de la loterie impériale, le baron Méchin dit entre autres choses : « L'auteur « de cette trop heureuse bagatelle fait un cas particulier des « personnes qui, sans s'écarter des règles de la bienséance, « s'expriment en liberté sur les productions de l'esprit. Celle « dont il est question ne peut avoir d'autre intérêt que celui « que lui a concilié la circonstance et l'accueil bienveillant de « notre auguste Souveraine. Sans manquer au profond respect « qui lui est dû, on peut croire que sa bonté extrême a égaré « son discernement accoutumé... ». Sur cette polémique curieuse, voyez *Napoléon et la disette de 1812*, par Gaston Lavalley, p. 63 et 64.

(2) *Remerciements des paysannes normandes...*, par Bonel...

fois, le préfet eut la discrétion de ne point lui imposer un nouveau ballet. Le palais fut pour elle comme une auberge, où elle put dormir à son aise jusqu'au matin. Lorsqu'elle le quitta, sa voiture alla au pas et, à la sortie de la ville, elle daigna recevoir les hommages du maire et des adjoints.

Comme les grands maîtres, le baron Méchin, avec son *Bouquet*, avait fait école. Le 3 septembre, toute la population du pays d'Auge, accourue sur le passage de l'Impératrice, lui avait traîtreusement préparé, au bas de la côte de Saint-Laurent, une fête champêtre, que la longueur et la roideur de la pente ne lui permettaient pas d'éviter.

« Vingt jeunes paysannes, vêtues en blanc et « toutes enchaînées avec des guirlandes de fleurs, « se sont présentées au devant de la voiture de Sa « Majesté (1); les huit premières portaient des cor- « beilles pleines de roses pour les jeter sur son « passage ; les douze autres tenaient d'une main » une cantate », d'où nous détachons ces quatre vers, qui suffiront pour en attribuer la paternité à l'auteur du *Bouquet*.

Au plus grand des héros, l'Europe, enfin soumise,
Verra bientôt fermer le temple de Janus.
Le front ceint de lauriers, heureux près de Louise,
Mars désarmé sera Titus.

Dans ce passage et dans cette mise en scène, qui

(1) Extrait du *Journal du Calvados*, du 8 septembre 1813.

ne reconnaîtrait la manière de l'ineffable baron Méchin ?

Marie-Louise n'avait passé que deux nuits à Caen. Cependant les dépenses occasionnées par son séjour s'élevèrent à 8.320 fr. pour la ville (1), et 6.198 fr. pour le département. En vain, le maire de Caen avait-il demandé, par une circulaire, aux particuliers de concourir à l'embellissement du palais destiné à l'Impératrice. L'empressement fut médiocre ; car, à l'article remerciements, nous ne trouvons qu'une lettre adressée le 9 septembre à une personne qui avait fourni du linge.

Ce n'était plus l'heure des générosités patriotiques. Les fonctionnaires eux-mêmes avaient tenu la dragée haute. Obligé d'abandonner pour quelques jours son hôtel, qu'on allait transformer en palais, le payeur de la 14e division militaire avait tout d'abord cédé la place de bonne grâce et exprimé galamment au préfet le vœu suivant : « Avant que notre auguste souveraine daigne honorer mon hôtel de sa présence (2), je crois devoir solliciter de vous que le nom de la rue soit changé et que cette inscription soit de suite apposée : *rue de l'Impératrice Marie-Louise* ». Moins de deux mois après, le ton change. Le même fonctionnaire, à la date du

(1) Lettre du Ministre de l'Intérieur au Préfet du Calvados, 10 octobre 1814, pour donner avis de la décision qui fixe la dépense faite par la ville de Caen à 8.320 francs. Archives du Calvados.

(2) Lettre du 18 août 1813. Archives du Calvados.

19 octobre, se plaint amèrement de la conduite du maire, auquel il a plusieurs fois, et inutilement, « réclamé la réparation de divers dommages causés dans sa maison par suite du séjour de Sa Majesté l'Impératrice au mois d'août ». Il n'hésite pas à qualifier d'inconvenance le retard apporté à satisfaire ses justes réclamations.

« J'ai l'honneur, dit-il enfin au préfet, de vous « prier de vouloir bien donner vos ordres pour « qu'on rétablisse : 1° la table du fourneau de ma « cuisine qui est dans beaucoup d'endroits calcinée « et réduite en morceaux par la violence du feu ; « 2° le dessus de ma porte cochère, dont une partie « de pierre a éclaté lors du placement d'un échafau- « dage pour l'illumination ; 3° enfin les deux bornes « à l'entrée de ma porte cochère qui ont été bri- « sées ».

Le grincheux propriétaire ne se borne pas à exiger des réparations ; il veut aussi que le maire de Caen le débarrasse (1) des caisses et pots de fleurs qu'il a fait transporter dans son jardin pour orner le devant du palais. « Ils peuvent dépérir faute de soins ; d'ailleurs ils sont incommodes ». A ce propos, un incident amusant. Le ministre protestant, qui a fourni neuf orangers et deux grenadiers, soutient qu'il ne les a point prêtés, mais vendus 360 francs au sieur Langlois, payeur de la 14e division militaire. En conséquence, il refuse les 50 écus offerts par le dit fonctionnaire, et il ajoute que ses

(1) Lettre du 30 octobre.

arbustes, restés trop longtemps dehors, ont souffert d'une gelée arrivée avant le 19 octobre (1). Cette contestation, dont nous ignorons le dénouement, a le mérite de nous prouver une fois de plus que l'appel aux dons gratuits ne fut guère entendu. La municipalité et le département durent supporter seuls les frais des préparatifs exécutés pour la réception de l'Impératrice.

Au moment de régler les comptes, l'auteur du *Bouquet* éprouva sans doute quelque remords en constatant que les animaux, faisant partie de la mise en scène, en avaient sensiblement enflé l'addition. Sur un bordereau, conservé aux Archives du Calvados, le cheval avec son équipement est porté pour 4.686 francs; le bœuf, comme acquisition et entrée à l'octroi, pour 462 francs. Il est vrai que ce dernier figurant n'avait pas été accepté, et qu'il aurait pu alimenter pour longtemps le pot-au-feu de la préfecture.

Comme auteur et comme administrateur, le baron Méchin s'était donné beaucoup de mal pour organiser une réception digne de la souveraine. On ne lui en sut aucun gré. Le mécontentement du pouvoir central alla même jusqu'à le rendre responsable de l'indifférence, ou de la froideur de la ville de Caen. C'est ainsi qu'il reçut, dès le 15 septembre 1813, du ministère de la police (2), une violente mercuriale, dont voici le début: « Des personnes

(1) Lettre à un adjoint de Caen, du 19 octobre 1813.

(2) Archives du Calvados.

« considérées de Caen m'assurent, Monsieur le Ba-
« ron, qu'au passage de Sa Majesté l'Impératrice
« par cette ville, fort peu de personnes de la haute
« société se sont trouvées chez elles et que presque
« toutes étaient à la campagne. Je désirerais beau-
« coup savoir quelle en est la raison, et si cela
« tient à de la mauvaise volonté... »

On le soupçonne de tiédeur et on lui demande une enquête. A quoi bon? Plus n'était déjà besoin de complots, comme au temps de Mallet. Nul ne songeait à conspirer. A la désaffection des Français il suffisait de faire le vide autour du colosse. Et celui-ci tombait sous le poids de ses propres fautes. Comme tout gouvernement au despotisme effréné, l'Empire portait en lui les germes de décomposition qui devaient amener son effondrement.

TABLE DES MATIÈRES

Trois journées de Napoléon à Caen en 1811.

Passage de Marie-Louise à Caen en 1813.

ESSAI SUR LISIEUX

PENDANT LE HAUT MOYEN AGE

—

Comment la Cité s'est constituée en deux paroisses

PAR

M. Ch. ENGELHARD,

Membre correspondant.

ESSAI SUR LISIEUX

PENDANT LE HAUT MOYEN AGE

INTRODUCTION

Les auteurs, qui jusqu'à ce jour ont écrit sur l'histoire de Lisieux, se sont contentés pour la plupart, en ce qui concerne le haut moyen âge, d'enregistrer sans discussion des faits épars çà et là parmi des chroniques composées ultérieurement : compilateurs, ils ont laissé à l'historien le soin de les étudier (1). Peut-être, sentant la difficulté de la tâche, n'ont-ils pas osé l'entreprendre ; peut-être, pour ne posséder pas l'esprit d'examen, en ont-ils été réduits à amasser des matériaux sans pouvoir faire œuvre d'architecte. Quelle qu'ait été toutefois leur mentalité, on ne peut, en les lisant, que constater l'obscurité dans laquelle ils ont laissé plusieurs points très intéressants du passé lexovien : c'est ainsi qu'ils ont négligé la partie la plus importante de l'antique vie urbaine, celle qui a pour

(1) Principalement Louis Dubois.

objet de nous faire connaître comment et à quelle époque s'est effectué le premier accroissement certain de Lisieux. Certes, les textes qui peuvent servir à l'histoire de cet agrandissement sont courts, souvent imprécis, d'une portée d'ailleurs presque toujours restreinte ; en outre, extrêmement rares, c'est en les commentant qu'on parvient à les mettre en relation avec le sujet : tels qu'ils sont cependant, leur valeur est grande et on ne saurait les écarter, lorsqu'on veut savoir par quelles phases l'événement dont je parle a passé.

Ayant mûri mon expérience de l'antiquité lexovienne par des travaux nombreux déjà, j'entreprends de mettre à profit ces textes pour réparer en quelques pages l'oubli que je signale, je montrerai d'abord Lisieux obligé de s'entourer de murailles ; j'expliquerai ensuite comme l'excédent de sa population, à cause de l'espace restreint contenu dans l'enceinte se groupa en faubourg à sa proximité ; je terminerai, enfin, par le récit de la réunion de cette agglomération à la cité à la faveur de la paix qui suivit la conquête de la Normandie par Philippe Auguste. Mais, ne pouvant trouver en eux une documentation suffisante, il me faudra compléter leurs renseignements par les indications que me fourniront, d'abord la topographie locale, encore précieuse à consulter malgré sa déformation séculaire, puis les données plus générales de la science historique contemporaine. L'emploi raisonné de ce double secours me permettra, je l'espère, de reconstituer tout un passé actuellement ignoré, des plus curieux

Plan des fouilles de M de Laporte exécutées dans le Cimetière gallo-romain du Grand Jardin à Lisieux de 1866 à 1880

Vers Lillebonne

Boulevard Herbet-Fournet

Bd Duchesne-Fournet

Chemin de fer de Trouville

Bd Nicolas-Oresme

Rue Olivier

Rue Basse-Navarre

Noviomagus

Jardin public

Rue du Grand Jardin

Rue Cordier

Rue Condorcet

Voie de Lillebonne

Place Hennuyer

Rue Paul Banas

Vers Noviomagus

N S E O

Légende

Propriétés explorées :

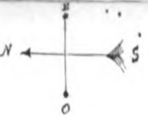
1 } Séminaire près de
2 } la vieille route de Rouen
3 M Mallet
4 M Defougy
5 rue
6 M le Dr Notta
7 M Deshayes
8 M Caudavenne
9 M Dutertre
10 M Chaplain
11 M Denis
12 }
13 } M Dutertre
14 }
15 M Marabout

Ch Engelhard d'après M. de Laporte

Plan de Lisieux
et
de ses environs immédiats
pendant
le haut-Moyen-âge

Légende

AB } Parties de l'enceinte gallo-romaine
CD } existant encore en 1390
E cathédrale
F Eglise St Jacques
G Eglise St Germain
H Hôtel-Dieu
I Emplacement de la place Hennuyer (Fiche-aux-Channines)
K Porte dite de Rouen et plus tard de Paris
L Porte de Caen
MN Partie hypothétique de l'enceinte gallo-romaine
O Cimetière Gallo-Romain



Vers Lillebonne
vers les Rouges-Fontaines
Forêt Rathouyn
Route de Rouen
Lisieux
Voie de Lillebonne à Noviomagus
Emplacement de la Paroisse St Germain
La Chaussée
Rue de Boutailler
Grande Rue
Orbiquet R.
Coutures
(Riv. des Tanneurs)
Dérivation
Touque Fl.
Route de Mézidon
Vers Noviomagus
Vers Mézidon

– Ch. Engelhard –

pourtant, et au terme duquel la ville, d'un seul coup, doubla sa superficie (1).

I

Lisieux dans le haut moyen âge. Causes qui l'obligèrent à se fortifier.

L'antique cité des Lexovii, — qu'il faut bien se garder de confondre avec Noviomagus, sa voisine (2), — avait son emplacement sur le territoire de la

(1) Cette étude complète les données historiques que contient mon mémoire sur le « Manoir Formeville », publié dans le volume de 1911 du *Congrès des Sociétés des Beaux-Arts des Départements*.

(2) Pour Noviomagus, cf. Louis Dubois : *Histoire de Lisieux*, t. I, pp. 13 et 58. On remarquera que je n'adopte pas la tradition suivant laquelle Lisieux aurait été fondé par les habitants de Noviomagus, échappés au désastre de leur ville. Il eût été extraordinaire, en effet (outre les raisons que je donne dans mon texte et qui sont négatives de cette légende), qu'ils eussent été choisir l'emplacement de Lisieux pour y rebâtir leurs foyers, si cet emplacement n'avait pas été occupé par une population à l'abri derrière une enceinte : pour comprendre cette objection, il n'est que de voir la position de Saint-Jacques presque au fond d'une vallée s'ouvrant vers le nord, à peu de distance, en somme, de la mer, route des envahisseurs saxons. S'ils se sont réfugiés dans la cité, c'est que celle-ci existait, qu'ils y trouvaient des voisins obligeants, et, surtout, qu'ils se sentaient en sûreté dans les murailles qui la défendaient. — On avait parlé dernièrement de fouilles à exécuter sur les terrains de Noviomagus : cette idée me paraît abandonnée, et c'est, à mon avis, très regrettable.

paroisse Saint-Jacques : elle en occupait la portion urbaine (1). Les nombreux débris de l'époque gallo-romaine découverts en cet endroit (2); la présence d'un cimetière du même temps à sa proximité (3); tout, jusqu'à la continuité de l'appellation toponymique à travers les âges, vient à l'appui de cette opinion. La ville, par conséquent, était située sur les premières pentes des collines limitant, à l'est et non loin du confluent des deux cours d'eau (4), les vallées réunies de l'Orbiquet et de la Touque.

Je n'ai pas à entrer ici dans la discussion des voies romaines qui la desservaient : il importe toutefois,

(1) C'est-à-dire la portion *intra muros*, à peu près telle qu'elle était avant le démantèlement des murailles au XVIII[e] siècle.

Voir ce que je dis plus loin au sujet de l'enceinte défendant Saint-Jacques.

(2) *Quelques réflexions sur le tracé de l'ancienne cité gallo-romaine de Lisieux*, par M. Vasseur, *Bulletin Monumental*, 1860, p. 315 et suiv. — *Bulletin des Antiquaires de France*, 1904, p. 260. — *Revue illustrée du Calvados*, octobre 1911, p. 160. Pour ne pas allonger cette note, je ne cite que ces mentions d'antiquités gallo-romaines trouvées à Lisieux.

(3) Voir à l'appendice I la lettre de M. de Laporte sur les fouilles qu'il a exécutées le long de la voie romaine de Juliobona à Noviomagus, dans la section qui était située au nord de Lisieux. Il est de toute évidence que le cimetière, placé à cet endroit, à quelque trois cents mètres du rempart septentrional de Lisieux, sur le même versant que lui, ne pouvait appartenir à Noviomagus, éloigné à plus de deux kilomètres vers l'occident, dans le vallon d'un sous-affluent de la Touque.

(4) Tel qu'on le voit de nos jours. A l'époque gallo-romaine, l'Orbiquet allait probablement se jeter dans la Touque beaucoup plus au nord.

pour permettre au lecteur de suivre avec fruit mon travail, que je fasse connaître celles dont j'aurai à parler ultérieurement. La topographie vicinale de la prairie située jadis le long du fleuve côtier qui coule à l'ouest de Lisieux (1) a joué on ne tardera pas à le voir, un rôle considérable dans l'histoire locale.

Placée au sud et à quelque distance de la grande voie de Lillebonne à Noviomagus (2), la cité communiquait avec elle au moyen de deux artères secondaires dont voici les directions : la première, de son origine, non loin des sources de Cavaudon (3), à son entrée dans la ville, à l'endroit où depuis la porte de Paris (4) s'éleva, identifiait son parcours avec celui de la vieille route de Rouen (5); puis, après avoir traversé l'agglomération et la prairie à peu près de la même façon qu'actuellement la Grande Rue, franchissait la Touque (6), remontait

(1) La Touque.

(2) Voir le plan joint à cette étude.

(3) Sources situées à l'est et à près de 1.500 mètres de la ville.

(4) Sortie est de la Grande-Rue, sur les boulevards : au XIII[e] et au XIV[e] siècle, c'était la porte de Rouen.

(5) La voie de Juliobona à Noviomagus, après le point où celle de Mézidon s'en détachait, se dirigeait vers la première ville par Cormeilles et Pont-Audemer; un autre grand chemin partait du même point, côtoyait la route de Paris au nord, passait par Bertouville, Brionne, Pont-Autou : toutes deux allaient aboutir à Aizier avant d'atteindre Lillebonne. Aug. Le Prévost: *Mémoires et notes*, t. I, p. 76.

(6) Probablement au sud, mais non loin du pont de Caen; peut-être à l'endroit de celui de la rue Gustave-David.

les coteaux de Saint-Désir et se dirigeait en droite ligne sur Saint-Julien-le-Faucon et Mézidon (1); la seconde, qui n'était qu'un simple raccord destiné à gagner Noviomagus le plus directement possible, se détachait de la précédente au point même où elle entrait dans la prairie, et s'en allait rejoindre, à quelque cent cinquante mètres de là (2), un autre chemin, venant du nord et coupant, avant qu'elle eût atteint le fleuve, la grande voie dans le fond même de la vallée (3). Je dois ajouter que ce chemin, sa jonction faite avec le raccord, s'infléchissait vers le sud-ouest pour s'unir à la première artère, à l'est et non loin du pont de Caen (4); et en outre, faire remarquer que jusqu'à nos jours il a porté le nom de Chaussée, *Calceia* (5); que sa portion infléchie n'est autre que la rue du Bouteiller (6); enfin, que le lieu où le raccord l'atteignait est la

(1) Noviomagus communiquait nécessairement avec cette voie, qui était celle de Bayeux, mais j'ignore comment.

(2) A l'entrée du Friche-au-Chanoine, aujourd'hui place Hennuyer.

(3) Sans doute un peu en aval de la pointe septentrionale actuelle de l'île Saint-Dominique; on sait que le cours de la Touque fut rejeté vers le versant occidental de la vallée sous Pasquier de Vaux, successeur de Pierre Cauchon : la pointe nord de l'île fut alors reportée où elle est.

(4) Cf. p. 7, n. 6.

(5) Aujourd'hui rue Paul-Banaston. Ne pourrait-on pas rendre le nom primitif à la portion de rue qui va du boulevard Carnot à la place Hennuyer? Le nom de *Calceia* est significatif.

(6) Elle portait déjà ce nom au XII[e] siècle. Cf. p. 18, n. 3.

partie septentrionale du Friche-aux-Chanoines (1).

Tant que dura la paix romaine, Lisieux, comme les autres villes de la Gaule, ne sentit pas le besoin de s'entourer de murailles; mais, ainsi que nombre d'entre elles, du jour qu'elle cessa, il lui fallut pourvoir à sa sûreté en s'enfermant dans une enceinte. Cette nécessité s'imposa, soit au cours des désordres qui accompagnèrent les compétitions impériales pendant la seconde moitié du IIIe siècle (2), soit, plus vraisemblablement, vers la fin du IVe, au moment des terribles invasions saxonnes (3). La ruine de Noviomagus surpris, semble-t-il, à l'improviste et en pleine prospérité par les bandes pillardes du nord, était un de ces avertissements qu'on ne néglige pas. Si, ce que je suppose, Lisieux échappa au sort de l'opulente cité, on comprend que sa population n'eut pas de répit qu'elle ne se fût mise à l'abri d'un coup de force des envahisseurs: être fortifiée, c'était pouvoir leur résister jusqu'à la venue de la plus proche légion (4).

(1) La forme de cette place indique encore actuellement qu'elle fut le lieu de la jonction de deux voies.

(2) Vers 256. *Les Cénomans depuis l'époque préhistorique jusqu'aux invasions barbares*, par A. Ledru, *Province du Maine*, mai 1909, p. 150.

(3) Louis Dubois, *op. cit.*, t. I, pp. 14 et 82. — A. Le Prévost : *Mémoires et Notes...*, p. 149 et suiv.

(4) Noviomagus figure dans les Itinéraires romains, mais n'est pas marqué dans la Carte Théodosienne, dite Carte de Peutinger; les documents postérieurs n'en font plus mention. Louis Dubois (*op. cit.*, t. I, p. 58) a déjà remarqué ce silence. C'est ce qui fait attribuer aux invasions saxonnes la ruine de la cité.

Dès lors, la ville fut défendue par un quadrilatère de murs, des fronts desquels voici les directions :

1° Front est : le côté occidental des boulevards actuels (1), d'un point situé à l'orient de la place Leroy-Beaulieu (2), jusqu'à leur angle méridional, au delà et sur le prolongement de l'église paroissiale (3);

2° Front sud : leur côté septentrional (4), de cet angle au pont de l'Orbiquet;

3° Front ouest : la rive droite du ruisseau, puis, après le coude brusque qu'il fait auprès du pont Mortain, une ligne la prolongeant jusqu'au delà du grand portail de la cathédrale (5);

4° Front nord : indéterminé, mais situé en tout cas non loin de l'église diocésaine et parallèlement à son mur septentrional.

De ces quatre fronts, les deux premiers sont connus, car ils ont subsisté jusqu'aux approches de la Révolution (6) : ils constituaient cette « vieille mu-

(1) Boulevards Duchesne-Fournet et Demagny.

(2) Sur l'alignement des boulevards, c'est-à-dire sur la ligne qui les sépare de la place.

(3) Angle actuel où le boulevard Demagny tourne à l'ouest.

(4) Partie occidentale de ce boulevard.

(5) Voir ce que je dis un peu plus loin. Il peut se faire que le portail de la cathédrale primitive (avant celle d'Herbert) et de l'édifice qui l'avait précédée fût en arrière du front : en tout cas, quand il fut reporté où on le voit, lors de la reconstruction de l'église, il semble bien que, pour le protéger, la muraille ait dû faire saillie en ses alentours et l'envelopper.

(6) Sous Louis XVI se fit la démolition des fortifications lexoviennes datant du XV[e] siècle.

raille » dont parlent certains documents du moyen âge (1) et qui, négligée, abandonnée pendant une partie des XIII[e] et XIV[e] siècles, puis réédifiée au cours du XV[e] (2) sur ses fondations premières, sépara Lisieux, d'abord de la forêt Rathouyn (3) et, quand elle eut été défrichée, de la campagne Saint-Jacques. Le troisième, bien que rasé depuis longtemps, est reconnaissable encore, soit le long de l'Orbiquet, soit dans les cours bordant, à l'est, la portion septentrionale de la rue du Pont-Mortain (4) : limite de la ville tant que les événements imposèrent sa conservation, il continua, après la ruine de sa muraille, à servir de démarcation entre les deux paroisses qui formèrent alors la cité. Quant au quatrième, sa détermination est à l'heure présente impossible : les terrains sur lesquels il s'élevait ont été trop longtemps et trop souvent remaniés pour que je me hasarde à en parler autrement que par hypothèse. Il couvrait évidemment la cathédrale, mais nous ne savons à quelle distance exactement. Couvrait-il de même le monument qui

(1) Voir aux Appendices.

(2) A partir de 1407. Voir *Les Événements de Lisieux en 1572* (dans le *Bull. Soc. hist. de Lisieux*, année 1902, n° 14) : j'y ai publié aux Appendices (p. 50 et suiv.) les chartes qui font mention des premiers travaux relatifs à cette fortification.

(3) Forêt jadis située à l'est de Lisieux, toute proche du front oriental.

(4) Plusieurs propriétés sont encore séparées par des murs s'élevant sur cet ancien front : de nombreux contrats témoignent que jusqu'à la Révolution la démarcation des paroisses se faisait sur leur alignement.

l'a précédée et dont on retrouve quelques vestiges sous la tour méridionale du grand portail ? (1) Je le pense; et c'est pourquoi, faisant mienne une opinion de M. Vasseur, l'éminent archéologue lexovien, j'admets que le rempart, dans cette partie de l'enceinte, se dressa de tout temps jusqu'au jour de sa destruction à quelque distance, au nord, et, parallèlement à l'édifice: je me garde, d'ailleurs, de préciser davantage (2).

Jusqu'au XI[e] siècle les mentions concernant Lisieux sont infiniment clairsemées dans les chroniqueurs: elles sont en outre très brèves (3). Aussi ignore-t-on quels services rendit à la cité sa fortification dans les temps antérieurs. Put-elle résister, ne fût-ce que quelques jours, aux Barbares qui, à partir de 406, se ruèrent sur l'Empire romain d'Occident et l'abolirent ? On ne sait. Comment se comporta-t-elle contre les invasions normandes ? On n'est guère mieux renseigné. Toutefois, ce qu'on peut affirmer, c'est que, qu'elle qu'ait

(1) Cette tour est assise en partie sur un massif de briques romaines.

(2) Voici quelques-uns des remaniements que subirent les terrains situés au nord de la cathédrale : 1° Construction, vers 1160, du manoir épiscopal; 2° construction, au XIV[e] siécle, du front septentrional du fort de Lisieux ; 3° construction, au XV[e], du front septentrional des nouvelles fortifications, sans doute reporté plus au nord un peu plus tard; 4° création, au XVII[e], du jardin épiscopal; le front est alors reporté jusqu'au boulevard actuel.

(3) Cf. Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumièges, Orderic Vital, *passim*.

été sa force, elle ne put éviter à ses défenseurs le joug des races conquérantes (1).

Je n'ai pas, pour l'instant, à pousser plus loin l'histoire de l'enceinte gallo-romaine de Lisieux : ce qu'il importait d'établir, c'était la situation, en ces âges lointains, de la ville comme forteresse, en possession par conséquent d'une enceinte empêchant son extension. Je vais maintenant raconter comme, à raison de cette situation, s'est formé à proximité du front occidental un village, un faubourg, qui grandit peu à peu, grâce à l'afflux continu de la population environnante, et qui, après avoir vécu longtemps de sa vie propre, fut un jour absorbé par la cité, dont il devint, dès lors, une des deux paroisses constitutives (2).

(1) On ne sait absolument rien sur la résistance de Lisieux, lors de l'invasion de 406. On ignore de même celle qu'elle put faire aux Normands. Louis Dubois (*op. cit.*, t. I, p. 85) dit que « vers 877 Lisieux fut pillé par les Normands venant de Bayeux ». Or je ne trouve pas ce pillage de la ville dans Dudon de Saint-Quentin : aprés la mise à sac de Bayeux, Rollon s'en retourne à Paris : « Denique, residens circum Parisius, misit Ebroicas exercitum ut caperetur civitas et Episcopus. » (Éd. Jules Lair, Caen). Guillaume de Jumièges dit de même : « Ex sic urbe (Baiocarum) demolita, Rollo concite Luteciam regreditur ». Dumoulin, lui, avance, mais sans citer de références, que Rollon « passa par Lysieux ». (*Hist. gén. de Normandie*, M DC XXXI, liv. I, p. 11.)

(2) Je tiens à rendre ici hommage au travail de M. Vasseur (*op. cit.*) sur la première fortification lexovienne. Par la simple inspection du plan de la ville, il avait deviné et situé à leurs places les quatre fronts de l'enceinte. J'apporte aux Appendices

II

Causes qui ont présidé à la formation de Saint-Germain de Lisieux. Sa vie indépendante comme faubourg jusqu'au XIII[e] siècle.

On n'a pas été sans remarquer le soin avec lequel j'ai, quelques pages plus haut, décrit la topographie de la « Grand'prée » (1) qui, aux temps gallo-romains et pendant tout le haut moyen âge, sépara Lisieux de la Touque. Il était, en effet, nécessaire que je dise ce qu'était alors sa voirie, puisque celle-ci, par sa disposition, contribua à la formation d'une localité dont l'histoire est intimement liée à celle de la ville : la paroisse Saint-Germain. Si j'avais négligé cette restitution, je n'aurais pu ni entreprendre la narration, même succincte, de ses origines et de son développement, ni dé-

des textes qui lui donnent entièrement raison. Comme je l'ai démontré dans mon *Manoir Formeville,* ce travail si remarquable contient cependant une grosse erreur : l'auteur croyait que le front occidental de cette enceinte durait encore à la fin du XVI[e] siècle : or, il n'était plus qu'une limite de paroisse dès le XIII[e] siècle.

(1) C'est le nom qu'on donnait au XVII[e] siècle et sans doute antérieurement à la prairie située à l'orient de la Touque, entre Ouilly-le-Vicomte et Lisieux. Cette prairie, dans le haut moyen âge, rejoignait celle de Beuvillers en passant entre Lisieux et la Touque.

montrer sa position heureuse, d'abord sur un cours d'eau navigable jusqu'à la mer pour les bateaux à faible tonnage de l'époque (1), ensuite au croisement de chemins, dont l'un le mettait en communication rapide avec la cité (2). Pour se convaincre de la bonté de cette situation, il ne faut que jeter un simple coup d'œil sur la carte qui accompagne ce travail : on ne tarde pas à voir combien l'emplacement de Saint-Germain était désigné par les circonstances pour devenir un centre d'habitations. Je vais essayer, dans ce chapitre, de résumer en quelques paragraphes l'histoire de sa vie indépendante, exposant ce que furent ses débuts et, malgré l'extrême pénurie des textes, suivant son existence jusqu'au moment où, son expansion l'ayant rapproché de Lisieux, les circonstances préparèrent son absorption par la cité. Je n'ai pas, d'ailleurs, l'intention de sonder le passé en m'aventurant dans les âges qui ont précédé l'établissement du catholicisme dans la contrée : bien qu'antérieurement il ait pu exister quel-

(1) Voir Formeville : *Histoire de l'évêché-comté de Lisieux*, t. I, p. CCCC XLIX, et Louis Dubois, *op. cit.*, t. I, p. 11. A noter que ce dernier cite une exhumation de vaisseau antique dans les vases de la Dive, en un endroit au moins aussi éloigné de la mer que Lisieux, et qu'il en parle comme témoin oculaire.

(2) Il s'agit ici du nœud de chemins qui se trouvait sur l'emplacement du Frîche-aux-Chanoines, aujourd'hui place Hennuyer; la voie qui mettait Saint-Germain en communication rapide avec Lisieux est le raccord dont j'ai parlé au chapitre précédent.

ques maisons éparses çà et là dans la prairie, — voire même un hameau, — ce ne fut toutefois qu'à partir d'une époque indéterminée, mais postérieure au culte de Saint-Germain d'Auxerre, que la paroisse s'est constituée, réunissant sous un même nom tous les immeubles situés aux abords de la Touque, entre elle et le front occidental de l'enceinte urbaine (1).

L'obscurité la plus profonde règne sur les temps au cours desquels le christianisme s'implanta dans le *pagus Lisvinus*, dans le Lieuvin : on ne sait pas même à quelle époque il y fut prêché (2). Le plus ancien évêque de Lisieux dont on puisse certifier l'existence vivait aux environs de 538; il s'appelait *Theutobaudus* (3). On peut croire qu'il eut des prédécesseurs; toutefois l'histoire ne les connaît plus.

(1) J'admets volontiers que la fondation de la paroisse remonte aux temps mérovingiens.

(2) Les origines du diocèse de Lisieux sont complètement inconnues. Si une tradition rapporte que saint Taurin prêcha à Thiberville vers la fin du IIIe siècle (A. Le Prévost : *Mémoires et Notes...*, t. III, p. 249); si l'on sait que saint Samson fonda à Pentalle, à l'embouchure de la Risle, le monastère qui prit son nom et qui date du VIe siècle (A. Le Prévost, *op. cit.*, t. III, p. 198); rien ne nous fait savoir qui prêcha le catholicisme à Lisieux et dans ses environs.

(3) Ou *Theobaudus*. « Concilii III aurelianensis canones cum aliis episcopis sancivit Theutobaudus, lexoviensis episcopus, anno 538, qui Edibium presbyterum misit ad quartum, anno 541; prœsens ipse quinto, anno 549. » *Gall. christ.*, t. XI, 1759. Ecclesia Lexoviensis, p. 763, col. 1. Cf. Noël Deshayes, dans Formeville, *op. cit.*, t. II, p. 2.

On remarque qu'aucune légende, qu'aucune tradition ne permet de soupçonner les origines du diocèse. Quoi qu'il en soit, pendant que les premiers pasteurs organisaient le culte dans la ville (1), aux portes de celle-ci, le long de la Touque, grandissait peu à peu un faubourg dont le principal groupement, entourant d'abord l'extrémité méridionale de la *Calceia* (2), s'étendit avec le temps jusqu'à la route de Mézidon : il avait pour artère dans cette direction le chemin qui, postérieurement, s'appela la rue du Bouteiller.

Le nouveau *vicus*, administré tout d'abord par un diacre ou un prêtre délégué de l'évêque, devint un jour assez considérable pour être doté d'une église et d'un curé (3). Le lieu choisi pour l'érection de l'édifice paroissial fut un terrain, à l'est de l'agglomération, dans la direction de la ville, à l'endroit précis où, depuis et jusqu'à la Révolution, se dressa le monument (4) ; le motif de cette désignation me paraît avoir été le peu d'éloignement du centre du village. Quant à la date de la fonda-

(1) *Origine des paroisses rurales du diocèse du Mans*, par A. Ledru, dans *Province du Maine*, t. XIII, juillet 1905, p. 210.

(2) C'est-à-dire autour de la place, désignée sous le nom de Frîche-aux-Chanoines, aujourd'hui place Hennuyer.

(3) Voir *Les paroisses rurales du IVe au IXe siècle*, par Imbart de la Tour, p. 59 et suiv., et *Provinces du Maine*, *loc. cit.*

(4) Il y a eu au moins deux églises qui se sont succédées sur le même emplacement ; peut-être une chapelle les avait-elle précédées.

tion, elle ne saurait être antérieure à la seconde moitié du VI[e] siècle. L'église était dédiée, je l'ai dit, à Saint-Germain, évêque d'Auxerre (1), et l'on sait que le prélat, mort en 448, ne fut généralement réputé comme saint qu'environ cent ans plus tard : elle n'a donc pu être bâtie qu'après 550, année approximative où l'on commença, dans les Gaules, à honorer le grand confesseur en le choisissant comme patron des temples chrétiens.

Pendant un long laps de temps, l'accroissement du faubourg se dirigea vers la Touque, en garnissant peu à peu les espaces vides le long de la *Calceia* et de la rue du Bouteiller. C'est du moins ce qui paraît résulter de la discussion d'une charte, datée du commencement du XIII[e] siècle, mais relative à des donations faites vers l'an 1160 au premier hospice lexovien (2). On y voit que celui-ci était alors érigé depuis peu ; que la rue du Bouteiller était semée, non seulement d'habitations, mais en plus de masures, comme le sont encore la plupart de nos bourgs normands (3), et qu'enfin des ilôts,

(1) « Saint-Germain de Lisieux, dont la dernière dédicace fut faite le 2 juin 1540, sous le nom de Saint-Germain-l'Auxerrois, comme l'avait été faite la première dont l'époque ne m'est pas connue. » Chanoine Prévost : *Vies des SS. Patrons du diocèse de Lisieux*, p. 229.

(2) Charte en latin publiée *in extenso* dans l'*Almanach de Lisieux* (1841, pp. 97 et 98) ; elle a été analysée par mon savant ami M. Bénet, ancien archiviste du Calvados (*Inv. des Arch. du Calvados*, série H., t. I, 1891).

(3) «... duas masuras, apud Lexovios, sitas in vico Pin-

des pâtés de maisons (1), se rencontraient dans ses alentours, très probablement dans le voisinage du pont de Caen. L'Hôtel-Dieu lui-même avait été bâti sur la route de Mézidon, non loin de l'endroit où l'artère précédente la rejoignait (2). L'indication générale que nous fournit la charte est corroborée par un argument d'ordre militaire, irréfutable à mon avis: en avant du front occidental de l'enceinte lexovienne — de même, d'ailleurs, que devant les autres fronts — s'étendaient des terrains frappés d'interdit sur une certaine largeur; ils constituaient ce que nous appelons la zone militaire et permettaient à la défense, en cas d'attaque, d'avoir les vues nécessaires pour assurer la protection du rempart contre les assaillants (3). Il s'ensuit que l'ex-

cerna, simul junctas... quamdam aream apud Lexovios, sitam inter porprisium quod fuit predicti Rogerii Aini ex una parte et masuras pertinentes ad feodum Taillardi in vico Pincerna ex altera...» Charte précitée.

(1) «. . et venerabilis Jordanus, lexoviensis episcopus, nobis concecisset et donasset quamdam insulam apud Lexovi[os], quæ vocatur Putangle, satis propinquam..., et Joannes, Robertus et Willermus... nobis vendidissent totam insulam quam hereditarie possidebant apud Lexovios, sitam inter porprisium quod fuit supradicti Rogeri Aini ex una parte et jam dictam insulam de Putangle ex altera...» Même charte. — Je me range à l'avis de M. Bénet pour la traduction de « insula » par « ilot ou pâté de maisons ».

(2) De sa fondation à sa démolition au siècle dernier a toujours occupé le même emplacement; cet emplacement est aujourd'hui occupé en partie par la Poissonnerie.

(3) Cf. *Le Manoir Formeville* (tirage à part, p. 11 et n. 1 de la p. 12).

pansion de Saint-Germain ne pouvait se faire que du côté du fleuve, au nord et à l'ouest de l'église paroissiale (1).

La vie indépendante du village se prolongea jusqu'au début du XIII[e] siècle. Le consciencieux historien des évêques de Lisieux, Noël Deshayes (2), rapporte que, suivant une tradition du diocèse, « ce fut Herbert (1020-1050), qui commença à bâtir la cathédrale et qu'il ne fit pas de difficulté d'y employer les pierres des murs de la ville, aimant mieux la laisser sans défense que sans lieu décent à solliciter le Seigneur de lui donner la sienne (3) ». Il résulte de cette phrase que l'antique enceinte gallo-romaine subsista intacte pendant toute une

(1) Le quartier des Coutures, au sud, ne fut envahi que postérieurement : c'était alors un terrain cultivé dont l'évêque était seigneur et qu'il n'avait aucune raison d'abandonner aux constructeurs; ceux-ci d'ailleurs n'avaient alors aucun besoin de s'adresser à lui.

(2) Voir sur Noël Deshayes : *Pierre Cauchon. Son prétendu repentir*, par le capitaine Ch. Engelhard, n. 23.

(3) Noël Deshayes, dans Formeville, *op. cit.*, p. 46. Il s'agit ici de l'édifice qui précéda celui que construisit l'évêque Arnoult et que terminèrent ses successeurs aux XIII[e] et XIV[e] siècles; je ne parle pas ici de la chapelle de la Vierge qui fut réédifiée au XV[e] siècle. (Elle fut terminée en 1444 : « ... iouxte d'un costé aux murs de la closture de la chappelle Nostre-Dame, de nouvel édiffiée...» Cart. de l'évêché de Lisieux, p. 31, verso : acte du 22 juillet 1444). Lire dans Orderic Vital, t. II, p. 300, édit, Le Prévost, les paroles d'Hugues d'Eu (1050-1077) reportant sur son prédécesseur la gloire d'avoir commencé la cathédrale précitée. Il est certain qu'un autre temple chrétien avait existé avant celui-ci, mais nous n'en connaissons rien.

partie de la première moitié du XIe siècle; que, par suite, en ce temps, Saint-Germain n'était toujours qu'un faubourg. Dans la vie de Jean Ier (1107-1141), se fondant sur un récit de l'ancienne chronique de Normandie, le même auteur nous apprend que cet évêque « fit rebâtir les murs de sa ville » (1). Comme, avant le XVe siècle, l'histoire ne fait aucune mention et que l'archéologie ne relève aucune trace de fortifications entre la paroisse Saint-Jacques et la Touque (2), il faut nécessairement conclure de cette citation que Jean Ier remit simplement en état les parties de murailles détruites par son prédécesseur (3). Je me sens d'autant plus confirmé dans cette opinion que le XIIe siècle

(1) Noël Deshayes, dans Formeville, *op. cit.*, t. II, p. 46. Herbert ne démolit, à mon avis, que les parties des fronts proches de la cathédrale : Jean Ier n'eut, par suite, qu'à réparer les brèches existantes. En 1136, Lisieux avait ses murs en état de résister, puisque Alain de Dinan et ses Bretons s'y étaient retirés pour s'opposer aux attaques de Geoffroi d'Anjou et de Guillaume, comte de Poitiers; Orderic Vital (édit. Le Prevost, t. V, p. 69-70) raconte les péripéties de cette résistance. En ce qui concerne mon travail, je prends acte ici de son texte pour démontrer encore une fois de plus que Lisieux, au XIIe siècle, ne comprenait pas Saint-Germain.

(2) L'*Almanach de Lisieux* de 1777, copié sans contrôle par Louis Dubois et de Formeville, parle d'une prétendue augmentation des murailles qu'aurait fait faire Guillaume de Charmont (1336-1349); Noël Deshayes n'en dit rien avec juste raison, car en 1349, à la mort de l'évêque, Lisieux n'était plus fortifié depuis plus de cent ans. Cf. *Le Manoir Formeville*, p. 10 et suiv. et le présent ouvrage, p. 24, n. 1.

(3) Voir à ce sujet, même page, n. 1.

fut un âge très dur pour le Pays d'Auge et en particulier pour Lisieux, sa capitale, qui, ayant déjà subi de nombreuses vicissitudes et en redoutant toujours de nouvelles (1), ne pouvait songer à s'agrandir; qu'on conçoit mieux, dans ces conditions, une réfection partielle qu'un agrandissement de l'enceinte. D'allleurs le mot: rebâtir, dans la phrase que je discute, est justificatif de ma manière de voir. Je puis donc affirmer que, pendant tout le sacerdoce du prélat, aussi bien qu'auparavant, Saint-Germain demeura paroisse hors murs, exactement comme à l'époque de sa fondation. Il en fut ainsi encore, aussi bien sous l'épiscopat d'Arnoul (1141-1181), que sous ceux de Raoul de Varneville (1182-1193) et de Guillaume de Rupierre (1193-1201), ses successeurs immédiats; mais avec le XIII[e] siècle la situation changea.

III

Reddition de Lisieux à Philippe Auguste. La paix française favorise son expansion. Réunion de Saint-Germain à la ville.

Au moment où les troupes françaises mettaient à exécution le jugement qui avait prononcé la con-

(1) La liste serait longue des luttes intestines qui ravagèrent à cette époque le pays d'Auge : j'en avais commencé la liste, mais j'ai dû renoncer à la continuer, car il m'eût été impossible de l'enfermer dans une courte note.

fiscation au profit de la couronne du duché de Normandie (1), Lisieux, c'est-à-dire Saint-Jacques, était donc toujours en possession de son enceinte gallo-romaine. « Le premier fait remarquable arrivé sous son épiscopat (de Jourdain du Hommet 1201-1218), c'est, dit Noël Deshayes, la reddition de la ville à l'obéissance de Philippe Auguste. Ce fut notre évêque qui la rendit en 1202, selon des manuscrits qui sont encore en notre ville (2). En reconnaissance de ce que les habitants avaient fait volontairement leur soumission... » (3). Les mots vendre et volontairement, dans le texte ci-dessus, impliquent l'idée de défense possible: or. comme la résistance ne pouvait être effectuée qu'à l'abri de remparts, je ne puis moins faire encore ici que d'attribuer à la cité son vieux quadrilatère de murailles et, par suite, de voir une fois de plus dans Saint-Germain le faubourg qu'il était précédemment.

Cependant le temps approchait où son indépendance territoriale allait cesser. La paix s'était établie, profonde et tenace, dans la province après sa réunion à la couronne; les luttes intestines, qui

(1) Sur Jean sans Terre, coupable de meurtre et de félonie.

(2) Noël Deshayes se trompe ou a mal lu les manuscrits en question : dans son *Blason de Normandie* (t. II, p. 85), Canel fixe avec raison au 31 janvier 1204 la prise de Lisieux. Cette erreur n'entache pas d'ailleurs autrement le récit de l'historien. Il semble que Jourdain du Hommet fut aussi habile que, plus tard, Thomas Basin, et sut négocier la reddition de sa ville sans abandonner aucun de ses droits.

(3) Noël Deshayes, dans Formeville, *op. cit.*, t. II, p, 89.

trop longtemps l'avaient désolée, étaient éteintes; on pouvait aussi croire terminée la rivalité séculaire entre les races royales anglaise et française. Peu à peu les populations s'accoutumèrent à l'idée que la prospérité matérielle était assurée pour jamais; avec la vie normale revint le travail régulier et rémunérateur; la richesse augmenta en même temps que la sécurité. Lisieux profita de la tranquillité commune; trop étreint par son corset de murs, il sentit le besoin de le faire sauter: celui-ci, d'ailleurs, devenu inutile, avait été condamné du jour que son usage n'avait plus été justifié. J'ai discuté ailleurs la date de cet événement (1); s'il n'arriva pas sous le règne de Philippe Auguste ou de son fils, on ne saurait toutefois le faire descendre plus bas que celui de saint Louis: il me paraît même certain qu'il était accompli avant 1250 (2). La

(1) Cf. *Le Manoir Formeville*, p. 10, 11 et 12. — Sans revenir sur la discussion que je soutiens dans cet ouvrage, je dois toutefois faire remarquer que la prétendue augmentation dont j'ai parlé page 10, note 2, est en contradiction formelle avec elle. Les auteurs qui ont accepté sans broncher l'assertion de l'*Almanach* de 1777 à son sujet n'ont certainement jamais essayé de savoir si certaine charte de 1321, étudiée par moi dans le mémoire en question, infirmait ou non ce qu'elle avançait : or, il résulte de son étude que la muraille occidentale de l'enceinte était alors détruite, ce qui rend ridicule l'accroissement de 1349 (environ), car cet accroissement eût agrandi le front démoli !

(2) Au sujet de cette date, aussi bien d'ailleurs que pour le reste du paragraphe, cf. *Le Manoir Formeville*, p. 12, et, même page, n. 4.

réunion de Saint-Germain à la ville se fit progressivement et se termina par le démantèlement du front occidental de l'enceinte : la présence d'une maison du XIIIe siècle sur la rive gauche de l'Orbiquet, au coin d'un pont conduisant à l'une des principales rues de la cité ancienne, toute proche par conséquent d'une porte ou d'une poterne (1), est la preuve, encore debout de nos jours, que ce fut bien alors que la fortification lexovienne disparut, du moins sur ce front. Par suite de cette disparition, le reste du rempart perdit toute valeur militaire; vienne l'invasion anglaise, la cité agrandie sera de ce fait une proie facile pour l'armée conquérante (2).

L'annexion de Saint-Germain augmenta considérablement Lisieux; bien qu'à l'origine la surface habitée de l'ancien faubourg ne comprît pas le quartier des Coutures, une simple inspection de la carte suffit pour démontrer qu'elle égalait au moins celle de la ville primitive (3). Rien ne gênait plus

(1) Aucun texte ne me permet d'affirmer qu'il y ait eu une porte ou une poterne à l'extrémité de la rue aux Fèvres, dans la paroisse Saint-Jacques, en face du pont de l'Orbiquet ; cependant, je ne crois pas trop m'avancer en disant que le fait est aussi certain que possible. La rue aux Fèvres est une des vieilles artères de Lisieux; elle devait alors, comme aujourd'hui, aboutir à la rue du Pont-Mortain, ancienne voie romaine; elle seule offrait un débouché vers le quartier des Coutures.

(2) Cf. *Une forteresse épiscopale pendant la guerre de Cent Ans: le Fort de Lisieux* (publié dans le *Congrès du Millénaire normand*), par le capitaine Engelhard, p. 3 du tirage à part.

(3) Dès que la paix française eut assuré la sécurité dans la

désormais l'expansion urbaine : au nord comme au sud (1) elle avait l'espace qui lui était nécessaire. Or, tout la favorisait : l'apaisement général de la province, la richesse du sol environnant, la proximité d'une forêt (2), l'arrosement large de la campagne. Bien plus : héritier de Noviomagus, Lisieux avait vu se déplacer à son profit la grande voie de communication qui jadis avait relié la cité disparue à la Haute-Normandie. En effet, le chemin de Mézidon, sur lequel il était situé, continuait maintenant la route de *Juliobona* et le mettait en communication, non plus avec cette ville, ruinée, elle aussi, depuis longtemps, mais avec Rouen et Caen, l'un chef-lieu, nouvelle métropole, l'autre, second des

région, l'expansion urbaine se porta sur le territoire ancien de Saint-Germain, envahit après la rue du Pont-Mortain, puis entama les Coutures en commençant par la rue de la Petite-Couture ; c'est, en effet, celle-ci qui, dans le nouveau quartier, fut la première bâtie. En 1390, elle l'était complètement, sauf sur son côté sud.

(1) Il faut comprendre au nord comme au sud de Saint-Germain, le sud étant le quartier des Coutures.

(2) La forêt Rathouyn, sur le penchant de la même colline que Lisieux, mais plus à l'est. Ce serait dans cette forêt que, suivant la tradition, les habitants de Noviomagus se seraient enfuis après la destruction de leur ville. Elle servit pendant tout le moyen âge aux besoins de la ville. On lit dans une charte de 1321, commentée par moi dans le *Manoir Formeville :* « In quadam pieca terre Guillelmus de Crasvilla, prope forestam Restouin... », et dans une minute du Papier des Actes, 6 (ou 7) mars 1392 (n. s.) le boiz de la forest Resthouyn (Étude de Me Delarue, notaire à Lisieux).

centres de la province (1). On comprend donc qu'avec la longue période d'ordre et de travail qui succéda à l'anarchie du XIIe siècle le territoire de Saint-Germain, tel qu'il était au jour de sa réunion, n'ait pas suffi à l'excédent toujours croissant de la population lexovienne ; aussi fallut-il un jour empiéter sur les terrains de l'évêque, seigneur du fief, traverser l'Orbiquet et construire dans ce quartier des Coutures qui, de prime abord, avait semblé devoir ne pas subir cet envahissement (2).

Me voici au terme de mon travail : au moment où je l'arrête, Lisieux est constitué en deux paroisses, ayant entre elles, pour ligne de démarcation, précisément l'alignement sur lequel s'était élevé l'ancien front occidental de l'enceinte gallo-romaine (3). Depuis lors et jusqu'à la Révolution, il restera tel, quelles que soient les vicissitudes qu'il subira. Sa position de ville ouverte le livrera aux Anglais en 1356, lors de la chevauchée du duc de Lancastre en

(1) Cf. Aug. Le Prevost : *Mémoires et Notes. Anciennes divisions territoriales de la Normandie*, t. III, p. 486.

(2) Cf. *Le Manoir Formeville*, p. 12, n. 4.

(3) Je crois devoir attirer l'attention sur ce fait, que j'ai déjà étudié et que je me propose de préciser encore plus sous peu. La séparation des deux paroisses de Saint-Jacques et Saint-Germain se confondait avec un alignement qu'on peut suivre encore très bien dans les cours, situées à l'est de la rue du Pont-Mortain et sur les derrières de la place Thiers, dans la même direction. Cette survivance de l'ancien front occidental de la première enceinte sous forme de limite paroissiale est très caractéristique; elle corrobore les contrats que je vais publier en Appendice et sert de preuve à mon travail.

Normandie; pour se garantir de pareille calamité, ses évêques se verront contraints, faute de mieux, d'enfermer leur cathédrale et leur propre manoir dans une forteresse, et finalement, cette protection étant vraiment trop insuffisante pour la cité, d'entourer ses deux paroisses d'une enceinte qui les protégera jusqu'aux derniers temps de l'Ancien Régime (1); tous ces événements seront considérables: aucun toutefois n'aura l'importance de celui dont je viens de conter l'histoire; aucun pourtant ne restera jusqu'à ce jour plus ignoré (2).

(1) C'est après 1785 que l'on commença à aliéner des parties des murailles du XVe siècle.

(2) Aucun des historiens de Lisieux n'avait jusqu'à ce jour même soupçonné la réunion de Saint-Germain à la ville au XIIIe siècle : il semblerait, à lire ce qu'ils ont écrit, que la cité ait toujours été constituée comme elle l'est actuellement.

APPENDICES

I

Fouilles exécutées par M. A. de Laporte dans le cimetière gallo-romain de Grand-Jardin, à Lisieux. (Extrait d'une lettre de l'archéologue.)

La découverte de ce cimetière remonte à 1846 et a été due à un hasard : des ouvriers terrassiers, en creusant un fossé, trouvèrent quelques vases qui furent recueillis par M. Franque, préposé en chef de l'octroi. L'année suivante, une fouille fut pratiquée par M. Desnoyers, conservateur de la bibliothèque du Muséum à Paris ; elle lui donna 8 urnes plus ou moins avariées. En 1858, la Société des Antiquaires de Normandie fit également une fouille et obtint 35 vases dont la majeure partie était incomplète. On tenta alors, à 50 mètres du point de départ, quelques sondages, mais sans résultat : on en conclut qu'on se trouvait en présence d'un cimetière de village, ce qui était une erreur.

A mon tour, je repris ces fouilles en février 1866 et je récoltai tout d'abord 80 vases entiers, dont une dizaine en terre de Samos et plusieurs autres chargés d'ornements en relief. Depuis, pendant 15 ans, j'ai, chaque année, ouvert des tranchées dans le même terrain, d'où j'ai retiré 800 vases entiers et 2000 brisés. J'étais dans l'ossuaire du

vieux Noviomagus (1): j'ai rencontré *l'ustrinum* dans la propriété que possède actuellement M. Ferdinand Denis.

Il reste encore quelques parcelles de terrain à explorer, mais la grosse difficulté pour y arriver maintenant, c'est d'obtenir les autorisations nécessaires qui certainement seraient refusées, à cause des arbres fruitiers plantés dans les jardins.

Mes trouvailles ont été divisées: une partie a été envoyée à Lille; une autre est partie à Rouen sur la demande de l'abbé Cochet; le reste se trouve à Lisieux.

Les objets méritant d'être signalés sont les suivants: 1 camée en corail ou cornaline, représentant une tête de femme parfaitement conservée; une chaîne en bronze; une pièce de jade; plusieurs monnaies frustes formant un seul bloc, trouvées dans une *olla*; 20 coupes en terre, dite de Samos, plusieurs avec noms de potiers; 1 grand vase de même terre à bords relevés, couvert d'ornements en relief représentant des médaillons circulaires décorés de

(1) Le travail que je viens d'écrire témoigne que je ne partage pas l'opinion de M. de Laporte. Les ruines de Noviomagus sont à plus de deux kilomètres de l'endroit qu'il a fouillé et l'on ne voit pas pourquoi les habitants de cette localité seraient allés chercher aussi loin l'emplacement de leur cimetière, d'autant que cet emplacement se trouvait pour eux au delà de la Touque, sur son versant oriental, et que Lisieux, autre cité gallo-romaine, n'en était éloigné que de trois cents mètres environ. Il est à noter que des découvertes de débris gallo-romains ont eu lieu, en ces derniers temps, soit dans les dépendances du séminaire, soit dans les jardins de l'Hôtel-Dieu, ce qui prouve que les abords de Lisieux, du côté de l'est, étaient alors habités: il est donc naturel de rapporter à cette ville le cimetière fouillé par M. A. de Laporte. Le cimetière de Noviomagus se trouvait, lui, sur son territoire, au lieu dit encore Fenêbres *(Funeraria)*.

génies ailés (hauteur $0^m 12$, diamètre $0^m 22$); un très beau vase, aussi en terre de Samos, mesurant $0^m 20$ de hauteur, de forme hémisphérique, sur lequel sont figurés divers personnages, entre autres Léda et son cygne (un semblable a été rencontré à Ingouville, près le Havre, — très rare complet); six lagènes avec de beaux ornements bien conservés revêtus d'oxyde de plomb (rares); un vase en terre de Samos, orné de draperies, dont un morceau brisé a été rattaché au moyen de quatre longues attaches en bronze en forme de croix (M. de Longpérier me l'avait demandé pour le Louvre; il est resté à Lisieux); deux vases gaulois en terre grise, dont un fait à la main; 150 statuettes en terre antique qui reposaient sous un amas de tuiles brisées, parmi lesquelles une dizaine, dont une Latone et une Vénus Anadyomène, étaient seules intactes; deux statuettes de Vénus, rencontrées plus loin à une vingtaine de mètres, remarquables pour avoir été trouvées dans un petit édicule (d'après M. Léon Coutil, dans son travail sur les statuettes en terre cuite, ce sont les seules dans ce cas en Normandie); deux statuettes à gaîne; puis des jouets d'enfants, tels que : coqs, poules, canards, sangliers, paons, boules, etc.

La voie romaine qui part de Noviomagus traverse la route de Dives, le Point-de-Vue, la rue de la Chaussée, toute la prairie du Grand-Jardin, et se dirige ensuite, après avoir atteint le Séminaire, sur Cormeilles et Lillebonne (1).

(1) Voir pour cette voie A. Le Prévost : *Mémoires et Notes*, t. I, p. 80. Il y avait une seconde route qui se détachait de celle passant par Cormeilles à sa sortie même de Lisieux, passait par Lhôtellerie, la Chaussée, le Marché-Neuf, et arrivait à Brionne après avoir fait, au-dessus de Carsix, un coude pour

Une voie, venant du Sap, se dirige par Lisieux sur Honfleur en suivant la vallée de la Touque (1).

Une autre voie, située à l'est, va sur Dreux, Chambrais, etc.

Enfin, vers le sud, là où se trouve actuellement le chemin d'Assemont, passait encore une autre voie : en 1879, des urnes et une statuette de Latone ont été trouvées dans la cour de l'abbaye longeant ce chemin.

Glos-sur-Lisieux, le 23 décembre 1909.

DE LAPORTE (2).

II

Textes justifiant la fixation des deux principaux fronts de l'enceinte gallo-romaine.

Dans une très remarquable étude dont j'ai fait précédemment l'éloge (3), M. Vasseur, l'archéologue lexovien, avait tracé par divination, pour ainsi dire, les quatre fronts de l'enceinte gallo-romaine de Lisieux : j'ai déjà

se diriger vers le nord. Au delà de Brionne, elle gagnait le Pont-Authou, puis s'en allait par Annebault et le hameau de Rondemare, rejoindre la première à Aisier. (Cf. même ouvrage, t. I, p. 77.)

(1) C'est celle qui portait le nom de *Calceia* aux abords de Lisieux pendant le haut moyen âge, et l'a gardé, francisé, jusqu'à ces derniers temps.

(2) Je suis heureux de remercier ici M. de Laporte de son obligeance : il m'a, en me faisant parvenir cette lettre, grandement aidé dans mon travail.

(3) P. 13, n. 2.

confirmé, dans le travail qu'on vient de lire, l'emplacement du front occidental en faisant remarquer sa survivance comme limite des deux paroisses qu'il avait autrefois séparées effectivement (1). Voici maintenant plusieurs textes, attestant à la fois la justesse de ma remarque, et justifiant les alignements proposés par M. Vasseur pour les fronts oriental et occidental de la fortification. Ils datent de la fin du XIVe siècle, c'est-à-dire d'une époque où celle-ci avait disparu depuis cent trente ou cent quarante ans, et où les débris qui en rappelaient le souvenir ne servaient plus que d'abornements. Ces textes me sont fournis par le plus ancien des registres, actuellement existants, du tabellionage lexovien, « le Papier des Actes de G. Guérart, tabellion monssieur de Lisieux (2) »: je les discuterai au fur et à mesure de leur transcription.

I. *Front occidental.* — 1° 1391 : « Le XVIe jour de may fut présent Denis Noël, qui congnut avoir baillié à tousjours mès etc., à Girotin de France et à Colette, sa fame, de la paroisse de Saint-Jaque de Lisieux, à la vie du plus vivant des ij., qui plus vivra plus tendra, c'est assavoir une maison avecques le fons de l'éritage et gardin et arbrez dessus estans, etc., assize en ladicte paroisse Saint-Jaque, jouxte les héritiers Thomas le Mauvis d'un costé et d'autre costé aux hoirs messire Jean Caullet, haboute d'un bout au marchié aux tellez et d'autre bout aux murs de la ville... ». 2° 1392 (n. s.) : « Le XIXe jour de janvier fut présent messire Jehan Le Rebours, prestre, qui con-

(1) P. 27, n. 3.

(2) Sur ce très précieux registre, au moyen duquel j'ai reconstitué en partie le Lisieux de la fin du XIVe siècle, cf. *Pierre Cauchon. Son prétendu repentir*, par le capitaine Ch. Engelhard, n. 21.

gnut que pour la somme de cent soulx tournoiz, dont, etc. il avoit vendu à Ernoul Tourquetil, d'icelle paroisse, une maison et le gardin, ainxi comme il se pourporte, etc., jouxte Guillaume Pinel, clerc, d'un costé et d'autre costé aux hoirs messire Jehan Caullot, haboute d'un bout aux murs de la ville et d'autre bout au chemin monssieur de Lisieux (1). »

Remarquons d'abord, en lisant ces contrats, qu'ils semblent infirmer ce que j'ai écrit sur l'absence d'enceinte fortifiée autour de Lisieux de 1250 à 1407 (2); il n'en est rien cependant. Le registre d'où ils sont tirés en contient d'autres, relatifs à des propriétés situées au nord et au sud de celles qu'ils déterminent; or, les propriétés du sud aboutissent, non point à une muraille du côté de l'occident,— ce qui devrait être si la fortification s'était, à cette époque, continuée sur le pourtour de l'enceinte, — mais bien au ruisseau d'Orbiquet. Il y a solution de continuité: nous nous trouvons, dans les deux textes précédents, simplement devant un pan d'un des anciens fronts, et ce pan n'a d'autre utilité que de servir d'abornement à des terrains particuliers. On ne saurait, d'ailleurs, nier qu'il ne s'agisse là d'une partie de l'antique enceinte gallo-romaine: les murs dont parlent les contrats sont ceux de la ville, mais de la ville réduite et, par suite, antérieure, puisqu'ils sont enclavés dans des propriétés à la limite, comme on va le voir, de la paroisse Saint-Jacques, la cité

(1) Ce nom est orthographié Caullet par erreur du scribe: c'est Caullot qu'il faut lire, comme on le voit dans la minute du 19 janvier 1392 et dans une autre du 20 mai 1391. Ce Jehan Caullot était un chanoine de la cathédrale.

(2) Voir au sujet de ces dates *Le Manoir Formeville*, pp. 10, 11 et 12.

primitive (1). Je n'ai donc pas à revenir sur ma discussion.

Mais où était ce pan de l'ancienne enceinte lexovienne ? Les héritages appartenant à Denis Noël, aux héritiers de Jean Caullot, à Ernoul Tourquetil, formaient un vaste tènement qui avait pour bornage, ici, le Marché aux toiles et la rue Monsieur-de-Lisieux et là, un débris de l'antique muraille. Je commence par faire constater que la rue Monsieur-de-Lisieux n'était autre que la rue de la Basse-Boucherie (2) sur le côté oriental de laquelle s'élevait la halle aux toiles: nous n'avons donc en réalité, là comme ici, qu'un seul abornement. Recherchons maintenant la situation de la halle en question. Nous voyons, sur le plan de Lisieux de 1785 (3), qu'elle occupait l'extrémité septentrionale des diverses halles longeant la rue sus-nommée à l'orient. Comme le fragment de la fortification dont parlent nos contrats est à l'opposé de la halle aux toiles par rapport à la rue Monsieur-de-Lisieux, il s'ensuit qu'il courait à l'occident des deux héritages séparés par le domaine des héritiers Jean Caullot et qu'on peut fixer sa situation au nord et sur le prolongement de la rive droite de l'Orbiquet, non loin du coude que fait le cours d'eau avant d'aller s'engouffrer sous le pont Mortain (4). J'ai, d'ailleurs, marqué son emplacement sur la carte que je joins à cet ouvrage.

(1) Le Papier des Actes prouve que les terrains étaient bâtis de la place des Boucheries (aujourd'hui Victor-Hugo) à la rue du Pont-Mortain et bien au delà.

(2) C'était la rue qui longeait à l'ouest la place des Boucheries.

(3) Ce plan a été édité par la Société historique de Lisieux dans son bulletin nº 16, année 1907.

(4) Une partie de ce pan de murailles devait se trouver dans

II. *Front oriental.* — 1° 24 février 1390 (n. s.): « Eudit jour fut présent Robert de Cauvegny, de la paroisse Saint-Jaque, qui congnut avoir vendu à honnorables et discreptes personnes le doyen et chapitre de Lisieux X soulz tournois de rente par an à prendre par chascun an au terme de Noël sur une maison, assise en ladicte paroisse, jouxte la maison qui fu feu Robert Dubosc d'un costé et ledit Cauvegny d'autre costé, aboute au chimetière de Saint-Jaque de Lisieux [d'un bout] et d'autre bout à la vieille muraille par le pris de cent soulz tournois, donc etc., et promistrent garantir, fournir etc. ». 27 février 1390 (n. s.): « Eudit jour fut présent Robert de Cauvegny qui congnut avoir baillié à tousjours mès à Robert de la Cappelle une chambre d'une maison avecques le fonz de l'éritage, ainssi comme le tout se pour porte tant haut que bas, jouxte ledit Cauvegny d'un costé et d'autre costé à messire Martin du Poncel, prestre, aboute d'un bout au chimetière Saint-Jaque et d'autre bout à la vieille muraille de la ville par xxv soulz tournoiz et 1 capon de rente... » Dans ces minutes, l'adjectif « vieux » qualifie le mur servant d'abornement aux propriétés auxquelles elles sont consacrées: c'est bien encore d'une ancienne partie de la fortification gallo-romaine dont il est question, puisqu'à l'époque où les actes furent rédigés, il n'existait d'autre enceinte sur le territoire lexovien que le Fort de Lisieux. Je constate que le langage populaire conservait, dans ses façons de désigner les débris survivants de l'antique état de choses, le souvenir de leur première destination: la ville avait prospéré, grandi; s'était de 1250 au

la propriété de M° Delarue, notaire, à son extrémité orientale. Le mur qui clôt sa cour dans cette direction est extrêmement ancien à sa base et semble bien avoir appartenu à la fortification primitive de Lisieux.

plus tard jusqu'à 1357 passé de toute défense ; avait dû, pour se garantir de dures éventualités, protéger à partir de cette dernière année sa cathédrale et son manoir épiscopal ; la muraille qui jusqu'au XIII[e] siècle avait entouré Saint-Jacques était toujours la muraille de la ville et, pour la caractériser, l'adjectif « vieux » suffisait.

Où s'élevait cette autre portion de l'enceinte gallo-romaine? La réponse est facile. Le cimetière de Saint-Jacques s'est étendu, jusqu'à la Révolution, au sud de l'église et lui était contigu dans sa partie inférieure. Les maisons de Robert de Cauvegny, qui s'élevaient, elles aussi, au midi de l'église, se trouvaient comprises entre cette partie inférieure du champ du repos et le mur de la ville, lequel courait par suite, comme dans le plan de 1785, parallèlement et à hauteur du chevet du monument. Ainsi, aussi bien en cet endroit que dans celui qu'ont indiqué les deux premiers contrats, nous nous trouvons sur des points qu'avait fixés M. Vasseur comme appartenant, soit au front occidental, soit au front oriental de l'antique quadrilatère lexovien : sa thèse est ainsi justifiée par des authentiques et sa divination devient une réalité.

(1) Cf. le plan de Lisieux en 1785.

(2) J'ai également marqué sur le plan qui accompagne cet ouvrage la portion de la vieille muraille relatée par les deux derniers contrats.

A PROPOS

DE LA

GALERIE MANCEL

PAR

M. Ch. HETTIER,

Membre titulaire.

A PROPOS

DE LA

GALERIE MANCEL

Les renseignements biographiques qui nous sont parvenus sur Pierre-Bernard Mancel se bornent à fort peu de chose. Nous ne connaissons guère que sa vie commerciale et son goût passionné pour les objets d'art.

Nous savons par MM. Decauville-Lachênée et Sauvage qu'il était fils d'un boulanger et qu'il était né à Caen le 6 janvier 1798. Si je relate cette humble origine, ce n'est pas, vous le savez, pour diminuer notre donateur, mais, au contraire, pour mettre en relief une existence que ses efforts et son énergie soutenue surent rendre prospère et utile. Il entra très jeune dans la librairie et s'associa vers 1816 avec Augustin Clérisse, dont le nom continua à être porté longtemps après par une maison très connue. Cette association dura peu.

En 1820, Mancel se trouva seul et put se livrer à ses projets d'éditeur. Il publia toute une série d'ou-

vrages normands très estimés, que l'on trouve encore dans les bibliothèques des amateurs de l'histoire de notre province: les *Mémoires de la Société des Antiquaires,* les ouvrages de l'abbé de la Rue, etc.

La Collection comprend des documents manuscrits importants et nombreux. Je n'en parlerai pas ici; M. Sauvage nous en a donné un inventaire général rédigé avec une compétence et une précision scientifique au-dessus de tout éloge. Quant aux tableaux, la notice de M. Decauville est très complète et très appréciée.

P.-B. Mancel ferma son magasin vers 1850, mais sans abandonner le commerce des livres et surtout de *ses* livres en nombre qu'il écoulait au fur et à mesure et suivant les circonstances. Il demeurait rue de l'Engannerie, à droite, assez près du quai, au n° 14. C'était là qu'il était parvenu à placer ses collections; c'était là qu'il recevait Barbey d'Aurevilly et Trébutien, sinon ses seuls amis, du moins ses amis préférés. Me sera-t-il permis d'ajouter, sans malveillance, que ces amitiés furent quelquefois troublées par des incidents orageux ?

Il mourait le 25 mai 1872, sans que ses libéralités eussent fait le moindre bruit, et que le public eût paru comprendre l'importance artistique du cadeau qu'il faisait à notre cité.

Avant de mourir, Mancel avait tenu à assurer, non seulement la remise de sa collection à la ville de Caen, mais encore son autonomie, son indépendance vis-à-vis de l'État et les moyens de la con-

server en lui fournissant des revenus qui lui permettent aujourd'hui d'acquérir les objets qui semblent rentrer dans son cadre.

M. Mancel était à Rome en 1845, attiré par la vente de l'énorme collection du cardinal Fesch, oncle de Napoléon Ier. Le catalogue de cette nombreuse et riche collection existe en deux volumes in-8° et l'exemplaire qui se trouve à la Galerie Mancel est l'exemplaire même du donateur et annoté par lui.

Je ne laisserai pas passer cette occasion de prévenir une observation, peut-être même un reproche d'exclusivisme adressé à la Commission dans les acquisitions qu'elle a pu faire jusqu'ici. Avant tout, la Collection Mancel est une collection de gravures et de tableaux anciens. Telle était l'orientation artistique de M. Mancel, et la Commission a pensé, justement selon nous, qu'elle devait se conformer aux intentions du donateur et s'appliquer de préférence à la recherche des œuvres des anciens maîtres qu'il aimait avec frénésie.

Les acquisitions de gravures qui ont été faites depuis l'ont été dans le même ordre d'idées, et les noms des artistes dont on a recueilli les œuvres sont ceux des maîtres les plus connus et dont la popularité a déjà reçu la consécration du temps.

Sans chercher à faire l'histoire de la gravure, il faut cependant en dire quelques mots, ne fût-ce qu'à propos de cette collection. Or, la gravure a été de tout temps un art favori, puisqu'on en trouve sur les bois de renne dans les cavernes de la

période glaciaire. Il n'y a pas lieu de s'arrêter sur les *nielles* florentins, puisque nous ne pensons pas qu'il en existe dans nos cartons. D'ailleurs, les nielles florentins ou italiens des XV[e] et XVI[e] siècles ont été, à leur début, des travaux d'orfèvre assez compliqués et dont la préparation exigeait un soin et une attention aussi grands que s'il s'était agi du travail d'émaillerie le plus délicat.

A l'origine et en remontant aux plus anciens documents que l'on possède sur la question, le « niel ou nielle », de *nigellum,* était un émail noir composé d'argent, de cuivre, de plomb et de soufre que l'on introduisait dans des creux gravés sur des métaux. L'opposition du noir sur des plaques d'or était bien faite pour donner un grand relief aux objets ornés de cette façon. Malgré tout l'intérêt qu'offre cette étude, dans laquelle on pourrait faire intervenir des citations empruntées au *Moine Théophile* et à des trouvères des XII[e] et XIII[e] siècles, Raoul de Cambrai, Flore et Blanchefor, etc., je n'irai pas plus loin, en mentionnant toutefois que Benvenuto Cellini n'a pas dédaigné cette pratique d'ornementation et lui a consacré une longue notice dans son *Traité d'orfèvrerie*. Le catalogue de notre Collection n'indique aucun niel.

Le catalogue n'indique pas davantage une œuvre quelconque pouvant être attribuée à *Maso Finiguerra,* qui passe pour être l'inventeur de la gravure. Du reste, le cardinal Fesch ne semble pas s'être beaucoup préoccupé de la recherche des premiers essais de la gravure, bien que cependant, à

cette époque, on possédât des ouvrages d'une grande érudition, tels que *Brulliot,* Bartsch, *le peintre graveur*, etc. Soit que le temps lui fît défaut, soit que l'effort lui parût inutile, il ne paraît pas non plus s'être beaucoup inquiété du classement méthodique de ses cinquante mille gravures. L'ornementation des reliures de ses recueils indique une époque antérieure au Premier Empire. Quelques-uns possèdent des reliures du XVII[e] siècle, voire même en maroquin rouge somptueux, tel que le volume de portraits de Van Schuppen. Le cardinal devait accueillir avec empressement, pour ne pas dire avidité, tout ce qui lui était offert, et il eut cette bonne fortune de vivre à un moment où l'abondance des gravures des XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles lui permettait d'acquérir à des prix fabuleusement bas. Il pouvait donc satisfaire sa passion sans compromettre ses finances.

C'est ce qui expliquerait encore l'absence de tout spécimen des gravures qu'on appelle *criblées* et de livres de xylographie. Mais, sur ce dernier point, l'atlas du bel ouvrage de Dutuit, malheureusement inachevé, nous fournit des documents et des facsimile d'une grande précision. C'était bien là de la véritable gravure sur bois. Il en reste infiniment peu d'exemplaires. Les livres décorés de cette façon étaient destinés à l'édification, ou plus simplement à l'usage des masses. C'est ce qui a dû contribuer à leur rareté. Ce sont la *Biblia pauperum,* le *Cantique des Cantiques*, l'*Oraison dominicale,* le *Miroir du Salut humain* et autres. C'est en

Allemagne qu'il en fut publié le plus grand nombre. Cependant, il en fut également imprimé en France, en Hollande, en Italie et quelques-uns en Angleterre. Plusieurs de ces livrets, généralement in-4°, sont ornés de planches très expressives et auxquelles de grands maîtres n'ont pas dédaigné de travailler.

Albrecht Dürer. — Un des maîtres dont la Collection peut se vanter de posséder le plus grand nombre de pièces des plus rares et des plus précieuses, sans parler de la beauté des épreuves, est certainement Albert Dürer.

Dès la fin du XVe siècle et avec le début du XVIe, la gravure sur bois et l'eau-forte fait des progrès énormes et atteint avec Dürer un degré de perfection qui n'a pas été dépassé depuis. Dürer ne faisait pas seulement de la peinture. Il a gravé un nombre considérable de pièces sur cuivre et sur bois. Nous sommes heureux de posséder un des plus beaux recueils qui existent. Parmi ses dessins proprement dits, on parlait beaucoup récemment du Portrait de Marguerite de Hohenzollern, exposé à Paris, et qui peut aller de pair avec les meilleurs dessins du Louvre. Sans rompre avec le passé et tout en continuant de suivre, de loin quelquefois, les traditions des maîtres qui l'avaient précédé, notamment de Wohlgemüth, l'illustrateur de la *Chronique de Nüremberg,* Dürer put s'affranchir des influences qui l'auraient gêné dans son essor. Il conserva la sensation archaïque, comme un par-

fum et un souvenir des Primitifs allemands. Il fit le voyage d'Italie, à laquelle les peintres de tous les pays rendaient hommage, sans en excepter les Flamands, qui lui firent tant d'emprunts.

Dans son ouvrage sur les dessins de Dürer, Charles Ephrussi nous fait un récit de ses nombreux voyages en Italie et en Flandre. Il arrivait en Italie après la grande vogue des Primitifs, au moment où brillaient d'un vif éclat les Écoles vénitienne, lombarde et autres. Ce qui est intéressant à noter c'est que, malgré l'attrait et la séduction italienne, Dürer resta Allemand. Son cachet d'origine se retrouve jusque dans ses dernières œuvres. Il est indélébile. La persistance de ses tendances, l'idiosyncrasie germaine est une question de race qui existe chez lui comme elle existe chez tous les poètes conteurs ou musiciens, qu'ils s'appellent Jean-Paul Richter, Hoffmann ou Beethoven. Cette originalité ne le quitta pas un instant. Son indépendance et la liberté d'expression qui nous frappent ne sont que le résultat d'une technique incomparable grâce à laquelle il peut s'abandonner à sa fantaisie et à son inspiration du moment avec une souplesse extraordinaire. Du reste, il ne s'agit pas là d'un monopole exclusif, chaque race a ses aptitudes variées, seulement, Dieu merci ! sans y mettre aucune intention ni parti pris, elles ont chacune leur caractère et leur tendance. Et c'est ce qui fait le charme inimitable et merveilleux de la nôtre.

Tous les dessins de Dürer n'ont pas été gravés

par lui. Dans les gravures, il en est qui sont bien dues à son burin, qui portent son monogramme et souvent une date. Il en est d'autres, en assez grand nombre, qui sont dues à des graveurs de grand talent, autorisés par le maître. Il ne faut pas croire que ces œuvres contemporaines du maître, exécutées sous ses yeux et sous sa direction, soient sans valeur; elles atteignent des prix considérables et sont très appréciées des iconophiles. On connaît les noms et monogrammes de Visscher de Wiérix, Virgilius Solis, Wencelsas d'Olmutz et autres (1). Il ne faut pas confondre leurs œuvres avec des contrefaçons plus modernes qui n'ont aucune valeur vénale. Et cependant, parmi ces reproductions absolument modernes, on est heureux d'en rencontrer, ne fût-ce qu'à titre de document, des exemplaires si parfaitement reproduits que l'hésitation est souvent compréhensible.

Parmi les gravures du vol. 38, permettez-moi d'en citer les plus célèbres :

A. Durer. — Vol. 38 : Son portrait (eau-forte); — Érasme (1526); — *Enfant prodigue gardant les pourceaux;* — *Saint Jérôme,* 19; — *Oisiveté;* — *L'ange et Tobie;* — *Massacre de 10.000 Chrétiens;* — *Samson,* 15; — *Seigneur chevauchant,* 16; — *Mélancolie,* 20; — *Vierge à l'Enfant,* 25-34; —

(1) Raimondi, si connu sous le nom de Marc-Antoine de Bologne (1488-1546), s'appliquait à contrefaire Albert Dürer, qui s'en plaignait vivement. Les eaux-fortes de Marc-Antoine sont célebres.

Saint Eustache, 22; — *Cavalier* (gravé sur bois); — *Passion*, 28 et suiv.; — *Vierge au singe*, 39; — *Le grand cheval* et *Le petit cheval*; — *Adam et Ève*, 86; — *Enlèvement d'Amymone*, 90; — Bêtes de l'Apocalypse, 102.

Vol. 39: Scènes de la vie de la Vierge; — Petites estampes, 51; — *Chevalier de la mort*, de toute beauté, 70; — Petits satyres, 82; — Dürer, portrait (eau-forte originale).

Ce qui, à mes yeux, rend ce recueil, déjà si précieux, encore plus intéressant, ce qui en augmente la valeur au point de lui donner une apparence unique, c'est une ébauche déjà très avancée d'un portrait à l'huile découpé dans une toile plus grande. Aucune indication de nature à nous renseigner sur l'identité du personnage. Il ne me paraît pas douteux aujourd'hui que ce personnage est Maximilien d'Autriche. L'Empereur faisait grand cas de Dürer et le portrait présente bien les caractères d'une étude d'après nature. Il me semble très vraisemblable que c'est un essai pour le triomphe de Maximilien, auquel collabora également le peintre-graveur Hans Burgkmair. Il existe à la Collection plusieurs grandes feuilles gravées sur bois de cette œuvre si théâtrale et si empanachée. L'ébauche a été collée à plat dans ce recueil au moment même de sa formation et elle n'en a jamais été détachée. Elle y était alors que le Cardinal en était possesseur. Mais le recueil est plus ancien que cette époque.

Il y a longtemps que, dans le commerce de beaux-arts, on a cessé de rencontrer des portraits dus à Dürer, même à l'état d'ébauche, ce qui vient à l'appui de ce qui précède.

Cette particularité n'a pas été signalée, soit qu'elle ait paru négligeable à ceux qui la connaissaient, soit qu'ils l'ignorassent. Cependant, le collier de la Toison d'or, vigoureusement esquissé sur l'épaule du prince, sa coiffure, sorte de toque s'avançant sur le front, enfin le profil si remarquable par la protubérance du nez étaient des indices facilement reconnaissables. Perdue dans la profusion des gravures sur bois et des eaux-fortes, l'apparition inopinée de cette peinture surprend et produit le contraste que les amateurs aiment à rencontrer.

Rembrandt. — Avec Rembrandt, nous entrons dans le XVII[e] siècle. Nous possédons deux recueils. Le premier contient un choix de pièces empruntées au second. Elles en ont été retirées parce qu'elles sont hors ligne. Une surtout est d'une valeur inestimable : c'est *Jésus guérissant les malades* ou la fameuse Pièce aux cent florins. On demande souvent ce que signifie cette appellation. Elle signifie que nous sommes en Hollande et que Rembrandt demandait cent florins pour chaque épreuve. C'était un prix déjà élevé. En tenant compte de la valeur relative de l'argent, cela pouvait représenter sept à huit cents francs. Aujourd'hui, un premier état a été vendu 80.000 francs. Il est vrai que l'acheteur

s'appelle M. de Rotschild. La Collection est très fière de posséder un second état, qui, dans la pensée de l'artiste, était peut-être plus beau, plus parfait, plus fini que le premier.

Dans le même recueil : *Descente de croix,* datée de 1633, belle, mais incertaine ; — *La morl de la Vierge,* pièce inachevée, mais très admirée ; — *Résurrection de Lazare ;* — le portrait de l'historien Coppenol, une des plus célèbres.

On y trouve une autre épreuve de la Pièce aux cent florins, très soignée et intéressante parce qu'elle est une des cent feuilles tirées par le capitaine Baillie. Cet amateur avait, au XVIIIe siècle, acheté les cuivres de Rembrandt, les avait retaillés et ravivés. Il en mit un certain nombre dans la circulation. Elles sont extrêmement rares et chères.

Le second recueil contient une grande quantité de pièces de moyenne grandeur, dont beaucoup sont considérées comme trompeuses. Quelques-unes, sans être obscènes, peuvent être classées parmi les productions du genre osé. Il n'y a pas lieu de se voiler la face devant telle eau-forte un peu nue. Rembrandt n'était pas immoral ; mais ce n'était pas non plus un esthète. C'était un peintre. Il peignait ce qu'il voyait. Il était étranger à toute formule classique. L'hellénisme en fait d'art, la beauté grecque que nous considérons comme l'idéal unique de la beauté humaine n'existaient, en quelque sorte, pas pour lui. La laideur physique, la vulgarité des traits ne l'arrêtent pas. Il reproduit des femmes trop grasses, aux seins flétris, à

l'estomac tombant et même les marques de la pression des vêtements. S'il avait eu en face de lui les modèles irréprochables du Titien, il les aurait peints avec le même scrupule. On sait qu'à Leyden, sa ville natale, il ne pouvait pas obtenir de sujets pour l'étude du nu. C'est là une des raisons qui la lui firent quitter pour Amsterdam.

Dans ce recueil n° 28, une bonne épreuve de la négresse nue, vue de dos; formes élégantes qui font penser à un beau bronze.

Callot. — C'est un contemporain de Rembrandt, vivant sous Louis XIII, dont il a reproduit les types pleins de verve et d'allure. Théophile Gautier, dans son roman du *Capitaine Fracasse* nous a décrit, évidemment d'après Callot, la foule grouillante des bateleurs, des escrocs et des filles de joie du Pont Neuf. Tous ces personnages sont encore vivants et grimaçants sous la pointe du burin et la morsure de l'eau-forte. Notre recueil contient de 1.500 à 1.600 gravures, grandes et petites évidemment, et plus de petites que de grandes.

Le portrait de Callot fut dessiné par Van Dyck et gravé par Vosstermann en 1627.

Il ,existe un autre portrait de lui, gravé par Michel Lasne, que nous possédons dans la Bibliothèque de la Ville et aussi dans notre recueil.

Les pièces les plus populaires de Callot sont: *Les misères de la guerre, Le pillage* surtout; — *Le Pont Neuf* ou *Tour de Nesle;* — *Le Louvre;* — *Les caprices;* — *Les gueux en voyage* ou *Le roman*

comique ; — Hôtel de Ville de Bruxelles (1627) ; — *Le Brelan* (1628) donne la sensation d'une eau-forte de Rembrandt ; — une grande et une petite *Passion; — Vendeur de mort aux rats;* — une variété de supplices et martyres ; — des marchés et foires; — enfin, des foules et groupements d'hommes qu'il affectionnait beaucoup.

Viennent ensuite les œuvres de ceux qu'on appelait pendant une partie du XIXe siècle les petits maîtres ou les peintres de second ordre. Cette qualification un peu dédaigneuse pour des peintres tels que Watteau, Lancret, Coypel, Boucher, Fragonard, Moreau, Frendenberg, etc., n'a pas été confirmée de nos jours. Ces peintres de second ordre sont devenus les favoris les plus en vue et leurs œuvres les plus recherchées. La Collection Mancel est très riche en œuvres de cette époque, et les recueils du cardinal Fesch se recommandent par le nombre et la beauté des épreuves. Ici, il n'y a pas de truquage. On comprendra que, devant la quantité des pièces charmantes encore imprégnées de l'élégance du XVIIIe siècle, je me borne à citer quelques noms tels que celui de :

Watteau. — Nous ne possédons pas en vieux la belle estampe de l'*Embarquement pour Cythère,* mais, en revanche, il existe une superbe épreuve de la fameuse *Enseigne de Gersaint,* un ami du maître et marchand de tableaux. Cette estampe mérite à elle seule une visite à la Collection. Il existe bien une estampe qualifiée par Watteau

d'*Embarquement pour Cythère,* mais elle n'a aucun rapport avec le tableau du Louvre.

Fragonard (vol. 26, p. 50). — Si nous n'avons pas d'épreuve ancienne de l'*Embarquement pour Cythère,* nous avons les *Hasards heureux de l'escarpolette* en épreuve originale. Il s'agit ici d'un des chefs-d'œuvre de la gravure, et d'une facture exquise. Dans l'interprétation du charme et de la beauté féminine, Fragonard, le dédaigné de jadis, ne peut être dépassé. Devenu le réhabilité d'aujourd'hui, il est peut-être l'artiste le plus choyé et dont les moindres productions se couvrent d'or. Hélas ! la contrefaçon devait naturellement s'attaquer à des œuvres aussi charmantes. L'*Escarpolette* n'a pas été épargnée : il en existe une contrefaçon des plus habiles, dont il faut se défier, car, à très peu de chose près, la seconde est, en quelque sorte, la photographie gravée de la première.

Moreau le Jeune et **Frendenberg.** — Ce sont là deux artistes dont les noms se sont associés dans le beau Recueil du monument du costume. Cette série constitue un de nos meilleurs titres pour placer l'École française au premier rang en Europe. Elle caractérise, avec des tendances fort indulgentes et de la manière la plus brillante, le charme, il faut bien ajouter la légèreté, d'une époque célèbre par l'abus qu'elle faisait des plaisirs. Espérons que les époques se suivent et ne se ressemblent pas. Restif de la Bretonne en a donné le texte. Les

personnages sont les plus séduisants du monde. Ils vivaient à la fin du règne de Louis XV et au commencement de celui de Louis XVI, au moment de l'*Encyclopédie*. On en retrouve comme l'influence dans les titres des gravures : *Le commencement de la grossesse*, par exemple, nous reporte à Rousseau. La sentimentalité philosophique s'y fait jour. C'est aussi le triomphe du style Louis XV, se combinant au style Louis XVI, auquel il va bientôt faire place. Tout cela est traité avec une harmonie parfaite et un goût impeccable. Architecture, ameublement, modes et toilettes si différentes des nôtres, ne nous laissent rien ignorer de la vie et de la physionomie générale de la société française à cette époque.

Coypel (vol. 26, p. 27). — Ce volume contient des œuvres de Coypel : une *Toilette de Diane* entre autres.

Acquisition Costard. — Il ne faut pas croire que le Comité se soit abstenu de toute acquisition. Il y a déjà une dizaine d'années, le décès d'un artiste de talent, très estimé et aimé à Caen, M. Costard, nous a permis d'acquérir un lot de dix mille gravures, dessins, eaux-fortes et lithographies.

Le classement de cette collection est commencé. Il est inutile d'ajouter qu'il n'est pas terminé. Ce n'est pas peu de chose que de classer méthodiquement une aussi grande quantité de pièces, d'éliminer les mauvaises et les doubles qui, dans la pensée de la Commission et lorsqu'elles auront été

identifiées, devront faire l'objet d'une vente à laquelle seront conviés tous les fervents du culte de la gravure à Caen. Parmi les doubles, il s'en trouve encore de dignes certainement d'attirer l'attention et de mériter une enchère.

Vierge d'ivoire. — Il m'en coûte infiniment de terminer cette étude sans avoir signalé l'importance de la Vierge en ivoire du commencement du XIVe siècle. Le sculpteur ou, pour me servir de l'expression en usage à cette époque, le « tailleur d'imaiges » a su profiter de la courbure de la dent d'éléphant pour équilibrer son œuvre et faire porter l'Enfant Jésus de la manière la plus naturelle et la plus gracieuse. Je dois dire que le Musée du Trocadéro nous a beaucoup envié la possession de ce trésor.

Vierge de Memling. — Le catalogue de la Collection dit de Hubert Van Eyck. M. Ménégoz, le distingué conservateur du Musée de peinture, parle d'une attribution à Van der Meyden par un rédacteur de la *Gazette des Beaux-Arts* vers 1899. Vous m'excuserez de continuer à la qualifier comme le faisait M. Mancel lui-même. A ce propos, je pense qu'il n'est pas hors de propos de citer quelques lignes du *Memorandum,* dans lesquelles Barbey d'Aurevilly donne libre cours à son admiration dans des termes qui devaient être très appréciés du propriétaire :

« Aussi poignante de beauté douce, aussi ex-
« quise, aussi divine de virginité qu'à la première

« fois. Quels yeux baissés ! Elle serait nue que « ses paupières baissées la couvriraient toute « mieux qu'un manteau qu'on laisserait tomber « sur elle. Je la croyais brune, elle est blonde ; « mais cette chevelure d'or est si épaisse que l'or « se brunit par la force de son épaisseur. C'est la « teinte *auburn,* pour nous servir de l'expression « anglaise. Pour terminer, la Vierge d'Hemling « empêche de voir les autres richesses du Musée « Mancel », dit Barbey d'Aurevilly.

Je ne peux souscrire à un jugement aussi absolu. Mais l'admiration de Barbey d'Aurevilly ne connaissait pas de bornes et c'est un sentiment trop rare pour que je songe à le diminuer.

J'ai cru d'ailleurs que cette citation venait à propos sur la fin de cette notice et qu'elle était bien faite pour conserver ou mettre en relief le prestige auquel cette belle Collection a droit.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE A CAEN
SOUS LA RÉVOLUTION

TROISIÈME PARTIE

LE GRAND PENSIONNAT
ET LA FIN DE L'ÉCOLE CENTRALE

PAR

M. C. POUTHAS,
Membre titulaire.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE A CAEN

SOUS LA RÉVOLUTION

Création d'un Pensionnat près de l'École Centrale.

En l'an VI, le ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau, après avoir félicité les administrateurs du Calvados de l'état florissant de leur École Centrale, ajoutait de sa main ces mots : « Pourquoi n'y a-t-il pas un Pensionnat ? J'en apprendrais l'établissement avec plaisir » (9 fructidor VI, 26 août 1798) (1). L'institution d'un Pensionnat semblait en effet le complément nécessaire d'une École où les différents cours étaient facultatifs et réclamaient la présence des élèves à divers moments de la journée. C'était aussi le moyen d'en faciliter la fréquentation aux jeunes gens non domiciliés dans la ville et notamment aux meilleurs sujets des Écoles primaires auxquels la loi du 3 brumaire promettait, en même temps que le titre d'élèves de la Patrie, des pensions suffisantes pour compléter leurs études. Ces pensions, il est vrai, n'avaient jamais été constituées faute

(1) Arch. du Calvados. L. École Centrale, III.

de ressources, mais on pouvait espérer que la conclusion de la paix, depuis si longtemps attendue, ferait cesser les embarras du Trésor et permettrait au gouvernement de tenir les promesses de la Convention.

Dès le commencement de l'an VII, l'Administration centrale, sur l'avis conforme des professeurs et avec leur concours, décida de fonder un grand pensionnat où seraient admis les enfants présentés par leurs parents et les élèves des Écoles primaires les plus intéressants par leurs succès ou la situation de leurs familles. Les anciens bâtiments du Collège du Mont, qui avaient servi depuis le commencement de la Révolution au Collège Constitutionnel, étaient affectés au nouvel établissement. Ces locaux, il est vrai, n'étaient pas libres : un ancien professeur constitutionnel, Dautresme, y logeait ses élèves : plusieurs pièces servaient de magasins à des commerçants, et le nombre des occupants pouvait monter à une douzaine : parmi eux, plusieurs avaient des baux réguliers, d'autres, de simples autorisations verbales. Un commissaire des guerres et un entrepreneur de chauffage pour l'armée ne pouvaient même produire aucun titre à l'appui de leurs prétentions. L'expulsion de tous ces intrus devait entraîner des difficultés et des délais; mais l'arrêté de l'Administration centrale ne comportait aucune exception et il finit par être exécuté. L'ouverture du grand pensionnat fut officiellement annoncée pour le 1er Prairial VII (20 mai 1799).

Nomination du Directeur. Les projets de Fleuriot. — Le choix du directeur était d'une importance capitale pour l'avenir de l'établissement. Aussi l'Administration centrale avait-elle invité les professeurs de l'École Centrale à dresser une liste de sujets capables, et de leur côté les membres du Jury central d'instruction faisaient remarquer que le savoir ne suffisait pas, quand il s'agissait des mœurs et des principes sur lesquels elles reposent. Une surveillance de jour et de nuit n'était même pas suffisante, à leur avis, pour faire un bon directeur. Il fallait encore que les principes et les bases de la morale fussent profondément gravés dans son âme; et ils rappelaient le témoignage rendu par Horace à la vigilance de son père qui, selon l'expression du poète « pudicum servavit ab omni, non solum vitio, verum opprobrio quoque turpi »... « Le vice entré dans l'âme au jeune âge, ajoutaient-ils, s'y naturalise pour ainsi dire : il n'y est qu'étranger quand il n'y vient qu'après la raison, qui s'en indigne. (6 germinal VII, 27 mars 1799) » (1).

Un traitement assez modeste de cent francs par mois était attaché au poste de directeur; mais d'autres avantages devaient s'y ajouter et les candidats furent assez nombreux. Bien que dans le nombre figurassent deux anciens professeurs du Collège Constitutionnel, Dautresme et Mesnard, le choix de l'Administration centrale se porta sur un nouveau venu, Louis-Étienne-Justin Fleuriot, dont

(1) Arch. du Calvados. L. École Centrale, II.

l'origine comme les antécédents nous sont inconnus. Fleuriot se donnait comme un ami sincère de la liberté, passionnément désireux de la prospérité de son pays ; ces déclarations étaient sans doute appuyées de titres plus sérieux : car, à ce qu'il semble, l'exposé de ses vues en matière d'éducation n'aurait pas suffi pour expliquer la préférence dont il était l'objet.

Le programme soumis par lui aux administrateurs dénote chez le futur directeur du pensionnat plus d'imagination que de sens pratique, et en tout cas, une singulière méconnaissance des difficultés de la situation. Il se proposait, comme il était naturel, d'annexer au Pensionnat une école préparatoire, ouverte aux externes, et où les enfants pourraient acquérir les connaissances prescrites par la loi sur les écoles primaires : écriture, calcul, éléments de la morale républicaine. Cet enseignement serait complété par des applications des mathématiques aux questions d'intérêts, de commerce et d'économie politique, et les élèves seraient familiarisés avec les différents actes dont la connaissance était nécessaire au commerce, comme les lettres de change, mémoires, etc. Au sortir de cette école, ils iraient apprendre un état ou suivre les cours des professeurs de l'École Centrale, dont les leçons leur seraient répétées par les instituteurs du pensionnat, ainsi que cela se pratiquait au Prytanée.

Tout cela pouvait se défendre, et c'est une conception analogue des rapports de l'enseigne-

ment primaire et de l'enseignement secondaire qui a prévalu dans la rédaction des programmes de 1902, lesquels prévoient le passage des élèves des écoles primaires supérieures dans les classes du deuxième cycle des Lycées. Mais Fleuriot se flattait d'obtenir de quelques artistes des plus habiles de la ville qu'ils apprissent leur métier aux jeunes gens qui feraient pressentir quelque goût pour cet état, et il estimait suffisant, pour les payer de leurs peines, de disposer en leur faveur de quelques salles du Collège qui lui seraient inutiles. Pour former les élèves à l'agriculture, il exprimait le vœu d'être mis en possession de quelque ferme dont le terrain ne fût que médiocre (*sic*), mais située à peu de distance du pensionnat. Il leur en ferait cultiver une partie, sans nuire à l'instruction libérale, et se ferait un plaisir de leur donner des leçons d'agriculture. Si même il y avait à quelque distance de la ville un bien national d'une étendue peu considérable, il invitait l'Administration à le consacrer à cet usage... Enfin, il entendait que, comme à l'École nationale militaire de Liancourt, les élèves, divisés en compagnies, se commandassent eux-mêmes, « les maîtres étant obligés dans ce cas de tempérer plutôt que d'exciter la sévérité des chefs. On se réveillerait au son du tambour... car c'étaient des constitutions spartiates qu'il fallait donner à nos enfants avec des mœurs attiques... » La bibliothèque, les herborisations, la natation à laquelle les élèves pourraient être exercés dans un bassin à creuser dans le jardin, occupaient aussi

l'esprit du citoyen Fleuriot. Le futur directeur se déclarait d'ailleurs prêt à modifier ses projets ou même à y renoncer, si d'autres semblaient plus avantageux, et il offrait de se rendre à Paris pour visiter les différents établissements d'éducation publique ou particulière qui jouissaient de la plus grande réputation.

Ce programme répondait en somme aux idées du temps, puisqu'il prétendait joindre aux avantages d'une culture libérale ceux d'une éducation pratique et utilitaire, et c'est à ce titre qu'il nous a paru intéressant d'en retracer les traits principaux. Le caractère chimérique de certains projets de Fleuriot n'échappait pas sans doute au coup d'œil avisé des membres du Jury d'instruction et des administrateurs, mais son esprit d'initiative, la franchise et la loyauté de son caractère leur semblaient des gages de succès suffisants pour mériter leur confiance.

Ouverture du Pensionnat. Les Élèves. — Des affiches avaient porté à la connaissance des municipalités et des familles la date de l'ouverture du grand pensionnat et les conditions d'admission des élèves. Ceux-ci devaient être âgés de dix ans, payer une pension alimentaire dont le montant était fixé à trente francs par mois, fournir un bon lit de 0^m91 (deux pieds et demi) de largeur et de 1^m94 de longueur, avec une paillasse, deux paires de draps, six serviettes, et les autres meubles et linges pour entretenir la propreté. Ils devaient en outre pos-

séder deux habits, l'un pour les jours d'exercices, l'autre pour les fêtes nationales, et avoir dans la ville de Caen un correspondant chargé de veiller à leur entretien.

Ils trouveraient au pensionnat tous les maîtres nécessaires pour les mettre en état de suivre les cours de l'École Centrale. Les professeurs de cette école ayant consenti à se charger de leur direction, ils seraient à portée de faire des progrès rapides. L'éducation s'inspirerait d'ailleurs d'une morale saine et pure, et il serait apporté une attention singulière à observer leurs inclinations et leur génie (1).

L'Administration centrale avait arrêté que des pensions gratuites, au nombre de vingt, seraient accordées à des élèves des écoles primaires, à raison de trois par district, à l'exception de celui de Caen, auquel cinq bourses étaient attribuées. A la suite d'un premier concours, le nombre des candidats admis s'étant trouvé insuffisant, il fut procédé à de nouvelles épreuves et les boursiers furent définitivement nommés, savoir : six pour le district de Caen, quatre pour celui de Lisieux, trois pour chacun des autres districts, sauf celui de Bayeux qui ne fournit qu'un seul lauréat.

Il semble inutile de donner ici les noms des élèves gratuits du Pensionnat : qu'il suffise de savoir que tous appartenaient à des familles sans fortune,

(1) Arch. du Calvados. Séances de l'Administration centrale, 23 floréal VII,

la plupart à des familles nombreuses, mais qu'à en juger par les renseignements qui nous sont parvenus, le niveau de leurs connaissances était assez peu élevé. En dehors de quelques écoles urbaines, la Révolution n'avait laissé subsister qu'un bien petit nombre des anciens établissements d'instruction.

L'Administration centrale, en témoignage de l'intérêt qu'elle portait aux jeunes lauréats du concours, avait décidé de procéder solennellement à leur installation. La cérémonie eut lieu le 1er prairial VII (20 mai 1799), à dix heures du matin. Escortée des membres de la municipalité, des autorités constituées, des professeurs de l'École Centrale et des élèves, elle se transporta au Collège du Mont, où des discours furent prononcés au nom du département et de l'École Centrale. La séance se termina par la récitation de pièces républicaines faites par les élèves (1).

Le mobilier du Pensionnat, acquis sur les indications du directeur Fleuriot, représentait une valeur de 4.402 francs. Le montant de la dépense fut acquitté sur le produit des centimes additionnels créés par la loi pour subvenir aux frais de premier établissement de l'École Centrale.

Existence précaire du Pensionnat surtout après le 18 brumaire.— Vu la modicité des tarifs du Grand Pensionnat comparés à ceux des maisons d'éducation

(1) Arch. du Calvados. L. Séances de l'Administration centrale, 28 floréal VII (12 mai 1799).

de la ville de Caen, qui demandaient 450 et même 500 francs par an, on s'était flatté d'attirer au nouvel établissement les jeunes gens du Calvados et même des départements voisins. Fleuriot espérait en outre pouvoir disposer du reliquat du produit des centimes additionnels qui n'avait pas été absorbé par les frais de création et d'organisation du Pensionnat (1). Les administrateurs continuaient, en effet, de manifester leur bonne volonté. A la fin de l'année scolaire, après avoir constaté que les élèves donnaient chaque jour les preuves les plus satisfaisantes de leurs progrès et qu'il était flatteur de contribuer à solenniser la remise des récompenses nationales lorsqu'elles étaient méritées, ils décidaient d'assister à la distribution des prix du Grand Pensionnat et de convier les fonctionnaires civils et militaires à honorer la cérémonie de leur présence (2). La séance n'offrit d'ailleurs aucun intérêt spécial. L'exercice traditionnel portait cette fois sur des matières d'enseignement primaire : 15 élèves du pensionnat s'y firent applaudir.

Cependant, les espérances de prospérité qu'on avait pu former pour le nouvel établissement ne se réalisaient pas. L'effectif total n'avait pas dépassé 30 ou 32 élèves la première année (en y comprenant les boursiers du département); il atteignit

(1) Arch. du Calvados. L. École Centrale, III.

(2) *Ibid.* L. Séances de l'Administration centrale, 21 thermidor VII (8 août 1799).

péniblement 60 au cours de l'an VIII et ne fit ensuite que décroître.

En vain, le prospectus de l'an IX, revêtu de la signature du préfet, général Dugua, rappelait que les divers genres d'instruction existaient au pensionnat, qu'ils y étaient confiés à des maîtres habiles, également recommandables par leur talent et leur moralité, que les élèves susceptibles de suivre les cours de l'École Centrale y recevaient des répétitions et y trouvaient, selon le vœu des parents et à un prix modique, les meilleurs maîtres pour la danse, l'escrime et les langues étrangères...

Bien qu'on eût porté à 350 francs le taux de la pension, l'établissement ne faisait pas ses frais. Fleuriot se débattait dans des embarras d'argent de plus en plus graves, se plaignait de n'obtenir qu'après des retards prolongés le remboursement de ses avances, dont le montant au 24 vendémiaire IX (15 octobre 1800) n'était pas inférieur à 1.200 livres.

Quelques mois plus tard, en germinal IX, le pauvre directeur semblait renoncer à l'espoir de rétablir ses affaires. « A la fin du mois, il serait en avance de 1.600 à 1.700 livres. Si le préfet ne pouvait lui procurer quelque secours, il le priait de donner des ordres pour le renvoi des élèves gratuits. Le peu de fortune que lui avait laissé la Révolution ne lui permettait pas de courir les risques de subir de nouvelles pertes... Si l'on juge à propos de continuer l'existence du pensionnat, disait-il pour conclure, il y aurait un très grand besoin que l'on fixât les devoirs des chefs vis-à-vis des autorités supé-

rieures, les rapports des maîtres entre eux, et ceux des élèves avec les maîtres... » Si le préfet voulait le maintenir dans la place qu'il occupait, il demandait à être consulté pour cet objet (10 germinal IX, 31 mars 1801) (1).

Ainsi, de l'aveu même du directeur, l'organisation intérieure du Pensionnat réclamait d'urgentes modifications. Fleuriot reconnaissait d'ailleurs que ses ennemis avaient du crédit et des talents, et que la calomnie s'agitait puissamment contre lui. Mais le règne de l'arbitraire était loin : il espérait qu'on ne le condamnerait pas sans l'entendre...

Les critiques dirigées contre la tenue du Pensionnat n'étaient pas sans fondement. Dès la première année scolaire, une lettre des administrateurs avait appelé l'attention du directeur sur les agissements du citoyen Hie, l'un des surveillants de l'établissement. Ils avaient été informés que celui-ci s'oubliait assez fréquemment jusqu'à frapper et maltraiter les élèves, qu'il avait des préférences marquées pour les uns et faisait éprouver des mortifications aux autres... Rien d'arbitraire ne devait être fait dans une institution républicaine... Ils étaient persuadés que le citoyen Hie aurait égard à cette invitation, etc. (2).

L'avertissement ne semble pas avoir produit l'effet attendu : à la date du 22 vendémiaire IX (22 septembre 1800), le préfet se dit informé que

(1) Arch. du Calvados. L. École Centrale, III.
(2) *Ibid.*

des rixes scandaleuses ont eu lieu entre le citoyen Hie et le directeur du pensionnat, que ce mauvais exemple a produit les effets les plus désagréables. Plusieurs parents, après avoir confié leurs enfants à cette maison, les en ont retirés. Ayant appris que les professeurs ont déjà fait antérieurement un rapport sur le citoyen Hie, il les prie de le lui communiquer afin qu'il puisse statuer en connaissance de cause (1).

Les professeurs, quoiqu'il leur répugnât de se prononcer sur les torts respectifs du directeur du pensionnat et du citoyen Hie, ne crurent pas pouvoir se dispenser de signaler au préfet le manque d'autorité de ce dernier, résultant des variations de son attitude, qui avait le caractère, tantôt d'une affection complète, tantôt d'une animosité haineuse... Ils rappelaient la scène humiliante dont il avait été l'objet en public à la distribution des prix, l'accueil fait au discours qu'il avait prononcé de son propre mouvement, sans y être invité, les applaudissements ironiques, répétés à dessein de lui imposer silence, les huées qui l'avaient interrompu à plus de dix reprises, et qui firent dégénérer en farce une cérémonie qui avait jusque-là excité l'attention d'une assemblée nombreuse (25 vendémiaire IX, 17 octobre 1800).

Les habitudes d'intempérance du citoyen Hie étaient notoires. Le public apprit donc sans étonnement, quelques jours après, que ce singulier édu-

(1) Arch. du Calvados. École centrale, IV.

cateur, invité à donner sa démission, avait dû, en dépit de ses protestations, quitter l'établissement (1).

Fermeture du Pensionnat. — Cette mesure venait trop tard pour sauver le pensionnat, dont l'existence était depuis longtemps compromise. De plus en plus les familles s'en éloignaient. De quarante élèves qu'il comptait encore au début de l'an IX, l'effectif tombait au chiffre de quinze dès le second trimestre, et les comptes de Fleuriot faisaient ressortir un déficit mensuel de plus de cent livres.

Pour faire face à des besoins urgents, le préfet proposait de disposer en faveur du pensionnat d'une somme de 4.000 francs restée libre sur le produit des centimes additionnels. Mais le ministre Chaptal trouvait inutile d'accorder des subsides à un établissement destiné à disparaître à la fin de l'année et conseillait, si les fonds du département étaient trop considérables, de diminuer d'autant le nombre des centimes additionnels.

Le grand pensionnat n'avait plus dès lors qu'à fermer ses portes. C'est ce qu'il fit à la date du 30 fructidor IX (17 août 1801), après une existence de vingt-huit mois.

Après vérification des registres, qui furent reconnus d'une parfaite exactitude, Fleuriot fut déclaré quitte et déchargé de toute demande en recettes et dépenses, à l'exception d'une somme de 72 francs

(1) Arch. du Calvados. École Centrale, IV.

due par deux élèves et dont il se reconnaissait responsable; quant au mobilier, il fut remisé dans une des salles du Pensionnat. Les autres pièces de l'établissement, dont la jouissance était revendiquée par les professeurs de l'École Centrale, demeurèrent provisoirement sans emploi. En l'an XI seulement, lorsque la création du Lycée eut rendu nécessaire l'évacuation des bâtiments de l'abbaye de Saint-Étienne, occupés depuis le commencement de la Révolution par l'Administration départementale, les locaux de l'ancien Collège du Mont furent affectés aux services de la Préfecture. Ils le sont encore aujourd'hui.

Causes de l'insuccès du Pensionnat. — L'échec si complet et si rapide d'une entreprise dont l'utilité avait paru incontestable doit-il s'expliquer seulement par des vices d'organisation et par l'incapacité de l'homme chargé de lui donner une direction? C'était assurément une conception étrange que celle d'une éducation uniquement dirigée vers le développement intellectuel des enfants, sans aucun souci de leur formation morale, et il semble bien d'autre part que Fleuriot, manquant à la fois de tact et d'autorité personnelle, fût mal préparé aux délicates fonctions qui lui étaient confiées. Toutefois, sans nier les erreurs commises dans l'organisation comme dans l'administration de l'établissement, il convient surtout de s'en prendre aux circonstances qui en rendaient le succès fort aléatoire, sinon tout à fait impossible.

Le pensionnat, plus encore que l'École Centrale, avait contre lui tous les adversaires de la Révolution, tous ceux qui voyaient dans la religion le seul frein aux passions subversives et la seule défense efficace contre la diffusion de doctrines pernicieuses. La plupart des familles aisées, en haine d'un système d'éducation qui ne laissait aucune place à la religion dans la formation de la jeunesse, manifestaient leurs préférences pour les nombreuses maisons d'éducation privées qui, dans la ville même et dans les environs, avaient repris les traditions de l'ancienne Université.

Le coup d'État du 18 brumaire qui suivit de si près l'ouverture du pensionnat apporta une force nouvelle à ces dispositions de l'opinion publique. Si l'Administration centrale, sous l'empire de la Constitution de l'an III, avait pu prodiguer ses encouragements à un établissement créé sous ses auspices, les préfets qui vinrent ensuite n'avaient pas les mêmes raisons de s'y intéresser. Ils se résignèrent d'autant plus volontiers à sa disparition qu'ils savaient le gouvernement consulaire résolu à opérer une refonte complète du système d'instruction publique.

La dernière année de l'École Centrale.

Remaniement des programmes en l'an XI. — Les professeurs de l'École Centrale, non contents de s'acquitter correctement de leurs fonctions officielles, n'avaient pas hésité à combler les lacunes des

programmes et à remédier, dans la mesure de leurs moyens, aux défauts de la loi constitutive. Dès l'an VIII, avec l'approbation du ministre, il décidaient d'admettre dans le pensionnat les élèves trop faibles pour suivre les cours de l'École Centrale et de leur donner un enseignement approprié à leurs besoins. En l'an X, le professeur de mathématiques, le consciencieux Quesnot, annonçait que, sans rien diminuer du zèle dont il faisait généralement preuve envers les jeunes gens dont il avait obtenu la confiance, il aurait des attentions particulières et totalement dépouillées d'intérêt en faveur de ceux qui se préparaient à faire leur état des mathématiques, et qui en conséquence devaient subir quelques examens, soit pour la Marine, soit pour l'École Polytechnique (1).

A la veille de la rentrée de l'an XI, Fourcroy signalait au Préfet du Calvados ce qu'il appelait un des principaux vices des Écoles Centrales, savoir le peu d'importance et d'étendue données à l'étude des langues anciennes. Il eût voulu un professeur de plus pour cette partie : ne pouvant, vu les dispositions de la loi du 3 brumaire, augmenter le nombre des chaires de l'école, il faisait appel au zèle des professeurs pour y organiser des cours supplémentaires. Par là ils se rendraient très utiles à l'établissement, se mettraient à l'abri des réformes et acquerraient de nouveaux titres aux chaires et

(1) Arch. du Calvados. École Centrale, IV.

places dans les lycées (20 vendémiaire XI, 12 octobre 1802) (1).

Cet appel fut entendu. Quelques jours plus tard, le Préfet pouvait écrire au conseiller d'État chargé de l'instruction publique que les professeurs avaient senti l'importance de sa demande et s'étaient mis en devoir de s'y conformer. Ce n'était pas une classe supplémentaire, mais deux dont ils avaient résolu de se charger à partir de la rentrée des classes. La date de cette dernière avait été retardée jusqu'au 10 brumaire (1er novembre 1802) afin de permettre aux professeurs absents de se concerter avec leurs collègues pour l'organisation des nouveaux cours.

Les professeurs de l'École Centrale ne se bornèrent pas à perfectionner l'enseignement des langues anciennes : ils profitèrent de l'occasion qui leur était offerte pour assurer, par des dispositions nouvelles, une marche plus régulière des études dans les différents cours. Dans le projet de règlement intérieur soumis au ministre, ils se déclaraient résolus à compléter, en les graduant selon les besoins des élèves, les exercices de traduction institués par eux dans les cours littéraires, de telle sorte qu'il y eût désormais quatre classes pour l'enseignement de la langue latine : la 1re ou du degré supérieur, embrassant la littérature latine dans son ensemble, serait faite par le professeur de Belles Lettres ; le 2e serait confiée au professeur de

(1) Arch. du Calvados. École Centrale, IV.

langues anciennes; la 3[e] au professeur d'histoire; la 4[e], comprenant les éléments de la langue latine, au professeur de grammaire générale.

Comme on le voit, c'était le rétablissement, sous des noms nouveaux, des classes de littérature, rhétorique, humanités et grammaire de l'ancienne Université. Les livres mis aux mains des élèves étaient d'ailleurs les mêmes qui avaient été en usage dans les collèges. C'étaient : pour la 1[re], les Extraits des meilleurs auteurs latins, historiens, orateurs, poètes; pour la 2[e], Salluste, l'*Énéide*, Tite Live et les *Odes* d'Horace; pour la 3[e], les fables de Phèdre, Cornélius Nepos, Justin, et les *Églogues* de Virgile; enfin, pour la 4[e], les *Éléments de la grammaire latine* du professeur Delarivière, le manuel de Boinvilliers, l'*Appendix de Diis,* du P. de Jouvency et les fables de Phèdre.

Des exercices de mémoire étaient prescrits dans les différentes classes: dans celle de première les élèves devaient étudier les règles de la versification latine et écrire des compositions dans la même langue.

L'enseignement du grec recevait pour la première fois une organisation régulière: il devait occuper désormais les classes de l'après-midi, de 2 heures et demie à 4 heures pour les élèves des divers cours de latin qui voudraient s'y rendre.

Toutefois, celle du mercredi était réservée pour les séances hebdomadaires d'examen.

L'expérience avait fait ressortir les inconvénients de la liberté laissée aux élèves de suivre les

enseignements qui leur convenaient. Un trop grand nombre, faute d'une préparation suffisante ou d'une application soutenue, ne tiraient qu'un profit médiocre des cours auxquels ils assistaient et leur présence constituait un embarras pour les bons élèves et pour les professeurs eux-mêmes. Désormais, aucun élève ne serait admis dans une classe qu'après un examen subi devant une commission de professeurs, et le versement fait entre les mains du bibliothécaire du montant de la rétribution scolaire. Celle-ci était fixée à 15 francs par an : seuls en devaient être dispensés les jeunes gens appartenant à des familles pauvres, dûment autorisés par le président de l'École Centrale.

Enfin, un cours de bibliographie était institué : il était confié au bibliothécaire.

On voit avec quel soin les professeurs s'étaient appliqués à compléter et améliorer, dans l'intérêt de la discipline et des études, les dispositions de la loi de brumaire. Leur projet de règlement, approuvé par le Jury central et le Préfet, fut aussitôt soumis à l'examen du Conseiller d'État chargé de l'instruction, et Fourcroy s'empressa de reconnaître que les intentions exprimées dans la lettre du 20 vendémiaire s'y trouvaient remplies dans toute leur étendue, puisque l'étude des langues anciennes aurait désormais la gradation nécessaire et toute l'importance qu'elles méritaient. On ne pouvait douter, ajoutait-il en terminant, que ces heureuses innovations n'attirassent dans l'École Centrale du Calvados un nombre d'élèves beaucoup

plus grand qu'auparavant, et le Préfet était chargé d'exprimer la satisfaction du Ministre aux membres du jury et aux professeurs, dont le zèle ne s'était pas démenti en cette circonstance (27 brumaire XI, 18 novembre 1802) (1).

C'est ce nouveau règlement qui fut en vigueur pendant le cours de l'an XI, ainsi qu'en témoigne le texte des programmes d'exercices précédant la distribution des prix. Le citoyen Delarivière, professeur de grammaire générale, chargé des éléments de la langue latine y avait fait figurer, avec la traduction de phrases tirées du manuel de Boinvilliers, des passages de l'*Appendix de Diis*, des fables de Phèdre et des questions sur les principes généraux des langues latine et française. Parmi les huit élèves désignés pour prendre la parole, plusieurs étaient en état de traduire de mémoire certaines fables de Phèdre et de réciter celles de la Fontaine qui en sont imitées. Le professeur faisait d'ailleurs observer que le cours de langue latine n'ayant commencé que depuis moins de dix mois, on ne pouvait s'attendre à trouver dans les réponses des enfants la même justesse et la même assurance que s'ils avaient été particulièrement exercés sur un petit nombre de morceaux choisis et de questions prévues (2).

Ici se termine l'histoire de l'École Centrale du Calvados. Quelques semaines plus tôt avait paru

(1) Arch. du Calvados. L. École Centrale, IV.
(2) *Ibid.*

l'arrêté des Consuls en date du 16 floréal XI (6 mai 1803), portant création du Lycée de Caen, dont l'ouverture était fixée au 1er brumaire XII (22 octobre 1803). Dans ces conditions la distribution des prix ne pouvait présenter qu'un médiocre intérêt. Après un discours du Préfet, analogue, dit le *Journal du Calvados*, à cette circonstance si intéressante pour l'instruction publique, on entendit une dissertation et des pièces de poésie, parmi lesquelles une ode contre les Anglais, œuvre des élèves, et lues telles qu'elles avaient été composées.

Conclusion.

Services rendus par l'École Centrale du Calvados. — La prospérité de l'École Centrale du Calvados n'avait cessé de grandir depuis sa fondation. Déjà en l'an VI, le ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau, écrivait que l'état florissant de cette école faisait honneur au zèle des administrateurs et aux lumières des professeurs qui avaient su mériter la confiance publique. L'année suivante, l'Administration centrale s'applaudissait de voir que les leçons des maîtres, mises à la portée des jeunes gens, étaient suivies par ces derniers avec une assiduité remarquable ; par suite leurs progrès étaient rapides et l'École était destinée à devenir une des plus célèbres de la République (1).

(1) Arch. du Calvados. Séances de l'Administration centrale. 29 ventôse VII (19 février 1799).

Sous le Consulat, c'est toujours dans les termes les plus flatteurs que l'œuvre de l'École Centrale du Calvados est appréciée par le ministre de l'Intérieur Laplace et par le conseiller d'État chargé de l'instruction publique, Fourcroy. L'un et l'autre applaudissent au zèle des professeurs et constatent que tous sont des hommes distingués chacun dans leur science (1). Le nombre des élèves s'accroît chaque année, écrit à son tour le Préfet, général Dugua : tous les cours sont suivis, grâce au zèle des professeurs et à l'amour que les habitants du département ont toujours montré pour les sciences et les arts. Les professeurs voient avec peine, ajoute-t-il, qu'on a jugé les Écoles Centrales par le peu de succès qu'elles ont obtenu dans certains départements. Celle du Calvados doit être distinguée, et dans la répartition des nouveaux établissements d'enseignement, il y aura lieu de placer dans la ville de Caen une école de premier ordre (28 brumaire X, 19 novembre 1801) (2). Un mois plus tard, le ministre Chaptal, au reçu des listes d'étudiants dressées par les divers professeurs, chargeait le préfet de leur exprimer sa satisfaction.

Quelle était la population de cette École dont l'accroissement provoquait ainsi l'approbation du ministre ? C'est ce qu'on aimerait à savoir, et ce qu'il est très difficile de dire avec précision. Si, en effet, nous possédons un bon nombre de listes ou

(1) Cité par Rocquain. L'état de la France au 18 brumaire.

(2) Arch. du Calvados. École Centrale, I.

« catalogues » des différents cours, aucun tableau récapitulatif des élèves fréquentant l'École Centrale ne nous est parvenu. Or, il n'est pas douteux que beaucoup d'entre eux n'aient suivi à la fois les cours de plusieurs professeurs et que, par suite, les mêmes noms n'aient figuré sur diverses listes. On n'a donc d'autre moyen d'établir une liste d'ensemble d'une exactitude suffisante que de comparer entre elles les listes partielles, pour en faire disparaître les doubles et triples emplois ; chose d'ailleurs délicate, puisque les prénoms ne sont pas toujours indiqués.

Sous cette réserve, il nous semble possible d'évaluer au moins approximativement la population de l'École Centrale du Calvados pour l'an IX : il résulte, en effet, de la comparaison des listes partielles dressées au commencement de cette année que le chiffre total de 444 noms, obtenu par l'addition de toutes les listes, doit être ramené à 200 ou 220 jeunes gens fréquentant l'École, et l'on estimera ce résultat des plus satisfaisants si l'on observe que l'effectif des diverses Écoles Centrales de Paris ne dépassait pas en tout, selon M. Liard, le chiffre de 850 élèves et que l'École Centrale de Poitiers, la plus nombreuse des départements, n'en comptait que 269 (1).

Plusieurs élèves de l'École Centrale du Calvados ont joué un rôle plus ou moins considérable dans

(1) En moyenne, la population des Écoles Centrales ne dépassait pas une centaine d'élèves. C'était le cas des Écoles Cen-

l'histoire du pays : de ce nombre sont le chimiste Thierry, qui devint doyen de la Faculté des Sciences ; Le Sauvage, qui fut directeur de l'École de Médecine et maire de Caen ; Dan de la Vauterie, professeur à l'École de Médecine ; Guernon de Ranville, qui faisait partie du ministère Polignac lors de la Révolution de 1830.

Causes de l'insuccès relatif des Écoles Centrales. Circonstances défavorables. — Si heureux qu'aient pu paraître les résultats obtenus par l'École Centrale du Calvados quand on les compare à ceux qui furent constatés ailleurs, il faut avouer que l'institution n'avait réalisé qu'en partie les espérances de ses fondateurs. Au lieu d'un millier d'étudiants que comprenaient, à la veille de la Révolution, les collèges de l'ancienne Université, le nouvel établissement, en dépit du zèle des professeurs, n'en compta jamais 250. Une telle différence s'explique à la fois par la difficulté des temps et par les imperfections de la loi du 3 brumaire, qui n'avait pas donné satisfaction aux vœux de la grande majorité des familles.

On ne peut nier qu'en l'an V les circonstances ne fussent des moins favorables à la réussite du nouveau système d'enseignement : la nation sortait à

trales de la Manche et de l'Orne, les deux plus rapprochées de Caen. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que nombre de jeunes gens ne fréquentaient que les cours de dessin ou de mathématiques, en vue d'applications industrielles, sans songer à faire, à proprement parler, des études secondaires.

peine d'une crise prolongée au cours de laquelle elle avait vu son indépendance menacée et sa prospérité détruite, l'ordre social mis en péril et la fortune des particuliers, comme leur sécurité, soumise aux plus rudes atteintes. A la vérité, la sanglante dictature de la Convention avait pris fin, et la mise en vigueur de la Constitution de l'an III semblait inaugurer un ordre de choses régulier, mais c'étaient les mêmes hommes qui continuaient de diriger le gouvernement et leurs antécédents n'étaient pas de nature à inspirer confiance. D'ailleurs, la guerre continuait sur toutes les frontières, les factions ne désarmaient pas, et le Directoire, à la fois hésitant et violent, en désaccord avec les Conseils et sans appui dans l'opinion, n'avait ni la force matérielle ni l'autorité morale nécessaires pour se faire respecter.

Dans le Calvados, loin que la sécurité fût rétablie, on apprenait journellement de nouveaux attentats contre les personnes et les biens. Il ne se passait pas de semaine qu'on n'eût à signaler des attaques à main armée contre les acquéreurs de biens nationaux, les prêtres constitutionnels ou les agents du Trésor. Malgré leurs escortes de gendarmes et de gardes nationaux, les voitures faisant le service entre Caen et les autres villes étaient fréquemment arrêtées et pillées. En deux ans, plus de trois cents citoyens avaient été égorgés, brûlés ou dévalisés (1).

(1) *Gazette universelle et Bulletin particulier du Calvados* (3 germinal V, 23 mars 1797).

Évidemment un pareil état de choses constituait un obstacle des plus sérieux au succès du nouveau système d'enseignement. Beaucoup de familles devaient hésiter à se séparer de leurs enfants pour les envoyer suivre les cours de l'École Centrale.

Il est donc permis de croire qu'une expérience plus prolongée, dans une société pacifiée et prospère, aurait montré sous un jour moins défavorable l'œuvre de la Convention et permis de la conserver avec les changements et améliorations reconnus nécessaires.

Wenceslas Jacquemont, dans son rapport au Tribunal sur le projet de création des Lycées, s'était plu à rappeler les services rendus par les Écoles Centrales, à constater qu'elles étaient de plus en plus suivies, que les matières d'enseignement y étaient de mieux en mieux fixées. Le zèle et l'activité des professeurs, ajoutait-il, avaient suppléé à tout ce qui leur manquait. Ils ne s'étaient laissé rebuter ni par l'indifférence du gouvernement, ni par le défaut de paiement. Ils n'auraient eu besoin que de la certitude de conserver leur état, pour attacher à leurs fonctions toute l'abondance de fruits qu'il était possible d'en attendre (1).

Vices d'organisation. — Fourcroy, dans la réponse qu'il fit aux observations de Jacquemont, ne reprochait aux Écoles Centrales que leur nombre trop

(1) Cité par A. Chuquet : *Études d'histoire*, IV, Wenceslas Jacquemont.

considérable, leurs programmes trop uniformes malgré la différence des lieux, des habitudes et des dispositions, enfin le manque de classes préparatoires. Les Lycées qu'on allait fonder ne devaient être que des Écoles Centrales améliorées, et leur nombre dépasserait encore celui de ces écoles qui avaient réussi (1).

D'autres reproches non moins fondés, nous l'avons déjà fait remarquer, pouvaient être adressés à l'institution. Au mépris des habitudes traditionnelles, et, ce qui est plus grave, des indications les plus sûres d'une bonne pédagogie, on y avait substitué à la gradation des classes le parallélisme des cours, à l'obligation d'un programme méthodique le libre choix des matières à étudier, en même temps qu'on omettait d'organiser un enseignement préparatoire, de tracer les règles de la discipline intérieure et de rechercher les meilleures méthodes d'enseignement.

A l'École Centrale du Calvados, nous l'avons vu, la sagesse des professeurs avait corrigé dans une large mesure les imperfections de la loi constitutive. Une gradation raisonnable des études y avait été établie, des cours élémentaires de latin y avaient été créés, la discipline y avait été assurée, et le travail des élèves soumis à un contrôle régulier.

C'étaient là, il convient de ne pas l'oublier, les heureux effets d'une initiative locale, dont le

(1) 10 floréal X (30 avril 1802).

mérite revient tout entier au zèle des professeurs. Rien de tel ne fut tenté dans la plupart des départements, et les ministres du Directoire ne semblent pas s'être rendu compte de la nécessité d'établir un code de l'enseignement public, c'est-à-dire un corps de prescriptions fixant impérativement les programmes et les méthodes, réglant la discipline, organisant enfin le contrôle et la surveillance des divers établissements.

Insuffisance des instructions ministérielles. — François de Neufchâteau, qui fut ministre de l'Intérieur à deux reprises, entassait pêle-mêle, dans ses interminables circulaires, des idées très sages, sinon très originales, des théories discutables et de dangereuses utopies : « Le triomphe du professeur, écrivait-il, sera d'inculquer aux élèves le besoin du travail, la haine de l'oisiveté, l'amour de la vertu, le respect pour les lois et le culte de la patrie...

« Le travail ne leur sera donné que comme récompense, jamais comme peine. Les fautes simples seront réparées par des privations, les délits par la honte, ils seront jugés par leurs égaux et par leurs pairs....

« La loi qui appelle les professeurs à figurer en même temps que les élèves aux solennités décadaires et aux fêtes nationales leur présente une occasion de manifester leur zèle et de stimuler celui de leurs élèves. Ce doit être un honneur pour les plus méritants d'être admis au Temple Déca-

daire, d'y aider aux cérémonies etc., un châtiment pour ceux qui se conduisent mal d'en être exclus, même momentanément... »

Ailleurs il conseille de transformer chaque École Centrale en École Normale où viendraient se former les instituteurs des campagnes. Il en coûterait peu aux communes rurales pour entretenir au chef-lieu pendant cinq ou six mois le jeune homme zélé à qui on aurait destiné une école primaire. Il ne doute pas de la bonne volonté des professeurs pour faire un cours particulier de leur méthode d'enseignement (17 vendémiaire VII, 8 octobre 1798) (1).

Quinette, successeur de François de Neufchâteau, semble tout ignorer de la psychologie des enfants et prétend introduire la philosophie jusque dans l'enseignement de la grammaire. « Les jeunes gens, écrit-il, ne sauraient bien apprendre les éléments d'une langue quelconque, si on ne leur donne auparavant quelques notions de grammaire générale.... Le cours de langue latine ou grecque doit donc être précédé d'un traité d'idéologie et d'un de grammaire générale. Ils en doivent avoir les éléments, car c'est la véritable introduction à l'étude des langues : ils en feront une étude plus approfondie dans un âge plus avancé » (5e complémentaire an VII, 21 septembre 1799).

Ces directions ministérielles, déjà si vagues et parfois si contestables, manquaient d'ailleurs de

(1) Bibliothèque municipale. Brochures Normandes, Caen. Écoles diverses.

sanction, et c'est en vain que les ministres réclamaient des maîtres des rapports sur les résultats de leur enseignement et la communication de leurs cahiers. En fait, selon la remarque d'Albert Duruy, en dehors d'une vague surveillance des jurys d'instruction distraits ou incompétents, une École Centrale était une sorte de petite République, et les professeurs, sans chefs comme sans programmes imposés, enseignaient à peu près ce qu'il leur plaisait, selon leur méthode propre et leurs convenances personnelles. Certains professeurs faisaient leurs cours en un an, d'autres en deux, d'autres en six mois. Celui-ci donnait seize heures par décade, celui-là cinq, un autre huit. Ici on faisait lire Virgile à des commençants : ailleurs on faisait traduire les fables de Phèdre à des jeunes gens de seize ans (1).

Défiances de l'opinion publique et du Gouvernement Consulaire. — Ce qui nuisait encore le plus au développement des Écoles Centrales c'est la méfiance qu'inspiraient à une grande partie de la population éclairée et au Gouvernement du Consulat la conception philosophique qui leur avait donné naissance et les tendances de leur enseignement. En les organisant, les législateurs de l'an III avaient entendu faire passer dans la pratique les doctrines dominantes du siècle : animés d'une confiance imperturbable dans l'infaillibilité de la raison et le progrès des lumières, ils avaient exclu des programmes

(1) A. Duruy : *Essai sur les Écoles Centrales.*

toute idée religieuse et donné pour base à l'enseignement de la jeunesse les théories, à leur avis incontestables, des philosophes et des économistes. Quinette n'admettait d'autre fondement de la morale que l'intérêt bien entendu et le désir invincible que l'homme a d'être heureux, « l'autorité de la nature étant telle, qu'un homme nuit toujours à son bonheur réel quand il agit contrairement aux principes de la saine morale... » Il n'y avait donc point à recourir à l'idée de l'immortalité de l'âme pour prouver que les lois naturelles fussent obligatoires (15 thermidor VII, 2 août 1799) (1).

Assurément on peut, surtout en théorie, admettre une conception de l'enseignement public étrangère à l'ancien déisme de Voltaire et de Rousseau comme aux dogmes et aux cultes des diverses confessions et préconiser une morale purement altruiste et philosophique. C'est même une conséquence logique de la neutralité de l'État en matière de croyance. Mais quoi qu'on pense d'une telle conception et des conséquences qu'elle pourrait entraîner dans la pratique au point de vue social, une chose du moins est certaine, c'est qu'à l'époque du Consulat elle blessait profondément le sentiment du pays, à peu près unanime à revendiquer pour la morale religieuse une place dans la formation de la jeunesse (2). On ne peut donc s'étonner

(1) Bibliothèques municipales. Brochures Normandes, Caen. Écoles diverses.

(2) Cette doctrine, chère aux idéologues, d'après laquelle « répandre les lumières c'était répandre la vertu », avait été

du jugement porté par Guizot sur l'enseignement des Écoles Centrales, convenable peut-être, disait-il, à des jeunes gens plus avancés en âge, dangereux et impossible avec des enfants qui commençaient leurs études.

Tel était également l'avis du Conseil général du Calvados qui, lors de l'enquête de l'an IX, n'hésitait pas à regretter les collèges d'autrefois, qui avaient offert aux jeunes gens une éducation complète et proportionnée à leur âge.

Le gouvernement consulaire ne pensait pas autrement. Ayant signé le Concordat avec le dessein avoué de rétablir la religion comme une des bases de l'ordre social et de s'en servir comme d'un appui pour sa politique, il croyait ne pouvoir assurer définitivement la paix publique que par la restauration des habitudes traditionnelles. Résolu à extirper les derniers germes de l'anarchie, il faisait à l'occasion bon marché des grands principes de liberté d'examen et de souveraineté de la raison, au nom desquels s'était faite la Révolution. Dès lors, il ne devait pas hésiter à faire sortir des programmes d'enseignement des sciences suspectes d'entretenir

fortement combattue par Daru dans son discours au Tribunat. A ses yeux, l'échec des Écoles Centrales était dû en grande partie à la répugnance qu'éprouvaient les familles pour un enseignement étranger à toute conviction religieuse. Fourcroy laissa sans réponse l'argumentation de Daru. Lui aussi déclarait que la morale n'est, sous beaucoup de rapports, qu'une suite de bons raisonnements sur ce qu'on se doit et sur ce qu'on doit aux autres (10 floréal X, 30 avril 1802).

l'esprit de révolte, comme la législation, l'idéologie et l'histoire, à instituer une hiérarchie rigoureuse et une réglementation capable de prévenir, dans le personnel des maîtres comme chez les élèves, tout mouvement de révolte ou même d'indépendance. C'était une pensée libérale qui avait présidé à la fondation des Écoles Centrales aussi bien qu'à la rédaction de la Constitution de l'an III. A l'heure où le principe d'autorité triomphait de nouveau avec éclat dans l'ordre politique, où la Constitution démocratique de l'an III faisait place au régime quasi-monarchique de l'an VIII, il était naturel que la même réaction s'opérât dans l'ordre moral, et par suite dans la conception de l'instruction de la jeunesse. Les Écoles Centrales, selon le mot de M. Liard, avaient un vice irrémédiable, celui de leur origine : on ne chercha donc point à corriger en elles ce que l'expérience avait révélé de défectueux : on fit les Lycées, c'est-à-dire qu'on reconstitua les anciens collèges avec des programmes d'études mieux adaptés aux besoins de la société moderne, mais avec une discipline plus rigoureuse et dans une dépendance plus étroite du Pouvoir central.

LES

DUELLISTES DE CAEN

DE L'AN IV A 1848

PAR

M. G. LAVALLEY,
Membre titulaire.

LES DUELLISTES DE CAEN

DE L'AN IV A 1848

I

Dans les dernières années de la Révolution, sous le Consulat, l'Empire, la Restauration, et même sous le Gouvernement de Juillet, la manie du duel prit à Caen le caractère d'une véritable affection endémique. Le fléau y sévissait partout, non seulement dans la noblesse et dans la bourgeoisie, mais, chose étrange ! jusque dans les classes populaires.

A tous les coins de rues, dans les faubourgs, sur les promenades, on se battait à l'épée, surtout au sabre, quelquefois au pistolet, souvent au bâton. Car les bâtonnistes de Caen avaient acquis, à cette époque, une triste célébrité.

A distance, il serait bien difficile de rechercher, avec quelque chance de découvrir la vérité, les causes et origines de cet état d'esprit batailleur. Cependant, comme on attribue aujourd'hui les ravages de l'alcoolisme au nombre des cabarets, on pourrait, par une méthode analogue, conclure

de la quantité des salles d'armes à la multiplication des combats singuliers. Il n'y avait pas, en effet, de quartier de la ville qui n'eût une maison où l'on enseignait l'escrime. Particulièrement rue aux Juifs, près du Champ de Foire, on ne cessait d'entendre les retentissants appels de l'exercice au fleuret (1).

La réputation des maîtres et amateurs de Caen avait dépassé les limites du département. On en parlait au loin, même à l'étranger. Se mesurer avec eux et leur tenir tête semblait même nécessaire pour consacrer une renommée (1). Telle fut certainement la pensée qui amena à Caen, dans le courant de l'année 1829, une dame Bagolini, nouvelle chevalière d'Éon, professeur d'escrime à l'Académie de Milan. Après avoir donné des assauts dans presque toutes les capitales de l'Europe et, en dernier lieu, à Paris, où ses mérites avaient été appréciés par Bertrand fils, président de la Société des Professeurs, elle voulut se faire applaudir sur le théâtre de Caen, dans une séance qui eut lieu le 29 janvier 1829. On y admira, paraît-il, sa vigueur, son agilité et son adresse. On la trouva fort belle sous les armes, et elle se montra presque l'égale d'un des professeurs les plus réputés de la ville (2).

(1) Les séances d'escrime à Caen étaient tellement suivies qu'un assaut d'armes, donné au profit des pauvres, le 27 avril 1820, par MM. Lafon et Buxe, produisit la somme nette de 526 fr. 32. Archives municipales; Copie de lettres, t. XXI, n° 287.

(2) *Journal de Caen et de la Normandie*, années 1828 à 1829, p. 335 et 347.

Nombre de pièces officielles : procès-verbaux, rapports ou correspondances, attribuaient la plupart des rixes ou provocations aux excitations parties des salles d'armes. Cependant, à côté des maîtres auxquels on pouvait reprocher de se faire une réclame avec les rencontres dont ils étaient les inspirateurs, il est juste de dire qu'on en trouvait d'autres qui montraient des sentiments plus humains. Tel un certain Buxe, auquel le maire de Caen adressa des félicitations pour avoir sauvé un enfant qui se noyait (1). Mais ce n'était qu'une exception. Et, plus d'une fois, il fallut sévir contre les agissements de professeurs sans scrupules, qui incitaient leurs élèves à passer de la théorie à la pratique. Les bâtonnistes surtout, par leurs excès, s'attirèrent la répression du premier magistrat de la ville, qui dut plusieurs fois publier contre eux des arrêtés énergiques.

Il semble bien que les premières rixes qui se produisirent à Caen, entre militaires et civils, aient été inspirées par des animosités politiques. A cela rien d'étonnant. La ville était encore si troublée en l'an IV que, le 15 thermidor (2 août 1796), le général Dugua, commandant de la 14e Division militaire, avait donné l'ordre de suspendre la représentation d'une petite pièce intitulée *Le Bon Fermier* (2).

(1) Archives municipales, 12 janvier 1812 ; Copie de lettres, t. XII, nos 35, 36, 37, 48, et *Journal du Calvados* de 1812, no 7.

(2) A ce propos, Esnault, dans ses *Mémoires*, t. I, p. 145 et 146, fait cette remarque : « On eut bien de la peine à faire

Comme on y tournait légèrement en ridicule les patriotes, il craignait que cette comédie, bien inoffensive pourtant, ne suscitât quelque bagarre dans la salle de spectacle. Caen venait, en effet, d'être mis en état de siège pour le préserver d'une entreprise des chouans.

On aurait pu croire cette précaution exagérée ; mais elle s'imposait à la prévoyance des autorités, qui connaissaient l'irritabilité des esprits. Beaucoup de jeunes Caennais, singeant les incroyables, portaient les cheveux relevés par derrière en forme de chignon, retenu par un peigne courbe. Comme cette coiffure rappelait ironiquement celle des condamnés, que l'on conduisait naguère à la guillotine, elle déplut aux soldats de la garnison, qui avaient adopté la *queue* et les *cadenettes* accommodées d'un œil de poudre. Dans la mode suivie par les jeunes gens de la ville, ils soupçonnèrent un signe de ralliement royaliste, et, le 12 fructidor (29 août 1796), ils se mirent en demeure de couper les cheveux retroussés.

A cette attaque, les partisans de la contre-révo-

« entendre raison aux militaires. Il fallait être très circonspect « dans sa toilette. La mode était encore de porter des colets « de couleur différente de celle de l'habit. Le verd était prohibé « comme étant la couleur du comte d'Artois. Ce régime mili- « taire ne valait guère mieux que celui de Robespierre. Il « n'emprisonnait pas, il agissait de suite. Le gouvernement « avait été, en quelque sorte, obligé d'avoir recours à ce moyen « violent, parce que, sans cesse, on ne parlait que de conspi- « ration contre le Directoire, qui n'était aimé, ni estimé des « Français. »

lution répondirent par une autre insolence. Dès le lendemain, le 30 août, « costumés comme l'étaient les chouans avant de s'être soumis », ils poursuivirent de leurs huées, dans les rues de Caen, les volontaires, dont les uniformes, déchirés ou usés, attestaient un profond dénûment.

Alors, dans un ordre du jour destiné à prévenir de nouveaux conflits, le général Dugua fait l'apologie des volontaires « qui, par leur courage, leurs « fatigues et leur patience à supporter toutes sortes « de privations, viennent de ramener la tranquillité « dans les départements insurgés ». Aux soldats, qui s'étaient indignés du ridicule qu'on avait tenté d'infliger à ces « défenseurs de la liberté », il interdit tout rassemblement. Aux civils, employés dans les administrations de l'armée, il enjoint de porter la cocarde militaire (1).

Ces réglementations sur l'habillement pouvaient-elles amener quelque apaisement, éviter quelque altercation ? Il est permis d'en douter : car les passions politiques ne désarment pas. Si le costume prend une signification, il devient comme un drapeau. On le révère, ou on l'insulte, suivant le parti auquel on appartient. C'est ce qui se produisit à Caen dans la suite, malgré les ordres du jour ou les arrêtés (2).

(1) Ordre de la subdivision du 13 fructidor an IV. Archives municipales, H. 62.

(2) Le 20 frimaire an VI (10 décembre 1797), quelques patriotes eurent l'idée de rétablir les redoutes qui, avant la Révo-

Ainsi, lors de l'arrivée de plusieurs régiments de dragons, le 19 ventôse an VI (9 mars 1798), les cheveux retroussés donnèrent lieu encore à de nouvelles querelles. L'intolérance des cavaliers ne leur porta pas bonheur ; car, dans plusieurs rencontres, ils reçurent des blessures plus ou moins graves (1).

Par les allusions que pouvaient contenir les pièces du répertoire ou par le simple rapprochement de deux éléments ennemis dans une salle étroite, le théâtre était aussi le centre de rixes et de provocations. Le 23 vendémiaire an V (14 octobre 1796), un soldat y insulte un jeune homme de la ville. « Les bourgeois, écrit Esnault, prirent le « parti de leur concitoyen. On prouva facilement « que le soldat avait été l'agresseur. Il en fut « quitte pour une légère réprimande » (2).

Nous ne savons, pour ce cas particulier, quelle avait été la cause de la querelle. Mais, le plus souvent, c'était la passion politique qui provoquait

lution, réunissaient tous les mercredis, dans une salle de bal, la noblesse et les habitants riches de Caen. Sous la même étiquette, ces sortes de fêtes groupèrent un personnel tout différent, composé de fonctionnaires ou de gens ralliés aux idées nouvelles. L'intransigeance y régnait, et l'on fit un très mauvais parti aux gens qui s'y présentèrent avec un habit vert, des collets noirs ou des cheveux retroussés.

« On insultait, dit Esnault dans ses *Mémoires* (t. I, p. 151), « tous ceux qui y paraissaient avec ce costume quoiqu'il fût à « la mode. On les traitait de chouans, de merveilleux. »

(1) Esnault : *Mémoires*, t. I, p. 152.

(2) *Ibid.*, p. 146.

l'orage. Lors de la représentation d'une pièce intitulée : *La chaste Suzanne*, il y avait eu au théâtre de telles bagarres que le commandant de place dut prendre des précautions spéciales pour la deuxième représentation (1).

Il faut croire que le public de Caen était atteint d'une nervosité toute particulière, puisque la représentation d'une des plus inoffensives tragédies de l'ancien répertoire était capable de déchaîner des tempêtes dans le parterre. Après une première fort troublée d'*Athalie*, le maire de Caen se voyait obligé de transmettre au directeur du théâtre l'interdiction de jouer de nouveau une pièce, que l'administration préfectorale considérait comme un danger pour l'ordre (2).

« Le Préfet du Calvados, Citoyen, nous a chargé, « par la lettre du 9 de ce mois (9 floréal an VIII : « 29 avril 1800), de vous signifier la défense la plus « expresse de jouer Athalie, tragédie de Racine, « attendu qu'elle peut offrir des allusions et des « souvenirs favorables à un Gouvernement qui « n'existe plus, à une portion d'hommes inquiets et « remuans. En conséquence, nous vous interdisons « de la manière la plus positive la représentation « de cette pièce. »

Lorsque l'on songe que cette tragédie avait été composée spécialement pour les pensionnaires de Saint-Cyr et récitée, à Versailles, par les élèves

(1) Archives municipales, H. 62.

(2) *Ibid.*; Copies de lettres, t. IV, n° 801.

préférées de Mme de Maintenon, il est permis de sourire de la pusillanimité des administrations urbaines et départementales.

Dans l'intérêt de la paix publique, l'autorité ne cessait d'aller d'un excès de précautions à de ridicules indulgences. C'est ainsi qu'elle ferma les yeux sur un grave incident qui s'était produit au théâtre le 17 floréal an VI (6 mai 1798). Un capitaine de grenadiers de la 89e demi-brigade y avait insulté, de la façon la plus grossière, le commandant du poste de la Comédie. Malgré ce scandale, le maire de Caen jugea prudent de ne pas donner suite à l'affaire, « pour maintenir, disait-il, la bonne harmonie qui doit régner entre la garde nationale sédentaire et celle en activité » (1).

Ainsi continuaient et semblaient même s'aggraver les hostilités, commencées en l'an IV, entre civils et militaires. Aux passages de troupes, très fréquents sous le Directoire, lorsque les officiers se présentaient au domicile des nobles ou des bourgeois, on leur proposait de l'argent pour se retirer à l'auberge. Quant aux soldats, « on les faisait conduire par des « domestiques de la manière la plus indécente et « sans leur donner le temps de se reposer ».

Ces dernières plaintes avaient été formulées dans une lettre du préfet au maire de Caen, à la date du 3 germinal an IX (24 mars 1801). Le même admi-

(1) Lettre du 23 floréal an IV à Delarue, général de brigade. Archives municipales; Copie de lettres, t. IV, nos 420 et 422.

nistrateur y déplorait l'intransigeance des partis, qui ne voulaient pas de réconciliation « avec les fondateurs de l'ordre actuel ». Comme il n'avait aucun espoir de les convertir à des idées de justice envers des soldats « qui ont affronté tous les périls pour leur conquérir la liberté et la paix », il demandait au maire de leur rappeler à quelles pénalités ils s'exposaient en violant les dispositions des lois et règlements sur les logements des gens de guerre. « Vous leur ferez connaître, ajoutait-il, « que ces règlements n'accordent qu'aux veuves, « aux filles et aux dépositaires des deniers publics, « la faculté de placer à l'auberge les militaires qui « leur sont envoyés en garnison. »

Vaines menaces ; car les dissentiments politiques n'étaient plus déjà la seule cause de discorde entre citoyens du même pays. Une nouvelle mentalité venait de sortir des campagnes triomphantes de la Révolution. Mal conseillé par un sot amour-propre, le soldat, rentré dans ses foyers, se mit à professer le plus intolérant mépris pour tout ce qui ne portait pas l'uniforme. De cette manière de tourner en ridicule des gens, sur lesquels il se croyait une écrasante supériorité, naquit un terme d'argot militaire. Et l'injure, récemment pratiquée, enrichit la langue du nom de *péquin* (quelquefois *pékin*), appliqué par dérision aux bourgeois (1). Dans son

(1) *Péquin* serait la traduction du mot italien *picchino*, goujat d'armée porteur d'une pique. Comme on professait un certain mépris pour ce genre de soldat des bandes italiennes

Dictionnaire, Littré pense que ce mot devint en usage sous Napoléon Ier. Mais nous avons maintenant la preuve qu'il était déjà employé sous le Directoire, plus d'un an même avant le Consulat.

En effet, dans un rapport du 23 prairial an VI (11 juin 1798), un commissaire de police de Caen, nommé Le Thuit, nous a conservé cet intéressant témoignage : « Vers 6 heures du soir passant dans « la rue de l'Égalité, nous avons fait rencontre « d'un chasseur qui dit hautement : J'enrage. J'en « m. tous les bourgeois de Caen. Ce sont des *pé-* « *quins* » (1). L'assurance avec laquelle fut décoché ce trait, qui voulait être blessant, démontre surabondamment qu'il était déjà d'un usage courant dans la langue verte de la Révolution.

La veille même, un rapport de la patrouille des grenadiers de la garde nationale constatait l'emploi d'un terme, plus outrageant encore, à l'adresse de citoyens de Caen qui se rendaient à Louvigny avec plusieurs femmes. Regardant ces dernières sous le nez d'une manière insultante, quatre dragons et trois grenadiers de la garnison dirent insolemment : « Voilà beau temps, parce que les p. se « rassemblent, et m... pour les bourgeois ! » (2)

Bien avant qu'il n'eût été ennobli par l'héroïsme de Cambronne, ce mot était devenu l'ordinaire

des XVe et XVIe siècles, l'application de ce terme aux bourgeois devint une sorte d'outrage.

(1) Archives municipales, H. 62.

(2) *Ibid.*

préface des rixes qui éclataient sans cesse. Ces provocations se terminaient par d'immédiats coups de sabre et d'épée, qu'on échangeait sur-le-champ, n'importe où. C'est ainsi que sur le Cours, à trois heures de l'après-midi, le 22 pluviôse an VII (10 février 1799), quelques paisibles promeneurs purent assister aux différentes phases d'un duel, au sabre et au pistolet, entre un cuirassier de la garnison et un habitant de la ville. Comme le civil avait été blessé au visage, l'affaire donna lieu à une enquête, consignée dans un Registre d'ordre des Archives municipales (1).

Le simple passage de troupes,qui changeaient de garnison, obligeait la municipalité à prendre des mesures préventives. Le 14 fructidor an V (31 août 1797), le maire de Caen publie un arrêté, destiné à empêcher que la tranquillité ne soit troublée par l'arrivée d'une certaine *Légion des Francs*, qui s'était signalée à Rouen par son attitude provocatrice (2).

Les cafés et cabarets étaient le théâtre le plus ordinaire des collisions. Les militaires y recevaient quelquefois des leçons méritées. Tel ce chasseur du 7e régiment, qui fut blessé grièvement d'un coup de bâton dans la soirée du 9 ventôse an V (27 février 1797) (3). Malgré ces représailles, dont elle était souvent victime, la soldatesque demeurait

(1) Registre commencé le 5 germinal an II (25 mai 1794).

(2) Archives municipales ; Copie de lettres, t. IV.

(3) Plainte d'un citoyen Renault, boulanger, au général Delarue. Archives municipales, H. 62.

incorrigible. Animés d'une ardeur belliqueuse, qu'ils auraient dû réserver pour la frontière, les militaires, quand ils n'avaient pas de civils à pourfendre, se battaient entre eux.

En germinal et floréal de l'an VI, plusieurs duels eurent lieu entre la demi-brigade et le régiment de dragons de la garnison de Caen. Le sang coula et l'affaire prit de telles proportions que, pour ramener le calme entre les belligérants, il ne fallut rien moins que l'intervention des deux généraux Klein et Delarue. Devant les deux corps ennemis, réunis sur le cours National, le général Delarue prit la parole.

Il leur dit : « Que les envoyés de Pitt faisoient tous « leurs efforts pour semer la division parmi les « héros de la République ; mais que tous les soldats « d'une arme comme de l'autre avoient également « concouru au triomphe de la liberté française ; « qu'ils venoient de parcourir une même carrière de « gloire, et que la patrie reconnaissante n'en faisoit « aucune différence ; qu'en conséquence rien ne « devoit les désunir ; que d'ailleurs leur sang ne « leur appartenoit pas ; qu'il étoit tout entier à la « patrie, qui avoit encore besoin de ses défenseurs « pour humilier l'orgueilleuse Albion. »

La *Gazette du Calvados,* journal local qui nous a conservé ce discours à la manière du *Conciones,* semble croire que la malveillance avait soufflé « le feu de la discorde parmi les troupes » (1). Pitt avait

(1) N° 92, du 7 floréal an VI (26 avril 1798).

bon dos à cette époque, et on le chargeait de toutes les iniquités, comme s'il eût été le bouc révolutionnaire. On aurait été plus près de la vérité en attribuant tout simplement l'affaire à la vieille animosité qui régna de tout temps entre troupes de ligne et cavaliers.

Tout finit bien cette fois, comme nous l'apprend la même feuille. « Après le discours, les armes « furent mises en faisceau ; généraux. officiers et « soldats se confondirent et se précipitèrent dans « les bras les uns des autres, aux cris mille fois « répétés de *vive la République !* »

L'apaisement entre les corps rivaux de la garnison ne semble s'être fait qu'aux dépens de la population civile. Moins de deux mois après la fin de ces rixes fratricides, la guerre déclarée aux *pékins* prend des proportions si alarmantes que le maire de Caen doit s'en plaindre aux généraux Delarue et Dufour. Par des lettres pressantes, il les requiert, « sous « leur responsabilité, de prendre les mesures les « plus promptes pour prévenir les désordres et les « malheurs auxquels pourraient donner lieu » les attroupements de soldats, armés de sabres, qui insultent les habitants.

Inutile appel. Dès le lendemain, 23 prairial an VI (11 juin 1798), le maire reproche aux généraux leur inertie. « L'Administration, écrit-il, espérait que « le calme serait rétabli aujourd'hui, et cependant « l'agitation se renouvelle d'une manière inquié- « tante. Des citoyens sont encore insultés, maltraités « et blessés par les soldats de la garnison, qu'on

« néglige de retenir ou de réprimer. Nous prenons « toutes les mesures qui sont en notre pouvoir pour « apaiser cette fermentation, et nous donnons dans « ce moment des ordres pour mettre sur pied des « patrouilles de la garde nationale. C'est à vous à « seconder de votre côté nos efforts pour le réta- « blissement de la tranquillité, sans quoi nous ne « pourrons garantir les événements. La respon- « sabilité tombera sur ceux qui, par état, doivent « retenir les militaires dans les bornes de la « discipline » (1).

C'était très bien au maire de se laver les mains, comme Ponce-Pilate, aux dépens de l'autorité militaire. Mais cela n'arrêtait pas les violences dont souffraient ses administrés.

Dans la soirée du 16 prairial an VI (4 juin 1798), un certain Duclos fils, âgé de 17 ans, avait été tué par 7 ou 8 dragons du 7e régiment. Quelques jours après, le 22 prairial, les militaires de la garnison, rassemblés en grand nombre sous les murs de l'Abbaye-aux-Dames, se répandirent de là dans la ville, où ils semèrent la terreur. Dragons, grenadiers et chasseurs insultaient les passants et les frappaient du plat de leurs sabres ou à coups de crosses de fusil.

Dans la rue d'Auge, c'est un cavalier d'un détachement de dragons qui, du haut de son cheval, jette cette provocation à un garde national : « Te

(1) Archives municipales : Copie de lettres, t. IV, nos 451, 454, 455, 457, 458.

voilà avec un sabre. Il n'y a pas de sang au bout. Veux-tu y en mettre ? » (1) Au pavillon de Vaucelles, c'est un tonnelier, revenant de son travail, qu'une sentinelle attaque et menace de sa baïonnette (2).

Suivant leur marotte ordinaire, certains journaux de l'époque ne voulaient voir dans ces excès qu'une manœuvre de l'ennemi héréditaire qui offrait en Angleterre un refuge aux émigrés.

« Les mesures sont prises pour prévenir de pareils « désordres, écrivait la *Gazette du Calvados* dans « son numéro du 23 prairial an VI (11 juin 1798) ; « et il est à présumer que les défenseurs de la « Patrie et les bons citoyens auront aperçu les « pièges qui leur sont tendus. Ils déconcerteront, « par les marques d'une estime et d'une bienveil- « lance réciproques, toutes les machinations « perfides des agents de l'étranger, qui n'a d'autre « but, en détruisant la bonne intelligence qui a « toujours régné entre les amis de la République « et ses défenseurs, que de les faire égorger « entre eux, pour pouvoir exécuter plus sûre- « ment ses sinistres desseins contre la commune « Patrie ».

Telle était alors la mentalité jacobine d'une presse qui s'obstinait à ne voir, à travers tous les

(1) Rapport de Burnouf, commissaire de police. Archives municipales.

(2) Rapport du commissaire Le Thuit, du 25 prairial an VI (13 juin 1798). Archives municipales.

événements, que l'œuvre ténébreuse de la contre-révolution. Les journalistes du temps semblaient subir l'obsession d'une aveugle psychologie. Presbytes volontaires, ils allaient chercher bien loin, à l'étranger, ce que leur œil, obscurci par la cataracte des préjugés, ne pouvait apercevoir tout près d'eux. De là leur impuissance à comprendre que, dans un pays où s'impose l'obligation de défendre avant tout les frontières, l'élément militaire doit forcément, un jour ou l'autre, empiéter sur l'élément civil et, par suite, en arriver à le mépriser. Sous le Directoire, sous le Consulat, les traîneurs de sabres n'auraient pu échapper à la fatalité des circonstances, qui les poussaient à opérer le renversement de la célèbre formule : *Cedant arma togæ* (1).

A Caen particulièrement, les excès, sans cesse renouvelés de la soldatesque, auraient dû inspirer de salutaires réflexions aux rédacteurs de la *Gazette du Calvados*. Ce n'étaient plus seulement de simples troupiers qui troublaient l'ordre. Leurs chefs eux-mêmes leur donnaient l'exemple des pires insubordinations. Tel cet aide-de-camp du général divisionnaire Rey, dont une lettre du Maire de Caen nous

(1) Les excès de la soldatesque se sont toujours manifestés sous les régimes nés d'un coup de force, comme le 18 brumaire ou le 2 décembre. Sous le Second Empire, les sabres mis au clair contre de paisibles citoyens étaient devenus si fréquents que, pendant plusieurs années, dans la presse d'opposition, les journaux avaient adopté, pour le compte-rendu de ces faits divers, cette rubrique générale : *Les gaietés du sabre*.

signale la révoltante conduite (1). Au spectacle du Vaux-Haal, cet officier supérieur, après avoir insulté une femme, lui porte plusieurs coups de cravache. Le Maire intervient. Injurié à son tour, il ordonne de conduire le délinquant au poste de la Liberté. Là, grave conflit, puisque le commandant de place fait relâcher le prisonnier.

De cet épisode il ressort évidemment qu'il y avait complicité des autorités militaires, pour dérober les coupables galonnés à la répression des lois. Une sorte de franc-maçonnerie s'était établie entre officiers et soldats pour s'unir contre l'ennemi commun, c'est-a-dire le civil, le bourgeois, et, pour tout dire en un mot, qui résumait tout un passé de haines accumulées, le *pékin !*

II

Ce qui, à Caen, envenimait particulièrement les querelles, nées de l'antagonisme entre l'armée et la population, c'était cet éternel levain de discorde : l'amour-propre. Ardente, peu endurante, ayant acquis dans les salles d'armes une habileté incontestable, la jeunesse de la ville jouissait alors d'une réputation qui portait ombrage aux régiments appelés à passer, ou à tenir garnison, dans la capitale de la Basse-Normandie. Toute supériorité excite des jalousies ; et l'ambition des troupes nouvellement

(1) An VII, 4e jour complémentaire (20 septembre 1799) ; Archives municipales ; Copie de lettres, t. IV, nos 711 et 712.

arrivées se proposait pour but d'infliger une humiliation aux escrimeurs du cru. A peine entré dans la ville au mois de ventôse an VI (février-mars 1798), un régiment de chasseurs tenait ce propos significatif : « Nous avons mis les Lyonnais à la raison ; nous y mettrons bien ceux de Caen » (1).

Véritable déclaration de guerre, suivie d'immédiates hostilités. Insultes, provocations et duels, au sabre ou à l'épée, dans lesquels, presque toujours, les soldats ont le désavantage. Plusieurs d'entre eux restent sur le terrain. Pour éviter d'autres malheurs, les autorités militaires se décident à faire sortir le régiment de la ville. Comme les chasseurs s'obstinent à rester, pour venger leurs camarades, on ne parvient à vaincre leur résistance qu'en les menaçant de battre la générale.

Ce fut, croyons-nous, un des premiers succès collectifs des duellistes de Caen. Ils en eurent un second, déplorable à tous les points de vue, dans les journées des 9 et 10 fructidor an VIII (27 et 28 août 1800), contre les grenadiers et chasseurs de la 45e demi-brigade (2).

Par un hasard malencontreux, s'il faut s'en rapporter à la tradition, le noyau de cette demi-

(1) Esnault : *Mémoires*, t. I, p. 153.

(2) Sur cette affaire, Georges Mancel, ancien bibliothécaire de la ville de Caen, a laissé une courte note dans laquelle il semble la confondre avec l'échauffourée de la 43e 1/2 brigade de brumaire an X. Pour l'écrire, il a dû faire appel aux souvenirs d'un contemporain qui avait assisté lui-même à une partie de la bagarre de l'an VIII. Ce contemporain, alors garde

brigade aurait été formé de l'ancien régiment de Bourbon. En 1789, le vicomte Henri de Belzunce, major en second de ce régiment, avait eu l'imprudence d'exciter ses soldats contre les habitants de la ville. Ceux-ci courent aux armes et, dans la soirée du 11 août, les hostilités commencent. Un lieutenant, M. de La Saussaye, s'avance sur le pont de Vaucelles, avec plusieurs de ses hommes, et tire un coup de pistolet sur une sentinelle de la milice bourgeoise, qui tue, en ripostant, son agresseur (1). Le lendemain 12, la situation s'aggrave. Plus de vingt mille citoyens prennent les armes. On assiège la caserne. Le vicomte de Belzunce capitule, se livre en otage; mais, saisi par la populace, il est cruellement massacré. Pour ramener la tranquillité, le duc d'Harcourt, gouverneur de la province, ordonne le départ du régiment.

Cette humiliation était restée dans la mémoire des anciens de Bourbon. A cette haine rétrospective s'ajoutaient de nouveaux motifs de discorde. Les maîtres et les prévôts de la 45e demi-brigade, qui avaient la prétention d'être des tireurs de premier ordre, arrivaient à Caen avec l'intention, bien arrêtée, de chercher l'occasion d'affirmer leur

national, nous a conservé ainsi, en quatre pages in-folio d'une écriture serrée, de précieux renseignements sur l'événement. Notre récit, après avoir puisé abondamment à cette source inédite, se trouve complété par des documents extraits des Archives du Calvados (liasse M. Police administrative, ans VIII-IX) et des Archives municipales.

(1) Archives municipales; copies de lettres, t. XV, n° 747.

supériorité sur les escrimeurs renommés de la population civile.

Cette colonne mobile, qui devait séjourner à Caen avant de se rendre dans le département de la Manche, était entrée dans la ville le 26 août 1800. Le soir même, dans un café où se trouvaient plusieurs jeunes gens, un des grenadiers de la demi-brigade tient ce propos offensant : « Les bretteurs de cette commune passent pour des crânes. Cependant ils seront mis au pas ; car mon corps y a bien mis la Garde des Consuls ».

Un des jeunes auditeurs accepte la provocation. Rendez-vous est pris auprès de la Porte des Prés. Les sabres étaient déjà tirés, lorsqu'un commissaire de police accourt, empêche le combat et dissipe le rassemblement. Les deux camps, séparés malgré eux, se réconcilient et vont boire ensemble (1).

La paix semblait signée ou, du moins, les adversaires devaient se rencontrer sur un terrain moins dangereux. La 45e demi-brigade avait en effet organisé un grand assaut,auquel furent invités les principaux maitres d'armes civils, avec leurs meilleurs élèves. Parmi ces derniers on remarquait un certain M. Lapommeraie devenu depuis député du Calvados. La réunion eut lieu, le 9 fructidor (27 août), dans la salle d'armes du sieur Ranvaux, située dans les dépendances de l'ancien Hôtel-Dieu.

(1) Rapport d'un commissaire de police de Caen du 9 fructidor an VIII (27 août 1800). Archives du Calvados, M. Police administrative, ans VIII-IX.

Les premiers engagements furent une cruelle déception pour les amours-propres exaltés du régiment. A tout instant les maîtres d'armes et prévôts militaires se trouvaient boutonnés par les élèves de Ranvaux. Furieux, les soldats eurent la mauvaise foi de contester les coups et de prétendre ne pas avoir été touchés.

Alors se passa une scène étrange, une sorte de plaisanterie macabre. La salle, où se livrait l'assaut, avait autrefois servi d'amphithéâtre aux élèves en chirurgie de l'ancien Hôtel-Dieu. Debout, dans un des coins de la pièce, les carabins avaient laissé, entre autres meubles, un cercueil où l'on déposait leurs sujets anatomiques. Un des tireurs de Caen, indigné de voir que l'on contestait tous leurs coups, porta à l'un des militaires une botte si violente qu'il l'envoya, en culbutant, dans la bière entr'ouverte.

— Conviendrez-vous de celle-ci ? lui dit-il en riant. Vous voilà dans le cercueil. Il ne reste plus qu'à vous enterrer.

Une telle ironie n'était pas de nature à calmer les esprits. Exaspérés, les maîtres d'armes de la 45e demi-brigade n'y répondent que par de grossiers propos.

— La force des Caennais, crient-ils, ne vient que de ce qu'il y a un bouton au bout des fleurets ou des sabres. Il n'en serait pas ainsi si les boutons étaient ôtés.

Les bretteurs de Caen, qui appartenaient la plupart à la Garde Nationale sédentaire, n'étaient

pas hommes à refuser satisfaction. Il y eut discussion pour fixer le lieu de la rencontre. Les jeunes gens auraient voulu se battre dans les environs de la ville ; mais les soldats insistèrent pour qu'on se donnât rendez-vous dans la cour de l'église des Jésuites. Leur choix, comme nous le verrons bientôt, cachait une ténébreuse machination. Les champions de Caen acceptèrent sans défiance le terrain proposé par leurs adversaires.

L'église des Jésuites, aujourd'hui Notre-Dame, plus connue à Caen sous le nom de *La Gloriette,* était précédée d'une sorte de cour complètement close. A l'endroit où se voient maintenant des bornes, reliées entre elles par des chaînes de fer, se dressait un mur, au centre duquel s'ouvrait une porte à deux battants.

Quand les jeunes gens, au nombre de sept, arrivèrent au rendez-vous vers six heures, dans la soirée du 11 fructidor (29 août 1800), ils s'étonnèrent de trouver la grande porte fermée. Cela leur parut singulier, même suspect. Se rappelant la conduite équivoque des soldats, qui avaient montré tant de mauvaise foi dans l'assaut de la veille, ils se concertèrent. De leur délibération il résulta qu'ils jugèrent prudent, avant d'entrer, de se munir de bâtons.

Dès qu'ils eurent frappé à la porte, celle-ci s'ouvrit. Tout d'abord, ils n'aperçurent devant eux que quelques grenadiers. Mais les deux battants de la porte, en se refermant brusquement, leur permirent de découvrir, alignés le long des murs, une soixantaine de militaires. Le guet-apens était si clair

qu'ils ne songèrent plus qu'à se faire rouvrir la porte, et, d'un élan furieux, ils se ruèrent avec leurs bâtons sur les grenadiers qui la gardaient. Grâce à leur habileté consommée dans ce genre d'escrime, les jeunes Caennais désarment plusieurs de leurs adversaires. Dans la mêlée, le fils d'un charpentier, Victor Queudeville, qui avait laissé tomber son bâton, a la joue fendue d'un coup de sabre ; mais, au moment où son adversaire allait l'achever, celui-ci reçoit un coup d'épée, qui l'étend roide mort (1).

A cet instant, une patrouille de gardes nationaux pénètre dans la cour de l'église des Jésuites, amenée par deux commissaires de police (2). Les jeunes gens profitent de cette intervention pour gagner des terrains vagues, appelés *La Gloriette*. Ils traversent la rivière d'Odon et se réfugient dans une impasse à laquelle on avait donné le nom significatif de *Bout du Monde*, parce qu'elle aboutissait aux murs du collège des Jésuites. Ils y auraient trouvé toute sécurité s'ils n'avaient été malheureusement aperçus, de loin, par une bande de grenadiers qui parcouraient la rue Saint-Laurent en criant : *Aux armes !*

(1) Les fils d'artisans, comme les fils de famille, fréquentaient alors les salles d'armes. Ils étaient surtout très renommés pour leur force dans l'escrime du bâton. Beaucoup d'entre eux prirent part aux différentes rixes entre civils et militaires.

(2) Rapport du 11 fructidor an VIII (29 août 1800), signé par les commissaires de police de Caen Jacques Lefesvre et Guillaume Julien. Archives du Calvados, M. Police administrative, ans VIII-IX.

Là, le combat recommence à coups de sabre et de bâton, opiniâtre, acharné. Inférieurs en nombre et inégalement armés, les jeunes gens avaient cependant sur leurs adversaires l'avantage de mieux connaître la ville. Tout en leur tenant tête, ils en profitèrent pour les emmener peu à peu jusqu'à la place de l'Espérance (depuis place Belle-Croix), où ils auraient quelque chance de trouver de larges issues, soit pour s'échapper, soit pour appeler des camarades à leur secours. Ils n'y arrivèrent cependant qu'après avoir abandonné l'un des leurs, aux prises avec douze militaires, qui le laissèrent étendu sur le pavé de la place.

Après leur triste victoire, les grenadiers remontèrent la rue Saint-Pierre et rejoignirent plusieurs soldats du même corps, qui descendaient du quartier du Château. Fous de colère, ils criaient *Aux armes!* et distribuaient des coups de plat de sabre aux passants. Les deux bandes réunies s'engouffrèrent dans la venelle aux Chevaux et gagnèrent la place de la Liberté, déjà remplie de nombreux détachements de la 45e demi-brigade.

Par la rue de l'Hôtel-de-Ville, et venant de la cour de l'église des Jésuites, s'avançait en même temps un groupe lugubre. C'étaient quatre militaires, qui portaient sur leurs épaules le corps, déjà roidi, du grenadier tué dans la première rencontre. Les bras du mort pendaient pitoyablement, et l'une des mains était encore renfermée dans un gant de maître d'armes. Ainsi le régiment, si fier de ses escrimeurs, voyait passer sous ses yeux cette preuve

sanglante de son infériorité. Le sentiment de l'humiliation infligée est chez lui plus vif peut-être que la douleur d'avoir perdu un camarade. A la vue du cadavre, un frisson de rage circule dans les rangs. Ceux qui étaient accourus avec leurs fusils s'empressent de les charger. De tous les côtés partent des cris de vengeance, auxquels se joignent des cris de joie lorsqu'une troupe de grenadiers emmène sur la place deux jeunes gens, victimes offertes aux représailles de la soldatesque.

C'était encore trop peu pour satisfaire la haine de la troupe affolée. Des chasseurs et des grenadiers de la demi-brigade entrent dans les maisons, pour en arracher d'autres suspects, qu'ils poussent sur la place à coups de crosse de fusil.

L'un de ces malheureux, qui boîtait légèrement, a la bonne fortune d'être secouru par un courageux commissaire de police, qui parlemente avec les furieux et réussit à le mettre à l'abri dans le poste de l'Hôtel de Ville. Le commissaire revient, avec l'espoir d'opérer encore un sauvetage. Mais on ne l'écoute plus. Sa voix, d'ailleurs, est couverte par le bruit des tambours, qui battent la générale. Le brave homme a beau protester, s'écrier que le Maire avait seul le droit de donner l'ordre d'exécuter ces sortes de batteries. Les esprits étaient trop surexcités pour qu'on tînt compte de ce rappel à la légalité. Pour faire entendre raison aux soldats mutinés, il aurait fallu une intervention énergique de leurs chefs. Et ceux-ci, loin de chercher à apaiser leurs hommes, paraissaient les encourager aux

pires excès. Un de leurs capitaines, en leur désignant les prisonniers, prononça même cette sorte de commandement criminel : « Il faut tomber sur ces bougres de chouans ! ».

Par son absence, peut-être volontairement prolongée, le Colonel de la demi-brigade, qui demeurait près de la place de la Liberté, avait laissé s'empirer la situation. On le voit enfin sortir à cheval de l'hôtel Lagouel. Il s'avance devant les troupes et leur ordonne de se ranger en bataille.

Profitant de ce mouvement, qui leur rendait un peu de liberté, les jeunes gens, groupés sur la place, échappent à leurs gardiens et gagnent en courant la rue où se trouvait la poste. Aussitôt, le peloton, dont les fusils avaient été chargés, s'élance à la poursuite des fugitifs. Des coups de feu retentissent ; mais personne n'est atteint. Le hasard voulut en effet que le tir des soldats eût lieu au moment où ils franchissaient le talus qui bordait la place. Leur feu, mal dirigé, épargne les jeunes gens qui parviennent jusqu'à l'abreuvoir des Jésuites, et, de là, se sauvent à travers les prairies.

Vers la fin de cette déplorable journée, le général Berthier, qui commandait la colonne mobile, eut l'idée, un peu tardive, de consigner la 45e demi-brigade dans la cour de l'Abbaye aux Hommes, où elle campa dans les cloîtres. Le lendemain, à sept heures du matin, elle partait pour le département de la Manche. En ville, la nuit fut calme, parce qu'on avait pris la précaution de faire fermer les cafés et cabarets avant l'heure réglementaire. Vers

minuit, grâce à cette mesure, consignée dans son procès-verbal du 10 fructidor an VIII (28 août 1800), un des commissaires de police put gagner son domicile et y goûter un repos peu mérité (1). Avec une naïveté adorable, le digne homme nous avoue en effet que, se voyant entouré par des soldats qui proféraient les plus inquiétantes menaces, il ne se crut pas en sûreté et rentra chez lui pour « prendre le costume ordonné par la loi ». Quand il revint, la place de la Liberté était évacuée et l'ordre rétabli.

Le genre d'héroïsme de cet humble fonctionnaire n'aurait pu se comparer qu'à l'inaction des premières autorités de la ville et du département. Pendant les heures tragiques de cette journée, que faisait le préfet ? Où était le maire ? Que devenait le citoyen La Barolière, commandant de la 14e division militaire ? Dans une triple entente, ces trois responsabilités paraissent bien s'être donné la consigne de dormir, au moment où il aurait fallu montrer le plus d'énergie.

Voici d'abord le rapport inénarrable que le Préfet du Calvados adresse, le 11 fructidor an VIII (29 août 1800), au ministre de la Guerre (2). Son grand ou, pour mieux dire, son unique souci, c'est de prouver que la rixe entre militaires et jeunes gens « ne tirait sa source d'aucune différence dans les opinions politiques ». Oubliant sans doute le

(1) Archives du Calvados.

(2) *Ibid.*, M. Police administrative, ans VIII-IX.

propos du capitaine, qui excitait ses hommes à se venger de ces *chouans de Caennais,* le conciliant administrateur ne voulait voir dans toute cette affaire qu'une rivalité de ferrailleurs. « En général, « disait-il, les jeunes gens de Caen ont un goût « particulier pour l'escrime et sont malheureuse- « ment trop disposés à passer de l'exercice du « fleuret à l'usage de l'épée ou du sabre ».

Critique assez juste, mais qui ne figure ici que pour permettre de supposer que les jeunes gens de Caen, en réalité victimes d'un odieux guet-apens, avaient été les agresseurs. Le Préfet convient toutefois qu'il y eut « des coups de feu tirés indiscrètement par la troupe ». Le mot est vraiment joli et vient à point pour incriminer, aussi légèrement que possible, la conduite des soldats. Mais, comme le haut fonctionnaire ne veut prendre parti contre personne, il s'entend avec le général La Barollière pour « ne donner aucune suite au procès-verbal « dressé, parce que l'on ne peut pas compter sur « l'exactitude de déclarations faites dans un « moment où les passions étaient excessivement « excitées ».

Et le rapporteur ajoutait : « D'ailleurs les torts sont égaux de part et d'autre ». Qu'en savait-il, puisqu'il venait de déclarer que, tous les témoignages étant suspects, on était trop près des événements pour pouvoir faire la lumière ?

Il n'est pas de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Et le Préfet se refuse si bien à ouvrir les yeux que son rapport se termine par ce stupéfiant

aveu d'ignorance : « Il ne paraît pas qu'il y ait eu personne de tué, quoiqu'on n'ait aucune certitude à cet égard ».

S'il avait consenti à s'éclairer, le Préfet n'aurait eu qu'à demander des renseignements au Maire qui, dans une lettre du 21 fructidor, annonçait à l'officier public de Château-Bernard le décès de Jean Bertrand, grenadier au 1er bataillon de la 45e demi-brigade d'infanterie de ligne, mort à l'hôpital de Caen des suites de ses blessures, reçues dans l'échauffourée du 11 fructidor an VIII (29 août 1800) (1).

Mais, justement, le Préfet n'ignorait rien. D'accord avec le Maire de Caen, il engagea ce dernier à écrire au commandant de la 14e division militaire pour le faire entrer dans leur ligue du silence.

« Après avoir bien réfléchi, disait le Maire dans « une lettre du 11 fructidor (29 août), j'ai pensé que, « dans l'état où en sont les choses, le silence était « le meilleur parti qu'il convînt de prendre parce « que, si l'on faisait une proclamation, il faudrait « entrer dans quelques détails qui entraîneraient « nécessairement l'improbation de la conduite des « jeunes gens ou des militaires... Vraisemblable- « ment l'un et l'autre parti y trouverait un sujet de « mécontentement... »

Nous nous trouvons ici en présence d'un véritable chef-d'œuvre de rouerie administrative. Comme une enquête sérieuse n'aurait eu d'autre issue que de créer des embarras, il fut convenu qu'on liqui-

(1) Archives municipales ; Copie de lettres, t. V, n° 946.

derait cette maussade affaire par un échange mutuel de félicitations.

D'abord envoi d'une lettre aux adjoints du Maire qui « ont montré beaucoup de zèle et fait preuve de prudence pendant la durée des troubles ».

Cet éloge ambigü était une trouvaille ! Plus étonnantes encore furent les trois lettres de compliments reçues par la Garde Nationale. Ce corps, qui n'avait jamais mieux mérité son nom de sédentaire que par son immobilité durant les troubles, dut accueillir avec quelque surprise les congratulations que lui adressaient les plus hauts fonctionnaires du département. La lettre du Maire surtout, du 18 fructidor (30 août), se faisait remarquer par un étonnant mélange de naïveté et de duplicité. « La Garde Nationale, disait-il, a senti avec sa sagesse ordinaire que quelques rixes particulières ne devaient point l'ébranler, mais bien la Loi seule » (1).

Faut-il voir une ironie dans cette manière de louer la prudente réserve de la Garde Nationale ? Peut-être ; mais il n'est pas douteux que le Maire s'empresse de l'atténuer par cette approbation de la conduite de la milice urbaine : « Par la voix de ses « administrateurs nous aurions bien voulu lui « donner une marque de satisfaction plus authen- « tique ; mais quelques motifs nous en ont « empêchés ».

On devine aisément quels étaient ces motifs. Il

(1) Archives municipales; Copie de lettres, t. V, n° 932.

eût été difficile de justifier des compliments que personne n'avait mérités. Et la comédie des trois compères, imaginée pour tromper le pouvoir central, eut le dénouement heureux qu'ils en attendaient. Le 25 fructidor an VIII (12 septembre 1800), le Préfet du Calvados avait la douce satisfaction de communiquer à ses astucieux collaborateurs la lettre suivante de Carnot, Ministre de la Guerre.

« J'ai reçu, citoyens, les détails que vous m'avez transmis, par votre lettre du 11 du courant, et qui sont relatifs à la rixe qui s'est élevée entre quelques jeunes gens de la Garde Nationale sédentaire de cette ville et des grenadiers de la Colonne mobile, commandée par le général de brigade Berthier. Je ne puis qu'applaudir aux soins pris par les corps administratifs, les généraux et les officiers, pour calmer les esprits et rétablir le bon ordre dans ces circonstances ».

Cette bagarre de l'an VIII, qui se terminait par un satisfecit, arraché à la bonne foi du Ministre de la Guerre, aurait pu contribuer à l'apaisement des esprits, si elle avait été suivie de sanctions nécessaires. Mais l'impunité avait déjà fait son œuvre malsaine, en apprenant aux délinquants de toute sorte comment on peut, sans risque, se railler des règlements.

On le vit bien le jour où l'administration municipale essaya d'interdire certains jeux de hasard : cartes, dés, roulettes (1), qui devenaient trop

(1) Ce jeu, consistant à lancer une petite boule d'ivoire qui s'arrête dans une des cases chiffrées d'un plateau, avait été

souvent l'occasion de querelles entre soldats et civils. Expulsés de la ville, les tenanciers de ces jeux se réfugièrent entre la rivière et la caserne, où ils trouvèrent des défenseurs dans les troupes de la garnison. Et, comme les commissaires de police n'osaient plus se risquer dans ces parages, le Maire dut faire appel au Commandant de Place pour organiser des patrouilles (1).

Ressource peu efficace ; car il ne fallait guère compter sur l'appui des officiers de tout grade, qui semblaient peu disposés à donner le bon exemple à leurs inférieurs. Plus d'un scandale, résultant de la passion du jeu, éclata dans les cafés qu'ils fréquentaient. A propos d'une simple partie de billard, voici par exemple une scène tumultueuse dans une des salles du café Labassée (2). A l'occasion d'un

spécialement interdit par le Maire de Caen dans des instructions données aux commissaires de police le 18 floréal an IX (8 mai 1801).

« Le jeu de roulette, disaient ces instructions (Archives mu-« nicipales; Copies de lettres, t. V, n° 272), ayant présenté une « suite d'événements assez fâcheux, et pouvant devenir encore « une occasion de désordre et de malheur, je suis contraint de « l'arrêter. L'opinion publique s'est prononcée contre ce jeu. « Et une foule d'individus, craignant à tout moment de voir la « fortune de leurs enfans ou de leurs époux s'engloutir dans « les chances qu'il présente, ont fait de si justes réclamations « qu'il est impossible de ne pas rappeler à ce sujet les sages « dispositions des lois sur les jeux de hasard. »

(1) Lettre du Maire de Caen du 10 vendémiaire an IX (2 octobre 1800); Archives municipales; Copie de lettres, t. V, n° 13.

(2) Lettre du Préfet au Maire, du 3 germinal an IX (24 mars

coup douteux, la galerie consultée ne donne point gain de cause à l'un des officiers. Celui-ci se fâche et va jusqu'à menacer le juge amateur de lui porter des coups de pied. Il se trouve que l'homme outragé est un maître d'armes, qui demande aussitôt raison. Nouvelles injures, mêlée générale, pendant laquelle un des officiers aurait reçu des coups de canne, assénés par un bâtonniste redouté, nommé Durand.

Outre les cafés, cabarets et tripots de toute nature, la salle de spectacle, avec les allusions que les pièces pouvaient offrir aux passions des partis, devenait aussi un centre d'agitation. C'est ainsi que, le 7 frimaire an IX, nous voyons le Maire réprimander un acteur, coupable d'avoir reproduit dans son intégralité, le passage du *Déserteur* où l'on chantait : *Vive le Roi !* (1). Après avoir tenté vainement d'excuser son pensionnaire en objectant qu'il n'avait pas eu le temps d'apprendre les changements introduits par la censure, le Directeur ajoute que le gouvernement prescrit de rendre les pièces telles qu'elles sont. Et la preuve c'est que sur cette question, « Buonaparte, informé, avait répondu « qu'il ne s'occupait pas des Rois de théâtre ».

Sans s'incliner devant ce suprême argument, sorti pourtant de la bouche du maître du jour, le Maire

1801) ; Archives municipales ; Rixes, et lettre du Maire au Préfet du 4 germinal (25 mars) ; Archives municipales ; Copie de lettres, t. V, n° 16.

(1) Lettre au Préfet du 28 novembre 1800 ; Archives municipales ; Copie de lettres, t. V, n° 84.

persista dans son idée. Telle comédie, jouée sans inconvénient à Paris, devait, suivant lui, être interdite ou corrigée, avant d'être présentée au public turbulent de la ville de Caen. Il fit bien et montra cette fois qu'il avait le juste sentiment de sa responsabilité.

III

Depuis la sanglante échauffourée de la 45e demi-brigade, la ville de Caen avait joui d'une paix relative. Composée en l'an X de 12 compagnies de la 43e demi-brigade, la garnison semblait vivre en bonne intelligence avec la population civile. La Trève de Dieu, organisée à Caen en 1043 par un Concile, avait-elle insufflé enfin, par un miracle de réminiscence, quelque chose de son apaisante influence sur les cervelles surchauffées de la jeunesse caennaise? Il était permis de le croire, puisque nul n'en appelait alors à son épée pour vider de nouveaux différends. Tout était calme et les passions, politiques ou privées, sommeillaient. Mais, dans le ciel, pur en apparence, un orage se formait. Et, tout à coup, il éclate dans les premiers jours de brumaire an X.

Quelle fut l'origine de cette nouvelle prise d'armes? Pour l'expliquer, il nous faut ouvrir ici une douloureuse parenthèse. Car c'est une pénible confession que nous allons faire au nom de la jeunesse dorée de l'époque.

Les habitants de Caen n'avaient pas attendu le

9 thermidor pour se grouper en factions réactionnaires. Dès le début de la Révolution, la noblesse et la bourgeoisie avaient fraternisé dans une haine commune contre les idées nouvelles, celle-là par un sentiment bien naturel de conservation, celle-ci par la crainte de voir les réformes promises dépasser le but et conduire à l'anarchie. Les excès de la Terreur n'étaient pas faits pour désarmer cette double résistance. Aristocrates ou bourgeois, les fils de famille obéirent à l'impulsion de leurs parents. Tandis que ceux-ci se contentaient de conspirer sourdement, ou de donner asile aux suspects, avec la fougue de leur âge, ils prenaient une part plus active à la guerre civile. De là, les querelles particulières, les provocations, sans cesse renouvelées, contre les régiments républicains, qu'ils espéraient décimer dans des rencontres où ils avaient presque toujours l'avantage. On aurait souhaité pour eux des efforts plus dignes, une lutte plus franche. Mais enfin on ne saurait contester qu'ils apportaient dans ces duels une véritable bravoure.

Malheureusement, avec le temps, l'habitude de rechercher des affaires les conduisit, par une pente insensible, aux provocations que suggère un absurde amour-propre. Une vie d'oisiveté acheva chez eux l'œuvre démoralisatrice. Unis tout d'abord par la conformité des opinions, ils ne formèrent bientôt plus qu'une association de compagnons de plaisir. Entre deux duels, ils fêtaient leurs succès dans des réunions bachiques. Les mauvaises mœurs

du Directoire les avaient saisis. Ils désertaient le toit familial pour passer la vie dans des guinguettes, cafés, auberges et même tripots de bas étage. Le sabre ou l'épée à la main, ils avaient tenu bon contre la Révolution, le Directoire et le Consulat. Mais ils ne purent résister à eux-mêmes, à l'entraînement des passions. Épicuriens, entretenus insuffisamment par quelque maigre subside de leurs familles, ils durent, comme tous les gens que le travail ne nourrit pas, demander des ressources au jeu.

Nous aimons à croire qu'en l'an X, pour subvenir aux frais de leur vie dissipée, les jeunes désœuvrés de Caen n'étaient pas descendus jusqu'aux bas-fonds où s'échoua la conscience de leurs émules de 1806 (1). Constatons seulement qu'ils formaient alors une sorte de société, présidée par un nouveau venu, dont la célébrité précoce avait sans doute mérité leurs suffrages.

Arrivé récemment à Caen, celui-là y était déjà précédé par une retentissante réputation de bretteur. Deux fois noble, et par sa mère, une demoiselle de Livet, et par son père, Messire Le Maître, chevalier, sieur Dumesnil, conseiller du Roy, président trésorier de France au Bureau des Finances de la Généralité de Caen, Alexis Dumesnil n'avait alors que dix-huit ans. Il était bien de ceux chez qui la valeur n'attend pas le nombre des années. Car il se

(1) Lettre du Préfet du Calvados au Ministre de la Police (24 avril 1806) relative aux ravages causés par le jeu dans la ville de Caen; Archives municipales; Troubles.

vantait d'avoir défendu en Vendée, à quinze ans et demi, avec le grade de lieutenant, la cause du roi. Nous devons supposer que ses convictions royalistes n'avaient rien de bien profond, puisqu'il avoue lui-même que, dix-huit mois après, il passait dans les rangs de l'armée républicaine pour faire la dernière campagne de Moreau. Il est d'ailleurs probable que ses exploits s'accomplirent sur un terrain qui ne ressemblait en rien à celui des champs de bataille. Car, c'est avec une renommée de spadassin qu'il rentra dans sa ville natale.

On disait que, blessé au bras droit dans un de ses duels, il s'était appliqué à faire des armes de la main gauche pour être toujours prêt à ferrailler (1). Épée, sabre, bâton, il faisait usage de tout dans les rencontres que lui valaient ses insolentes provocations. On assure même qu'il eut un duel au fléau des plus curieux (2). Il était déjà si redoutable et si redouté que, par mesure de précaution, l'autorité aurait pu lui prescrire, comme au célèbre Desmoulins, de se nommer *trois fois* avant d'avoir une affaire. Ce n'est pas qu'il fût invincible. Il rencontrait parfois son maître. A Saint-Mihiel, par exemple, il reçut tant de coups de sabre qu'il aurait succombé sans les soins dévoués de sa mère (3).

Rentré dans ses foyers, Alexis Dumesnil devint naturellement le héros, sinon le chef, de la jeu-

(1) Esnault : *Mémoires*, t. I, p. 166.

(2) Roger de Beauvoir : *Duels et duellistes*, p. 241.

(3) Pièces des procès entre Dumesnil et sa mère.

nesse batailleuse de Caen. Est-ce lui qui fut l'instigateur des premiers démêlés avec les officiers de la 43e demi-brigade ? Aucune pièce officielle ne donne son nom avant les affaires des 15, 16 et 17 brumaire an X. On sait, par une lettre du maire du 27 brumaire, que, bien des jours avant le grave incident du 15, une querelle s'était élevée entre un jeune citoyen de la ville et un officier, et qu'une femme n'aurait point été étrangère à l'affaire (1). Ce bruit avait été confirmé par un rapport au Ministre de la Police générale, où il était dit « qu'au sujet de filles » des discussions et des provocations avaient eu lieu entre les officiers de la 43e et plusieurs jeunes gens de la ville (2).

Informé de cet événement par le chef de brigade, le général de division La Barollière, « voulant « éviter que ces officiers, qui avaient combattu « valeureusement pour la Patrie, succombassent « sous le glaive de spadassins, manda chez lui celui « des jeunes gens qui passait pour avoir le plus de « crédit sur eux, et, après l'avoir exhorté de faire « finir toutes discussions, lui déclara qu'au moin- « dre bruit, il inviterait le gouvernement à sévir. »

Le chef supposé des spadassins, comme le qualifiait justement le commandant de la 14e division militaire, ne pouvait être qu'Alexis Dumesnil. Que se passa-t-il depuis son entrevue avec le général

(1) Archives municipales; Copie de lettres, t. V, n° 524.

(2) Rapport du Commissaire du Gouvernement près le Tribunal criminel; Archives nationales, F. 7, 6308.

jusqu'au 15 brumaire ? Il est présumable que l'incorrigible duelliste, loin de se laisser intimider, ne fit qu'aggraver la situation par sa conduite et ses propos.

Dans la soirée du 15, les événements se précisent. Quelques jours auparavant, Dumesnil avait appris qu'un certain Dargentel, capitaine de grenadiers, était l'auteur des dénonciations qui lui avaient valu la réprimande du général de division. Il entre alors, avec plusieurs camarades, dans un café de la place de la Liberté, où il devait supposer qu'il rencontrerait le militaire auquel il voulait demander une explication. C'était en effet le seul établissement où, par mesure de précaution, les officiers de la 43e demi-brigade avaient la permission de se réunir.

La première personne que Dumesnil aperçoit en pénétrant dans le café, c'est l'adversaire qu'il cherche. Il va droit à lui, lui frappe sur l'épaule et l'invite à le suivre dans la cour de l'estaminet. Là, il lui reproche violemment sa conduite, l'insulte et le provoque en duel. Rendez-vous est pris pour le lendemain matin, à neuf heures.

Sans les observations de ses camarades, Dumesnil aurait achevé sa soirée en buvant. Il consent à se retirer; mais c'est pour entrer chez une fille, où il fait tant de tapage que la police est requise. Le commissaire qui se présente est accompagné d'un chien. L'animal était-il un savant précurseur des auxiliaires à quatre pattes de nos agents modernes? On pourrait le croire, puisqu'il s'attaque au

délinquant, lui déchire de ses longs crocs pantalon et redingote, et le mord cruellement. Dumesnil n'était pas homme à reculer, même devant une bête. De sa canne, il frappe le chien, puis, à la manière des gentilshommes d'antan, qui rossaient le guet, il tombe sur le commissaire à bras raccourci (1).

Il n'avait pas à se louer de son triomphe. Car, rentré chez lui meurtri, ensanglanté, il doit se soigner. Et, sanction plus dure, le lendemain matin, il se voit obligé, pour la première fois, de manquer au rendez-vous d'une affaire d'honneur. Pour l'excuser, son ami d'Infréville se rend, le lendemain 15 brumaire, au café de la place de la Liberté. Dès qu'il est entré, l'officier, qui devait se battre dans la matinée avec Dumesnil, se plaint d'avoir attendu en vain son adversaire. On s'explique, on s'apaise; il est même question de se réconcilier.

A ce moment, un soupçon traverse-t-il le cerveau d'un sceptique? Vient-il quelque doute sur l'authenticité de l'histoire de la morsure? Peut-être; car plusieurs officiers manifestent le désir de revoir Dumesnil. Si c'est un piège, d'Infréville a la maladresse de s'y laisser prendre. Il part et promet

(1) Procès-verbal signé par trois commissaires de police de Caen du 18 brumaire an X; Archives nationales, M. Polices municipales, ans VIII-XII.— Voir surtout l'interrogatoire d'Alexis Dumesnil, du 30 brumaire an X, devant Hubert Descostils, Substitut du commissaire du Gouvernement près le Tribunal criminel du département du Calvados pour l'arrondissement de Caen; Archives nationales, F. 7, 6308.

de ramener son ami. Fâcheuse idée, cause déterminante des événements déplorables qui suivirent.

Voilà d'Infréville revenu avec Dumesnil et deux autres camarades. Les quatres jeunes gens se font servir de la bière, et, pour donner une preuve de leurs intentions pacifiques, ils offrent une consommation à un officier, qui accepte. Tout paraissait s'arranger, lorsqu'un chef de bataillon de la 43e demi-brigade se lève et, frappant sur la table, s'écrie : « Cela ne se passera pas comme ça ! »

Il s'avance vers Dumesnil et lui dit : « Citoyen « Dumesnil, il est inutile que je fasse ici votre « éloge. Vous êtes brave, vous êtes couvert de cica- « trices, vous êtes brave comme César, vous appar- « tenez à une famille honnête; mais vous êtes un « assassin et un brigand ! »

Dumesnil bondit et saute à la gorge de son insulteur. Ses amis viennent à son secours. Des coups de jonc sont échangés. On va même jusqu'à se lancer des bouteilles à la tête. D'Infréville tombe, dangereusement blessé. Un des officiers de la 43e sort un pistolet de sa poche et met en joue Dumesnil, qui ne doit son salut qu'à l'intervention d'un officier de la 29e légère, indigné de la conduite de son frère d'armes.

Inférieurs en nombre, les jeunes gens sont repoussés jusque dans la rue. D'Infréville, atteint grièvement, est reporté chez lui.

Informé tardivement de ce qui venait de se passer, le chef de la 43e demi-brigade se rendit chez le commandant de la 14e division militaire, pour le

mettre au courant de la situation. Déjà, dans la matinée, il avait eu avec lui un entretien au sujet des incidents du 15. Sachant que ses officiers étaient décidés à ne sortir qu'armés de pistolets, il avait même conseillé au général La Barollière, dans l'intérêt du repos public, de donner l'ordre à la 43e de sortir de la ville. Mais le commandant s'y était refusé, disant qu'il suffisait d'engager les officiers à ne point se montrer dans les établissements où les troubles avaient eu lieu. Il avait ajouté que, d'ailleurs, la gendarmerie avait reçu des instructions pour procéder à l'arrestation d'Alexis Dumesnil.

Les faits n'avaient point justifié les prévisions du général, puisque Dumesnil, laissé en liberté, avait été l'occasion de la déplorable bagarre de la soirée du 16. Le chef de la 43e ne cherchait pas à atténuer les torts de ses officiers. « Ils viennent de se déshonorer, dit-il douloureusement, car ils ont été « tout près de commettre un meurtre sur la per- « sonne de Dumesnil ». Après ces explications, le commandant de la 14e division militaire reconnut la nécessité d'éloigner les troupes, dont la présence pouvait, en surexcitant les esprits, amener de nouveaux malheurs.

Sur l'ordre du général La Barollière, pendant toute la nuit du 16 au 17 brumaire, de nombreuses patrouilles à cheval et à pied parcoururent la ville, pour y assurer l'ordre. C'était comme le prélude du départ de la 43e demi-brigade, qui sortit de Caen à huit heures du matin, pour se rendre à

Bayeux. Seule, une compagnie de grenadiers, escortant le drapeau et servant d'arrière-garde, était restée sur la place de la Liberté. Tandis qu'elle attendait l'arrivée de l'officier qui devait en prendre le commandement, il se passa un incident étrange, dont on n'eut jamais l'explication. D'après plusieurs procès-verbaux rédigés à cette occasion, il paraîtrait que l'on versa de copieuses rasades d'eau-de-vie aux soldats de la compagnie.

« Cette circonstance est grave, écrivait le maire « de Caen, dans une lettre du 27 brumaire, au « Ministre de la Police. Elle présenterait l'idée « de projets qui auraient été formés, de plans qui « auraient été conçus. Je suis bien surpris que ce « fait avancé n'ait point encore donné lieu à au- « cuns renseignements certains » (1).

Ces renseignements, le maire aurait dû les prendre lui-même, dans la matinée du 17, au lieu de perdre son temps à conférer, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, avec le commandant de la 14e division, sur l'opportunité de poursuites judiciaires.

A cette heure, le devoir des autorités civiles et militaires était tout indiqué. Il ne s'agissait pas de parler, mais d'agir. Car le calme était loin d'être rétabli dans la ville. Pendant cet inutile entretien, Alexis Dumesnil, qu'on avait négligé d'arrêter, pénétrait de nouveau, avec plusieurs amis, dans le café de la place de la Liberté. Il y était venu, dit-il plus tard dans son interrogatoire, non pour se ven-

(1) Archives municipales; Copie de lettres, t. V, n° 524.

ger, mais dans l'intention d'offrir une consommation à l'officier de la 29e légère qui l'avait protégé la veille. Mais ce n'est pas celui-là qui se présente. C'est un chef de bataillon de la 43e, un nommé Bribes, qui s'avance sur Dumesnil, le pistolet au poing. Le jeune homme sort aussitôt de sa poche une arme pareille. Et les adversaires s'ajustent en plein café.

— A la garde ! crie le cafetier éperdu.

Les combattants s'esquivent, l'un par une porte de derrière, l'autre par une issue qui s'ouvre sur la place de la Liberté. Mais ils n'ont fui que pour se rejoindre dans une rue voisine, la rue du Puits. L'officier tire alors un coup de pistolet sur Dumesnil, qui n'est pas atteint et riposte. L'arme du jeune homme rate. Furieux, mais avec une décision rapide, Dumesnil court chez l'armurier le plus proche pour chercher une paire de pistolets.

Des personnes qui avaient entendu le coup de feu répandent aussitôt le bruit qu'un officier de la 43e avait tiré à balle sur le peuple. Les curieux s'attroupent. On commente l'événement, on le grossit. Ce n'est plus un duel; c'est une tentative d'assassinat sur la population civile.

Un écho de toutes ces rumeurs arrive aux oreilles du commandant de la 14e division, qui envoie son chef d'état-major à l'hôtel où demeurait le capitaine de la compagnie de grenadiers. Après lecture de l'ordre qui lui enjoint de partir immédiatement, l'officier saute à cheval, traverse une foule hostile et se met à la tête de ses hommes.

Lorsqu'il sort avec eux de la place de la Liberté, il est suivi par une bande d'énergumènes qui le menacent du poing. En route, ce premier noyau se grossit de curieux et de gens armés de ces longs bâtons à deux bouts, dont la jeunesse caennaise connaissait à fond la redoutable escrime.

On a dit, dans la procédure à laquelle donna lieu l'affaire, que Dumesnil avait pris le commandement de ce rassemblement tumultueux. C'est une erreur. Tandis que la populace poursuivait de ses huées la compagnie de grenadiers, le fameux duelliste se rendait à l'hôtel de la place de la Liberté pour demander s'il ne s'y trouvait point encore quelque officier de la 43e. Il ne cacha pas qu'il arrivait avec de meilleurs pistolets et qu'il était bien dans l'intention d'en faire usage. On ne lui laissa pas d'ailleurs le temps de mettre sa menace à exétion. Le gendarme, qui avait été particulièrement chargé de le surveiller, parvint à l'arrêter. Amené d'abord à l'Hôtel de Ville, il fut, de là, sur l'ordre du maire, conduit au substitut du commissaire du Gouvernement, qui le fit incarcérer.

Lorsque la compagnie de grenadiers pénétre dans la rue Écuyère, la foule qui l'escortait ne se contente pas de l'injurier. Elle lui jette des pierres, même de la boue. Le capitaine descend de cheval et fait ranger ses hommes en bataille devant la maison de Touchet. Une lutte sérieuse s'engage. Attaqués, les soldats dégaînent; quelques-uns s'avancent en croisant la baïonnette. C'est là que le nommé Durand, bâtonniste connu, est blessé au

poignet droit. Enfin, la colonne se remet en marche, sous les huées et les projectiles. Au bout de la rue de Bayeux, quand elle arrive devant le calvaire, elle se voit dépassée par une bande, armée de bâtons, qui semble se grouper pour lui barrer le passage.

La bagarre recommence. Un des officiers est saisi, traîné jusqu'au bord d'un fossé. Comme il essaie de parer les coups qu'on lui porte, on l'oblige à remettre son sabre au fourreau. Pendant cette douloureuse étape, l'aide de camp du général La Barollière ne cesse de multiplier ses efforts pour apaiser les mutins et obtenir des soldats un sang-froid stoïque. Il va jusqu'à supplier les jeunes gens de rentrer en ville. Quelques-uns l'écoutent, mais d'autres s'obstinent à provoquer les grenadiers. Chose bien inattendue ! à ceux-là sont donnés des conseils de modération par le bâtonniste Durand, qui, dans son langage faubourien, leur crie, en montrant l'officier maltraité : « Assez ! N'êtes-vous « pas satisfaits d'avoir forcé ce bougre-là à remet- « tre son sabre au fourreau ? »

Ainsi finit la triste aventure. Se trouvant suffisamment vengés, les jeunes gens reprennent le chemin de la ville en chantant, comme s'ils venaient de remporter une victoire. Ils croyaient en effet avoir donné une leçon à des soldats qu'on leur avait représentés comme des agresseurs. C'est que la calomnie, suivant l'usage, avait accompli son œuvre néfaste. La dangereuse collaboration des malveillants et des imbéciles avait transformé pour

eux une simple querelle particulière en une sorte de guet-apens meurtrier contre la population urbaine.

Au point de vue matériel, le mal était certes moins grand que dans l'échauffourée de l'an VIII. Quelques coups, des blessures légères, mais point de mort d'homme. Malheureusement, si le sang n'avait pas été versé sérieusement, le prestige de l'armée avait reçu une cruelle atteinte. L'agression insultante contre une colonne en marche, l'outrage fait au drapeau, les sévices exercés envers plusieurs officiers, tout exigeait une éclatante réparation.

Elle ne se fit pas attendre. Dès que le Premier Consul fut informé de l'événement, il entra dans une violente colère. Il ressentit l'injure faite à la 43e demi-brigade comme si on l'eût visé lui-même. C'est que ce corps lui était particulièrement cher. La 43e avait pris part à cet ensemble de combats qui se termina par le coup de foudre de Marengo. A Casteggio, entraînée par le général Rivaud, c'est elle qui réussit, par des efforts inouïs, à se maintenir sur des hauteurs d'où plusieurs bataillons français avaient été repoussés. A Marengo même, c'est elle encore qui, sous le commandement de Victor et de Lannes, coopéra à la résistance, dont le gros de l'armée française profita pour attendre son chef et les réserves restées en arrière. Sa vaillance avait donc été l'un des facteurs de la retentissante victoire qui commença la fortune de Bonaparte.

L'humiliation infligée à ce corps préféré devenait pour le Premier Consul une sorte d'offense personnelle. Sans attendre les résultats d'une instruction commencée, sans être éclairé par conséquent sur les responsabilités, il ne songe d'abord qu'à se venger. D'un coup droit frappé au cœur, il blesse grièvement la municipalité, qui n'avait pas su empêcher l'outrage. Par un arrêté du 23 brumaire an X, il décide que l'École centrale de Caen serait transférée à Bayeux (1). De plus, la ville, présumée coupable, va encore expier son prétendu crime par une série d'envois de troupes qui ruineront les contribuables.

Déjà, le 22 brumaire an X (13 novembre 1801), le général Berthier, ministre de la Guerre, avait reçu ce mot de Bonaparte : « Je ne vois pas, dans le rap- « port qui m'a été fait sur l'affaire de Caen, la rai- « son pour laquelle on a fait changer la 43e, ni la « raison de ce désordre. Envoyez un courrier ex- « traordinaire pour avoir des détails sur cette « affaire, afin qu'on puisse prendre une mesure « qui rétablisse la tranquillité ».

(1) *Moniteur universel*, an X, p. 216.

Dans le numéro du 11 nivôse an V (31 décembre 1796) de *La Gazette universelle et Bulletin particulier du département du Calvados*, on trouve un entrefilet relatif à l'installation des Écoles centrales, qui eut lieu, le même jour, « dans le local « de la ci-devant Université ». Le numéro suivant, du 2 janvier 1797, contient une critique assez amère des discours d'un certain abbé Potier, « dont l'arbre de la science a pris racine « dans les balayures des séminaires et des antichambres de « quelques ennemis du gouvernement républicain ».

Ce n'était pas l'ordre à rétablir qui était au fond de la pensée de Bonaparte.

« Dans les rapports, faisait-il écrire au ministre « de la Guerre, qui sont remis au Premier Consul « sur l'affaire de Caen par le ministre de l'Inté- « rieur, on remarque qu'un officier de grenadiers a « été pris au milieu de sa compagnie et livré aux « plus odieux traitements jusqu'à ce qu'il eût re- « mis son sabre dans le fourreau. Le Premier Con- « sul désire que vous vous assuriez de l'exactitude « d'un récit aussi peu croyable. La conduite d'une « compagnie de grenadiers qui laisse enlever de « ses rangs par des mutins et maltraiter un de ses « officiers devrait être punie. Le Premier Consul « désire que vous vous procuriez les renseigne- « ments les plus précis sur cet objet » (1).

Avant d'obtenir une réponse au sujet d'une question militaire qui concernait la discipline, Bonaparte se hâta d'exiger de la ville de Caen une réparation immédiate. Pas besoin d'éclaircissements. Peu lui importait d'où étaient venus les torts. Injure pour injure ! humiliation pour humiliation ! telle était la loi du talion qu'il prétendait appliquer à la cité où s'étaient passés d'intolérables désordres.

Le 23 brumaire an X, par son préfet de police, Fouché, il fait écrire au préfet du Calvados : « La « 43ᵉ demi-brigade a reçu l'ordre de rentrer à « Caen. La Municipalité, accompagnée de tous les « bons citoyens, doit aller à sa rencontre pour l'ac-

(1) Paris, 27 brumaire an X (18 novembre 1801).

« cueillir, comme le mérite sa conduite généreuse,
« et lui faire oublier la poursuite outrageante dont
« elle a été l'objet. Cette réparation est due à cette
« brave demi-brigade, et vous ne négligerez rien
« pour qu'elle soit franche et entière ».

IV

Avec la rapidité foudroyante qui lui était habituelle, le Premier Consul n'avait pas attendu les lenteurs d'un jugement pour procéder à une exécution. Cependant, l'instruction judiciaire était commencée. On savait que la ville de Caen, dans son ensemble, était restée étrangère aux troubles de brumaire. Toute la population paisible avait hautement blâmé les auteurs du désordre. Cela limitait donc le champ des poursuites.

Celles-ci avaient été d'ailleurs menées activement sous l'impulsion du substitut du commissaire du Gouvernement près le Tribunal criminel. Sortant même de son rôle, ce magistrat avait essayé de prévenir les désordres qui devaient se produire dans la matinée du 17 brumaire. Car, à cette date, il invitait un des commissaires de police de Caen à user de tous les moyens que la loi mettait à sa disposition pour faire arrêter tous ceux qui, après les rixes de la veille, « paraîtraient vouloir encore y donner des suites en se battant « en duel » (1).

(1) Archives du Calvados, M. Police municipale, ans VIII-XII.

Le 19 brumaire, le ministre de la Police adresse au préfet du Calvados une lettre dans laquelle il lui fait « connaître ses intentions à l'égard du nommé « Dumesnil, contre lequel mandat de dépôt a été « décerné comme prévenu d'être l'occasion et le « principal auteur du désordre qui a eu lieu le 17 « et d'avoir figuré de la manière la plus marquante « dans les scènes qui l'ont précédé ».

Sur un point, le cas du fameux bretteur parut moins grave que ne le supposait le ministre de la Police. D'après le témoignage de l'aide de camp du général La Barollière, qui avait assisté à toute l'affaire, Alexis Dumesnil n'aurait pas été aperçu parmi les séditieux acharnés à la poursuite de la 43e demi-brigade (1). En revanche, on l'accusait, lui et ses compagnons de plaisir, d'avoir fait circuler dans la ville des propos calomnieux qui auraient été la cause du soulèvement populaire.

La procédure commencée sembla confirmer cette supposition. Il en ressortit tout d'abord que la bande des émeutiers était presque exclusivement composée d'artisans ou de fils d'ouvriers. Au 28 brumaire an X, la liste des jeunes gens détenus, ou contre lesquels on avait décerné des mandats d'amener, comprenait un garçon boulanger, un ser-

(1) Lettre au Préfet, du 26 brumaire, dans laquelle le Substitut du commissaire du Gouvernement, chargé de l'instruction, déclare « qu'il a déjà entendu soixante-deux témoins, fait « prêter des interrogatoires et donné des mandats pour opérer « des arrestations ». Archives du Calvados, M. Police municipale, ans VIII-XII.

rurier, un garçon de café, un gamin de seize ans, le fils d'un cordonnier, un Savoyard, le fils d'un boucher, le fils d'un couvreur, un vitrier (1). La bourgeoisie ou la noblesse y étaient représentées seulement par le fils de l'imprimeur Le Roy et deux camarades de Dumesnil : d'Infréville et Duclos Le Blanc, dit Chamboran. Pour en finir avec Dumesnil, auquel nous consacrerons plus loin une étude biographique, disons tout de suite qu'on le conduisit à Paris et qu'après une détention de plusieurs mois, au Temple, il fut envoyé en surveillance à Lunéville par décision du Premier Consul.

Puisqu'on tenait sous les verrous le principal auteur de l'échauffourée, le Gouvernement consulaire jugea prudent de ne donner aucune publicité au fâcheux événement. Pas une ligne sur l'affaire au *Moniteur Universel*, qui se contente d'insérer, sans la moindre explication, le décret privant la ville de Caen de son *École centrale*. Bonaparte avait déjà les idées du Napoléon de 1814, qui devait consacrer, par une apostrophe célèbre, la nécessité de *laver son linge sale en famille*. Silence imposé d'abord, puis ordre d'étouffer l'affaire. Telle fut sa tactique en la circonstance.

C'est à cette disposition d'esprit que les prévenus de brumaire durent l'indulgence qui arrêta les poursuites. Le 15 germinal an X (5 avril 1802), le ministre de la Police générale adressait au préfet

(1) Liste adressée au Préfet par le Substitut de l'Accusateur public ; Archives nationales.

du Calvados cette lettre inspirée, sinon dictée, par le Premier Consul :

« J'ai examiné l'affaire relative aux événements « qui ont troublé la ville de Caen les 15, 16 et 17 « brumaire dernier. Les observations contenues « dans votre lettre du 10 pluviôse à ce sujet n'ont « point échappé à mon attention; elles m'ont con- « firmé dans l'idée que la masse des habitants de « Caen a été étrangère aux désordres.

« Sur votre proposition, le Gouvernement veut « bien ensevelir cette affaire dans l'oubli et user, « pour cette fois, d'indulgence envers les provo- « cateurs qui ont été arrêtés. J'espère que l'autorité « locale apportera désormais plus de vigilance et « de fermeté pour le maintien de la tranquillité...

« D'après ces considérations, je vous autorise, « citoyen préfet, en vous concertant avec le subs- « titut concernant ceux qui auraient été frappés « par lui de mandat d'arrêt, à faire mettre en « liberté les nommés Mancel, Saint, Morin et La- « bassé, tous détenus à Caen. Je vous préviens que « je charge le préfet de police d'ordonner l'élar- « gissement des nommés Leroi, Ledru, Lemar- « chand et Delaunay, détenus au Temple. Lemaître- « Dumesnil restera en détention jusqu'à nou- « vel ordre. A l'égard des individus impliqués « dans cette affaire, et qui se sont soustraits par la « fuite, vous regarderez comme non avenu l'ordre « que j'ai précédemment donné pour leur arres- « tation, excepté en ce qui concerne le nommé « Durand ».

Longtemps, ce bâtonniste avait su se dérober aux recherches. Arrêté et poursuivi pour un nouveau délit, le 14 thermidor an X (3 juillet 1802), il trouva un défenseur bien imprévu dans le magistrat même qui venait de le faire incarcérer (1).

« Je vous observe, écrivait au préfet le substitut « du commissaire du Gouvernement, que Durand « appartient à des parents pauvres, que depuis « trois mois il est en prison, qu'il réclame justice, « que, d'après les renseignements que je me suis « ultérieurement procurés, sa moralité n'est pas « aussi mauvaise qu'on l'avait annoncé, qu'il dési« rerait profiter de l'indulgence que le Gouverne« ment a eue envers les autres prévenus, afin de se « livrer à un travail dont le produit pourrait être « utile à ses père et mère dans l'indigence » (2).

Obéissant sans doute aux instructions du Gouvernement, qui tenait à achever la liquidation de la regrettable affaire de brumaire, le préfet dut écouter favorablement ce plaidoyer. Car, dès le 3 frimaire an XI (24 novembre 1802), il publiait un arrêté qui prononçait la mise en liberté du bâtonniste (3).

De toutes ces mesures de clémence il résultait que la ville de Caen, dont l'irresponsabilité avait été reconnue de tout le monde, demeurait seule

(1) Lettre du Substitut du Commissaire du Gouvernement au Préfet; Archives du Calvados.

(2) Lettre du même au Préfet, 14 brumaire an XI (5 novembre 1802); Archives du Calvados.

(3) Archives du Calvados, M. Police municipale.

cruellement frappée par le décret qui la privait de son École centrale. Pour une cité où s'était fondée une des plus anciennes Universités de France, il était dur de perdre sans motif un établissement scolaire important. La consternation fut grande dans la vieille ville, si lettrée qu'on l'avait surnommée l'*Athènes normande*. Plus grand encore était l'embarras où l'on se trouvait pour obtenir justice. Au Premier Consul, que la colère avait égaré, comment démontrer qu'il s'était trompé? Comment fléchir ce colossal amour-propre sans l'irriter?

Une entente entre la préfecture et la mairie n'était pas de trop pour mener à bien une si difficultueuse négociation.

Ce fut d'abord un rapport adressé, le 28 brumaire an X (19 novembre 1801), aux Ministres de l'Intérieur et de la Police par le conseiller de préfecture qui remplissait par intérim les fonctions de préfet du Calvados. Non sans habileté, le rapporteur expose ainsi les doléances des habitants de la ville de Caen :

« Pleins de confiance dans la sagesse et la jus-« tice de Buonaparte, ils espèrent qu'après avoir « entendu leurs réclamations, s'il n'a voulu que « punir des coupables, il ne donnera pas de suite à « une mesure qui frapperait une population de « 40.000 citoyens paisibles pour la faute de quel-« ques individus, dont aucun ne fréquentait les « écoles ».

Se mettant en quelque sorte hors de cause, le

rédacteur insiste maintenant sur la ruine économique et morale que l'application du décret entraînerait pour la ville et le département :

« Pour moi, qui dois être étranger à toute espèce « d'affections locales, j'aime également à croire, « citoyen Ministre, que le Gouvernement ne main- « tiendra pas son arrêté lorsque vous lui aurez fait « connaître les inconvénients qui peuvent en ré- « sulter, non seulement pour la commune de Caen, « mais encore pour les trois quarts au moins du « département, en déplaçant du centre le foyer de « l'instruction, pour le fixer dans l'arrondissement « le plus reculé vers l'ouest, et resserré d'ailleurs « par la mer, les Veys et les limites du départe- « ment de la Manche ».

Après avoir parlé aussi des dépenses considérables que le décret occasionnerait, le préfet par intérim ajoute que « 200 jeunes gens, dont l'éduca- « tion très avancée va se trouver interrompue, « n'auront pas les moyens pécuniaires de suivre « l'École de Bayeux ».

Parallèlement à cette tentative préfectorale, le Conseil municipal de Caen se réunit pour délibérer sur le même sujet.

« Considérant, dit son arrêté du 28 brumaire « an X, qu'il est de la plus haute importance pour « la très grande majorité des administrés de ce « département, et en particulier pour tous les habi- « tants de cette ville, que l'École centrale demeure « fixée à Caen, arrête qu'il invite les citoyens « Daigremont-Saint-Manvieux, maire de cette

« ville, Hainquerlot, membre du Conseil munici-
« pal, et Nicolas, professeur à l'École centrale, à se
« rendre sur-le-champ au chef-lieu du Gouverne-
« ment pour y faire valoir, au nom de cette com-
« mune, les moyens les plus propres à engager les
« Consuls à laisser dans cette ville l'École centrale
« du Calvados » (1).

Ce double effort, préfectoral et municipal, réussit. Nous en trouvons la preuve dans le compte-rendu de la séance du 21 frimaire an X (12 décembre 1801).

Avant ce témoignage officiel de la reconnaissance du Conseil municipal, le *Journal du Calvados*, organe de la Préfecture, avait annoncé la bonne nouvelle et célébré, dans un lyrique entrefilet, le pardon que Bonaparte daignait lui accorder (2).

« L'École centrale reste définitivement à Caen.
« Ainsi, la patrie de Malherbe, le premier poète
« français qui ait ouvert la carrière du bon goût et
« du génie, celle de Segrais et de quelques autres
« hommes célèbres dans différents genres de
« connaissances et de talens, ne perdra point cet
« établissement précieux qu'elle possédait depuis
« plusieurs siècles sous le nom d'Université. Les
« jeunes gens de cette ville, que les orages de la
« Révolution ont détournés de l'étude, s'empresse-
« ront sans doute de mériter ce bienfait du Gouver-
« nement par cette noble émulation, qui est l'âme

(1) Registre des délibérations de l'Hôtel de Ville, t. X.

(2) N° du 8 frimaire an X (29 novembre 1801).

« des beaux-arts. Ils ont, pour exciter ce généreux « sentiment, l'exemple du passé, celui du présent, « qui tient du prodige par les événements qui se « sont multipliés jusqu'à ce jour. La guerre enfanta « parmi les Français des Césars, et la paix doit « produire parmi eux des Horaces et des Virgiles. « C'est alors que le siècle d'Auguste paraîtra de « nouveau sur la scène du monde ».

Plusieurs années avant le 13 mai 1804, promettre l'Empire au Premier Consul ! Voilà une prophétie qui ne pouvait que confirmer Bonaparte dans ses bonnes résolutions. Car il avait décidé précédemment de rendre à la ville de Caen son École centrale.

Il serait puéril d'attribuer cette détermination aux démarches faites par la municipalité de Caen ; plus naïf encore de supposer que le Premier Consul aurait reconnu qu'il avait obéi à un mouvement de colère exagéré. Ce que son orgueil exigeait, c'était une réparation éclatante. Dans cet ordre d'idées, une première satisfaction lui avait été donnée par le *meâ-culpâ* du préfet du Calvados.

A l'occasion de la fête de la Paix du 20 brumaire (11 novembre 1801), l'administrateur du département, se confessant au nom de la cité, avait humblement exprimé, sinon son repentir, au moins ses regrets. « Faut-il qu'une journée si glorieuse et si « consolante ait été précédée d'un deuil que nous « éprouvons par l'absence de la 43e demi-brigade. « C'est avec la plus profonde douleur que nous « parlons de cet événement, et si quelque chose

« peut nous en consoler, c'est d'avoir à lui en « exprimer, au nom de tous les hommes sages, de « tous les bons citoyens, habitans de cette com- « mune, nos sincères regrets ; c'est de proclamer « ici que la police va mettre toute son activité à « poursuivre et faire punir ces hommes qui ne sont « dans la société que des fléaux dangereux, « corrompus par l'oisiveté, et dont le cruel plaisir « est de porter le trouble et la provocation au duel « partout où ils se trouvent ; mais écartons ces « idées affligeantes et laissons ces hommes inutiles « à la sévérité des lois ». (1).

Flétrir la conduite des duellistes de Caen, proposer au mépris public cette jeunesse désœuvrée qui ne recherchait, à travers les tripots et les lieux de plaisir, que des occasions de querelles privées, c'était habile sans doute, et permettait de disculper la ville aux dépens des fêtards de l'époque. Mais cette satisfaction parut insuffisante au Premier Consul. Il lui fallut une amende honorable plus complète. S'il n'y avait plus, comme sous l'ancien droit, d'exhibition des coupables, la corde au cou et la torche au poing, il exigea que la cité, où des grenadiers de Marengo avaient subi les insultes de la foule, fût humiliée à son tour.

D'après ses instructions, le Ministre de la police générale, Fouché, dans une lettre du 23 brumaire an X (14 novembre 1801), reprocha durement au

(1) *Journal du Calvados* du 26 brumaire an X (17 novembre 1801).

maire de Caen de ne pas avoir prévenu les désordres du 17 brumaire.

« Les meilleurs moyens de réparer, autant qu'il « est en vous, un mal que vous pouviez empê- « cher avec plus de prévoyance et d'activité, « c'est de seconder avec énergie les mesures « ordonnées par le Premier Consul dans cette cir- « constance. »

« La 43e demi-brigade va rentrer dans vos murs. « Les bons citoyens n'ont qu'une manière de prou- « ver qu'ils sont innocens de l'outrage qu'elle a « essuyé. C'est d'aller au-devant d'elle et de l'ac- « cueillir avec les sentimens que mérite et qu'ins- « pire le courage généreux avec lequel elle a « résisté à l'impulsion de la vengeance. Faites-leur « bien sentir ce devoir, citoyen maire. Le zèle avec « lequel ils s'en acquitteront sera la mesure de « celui que vous aurez mis vous-même à recouvrer « la bienveillance du Gouvernement.

« Vous précéderez les bons citoyens de Caen à la « rencontre de la 43e demi-brigade, et vous ne per- « drez pas de vue qu'il est de votre honneur de lui « faire oublier les mauvais traitements qu'elle a es- « suyés dans vos murs ».

Tandis que le maire recevait cette injonction, le préfet s'empressait de rassurer le ministre de la Police sur les dispositions des habitants de Caen. Il ne doute pas, lui écrit-il le 25 brumaire, que tous les citoyens ne s'empressent d'acquérir de nouveaux droits à la bienveillance du Premier Consul. Ici perce le secret espoir de l'administrateur, qui

avait sollicité le retrait du décret transférant l'École centrale à Bayeux.

Comme lui, le maire de Caen pensait que, si Paris valait bien une messe, l'École centrale pouvait être rachetée par une courte humiliation. C'est dans cet esprit qu'il rédigea sa proclamation du 26 brumaire.

« A la rentrée de cette demi-brigade, disait-il, « j'irai, secondé de tous les habitans qui voudront « se réunir à moi, lui présenter, au nom de la ville, « la satisfaction qui lui est due. Que ce jour soit « pour tous un jour de concorde, de paix et d'amitié, comme celui du départ ne fut qu'un jour de « peine ».

C'est dans la journée du 30 brumaire que le maire, accompagné des adjoints et d'un certain nombre d'habitants, se porta à la rencontre de la 43e, qui rentrait dans la ville. D'après le *Journal du Calvados* (no du 2 frimaire an X), tout se passa pour le mieux.

« ... Les militaires d'une part, les citoyens de « l'autre, n'ont bientôt formé qu'une seule et même « famille. Partout où il y a des Français, partout il « y a des braves ; aussi ne s'est-on occupé que de « se donner des témoignages d'estime réciproque. « Un repas fraternel en a cimenté les liens. Le « maire s'y est exprimé avec la franchise et la « dignité qui conviennent à son caractère. Le « commandant et les officiers du corps, dont le « chef est généralement aimé, ont répondu dans le « même esprit, et tout annonce que le nuage, qui

« avait obscurci le premier moment d'une rixe « inattendue, va être totalement dissipé. Le Gou- « vernement n'apprendra pas sans intérêt que les « militaires, qui ont si bien mérité de la Patrie, « sont aimés et chéris par ceux que l'on peignait « comme leurs ennemis, qu'il n'existe aucune trace « de discorde... »

Comment concilier cet optimisme officiel avec les restrictions que l'on trouve sous la même plume ? Car, dans d'autres passages, le publiciste s'était cru obligé d'affirmer que la démarche de la municipalité était un « acte d'une volonté libre, dicté par l'estime et inspiré par l'amour du Gouvernement », enfin qu'il n'avait aucun des caractères « de la bassesse et de la crainte ».

Le pouvoir central avait cru bon d'adoucir l'amertume de l'expiation qu'il imposait à l'amour-propre de la grande cité. Cette intention s'affirme dans les termes de la proclamation, qu'il eut la sagesse de faire placarder dans la matinée du retour de la 43e.

« R. Vivier, chef de la 43e demi-brigade de ligne, « pour donner aux habitants de Caen un témoi- « gnage des sentiments d'amitié et d'union que la « demi-brigade apporte en entrant dans leurs murs, « et de son désir de conserver l'harmonie qui doit « toujours régner entre les militaires et citoyens « honnêtes.

(1) Archives du Calvados, M. Police municipale, ans VIII-XII.

« Ordonne ce qui suit :

« Des drapeaux de la demi-brigade seront « déposés pendant trois jours de suite

« Savoir :

« Celui du 1er bataillon chez le conseiller de « préfecture faisant fonction de préfet. Celui du « 2e bataillon chez le maire de la ville. Celui du « 3e bataillon chez le commandant de la garde « nationale. L'adjudant-major, en les conduisant, « remettra à chacun de ces citoyens un extrait du « présent ordre et placera un factionnaire à leur « porte ».

Après le délai fixé, le 3 frimaire (24 novembre 1801), les drapeaux furent repris solennellement par la 43e demi-brigade.

« Nouvelle fête, écrit à ce sujet le *Journal du « Calvados* (n° du 5 frimaire an X), nouveau dîner, « nouvelles protestations d'amitié et d'union ! Les « airs chéris de la Révolution ont été joués tour à « tour par la musique de la garde nationale et celle « de la demi-brigade. L'air *Où peut-on être mieux « qu'au sein de sa famille* a été plusieurs fois « répété. Serait-il possible qu'il pût exister encore « quelques doutes sur les sentiments qui animent « ce corps et les habitans de Caen ? »

A ce point d'interrogation nous répondrons, avec l'impartialité de l'éloignement qui nous sépare des passions du temps, que le journaliste se faisait de cruelles illusions. Il n'y avait eu apaisement ni dans le cœur humilié des habitants, ni dans l'âme ulcérée du Premier Consul. En prodiguant les

flatteries à Bonaparte, le monde des fonctionnaires espérait peut-être calmer son ressentiment. C'est dans ce but évidemment qu'un substitut près le Tribunal d'appel de Caen parsemait un discours de rentrée de congratulations intéressées. « Ce héros, « s'écriait-il, sauveur de la France et pacificateur « du monde qui, après avoir compté ses triomphes « par les combats, compte ses jours par ses bien- « faits ». Ou bien encore : « Après avoir épuisé tous « genres de gloire, il va saisir d'une main avide « tous les moyens de prospérité que présente la « première des nations commandée par le premier « des hommes ». (1)

Le prodigieux travailleur, qui s'informait de tout, même des plus minuscules détails, eut-il un écho de ces éloges dithyrambiques ? Peut-être. Mais, s'il goûta humainement l'intention, politiquement il garda sa rancune et ne pardonna ni à la ville de Caen, ni à ses administrateurs civils ou militaires.

V

On n'avait pas été sans inquiétude, à Paris, au sujet de l'accueil qui serait fait à la 43e demi-brigade. Dès le 23 brumaire (14 novembre), le ministre de la Police écrivait au commandant de la 14e division militaire que, si le moindre désordre se renouvelait

(1) Discours du citoyen Chantereine publié dans le *Journal de Caen* du 5 frimaire an X.

à Caen à cette occasion, il eût à déclarer sur-le-champ cette ville en état de siège.

Ce n'était pas connaître l'esprit généralement pondéré de la population de Caen. En somme la demi-brigade y fut reçue avec toute la correction désirable. Le pouvoir central attachait tant d'importance à ce résultat que, par l'organe du préfet du Calvados, il avait exigé qu'il fût adressé à tous les ministres un procès-verbal imprimé, relatant avec précision toutes les circonstances de la réception.

Au maire de Caen, le gouvernement autoritaire du Premier Consul avait donné quelque peu sur les doigts (1). Mais une sanction plus sévère devait atteindre le commandant de la 14e division militaire. Cette fonction était remplie alors par un certain Jacques-Margueritte Pilotte, baron de La Barollière, qui s'était distingué à la bataille de Valmy et à la prise de Verdun. Moins heureux dans les campa-

(1) Lettre du 7 frimaire (28 novembre 1801); Archives municipales; Copie de lettres, t. V, n° 534. — La leçon donnée à la Municipalité de Caen, pour la punir des violences exercées contre la 43e demi-brigade, avait été si dure que l'obligation de montrer des égards à ce corps, autrefois outragé, avait dû se transmettre dans les bureaux de la mairie depuis le Consulat jusqu'aux premières années de l'Empire. On en trouve la preuve dans les instructions données, le 7 juillet 1808, par le Maire au chef de bataillon de la Garde Nationale chargé du service : « Le passage de la 43e demi-brigade de « ligne, que nous avons possédée près de deux ans dans nos « murs, me porte à lui faire une réception conforme à nos bons « sentimens pour elle... ». Archives municipales ; Copie de lettres, 1808-1809, n° 1298.

gnes de Vendée, après sa défaite de Martigné-Briant, où son armée avait été mise en pleine déroute par les forces réunies de Bonchamp et de La Roche-Jacquelein, il avait été arrêté. Et il ne dut son salut qu'au coup d'état du 9 thermidor. Depuis, il avait occupé plusieurs commandements temporaires où il ne se fit remarquer ni par son énergie, ni par la noblesse du caractère (1).

Sa conduite dans l'affaire de la 43e lui valut la verte réprimande que lui adressa, au nom du Premier Consul, le ministre de la Police générale, dans une lettre du 23 brumaire an X (14 novembre 1801) (2). Entr'autres aménités le ministre lui disait : « Vos intentions ont été louables, citoyen général. « En ordonnant le départ de la 43e demi-brigade « vous avez voulu prévenir des désordres plus « graves que ceux qui, dans votre opinion, ont « motivé ce départ. Une prévoyance moins timide « aurait certainement obtenu un plus heureux « résultat. Si, au lieu de faire sortir de Caen la « brave 43e demi-brigade, vous eussiez fortement « réclamé la punition des individus qui avaient

(1) Dans son ouvrage : *Louis de Frotté et les insurrections normandes*, t. Ier, p. 196, L. de La Sicotière ne se contente pas de blâmer la pusillanimité du général La Barollière. Il va jusqu'à douter de ses principes en fait d'honneur militaire et cite à l'appui une de ses lettres au Directoire exécutif, du 2 germinal an IV, où il propose de débarquer en Angleterre des bandes, composées de criminels de droit commun, qui y porteraient la terreur et la dévastation.

(2) Archives nationales, F 7, 6266, dossier n° 5368.

« insulté les officiers, le Premier Consul n'aurait « pas eu à gémir de l'événement du 17 brumaire, « ni à se plaindre d'un ordre donné par vous et « qu'il a dû regarder comme un acte de faiblesse ».

Etonné de ce blâme, le général répond au Ministre, le 25 brumaire, qu'il écrit « par le même « courrier au Premier Consul et au Ministre de la « Guerre, pour leur demander la permission d'aller « leur narrer la vérité toute ».

Si cette démarche eut lieu, elle ne fut pas couronnée de succès. Car, sur le rapport du Ministre de la Guerre, Bonaparte, par un arrêté du 1er nivôse an X (22 décembre 1801), décida que le général de division était admis à prendre sa retraite (1).

En rendant à la ville de Caen son École centrale, le Premier Consul n'avait laissé tomber le pardon que du bout des lèvres. Au fond du cœur il gardait une sourde irritation contre la cité qui avait porté atteinte au prestige de l'uniforme. Pour un chef de gouvernement, dont la puissance repose sur la force militaire, il y a mille moyens d'exercer des représailles, en restant, en apparence, dans les limites de la légalité. Et Bonaparte en usa avec autant de largesse que d'implacabilité.

A compulser le registre des copies de lettres du maire de Caen depuis le 14 nivôse an X (4 janvier 1802), on croirait lire un chapitre des *Lamentations* de Jérémie. Le pauvre homme se répète dans sa douleur, comme le prophète aux célèbres gémisse-

(1) Archives nationales, A F. IV, carton 51, n° 292.

ments. Tout d'abord il s'adressse, le 4 nivôse, au commandant d'armes pour le prier de dispenser les habitants du service de la garde nationale. Relever tous les postes occupés par les citoyens et les faire remplacer par des militaires, ne serait-ce pas un moyen d'alléger un peu le fardeau du logement des troupes, qui pèse si lourdement sur la ville ? Cette mesure ne permettrait-elle pas de réaliser quelques économies en cessant de payer des tambours et la musique ?

Ne recevant pas de réponse, le maire fait appel au préfet. Il appuie sur le rôle que ce fonctionnaire doit jouer comme intermédiaire entre le pouvoir central et le département. « Vous êtes, lui dit-il, notre autorité protectrice à laquelle seule nous devons avoir recours ». Et il l'invite, de la manière la plus pressante, à écrire au Ministre de la Guerre et au ministre de l'Intérieur, pour leur exposer la situation intolérable de la ville de Caen. Pourquoi lui a-t-on envoyé plus de troupes qu'il n'en faut pour le service ? Cela aurait pu se justifier autrefois, après les troubles du 17 brumaire. Mais, depuis, tout est calme. Et, au lieu de répartir les garnisons dans d'autres localités, qui en manquent et même en réclament, comme Bayeux, pourquoi le commandant de la 14ᵉ division persiste-t-il à faire supporter la surcharge de logements militaires au chef-lieu de département ? Un pareil état de choses ne peut durer plus longtemps.

Le 16 nivôse (6 janvier 1802), nouvelle lettre du maire, qui s'impatiente. « Citoyen préfet, j'ai renou-

« velé hier le logement chez l'habitant pour les « 580 militaires qui sont sur le pavé de Caen. « Quoique je mette le plus d'ordre possible dans la « répartition de cette charge, que je la fasse « supporter, autant que faire se peut, suivant les « facultés de l'habitant, les réclamations générales « sont sans nombre et vont même jusqu'aux « menaces ; ce qui rend ma place insupportable ».

Et il justifie lui-même les plaintes de ses administrés. « L'habitant, vu l'insuffisance des fournitures militaires, fournit aux casernes 611 lits par « mois, ce qui lui coûte, sans espoir d'indemnité, « 1.803 francs par mois ; et encore on le contraint « de recevoir habituellement chez lui 600 militaires, « sans les passages de chaque jour qui sont innom- « brables... Chacun se dit avec raison : Quelle part « ai-je donc pris dans l'événement de brumaire « pour être traité si rigoureusement ? Est-ce que la « réparation des torts d'une poignée de misérables « n'est pas assez grande, aux yeux du Gouverne- « ment, pour qu'il fasse cesser ces maux ? Si le « rassemblement des troupes, au delà de ce que la « ville peut contenir dans les casernes, a été une « punition d'un mois, n'est-il pas dans l'ordre « qu'elle cesse par le départ de la partie surabon- « dante de ces mêmes troupes ? Devons-nous « enfin être traité en pays ennemi au milieu de la « paix ? »

Plaidant ensuite, non sans habileté, la cause même des militaires, il les montre errant, de maison en maison, depuis celle du riche jusqu'au

taudis du pauvre « sans jouir du repos qui leur est dû après de si longs et si glorieux services rendus à la Patrie ». Que ne les caserne-t-on dans une des villes de la division, où ils devaient hiverner avant les désordres de brumaire ? Il ne croit pas que le Premier Consul connaisse la nouvelle mesure prescrite par le Ministre de la Guerre. Il ne veut y voir que le résultat de quelque intrigue, dont le Gouvernement n'accepterait pas la responsabilité.

Il termine enfin en mettant, en quelque sorte, le préfet au pied du mur ; car il lui déclare nettement « qu'il est urgent que cet état cesse pour apaiser la fermentation qui règne dans la ville ». Ce ton comminatoire déplut-il au premier administrateur du département ? Ou, plus vraisemblablement, ce fonctionnaire, ami de son repos, enterra-t-il la réclamation dans la poussière des dossiers non répondus ? On peut le supposer, puisque le maire aux abois s'empressa de frapper à une autre porte, pour demander aide et protection.

Tout d'abord, il s'adresse au commandant de la 14e division. Celui-ci s'excuse en disant qu'il est sur le point de quitter son poste. Il croit toutefois qu'il sera remplacé par le général Lagrange. Attendu comme le Messie, ce dernier n'arrive pas. Faute de mieux, le maire porte sa requête à un simple général de brigade. Après s'être longtemps fait prier, cet officier supérieur consent à écrire au Ministre de la Guerre. On lui répond des bureaux que l'on prend en considération la réclamation de la ville de Caen « mais que tout est subordonné aux

mouvements de troupes que le Gouvernement opérera dans l'intérieur ».

C'est alors que le maire se résigne à implorer la bonne volonté du citoyen Chatry-Lafosse, membre du Corps législatif.

« Citoyen, lui écrit-il le 17 nivôse (7 janvier 1802), « je ne répondrais pas à la confiance que vous « n'avez cessé d'inspirer à la ville de Caen, si je ne « recourais en ce moment à de nouvelles bontés « pour la malheureuse situation où se trouve cette « ville depuis le 29 brumaire dernier. A cette « époque, et sans qu'il y ait encore eu la moindre « interruption, six cents hommes de troupes, en sus « de ce qu'il y a dans les casernes qui sont toutes « pleines, ont été logés chez l'habitant. La quantité « casernée se monte à 1.800 ou 2.000. L'on n'en peut « caserner davantage. Mais cette circonstance met « la ville de Caen dans la consternation et dans « une espèce de désespoir, dont il pourrait résulter « de grands malheurs ».

En terminant sa lettre, le maire conseillait à Chatry-Lafosse de s'adjoindre, pour ses démarches, son collègue Moulland, également député du Calvados. Il pensait que, Moulland s'étant montré partisan du coup d'état de Bonaparte, cette circonstance pourrait donner beaucoup de valeur à son appui auprès du Premier Consul. Espoir chimérique; car l'auteur du 18 brumaire n'était pas homme à prêter volontiers l'oreille à des gens, qu'il avait délogés des assemblées législatives à coups de crosses de fusil.

L'événement d'ailleurs ne tarda pas à prouver à l'administrateur qu'il s'était fait de pénibles illusions. Nous le retrouvons en effet se plaignant encore, au commandant d'armes, de la surcharge de garnison qui pèse sur les habitants de la ville. (Lettre du 29 nivôse).

Ce fonctionnaire zélé aurait cependant mérité d'être écouté. Résigné, il était allé humblement recevoir la 43e demi-brigade qui reprenait triomphalement possession de la ville. Et, depuis, que de mesures n'avait-il pas prises pour prévenir les troubles ?

C'est d'abord, dès le 21 brumaire an X (12 novembre 1801), un arrêté de police, où il regrette que l'inobservation des lois et règlements antérieurs ait permis à une « foule de jeunes gens et d'hommes désœuvrés » de se rassembler dans les cafés, de s'y enivrer et de se livrer « fort avant dans la nuit à des jeux de hasard et de loteries, d'où résultent ensuite toutes sortes de désordres ».

C'est principalement contre l'emploi du bâton, auquel les récentes bagarres avaient donné une fâcheuse célébrité, que l'administrateur alarmé prend les mesures les plus rigoureuses.

« Sont défendus surtout, dit-il dans son article 6, les bâtons... dont la forme et la force annoncent assez l'usage criminel que l'on s'en propose ».

Et, comme sanction, l'article 7 ajoute que « les maîtres d'armes ne pourront, sous aucun prétexte, montrer ou enseigner l'exercice ou le jeu du bâton » sous peine de voir leurs salles immédiatement

fermées ; « ces exercices n'ayant jamais eu d'autres buts que de servir les coupables intentions des perturbateurs ».

Sur le sort qui est réservé aux arrêtés, même les plus menaçants, le maire pouvait faire de tristes réflexions en recevant, du commandant de place, une lettre du 4 frimaire an X (25 novembre 1801), dans laquelle cet officier se plaint (1) des « fameux bâtonnistes » qu'on lui « assure avoir déployé leur maussade talent contre les dragons du 10e ».

Décidément ces bâtonnistes de Caen étaient irréductibles (2). Et leur audace se riait non seulement des arrêtés, mais encore des sanctions de la justice. Cinq mois à peine après cet incident, le 1er floréal an X (21 avril 1802), lors de l'interrogatoire d'un certain Le Chevalier, arrêté par la gendarmerie pour avoir frappé des militaires, le Commissaire du

(1) Archives municipales; Rixes.

(2) Lorsqu'ils se battaient entre eux, pour l'amour de l'art, les bâtonnistes ne se montraient pas intraitables. Ainsi, dans un combat qu'ils se livraient sur les bords de l'Orne, dans la nuit du 27 au 28 pluviôse an X, l'un des adversaires tomba à l'eau et en fut retiré par les autres.

Lettre du Maire au Préfet, du 2 ventôse an X (21 février 1802); Archives municipales; Copie de lettres, t. V, n° 623.

Mais les professionnels du bâton donnèrent lieu trop souvent à des mesures administratives ou à des poursuites judiciaires. Parmi ceux-là, un certain Martin fut plusieurs fois signalé comme un homme dangereux.

« ... Il s'est très mal comporté, écrivait le commissaire « Barbot à la date du 29 mai 1806, envers différents habitants « de cette ville, notamment envers le sieur Ranveaux, maître « d'armes, qu'il a provoqué; pareillement envers Le Morne,

Gouvernement près le Tribunal criminel pose au prévenu cette question : « Vous n'ignorez pas qu'il a été défendu de porter des bâtons dans la ville ? Cette seule circonstance suffit pour faire présumer que vous cherchiez à avoir quelque contestation ».

Et le prévenu de répondre ironiquement : « Je sais que les bâtons ont été défendus, et j'avais décidé de faire couper le mien. Mais, si je m'en suis saisi lorsque je sortis hier après souper, ce n'était pas dans l'intention d'en faire mauvais usage ».

Malgré la résistance ou les moqueries des délinquants, le premier administrateur de la ville ne se décourageait pas et continuait à prendre toutes les mesures qui lui paraissaient propres à assurer l'ordre dans les rues, ou au théâtre. C'est ainsi qu'il fit tous ses efforts pour obtenir, du propriétaire de la salle de spectacle, qu'il installât des banquettes au parterre. Sage précaution, dictée par une observation très juste ; car l'expérience lui avait suffisamment démontré qu'on avait tout à craindre d'un public qui assiste debout aux représentations. La fatigue et l'énervement le prédisposent aux scènes tumultueuses, et, dans ses rangs serrés, où pénètrent avec peine les agents de la force

« maître de bâton, et autres habitants, auxquels il a tenté de « faire un mauvais parti. Il est fort souvent dans les que- « relles et en suscite quand il est en compagnie ».

Enfin, dans un autre rapport, on lui reprochait d'avoir « cherché querelle au prévost du sieur Armiaque, maître d'ar- « mes de l'Académie, en le menaçant de coups de bâton ».

Archives municipales, sous la rubrique *Troubles*.

publique, il est très difficile à ces derniers de découvrir les auteurs de provocations.

C'est dans le même esprit que, le 7 ventôse an X (26 février 1802), le maire s'entendit avec le commandant d'armes de la place pour substituer des troupes de ligne à la garde nationale, qui avait été chargée jusque-là du service d'ordre au théâtre (1).

Il paraît que, dans ce corps, l'officier qui était de garde n'avait plus l'autorité suffisante pour se faire obéir. Recrutés parmi de tout jeunes gens, les hommes qu'il commandait n'avaient point d'uniformes. Il en résultait que les amis de ces soldats-citoyens, mettant à profit la confusion qui provenait de cet état de choses, entraient au spectacle sans payer leur place, sous prétexte qu'ils étaient de garde, et y faisaient pénétrer aussi leurs parents, cousins, ou maîtresses.

De telles réformes étaient urgentes, mais insuffisantes. Le maire ne pouvait ni tout prévoir, ni tout réglementer. Il n'avait malheureusement aucun empire sur la manière de penser de ses administrés ou des officiers et soldats de la garnison. Entre l'élément civil et militaire, il y avait eu un apaisement officiel. Mais les vieux ressentiments grondaient encore au fond des cœurs. L'administrateur de la cité ne l'ignorait pas et s'employait, avec un zèle louable, à donner de la publicité aux faits qui étaient de nature à amener un rapprochement entre les partis.

(1) Archives municipales; Copie de lettres, t. V, n° 631.

A l'occasion d'un billet de 500 francs, trouvé par deux grenadiers de la 43[e] et rendu à son propriétaire, il communique par exemple l'entrefilet suivant au rédacteur du *Journal du Calvados* : « Nous insérons (n° du 14 floréal an X, 4 mai 1802) « avec bien du plaisir cet acte de désintéressement « de deux militaires, qui ont fait partie de braves « si glorieusement distingués aux champs de « Marengo ».

Une autre fois, dans le n° du 28 floréal an X (18 mai 1802), le maire, Daigremont Saint Manvieux, publie une lettre où il raconte que la gratification de 90 francs, accordée habituellement aux troupes pour le service extraordinaire de la Foire de Caen, avait été généreusement versée dans la caisse des hospices par les grenadiers de la 43[e] demi-brigade. « Un pareil acte de désintéressement et d'huma- « nité, concluait l'article, est trop précieux pour « qu'au moins le public ne soit pas mis à portée de « lui payer le tribut d'éloges qu'il mérite ».

Le public, hélas ! n'était pas dupe de ces tentatives de réconciliation. Il connaissait les dessous de ces communications, ingénieusement préparées pour l'inviter à oublier d'anciens griefs. Et c'est en vain qu'on l'engageait à fraterniser avec un corps détesté.

Depuis son retour imposé, la 43[e] demi-brigade avait d'ailleurs gardé les mêmes sentiments belliqueux. Ni d'un côté, ni de l'autre, on n'avait désarmé. Et les événements se chargèrent de le prouver.

La représentation du 5 messidor an X (24 juin 1802), au théâtre, est interrompue par une scène scandaleuse (1). Dans une loge d'avant-scène, au rez-de-chaussée, plusieurs officiers parlent haut et couvrent la voix des acteurs. Le public s'impatiente. Un jeune homme quitte sa place et entre dans la loge pour réclamer le silence. Il y est accueilli par des injures. Une main s'avance même pour le souffleter ; le jeune homme pare et riposte. De là, un corps à corps. Trois gendarmes interviennent et arrêtent le spectateur, que l'on conduit au poste. En même temps un commissaire de police se présente pour inviter les officiers à cesser leur tapage. Un chef de bataillon de la 43e répond « qu'il « avait payé, qu'il était maître de faire ce qu'il « voulait, que l'autorité civile n'avait aucun droit « sur lui ». Et il ajoute en menaçant le commissaire : « Allez-vous en. Filez. Vous n'êtes qu'un « mouchard. Allez faire la police sur vos bourgeois. « Je vais vous donner de ma canne sur la figure ».

De l'an X à l'an XI, les procès-verbaux des commissaires de police de Caen fournissent une abondante moisson de récits relatifs à des querelles, provocations ou duels, entre militaires et citoyens.

Le 2 brumaire an XI (24 octobre 1802), trois officiers, passant dans la rue des Jacobins, rencontrent un nommé Guillaume Lecointe, qui devait avoir une certaine réputation comme bâtonniste.

(1) Deux rapports du commissaire Julien ; Archives du Calvados, T. Théâtre.

« Voilà cet homme si redouté ! » dit l'un des officiers à ses camarades (1). En même temps, il dégaîne et, d'un coup de sabre, blesse son adversaire au bras droit et lui coupe son chapeau et sa redingote.

Mais les civils prenaient largement leur revanche ; car nous voyons que, dans la matinée du 10 brumaire an X (1er novembre 1802), il y eut, à la même heure, au Moulin le Roy et dans la prairie Saint-Gilles, deux rencontres sanglantes, où des militaires furent grièvement atteints.

La situation devenait si tendue que le commandant de place, dans deux lettres successives et pressantes des 4 et 5 frimaire, se plaignait au maire de Caen de l'insécurité des rues, et demandait avec instance des poursuites judiciaires contre les vagabonds, armés de sabres et de bâtons (2).

C'était mettre dans le plus cruel embarras un administrateur, dont le principal souci était de laisser croire que jamais l'ordre n'avait été troublé, dans la ville, depuis le retour de la 43e demi-brigade. Pour accréditer cette opinion, il s'était même entendu avec le préfet du Calvados, non moins intéressé que lui à répandre le bruit qu'on jouissait, dans tout le département du Calvados, d'une tranquillité parfaite.

C'est à cette drôlatique collaboration que nous devons les hilarants entrefilets publiés dans l'organe

(1) Archives du Calvados, M. Police municipale.

(2) Archives municipales ; Rixes.

de la Préfecture. Dans son n° du 29 floréal an X (19 mai 1802), le rédacteur ordinaire du *Journal du Calvados* avait annoncé qu'on venait d'enterrer solennellement un officier de la 43ᵉ, tué en duel d'un coup de pistolet. Et son article se terminait par une tirade contre les combats singuliers. « Usage « affreux et barbare, que l'opinion seule peut « détruire, contre lequel les lois furent toujours « impuissantes, quand cesseras-tu d'exister ? »

Ce correctif ne parut pas suffisant aux deux administrateurs. Et ils obligèrent le maladroit publiciste à insérer une rectification, qui n'eut sans doute d'autre résultat que de faire sourire les lecteurs bien informés. « On assure, disait le n° du 5 prairial, « que l'officier de la 43ᵉ, annoncé tué d'un coup de « pistolet dans le n° 65, est mort d'un coup de « sang. Il peut y avoir erreur sur le genre de sa « mort, mais il n'y en a pas sur la certitude de son « trépas ».

Moins de quatre mois après, cette incommode demi-brigade allait mettre encore l'adresse du journaliste à une rude épreuve. Un autre officier de la 43ᵉ venait de succomber à la suite de blessures reçues dans une rencontre. Comment annoncer au public ce déplorable événement ? Le publiciste crut nécessaire de se concerter avec le Préfet et, sans doute, avec le maire ; car il ne fallait pas être moins de trois pour rédiger le chef-d'œuvre qui sortit de cette collaboration.

Il s'agissait en effet d'informer les lecteurs d'une mort qu'on ne pouvait dissimuler, mais dont il

fallait, à tout prix, cacher la nature suspecte. Par un heureux hasard, il se trouva qu'à la même date un général venait de décéder à Caen. Cette nouvelle descendit comme un trait de lumiere sur les fronts peu inspirés du trio en peine de rédaction. Et, grâce à cette intervention providentielle, la postérité pourra conserver la mémoire de cet adorable entrefilet : « Le général Carcaradec, disait le *Journal* « *du Calvados* (n° du 29 fructidor an X-16 septembre « 1802), inspecteur aux revues de la 14e division « militaire, ancien colonel du régiment Royal-des-« Vaisseaux, mort dans nos murs le 26, a été « enseveli le 27, avec tous les honneurs militaires. « On les a également rendus dans la même journée « à un officier de la 43e, à qui le même événement « est arrivé ».

Cette formule était une trouvaille, puisqu'elle entretenait une équivoque destinée à rassurer les esprits. Mais, lassées de recourir à tant de subtilités pour tromper l'opinion, les administrations préfectorale et municipale se virent dans la nécessité d'éclairer le pouvoir central sur la gravité de la situation. Puisqu'on avait accordé une satisfaction morale à la 43e demi-brigade en lui offrant des fêtes solennelles, ne serait-il pas d'une bonne politique de l'éloigner maintenant d'une ville, où germaient encore de dangereux levains de discorde ? Tel fut le sens d'une correspondance active entre Paris et Caen. Lettres et démarches furent approuvées par le Gouvernement. Et ce n'est pas sans un profond soupir de soulagement que le maire de Caen put

écrire la lettre suivante au chef de brigade de la garde nationale : « Citoyen, une lettre du préfet, en « date du 20 de ce mois (20 prairial an XI-9 juin « 1803), m'annonce que la 43e demi-brigade de ligne « quitte la ville le 24 dudit mois, et qu'elle doit « cesser son service le 22 à midi. Le préfet me « prescrit en conséquence de prendre les disposi- « tions nécessaires pour que la garde nationale « reprenne le service de la Place pour ce moment- « là et le continue jusqu'au moment de l'arrivée « de la 28e légère... » (1).

VI

Avec le départ définitif de la 43e un cruel cauchemar était dissipé. Faut-il en conclure que la cité dormirait paisiblement désormais sans être réveillée, la nuit, par les rixes qui s'élevaient entre civils et militaires ? Le mal avait de trop profondes racines pour disparaître avec un changement de corps. Cette absurde animosité entre pékins et soldats ne devait s'atténuer que plus tard, lorsque la fin des grandes guerres aurait ramené, avec la paix entre nations, une sorte de trêve entre les citoyens du même pays.

A Caen, la période de l'an XIII est encore profondément troublée. Le 8 frimaire (29 novembre 1804), dans un café de la rue de la Comédie, un certain

(1) Archives municipales; Copie de lettres, t. VI, n° 533.

Lubois insulte deux militaires en les menaçant stupidement de couper leurs grenades (1). Le 22 pluviôse (11 février 1805), c'est, au bout du Grand-Cours, une rencontre au sabre entre un bourgeois et un cuirassier. Comme les adversaires ne réussissent pas à s'atteindre, on reprend le combat au pistolet, et le civil est légèrement blessé à la figure (2). Le 8 floréal (28 avril 1805), ce sont trois cuirassiers qui, à minuit, auraient assommé deux jeunes gens sans l'arrivée de la garde (3). Le lendemain, 9 floréal, c'est, au milieu de la rue de Falaise, un duel entre neuf civils (4). Le 20 messidor (9 juillet), à la suite d'une rencontre au sabre derrière les murs de l'Abbaye-aux-Dames, c'est un des combattants grièvement blessé qu'on transporte à l'Hôtel-Dieu (5).

Nous n'avons fait qu'un choix parmi les duels de l'an XIII, et l'année 1806 ne fut pas moins fertile en combats singuliers. Une particularité est à signaler. C'est que beaucoup de ces rencontres avaient lieu sans témoins. Ainsi, dans l'après-midi du 29 juillet 1806, deux jeunes gens, après s'être injuriés, vont tranquillement, dans les Champs Saint-Michel, vider leur querelle l'épée à la main.

Comme depuis nombre d'années la ville de Caen n'était plus qu'une sorte de champ-clos, où se

(1) Archives du Calvados, M. Police, Rapports, an XIII-1806.
(2) Archives du Calvados, M. Police.
(3) Archives du Calvados, M. Police.
(4) Archives du Calvados, M. Police.
(5) Archives du Calvados, M. Police.

donnaient rendez-vous toutes les mauvaises têtes, il serait fastidieux. et d'ailleurs impossible, de faire le récit de toutes les rencontres dont elle fut le théâtre. Nous nous bornerons à en rappeler quelques-unes, dans un ordre chronologique.

Après les haines politiques et les querelles entre civils et militaires, le jeu fut, à Caen, une des causes les plus fréquentes de duels. Dans les cafés renommés, tels que le Vauxhall à l'entrée du cours La-Reine, il se faisait des paris considérables sur des parties, en apparence bien inoffensives. Un rapport de police, du 10 floréal an XIII (30 avril 1805), informait le maire que, dans cet établissement, un simple jeu de quilles entraînait des pertes importantes pour des jeunes gens de famille (1). Aussitôt, l'administrateur de la ville publie un arrêté qui permettait à un agent de « faire déguer- « pir, le 11 floréal, des environs du Vauxhal, tous « les jeux de *quilles*, *cochonnet* et de *mille* qui « s'y étaient établis ».

Dans les lieux publics, grâce à la surveillance de la police, ces mesures pouvaient produire quelques bons résultats. Mais les joueurs avaient cent manières diverses d'échapper à la répression. Le mal s'aggrava et prit de telles proportions que le préfet du Calvados ne trouva plus, dans la légalité, des ressources suffisantes pour conjurer le danger. Et c'est alors que, dans une lettre du 24 avril 1806 (2),

(1) Archives du Calvados, M. Police, an XIII-1806.

(2) Archives municipales ; Troubles.

il fit au ministre général de la Police un effrayant tableau des ravages causés par le jeu dans la ville de Caen.

« L'oisiveté habituelle d'un assez grand nombre « de jeunes gens de la ville de Caen, écrit-il après « un court préambule, les a entraînés dans des « excès dont il semble que l'exemple de leurs « parents aurait dû les garantir. Ce n'est pas dans « des tripots qu'ils se livrent avec fureur au jeu ; « la surveillance de la police y mettrait ordre, et « bientôt lassés de se voir continuellement expo- « sés à ses regards, ils dissoudraient leurs associa- « tions; mais c'est dans des maisons particulières, « dans des lieux inaccessibles à la vigilance des « magistrats qu'ils se réunissent communément, à « la suite d'orgies passées à table, et malheur « pour lors à l'imprudent qui s'est trop livré « au plaisir séducteur de boire des vins et des « liqueurs, qu'on a servis à dessein en abondance ! « Je connais plusieurs jeunes gens qui ont fait ici « des pertes énormes à la suite d'un simple déjeu- « ner. Souvent les familles ignorent absolument ce « qui se passe, ou ne l'apprennent que pour gémir « de la folie du jeune homme, et pour chercher « dans un accommodement à diminuer le désastre. « Souvent les jeunes gens encore mineurs font des « billets sans date, ou même donnent des blancs « seings à leurs coupables camarades, qui les ont « dévalisés. Le résultat de cela est la ruine d'une « foule de dupes et la désolation des familles. Il « n'est qu'un remède à ces maux. C'est d'enlever à

« la ville de Caen et de reléguer dans des lieux bien « solitaires les nommés (1) François G...... B........, « de Falaise, Pierre-Jean-Louis L'Es..... F......., de « Benouville-la-Campagne, et R.... d'I......... l'aîné, « tous les trois habituellement à Caen, tous les trois « faisant profession d'accaparer les jeunes gens « pour les entraîner avec adresse dans des parties « de jeu et de débauche.

« Je ne me dissimule pas que ma proposition « n'est pas conforme aux lois sur la liberté indivi- « duelle ; mais le mal étant à son comble, malgré « ma surveillance, je recours à votre autorité, et « vous prie d'aviser, dans votre sagesse, aux « moyens d'empêcher les jeunes gens de jouer, de « se ruiner, et de finir par se couper le cou.

« Je ne peux mieux vous donner une idée du « degré où est parvenue la passion du jeu dans cette

(1) Nous nous garderons bien de transcrire les noms des trois jeunes gens qui sont écrits dans la correspondance du préfet; car nous regardons comme un devoir d'épargner aux familles une humiliation rétrospective, bien inutile d'ailleurs quand le souci de la vérité n'en souffre point. Il nous semble d'ailleurs que tout rapport confidentiel et toute pièce administrative, qui n'ont point été communiqués à la personne dont la réputation est en jeu, doivent être employés avec la plus grande circonspection. Il peut se faire en effet que l'individu soupçonné soit parfaitement innocent. Se servir contre sa mémoire d'un document, qu'il n'a probablement pas connu, serait forfaire à ce principe qu'il ne faut condamner personne sans l'avoir entendu. En un mot, il n'y a de coupable, pour le chroniqueur honnête, que celui qui n'a pu se disculper dans une défense contradictoire.

« jeunesse oisive, qu'en vous disant que souvent « les jeunes gens s'enferment dans une chambre « secrète d'un café ; là ils jouent à un jeu appelé « *franc carreau*, et bien connu des écoliers. Les « parties sont souvent de 5 à 10 louis et, dans une « demi-heure, on peut perdre ainsi des sommes « énormes. Ce qui est arrivé à plusieurs d'entre eux. « Quels que soient, Monseigneur, les ordres que « vous voudrez bien me donner à ce sujet, je « m'empresserai de les exécuter ».

En lisant cette lettre nous constatons une fois de plus que les préfets du Premier Empire avaient à leur disposition une foule de petites Bastilles, dont les portes se refermaient discrètement sur les suspects qui gênaient l'administration. Nous ne savons quelle instruction le haut fonctionnaire du Calvados reçut, du Ministre de la Police, à propos des pouvoirs extra-légaux qu'il sollicitait. Mais il nous plaît de reconnaître que, deux ans après, il se contentait de procédés moins expéditifs pour se débarrasser de joueurs importuns.

Par une lettre du 22 juin 1808, il avertit le maire de Caen qu'une rixe avait eu lieu la veille, à l'hôtel de la place Royale, entre le sieur R... et le sieur R. d'I..., et qu'un duel était projeté pour l'après-midi. Et, bien qu'il eût pris des mesures convenables pour empêcher la rencontre, il invitait l'administrateur de la ville à commencer une enquête sur les causes et circonstances de la querelle (1).

(1) Archives municipales : Troubles.

Tout en chargeant ses commissaires de rechercher les renseignements utiles, le maire s'occupe lui-même de l'affaire, et, après une courte explication avec le sieur d'In..., qu'il interroge à l'Hôtel de Ville, il l'engage à lui donner sa parole d'honneur que le duel projeté n'aurait pas lieu. L'interpellé hésite et répond vaguement « qu'il n'avait jamais « cherché à se battre, que M. R... lui devait une « somme d'argent et qu'il allait, sur les cinq heures, « en passer sa reconnaissance chez M. Mériel, « notaire » (1).

Peu d'instants après cette entrevue, le maire apprend, par un de ses commissaires, que le sieur d'In... était sous la garde d'un gendarme. C'était ce que le préfet appelait « prendre des mesures convenables pour empêcher le duel ». Ne voulant pas rester sous le coup d'un soupçon injurieux, le maire fait comparaître devant lui le sieur d'In..., accompagné de son gendarme. Il s'empresse alors de lui déclarer qu'ayant accepté sa parole d'honneur, il n'était pour rien dans son arrestation, dont il laissait la responsabilité au préfet. Puis il invite le jeune homme à lui raconter sincèrement ce qui s'était passé entre lui et le sieur R... D'après le récit du sieur d'In..., son débiteur, qui avait perdu 30.000 francs au jeu, aurait refusé de se libérer immédiatement. De là, querelle et provocation.

(1) Lettre du Maire au Préfet, du 23 juin 1808. Archives municipales ; Copie de lettres, 1808, n° 1286.

Nous ne savons si l'affaire se termina à l'amiable. Lorsqu'on ne découvre rien dans les dépôts d'archives, incomplètes ou échenillées autrefois volontairement par les intéressés, il ne faut pas espérer y suppléer par quelque renseignement emprunté aux journaux du temps. Sous l'Empire, la presse était muette, ou se bornait à publier des pièces officielles. C'est ainsi que le *Journal du Calvados* garda un prudent silence sur un duel assez grave, qui eut lieu en 1810 entre deux élèves en droit. Nous ne connaissons l'événement que par une lettre du grand maître de l'Université au recteur, du 17 mai 1810, et la réponse de celui-ci, du 30 août 1810, assurant que la rencontre « n'aurait pas les suites fâcheuses auxquelles on s'était d'abord attendu » (1).

Même renseignement sommaire sur un autre duel, que détermina une querelle au Théâtre entre un jeune homme et l'adjudant-major des cuirassiers en garnison à Caen (2).

L'année suivante, en 1814, il y eut une rencontre sérieuse entre deux élèves en droit, à la suite d'une discussion relative à l'opinion qu'on pouvait se faire de Bonaparte. L'un d'eux, nommé de Cl..., se déclara crânement le champion de l'empereur. Les propos s'envenimèrent et conduisirent les deux adversaires sur le terrain, où le parti-

(1) Archives du Rectorat de Caen.

(2) Lettre du Maire de Caen, 26 janvier 1813, à un commissaire de police. Archives municipales; copie de lettres, t. XIV, n° 85.

san de Napoléon reçut une blessure très grave.

C'était peut-être le début d'un ferrailleur qui devait se faire plus tard, en Normandie, une réputation de duelliste acharné. Un an plus tard, ce même de Cl..., lors du retour de l'île d'Elbe, soulevait, par ses cris séditieux, une tempête de protestations parmi ses camarades royalistes de l'École de droit.

A cette occasion, le préfet Séguier écrivait, le 9 mars 1815, au recteur de l'Académie de Caen : « On vient de me faire un rapport dans lequel on « me dit que les élèves de l'École de Droit ont « crié : *Vive l'Empereur !* au moment où ils ont « appris la nouvelle dont on s'occupe aujourd'hui, « et qu'ensuite ils se sont portés à la poste où ils « ont répété le même cri. Une conduite aussi crimi- « nelle ne peut manquer de fixer votre attention, « et je vous invite à me rendre compte de la vérité « de ces faits et à me signaler les individus cou- « pables de ce cri séditieux. J'attends de votre fer- « meté et de votre dévouement au roi les rensei- « gnements nécessaires » (1).

La réponse ne se fait pas attendre. Dans la journée même, le recteur rassure le préfet en lui envoyant le résultat de l'enquête commencée par le doyen de la Faculté de Droit (2). Ce dernier avait déjà donné plus d'une preuve de son dévoue-

(1) Archives du Calvados.

(2) Brouillon de lettre conservé dans les Archives du Rectorat.

ment à Louis XVIII. C'est lui qui, en accusant réception de six brevets de la décoration du Lys, s'empressait d'ajouter : « Je viens de les adresser à « chacun des membres de la Faculté qu'ils con- « cernent et je vous remercie, en mon nom « particulier, d'avoir sollicité pour nous cette « distinction aussi honorable que flatteuse, qui « est l'emblème visible du sentiment profond « d'attachement et de fidélité à l'auguste famille « des Bourbons, que nous portions déjà dans nos « cœurs » (1).

Dès le début de sa lettre au recteur, ce parfait fonctionnaire s'étonne que l'on ait pu douter un seul instant des sentiments royalistes des élèves de l'École de droit. « Je n'en connais pas, disait-il, d'assez fous pour vouloir recommencer un cours de conscription ».

Par ce trait ironique, le doyen soulignait la vraie raison qui avait dépopularisé le régime impérial. Mais il n'ignorait pas, malgré cela, qu'il se trouvait, parmi ses élèves, un partisan de Napoléon tellement convaincu qu'il avait déjà versé son sang pour lui. Il l'accusait d'autant plus volontiers d'avoir crié : *Vive l'Empereur !* qu'il félicitait les autres de lui avoir courageusement répondu par le cri de : *Vive le Roi !*

Ce très jeune bonapartiste doit arrêter quelque temps notre attention. Car il fut, pour ainsi dire, le

(1) Lettre au Recteur, du 11 septembre 1814. Archives du Rectorat.

continuateur du fameux bretteur Alexis Dumesnil. Comme lui, il commence de bonne heure sa carrière mouvementée, en suivant à peu près les mêmes méthodes. Comme lui, il appartient à l'aristocratie du pays. Et, bien qu'il soit le neveu d'un juge au tribunal de Valognes, nous le voyons, comme Dumesnil dans sa jeunesse, se mettre à la tête d'une douzaine de fêtards, tous fils de famille, avec lesquels il nargue la justice, bat le guet et trouble la tranquillité de la petite ville où siège le magistrat, son parent. Plusieurs fois, entre les années 1820 et 1823, il est poursuivi correctionnellement, avec sa bande, « pour avoir frappé différents particuliers, brisé des meubles et commis d'autres excès » (1).

Grâce aux démarches de leurs parents, qui sollicitaient l'indulgence des magistrats, de Cl... et ses complices n'étaient généralement condamnés qu'à des peines légères, insuffisantes pour les faire renoncer à leurs tristes exploits. Indigné, le Procureur général de Caen avait appelé de quelques-uns de ces jugements, sans en obtenir la réformation. De nouveaux délits, commis par de Cl..., lui donnèrent enfin l'espoir d'une revanche prochaine; car la mesure paraissait comble. Dans la journée du 25 avril 1829, l'inlassable perturbateur avait, dans un café de Valognes, porté des coups à un

(1) Lettre du Procureur général de Caen, du 27 mai 1823, au Ministre de la Justice. Archives nationales, F. 7, 6941, dossier 10499.

commissaire de police en fonction et tenté de lui cracher au visage. De plus, il avait insulté des gendarmes en uniforme et essayé de les désarmer. Poursuivi pour ces faits, le délinquant n'avait été condamné qu'à quinze jours d'emprisonnement et vingt-cinq francs d'amende.

Grande colère du procureur général de Caen. De sa plume la plus acérée, il écrit au procureur du roi de Valognes, pour lui enjoindre d'appeler *à minima* devant le Tribunal de Coutances, jugeant correctionnellement. Par précaution, il ordonne, en même temps, au procureur de Coutances de suivre lui-même l'affaire à l'audience, « de réclamer une juste et utile sévérité contre un homme « incorrigible, que l'excessive indulgence des précédentes condamnations n'a rendu que plus audacieux et plus tapageur, en un mot de requérir « l'application du maximum de la peine ».

L'acharnement du magistrat s'expliquait par les dessous politiques de l'affaire. Ces jeunes viveurs d'une petite ville de province n'auraient été qu'un instrument entre les mains d'un conspirateur bonapartiste, un certain Saint-Rémy, âgé de 50 ans, condamné déjà lui-même à six mois de prison et revenu dans sa propriété, près de Valognes, où, suivant la propre expression du procureur général, « il inspirait la terreur ».

Les tentatives insurrectionnelles résultaient d'ailleurs d'incidents relatés par le préfet de la Manche, à l'occasion des troubles de Valognes : « Dans la « nuit du 20 au 21 avril 1823, écrivait-il au ministre

« de l'Intérieur, des malveillans ont cassé les vitres « de plusieurs maisons ; la même nuit, une croix a « été arrachée du cimetière et, le 21, on a trouvé, « à la pointe du jour, rue de la Poterie, six cocar- « des tricolores en papier » (1).

Ainsi, le bretteur impérialiste de Cl..., émule du royaliste Alexis Dumesnil, continuait sa manière en mêlant la politique à de vulgaires tapages noctures d'ivrognes.

Ce n'est plus à la passion politique qu'il faut attribuer l'origine d'un duel, tragique et célèbre, qui eut lieu à Caen, en 1818, entre un jeune homme de la ville et un Anglais. A cette époque, la capitale de la Basse-Normandie possédait une véritable colonie anglaise, attirée dans ses murs par la réputation de son Lycée et l'état florissant de son École de droit, qui comptait alors plus de six cents étudiants. Beaucoup de familles quittaient aussi l'Angleterre pour séjourner dans une ville où la vie à bon marché leur permettait de réaliser des économies. Tous ces représentants d'une nation, qui avait eu dans le passé de longues guerres avec la France, vivaient cependant en très bonne intelligence avec les habitants de la cité, d'où Guillaume le Bâtard était parti pour la conquête. Un incident imprévu, simple fait divers, comme dirait la rubrique de nos journaux, suffit pour réveiller de vieilles haines, et troubler une entente destinée à se renouer plus tard avec de plus vastes proportions.

(1) Archives nationales, F. 7, 6941, dossier 10499.

Le 19 avril 1818, le tribunal correctionnel de Caen avait eu à se prononcer sur une action en injure, intentée par un jeune Anglais à un élève de la Faculté de Droit. Les magistrats français donnèrent gain de cause à l'étranger. La salle d'audience était remplie de spectateurs, surtout d'étudiants « pres-« que tous jeunes gens au-dessous de vingt ans, « parfois indisciplinés, fantasques ou turbulents ». Au lieu d'accepter avec respect une sentence, qui faisait honneur à l'impartialité des juges, les mauvaises têtes de l'École l'accueillirent avec des murmures.

A la sortie de l'audience, un ami du condamné, Auguste Le Marinier, garçon de 18 ans, clerc chez un notaire, a des regards insolents pour l'Anglais, qui avait triomphé dans l'arène judiciaire. Il les aurait même accompagnés de certain gestes, dans le dessein non douteux de l'outrager. Avec le flegme de ses nationaux, l'étudiant étranger ne riposte pas immédiatement et se donne le temps de méditer sa vengeance. L'heure des représailles ne se fait pas d'ailleurs attendre. Dans la soirée, sur le Cours, où la célèbre foire de Caen attirait beaucoup de monde, le jeune insulaire reconnaît, dans la foule, l'élève en droit qui l'avait insulté le matin. Il l'aborde et lui donne à entendre que la grossièreté de sa conduite recevrait sa récompense en temps et lieu. Le clerc de notaire, Le Marinier, saisit alors l'Anglais par le bras et le somme de fixer la distance à laquelle ils se battraient le lendemain.

En se conformant à l'usage, pratiqué alors par les étudiants pour le duel au pistolet, l'étranger propose la distance de vingt-cinq pas. Par bravade probablement, Le Marinier parle de quinze pas. S'inspirant d'une déplorable émulation patriotique, l'Anglais renchérit sur le Français et réplique : « Cinq pas seulement ».

« Accepté ! » répond le clerc de notaire.

Les témoins se réunissent et, considérant que les combattants seraient nécessairement atteints, décident qu'un seul pistolet serait chargé à balle. Rendez-vous est pris pour le lendemain, à six heures du matin, dans un endroit désert du quartier de Vaucelles, près de la rue de Branville. A l'heure fixée, conformément aux conditions arrêtées la veille, les témoins déposent sur l'herbe les pistolets, chargés, l'un à poudre seulement, l'autre à balle. Le sort attribue le choix au Français. Le jeune homme prend un des pistolets, le soupèse avec autant de soin que de sang-froid. Le trouvant trop lourd sans doute, il le remet à terre et s'arme de l'autre On mesure cinq pas. Le signal est donné. Les deux coups de feu partent simultanément. Et le Français tombe comme une masse, le cœur traversé.

Le témoin du mort pousse un cri de rage et veut sur-le-champ se battre avec le survivant. L'Anglais ne refuse pas, mais exige que son nouvel adversaire aille chercher un second.

« Je vous donne vingt minutes », dit-il en tirant froidement sa montre de son gousset.

A l'expiration du délai, le témoin de l'Anglais

l'engage à ne pas attendre davantage. C'était prudent. Car, s'il n'eût quitté immédiatement le terrain, le déplorable événement aurait pu l'exposer à de dangereuses représailles. Comme la plupart de ses compatriotes, il dut rester plusieurs semaines sans se montrer dans la ville, pour donner le temps aux esprits de se calmer.

Ce duel, qui avait eu un retentissement considérable, n'est pas mentionné dans le *Journal du Calvados,* qui se contente d'annoncer, sous la rubrique *décès,* du 20 avril 1818, la mort du clerc de notaire Auguste Le Marinier, sans faire la moindre allusion à la rencontre. Cependant, plusieurs années après, on parlait encore dans le pays de cette lugubre aventure. Vers ce temps, le propriétaire de l'hôtel de la place Royale, Lagouelle, s'empressait d'en faire le récit au voyageur anglais, Dibdin, qui logea chez lui pendant son séjour à Caen. Dans son *Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France* (1), le célèbre touriste a consacré quelques pages à ce douloureux épisode. On y trouve plus d'une erreur. Suivant lui, le jeune Anglais aurait demandé son passeport et quitté précipitamment la ville le jour même du duel. Mieux informé certainement, notre mémorialiste caennais, Esnault, dans ses *Mémoires* (2), nous donne, sur les suites de cet événement, quelques notes très circonstanciées. « Cet Anglais, écrit-il, était resté à Caen.

(1) Traduit par Licquet en 1826, t. II.
(2) T. I, p. 318 et 319.

« Il regretta sans cesse le malheur qui lui était
« arrivé. Sa santé dépérissait de jour en jour par
« le chagrin qu'il ressentait. Étant dans les remèdes,
« il s'avisa de manger de suite un grand nombre de
« pêches. Il eut une indigestion si violente qu'il
« mourut presque subitement. Il était, disait-il,
« content de mourir, pour ne plus avoir à se repro-
« cher d'avoir donné la mort à quelqu'un ».

Les circonstances particulièrement tragiques de cette rencontre furent encore aggravées par des scènes tumultueuses, qui signalèrent les funérailles de la victime. Tout d'abord les étudiants demandent au curé de Vaucelles de procéder à l'inhumation de leur camarade. Le prêtre refuse, conformément aux canons qui ne lui permettent pas d'enterrer une personne tuée en duel. Alors, les jeunes gens se rappellent que l'infortuné Le Marinier était né, près de Caen, sur la paroisse de Saint-Contest. En nombre ils font une démarche auprès du curé de cette commune. Nouveau refus s'appuyant sur les mêmes arguments théologiques. Cette fois, les élèves de l'École de Droit prennent la résolution de recourir à la force. Plusieurs d'entre eux gardent à vue le curé récalcitrant. D'autres organisent à Caen les préparatifs de l'inhumation. Le corps du défunt est placé sur une voiture, ornée de draps blancs. Aux quatre coins du char sont attachés des rubans, que tiennent des clercs de notaire. Et le convoi funèbre se met en marche vers Saint-Contest, précédé d'un commissaire, de deux gendarmes, et suivi d'une foule de jeunes gens armés de sabres et de fusils.

L'émotion que causa ce duel dramatique dépassa les limites de la Basse-Normandie. Le bruit s'en répandit au loin et sema l'inquiétude jusque dans la ville du Mans. Plusieurs familles de cette localité ne furent rassurées que par une lettre du maire de Caen, répondant à son collègue manceau que le jeune homme frappé à mort n'était point un élève en droit venu de la ville qu'il administrait (1).

Moins de trois mois après cet événement, Caen faillit être encore ensanglanté par un véritable combat, qui devait avoir lieu entre six bourgeois et soldats. Heureusement, grâce à la vigilance du maire et des autorités militaires, l'affaire n'eut pas de suite (2).

Dans le courant de l'année suivante, au mois de mai 1819, un des jeunes viveurs de la ville recevait un coup d'épée, qui mit ses jours en danger. A cette occasion, le *Journal du Calvados* publia (n° du 27 mai 1819) une lettre dans laquelle une femme (sous la signature de C...., née T....) s'élève avec force contre l'usage du duel.

Nous ne savons si cette leçon de morale profita aux désœuvrés et ferrailleurs de Caen. Mais elle n'alla certainement pas jusqu'aux oreilles du respectable corps de la gendarmerie. Bien que cette institution fût destinée spécialement à défendre l'ordre

(1) Lettre du Maire de Caen, du 1er mai 1818. Archives municipales; Copie de lettres, t. XIX, n° 246.

(2) Lettre du Maire de Caen (1er juillet 1818) à MM. les colonels de la Légion des Côtes-du-Nord et Chasseurs de l'Oise. Archives municipales; Copie de lettres, t. XIX.

et à maintenir la paix entre citoyens, le fléau du duel, qui sévissait dans la ville, y exerça ses ravages avec des circonstances particulièrement aggravantes.

Le 22 août 1823, vers midi, plusieurs gendarmes de la résidence de Caen buvaient dans un cabaret de la rue des Carmes. L'un d'eux, Blandin, se plaint de certains propos que l'on tient sur son compte. Le gendarme Lepelletier, qui avait été plus particulièrement désigné, avoue qu'il n'était pas étranger aux bruits mis en circulation. De là violente querelle, envenimée encore par l'intervention d'un nommé Gots, qui s'emporte jusqu'à souffleter Blandin.

Malgré les efforts de leurs camarades pour arranger l'affaire, les quatre principaux intéressés vont immédiatement sur le terrain. Le combat s'engage au sabre entre Lepelletier et Blandin, qui se font respectivement plusieurs blessures. Leur acharnement est si grand qu'ils ne s'arrêtent que lorsque Lepelletier a la main presque entièrement séparée du poignet. A la vue de l'horrible mutilation, Gots veut prendre la place de son camarade pour le venger. Et comme le témoin Labrègue s'y oppose, en lui faisant remarquer le piteux état de Blandin lui-même, le forcené cherche querelle au gendarme qui intervient et lui déchire sa chemise.

L'insulte a pour conséquence un duel inattendu entre les témoins, qui renouvellent, sans s'en douter, les procédés barbares des rencontres du XVI[e] siècle, terminées trop souvent par une bataille

générale entre les seconds des adversaires (1). Voilà donc les deux gendarmes en garde. Atteint tout d'abord au pouce de la main droite, Labrègue propose d'en rester là. Mais Gots refuse. Mal lui en prend, car, peu d'instants après, il tombe transpercé par un coup de sabre (2).

Au temps où sévissait la mode des mystifications, dont les représentants les plus célèbres s'appelaient Léon Gatayes, le corniste Vivier et le désopilant préfet Romieu, ce genre d'esprit, rehaussé d'un peu de malveillance, fut, à Caen, l'origine d'un duel heureusement sans gravité. Il y avait alors à la Faculté de droit un étudiant qui aimait à se travestir en femme, pour amener quelque joyeux

(1) Ce n'était pas la première fois que l'on avait vu, à Caen, un témoin se substituer à la partie intéressée pour prendre part au combat. « En 1789, nous dit Esnault dans ses *Mémoi-« res* (t. I, p. 318), un jeune homme de Caen, Hainguerlot, eut « dispute avec un nommé Burcy, un tapageur, officier de la « Garde nationale, regardée d'un mauvais œil depuis la sup-« pression des volontaires. Ils s'étaient donné rendez-vous pour « tirer l'épée dans une rue retirée des Carrières-Saint-Julien. « Hainguerlot avait pris pour témoins un des plus braves et « des plus aimés de la ville, Dudou, et Grandchamp, l'un « des capitaines des volontaires. Arrivés tous sur place, Burcy « tint quelques propos à Grandchamp. Celui-ci jette prompte-« ment son habit à bas, tire son épée et se met en devoir de « venger son injure personnelle, et celle de celui auquel il ne « devait servir que de témoin. Il fut grièvement blessé. »

(2) 23 août 1822. Le chef d'escadron, commandant la Compagnie de gendarmerie du Calvados, au comte de Montlivault, préfet. Archives du Calvados ; Événements, incendies, 1819 à 1841. Et *Journal du Calvados* du 24 août 1823.

quiproquo. Un soir, au bal masqué du dimanche gras, revêtu d'un domino blanc, il s'amuse à intriguer un de ses camarades. Pris au piège, le jeune homme demande à la prétendue femme la permission de la ramener chez elle. Le domino accepte la galante proposition, rentre chez lui avec sa conquête et, sous un prétexte quelconque, quitte la chambre et laisse le mystifié se morfondre en attendant le retour de sa belle. Mis au courant de ce qui s'était passé, la victime de cette plaisanterie eut le bon goût de ne pas se fâcher et de rire, le verre en main, avec les metteurs en scène de l'hilarante aventure. Malheureusement, un imprudent eut la fâcheuse idée de donner de la publicité à cette espièglerie. L'article, paru dans les journaux, déplut à l'étudiant trop crédule. De là, échange de témoins. Sur le terrain, au moment de se servir de son pistolet, l'étudiant aux traits féminins ne montre pas un mâle courage. Et son adversaire, épargnant sa poudre, se contente de lui administrer une paire de soufflets. A ce moment, un des témoins du pleutre, après s'être reconnu l'auteur de l'article, déclare qu'il regarde comme un devoir de rendre raison à celui qui avait demandé réparation. On s'aligne. L'offensé tire le premier, mais de manière à prouver qu'il n'a pas l'intention de blesser son nouvel adversaire. Rendant générosité pour générosité, le combattant improvisé se contente de décharger son arme en l'air (1).

(1) Esnault : *Mémoires*, t. II, p. 116.

Il n'y avait là qu'une gaminerie. Mais les violentes polémiques des journaux, pendant les premières années du Gouvernement de Juillet, ne pouvaient manquer d'amener de fréquents échanges de témoins entre publicistes, dans une ville où le duel était depuis si longtemps en honneur (1). Le 31 mars 1833, les rédacteurs du *Pilote du Calvados*, se considérant comme personnellement offensés par une série d'articles, insérés au *Mémorial du Calvados*, se présentèrent au bureau de ce journal pour obtenir réparation. M. Amiel, rédacteur en chef, ne fit aucune difficulté pour reconnaître qu'il n'avait pas eu l'intention de diriger contre ses confrères une *attaque personnelle*. Il promit même de publier dans sa feuille une note rectificative. Les rédacteurs du *Pilote* croyaient tout terminé par cette aimable transaction quand, le lendemain, ils reçurent, de leur advdrsaire, une lettre dans laquelle il déclarait que ses témoins étaient choisis et qu'on n'avait qu'à fixer l'heure et le lieu du rendez-vous. Il y eut une rencontre le 3 avril entre M. Seminel,

(1) On était si familiarisé, à Caen, avec l'usage du duel qu'on n'y attachait pas la moindre importance. En quittant le terrain où l'on s'était battu, on allait à ses plaisirs ou à son travail sans se préoccuper de ce qui venait de se passer. Ce curieux état d'esprit se trouve constaté dans cette note, conservée aux Archives municipales de Caen : « 1826. Duel entre « Langlois et Gigoulle; mort de Langlois, qui ne s'était pas « aperçu de sa blessure, faite au-dessous de l'aisselle gauche, « et avait joué au billard en rentrant. Témoins : Rocquier, de « l'octroi ; Bazire, de la mairie. »

du *Pilote*, et M. Amiel, du *Mémorial*. Ce dernier fut atteint à la cuisse par la balle de son adversaire.

Ce qui démontre bien l'intensité des haines politiques à cette époque, c'est qu'après le duel, le *Mémorial* insinua que M. Amiel, inexpérimenté au pistolet, s'était trouvé en face d'un adversaire exercé à ce genre de combat. MM. Seminel et Courty protestèrent avec beaucoup de dignité, et se montrèrent les dignes émules de leur célèbre confrère de la presse parisienne, Armand Carrel, qui, après avoir été blessé à la main dans un duel avec un des rédacteurs du *Drapeau blanc*, mourait, quelque trois ans après, sous la balle d'Emile de Girardin (1).

VII

La mise en scène d'une rencontre qui eut, en 1838, un retentissement considérable, terminera naturellement le rapide aperçu que nous avons donné, sur les duels de Caen, pendant la Révolution, le Premier Empire, la Restauration et le règne de Louis-Philippe. Ce n'est pas seulement par la fin tragique de l'un des adversaires que ce combat avait mérité de fixer l'attention du public. Avec ses conséquences judiciaires, il venait à point pour remettre à l'ordre du jour une grosse question de droit criminel.

(1) *Bibliographie des journaux normands*, par Gaston Lavalley ; Caen, Jouan, éditeur, in-8°, p. 88 et 89.

Voici d'abord les faits. En 1838, Calmel, étudiant de la Faculté de Droit de Caen, qui avait emprunté de l'argent à un ami de rencontre, nommé Luard, reçut, de son créancier, une lettre qu'il jugea offensante. Blessé des doutes qu'on semblait élever sur sa probité, dans la matinée du 13 avril, il fit porter, par sa femme de ménage, à son prêteur la somme qu'il lui devait, accompagnée d'une réponse où il rendait outrage pour outrage.

Le même jour, à midi, Luard se présente, au domicile de Calmel, avec un ami, un sieur Poret, qui paraît avoir joué, dans toute cette affaire, un rôle assez équivoque.

— Vous m'avez écrit une lettre impolie, dit Luard. Je vous en demande rétractation.

— Volontiers, répond Calmel, si vous commencez par vous rétracter vous-même.

Luard se précipite alors sur l'étudiant et lui donne un soufflet, qui lui aurait été rendu sans l'intervention du témoin Poret. Suivent de violents propos, qui déjà s'entrechoquent comme des épées. Défi de Calmel pour le lendemain. « Tout de suite ! lui est-il répondu ».

Deux heures après, sur le Cours, une des promenades de la ville, les adversaires se trouvent en présence. On discute les conditions. Mais, chaque partie se prétendant offensée, on ne peut s'entendre et on se retire sans avoir rien terminé.

Rentré chez lui, Calmel écrit à Luard le billet suivant : « Après m'avoir lâchement souffleté, « comptant sans doute sur la présence d'un ami,

« quand moi j'étais seul, vous avez dû croire que,
« même par amour-propre de ma part, un duel
« était nécessaire. Décidé que je suis à mettre
« toute raison de mon côté et à ne point rendre
« lâcheté pour lâcheté, j'accepte les conditions que
« vous avez proposées aujourd'hui et vous prie de
« vous trouver demain, à 10 heures du matin, au
« même rendez-vous ».

Entre cette lettre, écrite le 13 avril à 4 heures 1/2 du soir, et le billet envoyé à Calmel et à ses témoins dans la matinée du 14, les conditions avaient encore été modifiées. C'était, non plus à Caen, mais à Mondeville, sur la route de Sainte-Honorine, que le combat devait avoir lieu à midi.

A l'heure fixée, les adversaires et leurs témoins descendent de voiture sur le terrain désigné. Comme tout espoir de conciliation est évanoui, on ne s'occupe plus que de régler les distances et préparer les armes. Placés à quarante pas l'un de l'autre, les combattants ont la faculté de faire chacun dix pas, ce qui porte à vingt le maximum de la distance.

Après avoir mesuré avec sa canne les distances, Poret jette une pièce de monnaie en l'air pour déterminer, par le sort, le pistolet et la position que chacun doit avoir. Les adversaires font quelques pas en s'ajustant. Luard tire le premier ; Calmel ne reste pas deux secondes sans répondre. « Je suis blessé ! » crie Luard. On le voit chanceler et tomber. Il avait reçu une balle en pleine poitrine. Les témoins le transportent dans une au-

berge voisine, tandis que Poret part immédiatement pour ramener un médecin de la ville. Lorsque le docteur arrive, il ne trouve plus qu'un cadavre. C'est une des particularités des duels de ce temps-là que l'on prenait rarement la précaution de se faire assister d'un chirurgien.

Après l'autopsie, des jeunes gens de Caen arrivent en grand nombre à Mondeville pour rendre les derniers devoirs à leur compatriote. De là, ils suivent le convoi jusqu'à Sallenelles, où la victime devait être inhumée. La garde nationale de la commune se joint à eux pour transporter le corps jusqu'à l'église. Et, comme le clergé faisait défaut, ce sont les gardes nationaux eux-mêmes qui entonnent les prières des morts.

Sur le bord de la fosse, un camarade de Luard se fait l'interprète de la douleur commune. Il rappelle que, frappé mortellement à l'âge de 25 ans, il avait assez vécu cependant pour s'attirer déjà, par ses mœurs douces et ses bonnes qualités, l'estime de ses concitoyens. Il emporte avec lui les regrets de toute une ville, tristement impressionnée par sa fin tragique.

« Un préjugé fâcheux, ajoute l'auteur de l'orai-
« son funèbre, auquel nous sommes tous soumis
« (car il n'est pas un de nous qui, dans une pareille
« nécessité, ne se trouve obligé de jouer sa vie),
« vient de nous enlever un ami... L'homme qui a
« vécu avec honneur, l'homme qui est mort avec
« honneur et courage ne peut jamais être oublié ».

Redoutant les rigueurs de la nouvelle jurispru-

dence contre le duel, le survivant et les témoins des deux parties avaient tout d'abord pris la fuite. Cependant, dès le 17 avril, Calmel et les deux jeunes gens qui l'avaient assisté se constituaient prisonniers. Conformément à la jurisprudence de la Cour de cassation, devenue loi pour tous les tribunaux, des poursuites judiciaires avaient été déjà dirigées contre Calmel et les quatre témoins.

Ce fut une affaire sensationnelle, dont les échos retentirent dans toute la presse, surtout dans les colonnes de l'officiel du temps : le *Moniteur universel.* C'est qu'il n'y avait pas là seulement une question de fait, un dramatique procès, fertile en émotions. On attendait, du jury de Caen, une décision qui pourrait mettre en échec la nouvelle et ridicule jurisprudence de la Cour de Cassation.

Il ne faut donc pas s'étonner de l'énorme affluence qui, à l'ouverture des débats du 22 mai, assiégea les abords du Palais de Justice. La foule était si considérable que, malgré un service d'ordre inaccoutumé, la séance fut plus d'une fois interrompue par les efforts que tentaient les curieux pour pénétrer dans la salle d'audience. Il y eut même, à un certain moment, une escalade, réussie par trois individus qui s'élancèrent d'une fenêtre dans l'auditoire.

Pour beaucoup cette ardente curiosité ne fut pas satisfaite ; car la joute oratoire en matière de droit prima la partie anecdotique des débats. D'un côté, l'accusation essaya d'établir que le meurtre, par suite de duel, tombe sous le coup des dispositions

du code pénal de 1810 ; de l'autre, la défense répliqua que, depuis cinquante ans, le duel n'avait plus le caractère d'un crime ou d'un délit. L'avocat ajouta que, dans tous les cas, le jury, plus puissant que la Cour de Cassation, ne relevait de personne. Il conclut même en affirmant qu'en l'espèce les jurés de Caen se feraient un devoir de ne pas prononcer de condamnation. Et les jurés donnèrent en effet raison au défenseur. Entrés à 4 heures du matin dans leur salle des délibérations, ils en sortirent, 20 minutes après, avec un verdict d'acquittement en faveur de tous les accusés. Des bravos alors retentirent de toutes parts, et les acquittés reçurent des témoignages affectueux et empressés d'une foule d'amis, ou d'inconnus. Cette manifestation n'était rien moins qu'une violente révolte du bon sens public contre une jurisprudence qui prétendait assimiler le duelliste, accidentellement meurtrier, à un assassin.

Sur la question de fait, le jury avait très sagement acquitté un duelliste, qui n'avait rien de commun avec ces spadassins, « ces tueurs d'hom-« mes, comme avait dit le réquisitoire, immolant « de sang-froid leurs semblables, par caprice ou « fanfaronnade ». L'étudiant Calmel n'était pas allé sur le terrain avec une intention homicide. Et ce qui le prouve bien, c'est que l'acquittement honorable de la Cour d'assises n'avait pu le consoler de son fatal succès. Depuis le jour où il avait eu le malheur de tuer son adversaire, il était tombé dans un état de profonde mélancolie. En vain sa

mère, qui était restée veuve après un an de mariage, essaya-t-elle de triompher du mal qui menaçait de lui enlever ce fils unique. Les soins les plus touchants ne purent distraire son esprit de l'obsédant cauchemar. Atteint d'une maladie grave, l'infortuné jeune homme succomba après deux mois d'agonie.

Dans l'article du 26 octobre, qui annonçait à ses lecteurs la mort prématurée de l'étudiant, le rédacteur du *Pilote du Calvados* ajoutait, comme conclusion : « Il a cruellement, pour lui et les siens, expié « un coup malheureux. La balle de son pistolet a « fait deux victimes, et ce double événement doit « donner à réfléchir à ceux qui, emportés par la « fougue de la jeunesse, vont, pour la cause « souvent la plus futile, risquer leur vie contre « celle d'un homme et se préparer de longs regrets, « s'ils ont au cœur quelque sentiment de généro- « sité ».

Se conformant aux lois classiques de toute oraison funèbre, l'auteur de cette nécrologie avait su en tirer une leçon de morale. Mais son enseignement ne paraissait plus nécessaire, au moins dans la ville de Caen. Cette cité, à qui la fréquence des duels valut pendant tant d'années une déplorable célébrité, avait déjà renoncé, sous la pression de l'opinion publique, aux meurtrières provocations dont une bande de spadassins se faisait gloire.

C'est encore le *Pilote du Calvados* qui nous apprend, dans un article intitulé : *De la jurisprudence sur le duel* (n° du 20 mai 1838), cet heureux

changement dans les mœurs de la vieille ville universitaire. On ne s'y battait plus pour un mot équivoque, on n'allait plus sur le terrain comme à une partie de plaisir. La race des bretteurs, tels qu'Alexis Dumesnil, de Cl......., Allain, semblait avoir disparu. Rélégués aussi dans le passé, ces querelleurs de troisième ordre, ces dangereux bâtonnistes, qui avaient tant de fois provoqué les soldats de la garnison.

Le journaliste oublie toutefois de nous fixer la date, même approximative, de cette conversion. Car il y avait encore à Caen, en l'année 1823, d'exécrables mauvaises têtes. Pour n'en citer qu'un nous rappellerons le cas d'un sieur de Lomosne, agréé au Tribunal de commerce. A une audience du Tribunal de simple police, il se permet d'insulter un huissier (1). Sur l'ordre du juge de paix, deux gendarmes s'avancent pour le faire sortir. Il se met aussitôt sur la défensive. « Empoignez-moi, crie-t-il, si vous l'osez. Je vous mets les quatre doigts et le pouce sur la lumière, et je vous fous à mes pieds ». Il a même l'audace « de demander à l'un des gendarmes de lui rendre raison de ce qui venait de se passer ».

Telle était encore la mentalité de certains fiers-à-bras. Mais, il faut bien le reconnaître, de jour en jour, leurs rangs s'éclaircissaient sous l'influence du

(1) Rapport du commissaire de police Fortin au maire de Caen, du 29 mars 1823. Archives du Calvados; Événements et incendies, 1817-1835.

mépris public. Cependant, que de raisons encore pour aller sur le terrain, avec l'assentiment et même l'approbation de la galerie ! A l'époque si tourmentée des Cent Jours et de la première Restauration, les affaires d'honneur naissaient, à tout instant, du moindre incident qu'engendrait l'intolérance des partis.

Celle-ci était grande dans les deux camps. A Caen, les autorités de l'Empire agonisant ordonnent une perquisition chez le sieur Grandin, tailleur, soupçonné de réparer un habit de Garde-du-Corps. Heureusement pour le pauvre diable qu'il peut établir qu'il n'avait chez lui que des uniformes disposés pour les mascarades du Carnaval (1).

C'est bientôt le tour de la gent royaliste qui prend sa revanche en proscrivant la violette. Cette précoce messagère du printemps, à qui l'on avait attribué une couleur politique, fut alors l'occasion des pires violences. Le 12 novembre 1815, la femme d'un avoué de Caen, qui passait dans la rue, avec quelques-unes de ces fleurs au corsage, se voyait arracher brutalement le bouquet par le fils d'un avocat (2). La haine, que la plante innocente inspirait aux énergumènes bourboniens, fut si grande qu'elle souleva une question de droit administratif (3). Il était bien entendu interdit de la

(1) Archives municipales; Copie de lettres, registre XVI, n° 539.

(2) Archives du Calvados, M. 5, Police, événements, 1814-1816.

(3) La question fut d'ailleurs résolue, dans le sens de l'affir-

porter en signe de ralliement. Mais était-il même permis de la vendre sur les marchés ? Ce point d'interrogation fut posé par un commissaire de police, à la suite d'une aventure qui l'avait rendu perplexe. Le 28 octobre 1815, un des volontaires royaux de Caen l'avait requis de l'accompagner sur le marché Saint-Pierre, pour y arrêter les marchands de fleurs qui se permettraient d'offrir des bouquets de violettes. Pour rassurer la conscience de l'officier de police, l'intolérant royaliste lui raconta qu'ayant lui-même conduit une délinquante de ce genre devant le substitut du Procureur du Roi, ce magistrat l'avait non seulement approuvé, mais encouragé à continuer cette œuvre d'assainissement (1).

Montées à un tel diapason, les passions politiques devaient nécessairement multiplier le nombre des

mative, par une lettre du Maire de Caen aux Commissaires de police, datée du 31 octobre 1815 :

« Monsieur le Préfet, par sa lettre d'hier, me charge, Mon-
« sieur, d'interdire la vente de la violette et de prendre les me-
« sures capables d'empêcher qu'il en soit porté. Il me signale
« aussi que des individus affectent de paraître en public ayant
« à leur bouche de petites bandes de papier roulé, au bout
« desquelles cette fleur est peinte. Je vous prescris d'empêcher
« toute vente de violette, de me désigner avec soin les noms et
« les domiciles des personnes qui pourraient en porter avec
« affectation ».

Archives municipales; Copie de lettres, registre XVI, n° 868.

(1) Rapport de Taillefer, commissaire de police, du 28 octobre 1815. Archives du Calvados, M. 5, Police, événements, 1814-1816.

provocations et des duels. Il y en eut tant, pendant les dernières convulsions de l'Empire et surtout au commencement de la Restauration, que les ultra-royalistes eux-mêmes s'en inquiétèrent.

Dans un article de la *Quotidienne* (cité par l'*Officiel* du 7 février 1819), le rédacteur se plaint « des « rixes fâcheuses qui privent l'État de bons offi-« ciers ; le roi, de fidèles sujets et plongent des « familles dans le deuil et dans les larmes. Il ne « nous conviendrait pas d'indiquer à l'autorité les « mesures qu'elle doit prendre. Notre devoir est de « ne pas lui laisser ignorer des malheurs qui se « renouvellent tous les jours dans une progression « effrayante, et dont les funestes résultats sont « aussi affligeants pour la morale que pour la raison. « Est-ce dans un siècle qu'on nous cite comme celui « des lumières, que nous devons retrouver des « vestiges de barbarie dans nos mœurs ? et sous le « régime d'une charte protectrice aurons-nous à re-« gretter les sages règlements du pouvoir absolu? »

Ce cri d'alarme n'était que trop justifié par la liste abondante de rencontres, qu'enregistrait le *Moniteur universel* dans le courant de l'année 1819. Il convient d'en citer au moins trois, qui se terminèrent par la mort de l'un des adversaires.

« Nous avons encore à déplorer les suites funestes « d'un nouveau combat singulier (*Moniteur uni-« versel* du 28 février 1819). Ce matin, M. de Saint-« Aulaire, jeune officier d'une valeur éprouvée, « s'est battu en duel avec un officier de la garde « royale et parent du duc de Feltre. Le combat a eu

« lieu au sabre ; et M. de Saint-Aulaire, auteur de « l'*Oraison funèbre du duc de Feltre*, qui se battait « pour la troisième fois, par suite de la publication « de cette brochure, a eu le malheur d'être tué sur « place ».

Voici maintenant un sieur Brutus Caselles, renvoyé devant la Cour royale de Toulouse pour crime d'homicide volontaire, mais sans préméditation, contre M. Ferret, officier de la Légion du Var, qu'il avait tué dans un combat singulier (*Moniteur* du 10 mars 1819).

Enfin, une troisième affaire tragique dont le journal *La Renommée* (reproduit par le *Moniteur* du 8 août 1819), nous a donné le récit suivant: « Trois individus, se disant gardes-du-corps, se « sont présentés, ce matin, au bureau de l'*Indé-* « *pendant*. Ils voulaient avoir raison d'un article « inséré dans le n° de ce journal qui a paru lundi « dernier. Deux rédacteurs et le caissier de l'*Indé-* « *pendant*, M. David, officier à demi-solde, ont « répondu sur-le-champ au triple cartel de ces « messieurs et se sont rendus à la porte Maillot. « M. David a porté un coup dans l'aisne à son adver- « saire, mais, au même instant, il a reçu un coup « mortel dans la poitrine ».

Dans ces trois affaires, tout s'était passé sans irrégularité. Mais il n'en était pas toujours ainsi. Quelquefois, tant la rage du duel était exaspérée, les adversaires, trop pressés d'en venir aux mains, ne prenaient ni le temps d'attendre le jour, ni la précaution de s'assurer des témoins, ni le souci de

se munir d'armes acceptables. C'est ce qui arriva à des ouvriers fondeurs de Metz, qui se battirent la nuit, au clair de lune, sans témoins, et avec des crochets de tourneur, dont on avait cassé la croisette « pour combattre (1), comme ils disaient, à armes égales ».

En présence de pareils faits, on s'explique que la Cour de Cassation, impressionnée par le nombre et l'acharnement des duellistes, ait essayé de leur opposer un frein. Mais elle commit la faute d'attribuer aux dispositions du Code pénal un sens qu'elles n'avaient jamais eu. Plusieurs Cours, entre autres celles d'Orléans et de Caen, se prononcèrent donc avec raison contre une jurisprudence qui prétendait assimiler le duel à un crime capital. Dans sa campagne contre l'abus des combats singuliers, la Cour Suprême fut suivie par la presse ; et d'ardentes polémiques parurent dans les journaux sur le sujet à l'ordre du jour. Le livre aussi s'en mêla. On vit surgir en peu de temps nombre d'ouvrages, où chaque auteur proposait son remède au mal dont souffrait la nation.

D'abord : *Les Euphémismes du duel* (2), titre, imaginé par antiphrase, d'un livre où l'écrivain s'applique à flétrir « un cruel usage, auquel on s'est efforcé de donner des dehors honorables ». C'est encore, l'année suivante, en 1847, un autre réquisi-

(1) *Courrier de la Moselle*, cité par le *Moniteur universel* du 5 octobre 1836.

(2) Par Pons-Lambert : Paris, libr. Maison, 1846.

toire de E. Cauchy : *Du duel considéré dans ses origines et dans l'état actuel des mœurs,* où le réformatenr réclame des juges pour la répression du duel et de l'injure, c'est-à-dire des jurés pouvant appliquer, comme peines, l'emprisonnement et des amendes.

Voilà aussi un projet d'*association pour l'extinction du duel*, qui fut publié par un journal de Liège (1) en 1836. Parmi les 8 articles des statuts inventés par cette Société, il en est un qui contient, en germe, une réforme utile. Aux termes de ce règlement, les membres de l'association s'engageaient, sur l'honneur « à se soumettre à la décision « d'un jury, composé d'un certain nombre de « membres de l'association, pour la conduite à « suivre dans toute discussion qui pourrait amener « une provocation en duel, et à en supporter le « blâme et la censure, le cas échéant ».

En voulant créer une sorte de jury d'honneur, les auteurs de ce projet avaient eu l'impression très juste qu'il était urgent de suppléer à une déplorable lacune de notre législation. A l'heure actuelle, malgré les progrès accomplis dans les esprits, qui ont fait bonne justice des odieux ferrailleurs d'antan, que de cas où l'honnête homme le plus pacifique peut être obligé d'aller sur le terrain ! Imagine-t-on qu'un fils, un frère, un mari, outragé dans la personne de sa mère, de sa sœur, de sa femme, aille demander réparation devant les tribu-

(1) *Moniteur universel* du 22 août 1836.

naux ? Imagine-t-on que, le visage encore rouge d'un soufflet, on sorte de l'audience avec un jugement en dommages-intérêts qui enregistre, par acte authentique, l'offense qu'on a reçue ?

« L'usage du duel n'a pu être déraciné, dit très bien Joseph d'Arcay (*Indiscrétions contemporaines*, page 360), parce que, dans l'état de nos mœurs, c'est une nécessité sociale, une espèce de complément du code pénal qui atteint, d'une façon incertaine sans doute, des méfaits contre lesquels la loi écrite est impuissante ».

Malgré cette impuissance avérée de la loi, on n'en persiste pas moins à lui demander, par quelque invraisemblable perfectionnement, la solution d'un problème qui, ainsi posé, ressemble à la quadrature du cercle.

« Le Code pénal, disait le *Pilote du Calvados* « (n° du 25 mai), à l'occasion du fameux duel de « 1838, n'est suffisant que pour atteindre le duel où « les faits présentent le caractère de meurtre ; mais « l'opinion ne suppose pas qu'il doive recevoir « d'application contre le duel, qui ne sera poursuivi « qu'en haine du préjugé. Nous joignons nos vœux « à ceux de tous les bons citoyens qui réclament « une loi contre ce qu'on peut appeler les mauvais « duels, les duels sans motifs sérieux ».

Vœux inutiles. Au lieu d'inviter le législateur à couper, comme un chirurgien, le mal dans sa racine, il aurait mieux valu faire appel à quelque médecin au sûr diagnostic. Car il est des cas où l'on doit s'abstenir d'opérer, pour soigner l'état

général. Dans l'espèce, c'est en effet l'ensemble de notre législation qui ne vaut rien, et réclame les soins d'un réformateur résolu. On ne corrige pas un préjugé par un autre préjugé, et le législateur n'a pas à se préoccuper de l'opinion que les modernes se font du duel. Son devoir serait de le rendre, sinon impossible, au moins plus rare, en assurant efficacement la répression des injures et des calomnies.

Ce serait donc une nouvelle instance à introduire dans nos codes, pour remédier aux dangereuses équivoques de notre pitoyable loi sur la diffamation. Une telle réforme devrait être complétée par l'institution de *Tribunaux d'honneur*, qui seraient chargés, comme les *Maréchaux de France* sous l'ancien régime, de juger, suivant les règles de l'équité, toutes les atteintes graves portées à la réputation (1).

(1) *Insuffisance de nos lois contre la calomnie*, par Gaston Lavalley; Paris, Larose et Forcel, 1889, in-18.

LE BRETTEUR

ALEXIS DUMESNIL

L'étude qui précède demande à être complétée par un essai biographique sur Alexis Dumesnil. C'est bien en effet l'homme qui caractérise le mieux toute une classe de bretteurs, mauvaises têtes, ou joueurs indésirables, suivant une expression toute moderne, embusqués dans les cafés pour y chercher l'occasion d'une affaire. Disons tout de suite, pour ne pas trop charger sa mémoire, que les condamnables dissipations de sa jeunesse furent amplement compensées par la seconde partie d'une vie consacrée au travail. Chez lui, la plume d'un auteur fécond devait effacer les méfaits de l'épée du spadassin.

Comme nous l'avons relaté précédemment, Louis-Alexis Lemaistre-Dumesnil était né à Caen le 10 septembre 1783. Son acte de naissance nous apprend que son père, qualifié « Chevalier Sieur Dumesnil », était Conseiller du Roy et Président Trésorier de France au Bureau des Finances de la Généralité de

Caen. Sa mère, née Robichon de Livet, appartenait à la noblesse. Avec de tels parents, il n'est pas surprenant qu'il ait été élevé dans le respect des institutions monarchiques. Sur son enfance, sur sa première éducation, comme d'ailleurs sur le reste de sa carrière, nous n'avons trouvé que de très rares documents imprimés. Il y a lieu de s'en étonner. Car, si les biographes avaient négligé volontairement de nous parler du duelliste, on s'explique moins qu'ils aient gardé le silence sur le publiciste, dont les nombreux ouvrages auraient dû attirer sur lui l'attention des contemporains.

De courts articles, çà et là, dans quelques biographies générales, et c'est tout. Une seule source imprimée nous offre d'abondants détails sur Alexis Dumesnil. Nous y puiserons d'autant plus volontiers que la notice, publiée dans la *Biographie universelle et portative des contemporains*, est, à n'en pas douter, l'œuvre du biographié lui-même, qui collaborait à cet important recueil. Malheureusement, cet éloge intense du notable bretteur s'arrête à l'année 1834. Le reste de la vie n'est que succinctement indiqué dans la *Nouvelle Biographie* de Didot, ou le *Grand Dictionnaire* de Larousse. C'est donc avec des documents inédits, extraits d'archives diverses, qu'il nous sera possible de jeter une vue d'ensemble sur le caractère et la vie d'un écrivain, moins connu par ses ouvrages que par ses aventures de duelliste.

Comment cette renommée de spadassin s'établit-elle ? Sur quelles circonstances repose-t-elle ? Nous

serions bien embarrassés de le dire. La tradition nous l'offre toute faite, et nous nous voyons obligés de l'accepter sans contrôle. Dans les pièces que nous avons compulsées, il en est effet question de nombreuses querelles, de beaucoup de provocations. Mais le combat sensationnel ne se produit jamais. Tout est vraiment mystère dans cette existence de Dumesnil. Nous pourrions même ajouter : tout est équivoque, pour ne pas dire contradictoire.

Royaliste hier, le voilà aujourd'hui enrôlé dans les troupes républicaines. Et cela, dès le début de sa carrière. A peine adolescent, il manifeste une vocation irrésistible pour la vie militaire, dont il nous donne l'explication suivante : « La nature « avait doué le jeune Dumesnil de cette chaleur de « sang et de cette vigueur athlétique de constitu- « tion, qui semblent destiner invinciblement cer- « tains hommes à la profession des armes. A quinze « ans et demi, il était déjà l'épée à la main dans les « champs de la Vendée et avec le grade de lieute- « nant. Bientôt il fut renommé, malgré sa grande jeu- « nesse, brave entre les plus braves, et lorsqu'enfin « le pavillon tricolore, à la suite de l'expédition de « Hoche, flotta sur toutes les provinces de l'Ouest, « dévastées et soumises, Dumesnil, qui avait alors « dix-sept ans, passa dans les rangs de l'armée « républicaine, et fit la dernière campagne de « Moreau ».

Comment ce précoce royaliste a-t-il souffert que, pour lui, en un drapeau vil l'or pur des fleurs de lys

se soit changé ? C'est ce que le rédacteur de l'autobiographie se garde bien de nous expliquer. Il n'insiste pas non plus sur les combats, dans lesquels sa bravoure légendaire lui aurait permis de cueillir quelques lauriers. Il se contente de nous apprendre que, « revenu dans ses foyers avec une blessure, il « ne tarda pas à supporter impatiemment le repos « de la cité et du foyer domestique ».

Cette blessure que, d'après une rédaction ambiguë, on aurait pu croire reçue sur un champ de bataille, Dumesnil l'avait rapportée de Saint-Mihiel, en Lorraine, à la suite d'un duel, où plusieurs coups de sabre lui avaient tailladé le bras droit. Cet incident est parvenu jusqu'à nous grâce à un mémoire, écrit au nom de Madame Dumesnil mère, à l'occasion d'un procès que lui avait intenté son fils en 1812 (1).

« On met, disait ce mémoire, la dame Dumesnil « dans un étrange embarras, en lui contestant « d'être une mère tendre et sensible. Faut-il donc « qu'elle rappelle ce qu'elle a fait pour son fils, et « combien de fois elle lui a sauvé la vie aux périls « de la sienne ?... Non, elle ne veut rien lui reprocher ; elle veut se croire seule coupable pour « l'avoir trop idolâtré dans son enfance. Peut-être « une tendresse moins aveugle aurait prévenu le « développement de ce caractère fougueux, qui fut

(1) Réponse pour la dame veuve Dumesnil, intimée, aux moyens d'appel imprimés pour M. Louis-Alexis Dumesnil, son fils...; Caen, imprimerie Dédouit, 1813, in-4° de 30 p.

« pour la mère la cause de tant d'afflictions et, pour « le fils, celle de tant de calamités. Cependant elle « ne peut convenir que ce soit par amour des « voyages, et pour son plaisir, qu'elle courut au « secours de son fils, à Verdun, qui, par suite de « l'affaire de Saint-Mihiel, aurait infailliblement « péri sans les soins, les fatigues, les veilles de sa « mère ».

Alexis Dumesnil manquait encore de précision lorsqu'il se plaignait des ennuis du « foyer domestique » où il ne paraissait guère que pour se reposer des fatigues d'une vie laborieusement amusée dans les cafés ou restaurants de nuit.

Pas plus que ses compagnons de plaisir, il ne cherchait à « rentrer dans le service », comme il le laisse entendre dans son autobiographie. Il songeait si peu à endosser de nouveau l'uniforme que, dans son interrogatoire après l'affaire de la 43e demi-brigade, il se défend ardemment d'appartenir à l'armée. C'est lui-même qui nous apprend, en s'en réjouissant, qu'à l'hôpital militaire de Caen les chirurgiens lui donnèrent, en messidor an IX (juillet 1801), un certificat de réforme absolue. Il devait donc être considéré, selon lui, comme ne faisant plus partie du 2e régiment de hussards, ni d'aucun autre corps (1).

Après le récit impartial que nous avons donné de l'échauffourée de la 43e demi-brigade, il ne sera pas

(1) Interrogatoire de Dumesnil, du 30 brumaire an X (21 novembre 1801). Archives Nationales. F. 7, 6308.

inutile de mettre ici, sous les yeux du lecteur, le passage que Dumesnil lui consacre dans son autobiographie.

« Dumesnil allait probablement rentrer dans le « service, lorsqu'un événement imprévu vint « changer cette direction d'idées, et donner un tout « autre aliment à son énergie et à son activité. La « 43e demi-brigade était en garnison dans sa ville « natale. Les officiers de ce corps eurent avec les « bourgeois une de ces querelles, qui se renouvel- « lent si souvent dans les villes de garnison. Les « habitants de Caen sont beaucoup plus militaires « que bourgeois ; et dans cette ville une brave et « fière jeunesse s'est toujours piquée de manier « l'épée avec distinction. Ils se réunirent et, met- « tant Alexis Dumesnil à leur tête, expulsèrent de « leur ville la 43e demi-brigade. Cet acte d'une « éclatante audace suffit pour signaler le jeune « Dumesnil au gouvernement impérial comme un « homme dangereux, et sur lequel il importait de « tenir constamment les yeux. Là commence cette « longue suite de persécutions injustes que Dumes- « nil éprouva de la part des agents de Napoléon, et « là commence aussi de son côté cette invincible « opposition au despotisme de son gouvernement, « et cette suite de manifestations intrépides de sa « part, et de services rendus à la cause dont le « triomphe tenait au renversement du régime « impérial ».

Que l'on rapproche cette orgueilleuse période de la défense piteuse du prévenu, lors de son interro-

gatoire, du 30 brumaire an X (21 novembre 1801), devant le substitut du Commissaire du Gouvernement près le Tribunal criminel du département du Calvados (1). Aux questions que lui pose le magistrat, il ne répond la plupart du temps, pour se disculper, que par cette excuse dépourvue de dignité : « J'étais pris de boisson », ou bien encore : « Il me fut impossible de donner aucune explication, vu l'état d'ivresse où j'étais ». Dans le même interrogatoire, loin de se vanter de s'être mis à la tête de ses camarades pour expulser la 43e demi-brigade, il s'efforce d'établir un alibi. « Il est de toute fausseté, disait-il, que j'aie suivi aucun militaire. Je suis toujours resté sur la place de la Liberté, ou aux environs ».

Et, sur ce point, sa défense était sincère. Ce n'est que plus tard qn'il devait travestir la vérité pour se glorifier d'un rôle qu'il n'avait jamais tenu. Son acte « d'une éclatante audace », comme il le qualifie dans son éloge, s'était borné à quelques disputes de cabaret. Il n'en fut pas moins poursuivi et maintenu sous les verrous, comme un des principaux auteurs de l'injure faite à la 43e demi-brigade.

« Amené au Temple avec une escorte de dragons et de gendarmes, Dumesnil y passa quinze mois dans la captivité la plus dure ».

C'est ainsi que s'exprime le Dumesnil de l'autobiographie ; mais le Dumesnil des *Mœurs politiques*

(1) Interrogatoire de Dumesnil, du 30 brumaire an X (21 novembre 1801). Archives Nationales. F. 7, 6308.

au XIXe siècle (1), tient sur le même événement un autre langage. « Tout ce qui peut con-
« soler l'homme de la perte de sa liberté avait
« été généreusement offert aux prisonniers du
« Temple. Ils jouissaient d'un air pur sous de
« verts ombrages, parmi les jardins en fleurs qu'ils
« cultivaient eux-mêmes. Leur captivité n'avait
« rien d'odieux ; on les traitait avec toute sorte
« d'égards et de politesse... Dès le matin, un guiche-
« tier ouvrait la principale porte de chaque étage
« et donnait à tous les prisonniers la liberté de
« communiquer ensemble. Alors commençaient les
« visites, les jeux et les promenades, jusqu'à la nuit
« tombante, que le gardien de service, une torche
« à la main, faisait rentrer tout le monde dans
« l'intérieur de la tour. Le reste de la soirée se
« passait dans le salon commun et, vers dix heures,
« les prisonniers étaient reconduits à leur étage,
« trois ou quatre ensemble et quelquefois plus.
« Chacun avait la permission de choisir ses compa-
« gnons de verrous et pouvait, dans la grande
« famille, se former comme une famille à part ».

Ces deux rédactions, si différentes, sortaient de la même plume, presque à la même époque. A quel Dumesnil devons-nous accorder notre confiance ? Car il en est un troisième, celui de l'année de la captivité, qui nous apporte une note pessimiste, plus que cela : un cri de désespoir. Le 5 germinal an XI (26 mars 1802), le jeune prisonnier écrivait

(1) T. II, p. 45-47.

à un citoyen Ministre, qui devait être celui de la police, cette humble supplique (1) :

« Depuis quelques mois, je suis au Temple, et « cela sans motif réel. Mon écrou porte: prévenu « de sédition et attentat contre la sûreté du Gouver- « nement. Ai-je fait partie de la populace qui a « insulté la demi-brigade ? Si j'ai eu un simple « différend avec le citoyen Bribe, suis-je coupable « de sédition ? Si dans sa personne j'eusse trouvé « un membre du Gouvernement et qu'en cette « qualité je l'aye insulté, que pourrait-on dire de « plus ? Mais, c'était un militaire ! Eh ! quel bon « Français ne l'a pas été aujourd'hui ? Mon congé « ne venait-il pas de m'arriver avec les certificats « qu'un brave homme peut désirer ?

« Au reste, citoyen Ministre, maintenant vous « connaissez mon affaire. Désignez-moi un corps « où je puisse servir et telle ville que vous voudrez. « Et là qu'on me surveille. A 18 ans pourrai-je être « forcé de désirer une autre patrie ? Cependant, « citoyen Ministre, je vous demande avec instance « d'être plutôt envoyé dans une isle sauvage, ou « bien la mort, plutôt que de rester ici à 18 ans ! « Faut-il être contraint de prendre un tel parti ! « Non, vous êtes père de famille. Vous ne pouvez « me considérer comme un criminel. Je vous offre « caution, enfin tout ce que vous voudrez pour me « rendre à ma famille, à la liberté. Si votre huma « nité, votre justice étaient trompées et que je

(1) Archives Nationales. F. 7, 6308. Dossier 6418.

« dusse languir ici, je saurais, en brave et bon « Français, me débarrasser d'une existence, qui doit « être toute à son pays et, par cette même raison, « ne doit point être souillée par l'esclavage ».

Ces menaces de suicide sont de rédaction courante sous la plume des solliciteurs, mais elles attendrissent rarement des fonctionnaires habitués à la réception de ces clichés classiques. Il fallait d'autres moyens pour réussir. Et la mère du jeune détenu les trouva tout de suite sans effort. Bien inspirée par le désir de délivrer son fils, elle recourut à la seule démarche qu'il y avait à faire en semblable occurrence. Ne ménageant ni l'argent, ni ses peines, elle vint plusieurs fois à Paris pour réclamer l'appui d'hommes influents. Déjà elle avait appris que, par une lettre collective du 8 germinal an X (29 mars 1802) adressée à Fouché, quatre députés du Calvados avaient obtenu la libération de quelques jeunes gens de Caen, compromis dans l'affaire de la 43e demi-brigade. Aussitôt elle frappe à la porte d'un de ces hommes politiques, Chatry-Lafosse, qui veut bien s'intéresser au jeune Alexis Dumesnil. Malgré les pressantes recommandations du député, le fameux bretteur se vit refuser la permission de rentrer à Caen. On consentit à le laisser sortir du Temple ; mais ce fut pour l'interner à Nancy. S'il faut se fier à l'autobiographie, le voyage qu'il fit, pour changer de résidence, manqua de confortable.

« Il fut conduit à Nancy et mené, les fers aux « pieds et aux mains, l'espace de quatre-vingts

« lieues, attaché sur une charrette, tant son énergie « morale et sa force physique paraissaient redou- « tables. Cependant, comme l'on pouvait se flatter « qu'il serait suffisamment dompté, une demi- « liberté lui fut rendue. Il eut la ville de Lunéville « pour prison, et y vécut sous la plus rigoureuse « surveillance ».

De Nancy à Lunéville, l'interné fut conduit encore avec un luxe de précautions rigoureuses, dont il se plaint au Ministre de la Police (1).

« Vous avez ordonné mon départ pour Lunéville. « Vous avez ordonné la surveillance la plus active. « Mais vous n'avez pas ordonné qu'un prisonnier « d'État soit traité comme un brigand... On m'a mis « les menottes, des chaînes aux pieds, et attaché à « la voiture. Suis-je un assassin ? Mes bras ont-ils « jamais mérité des chaînes ?... »

Les violences de son escorte n'étaient cependant pas faites pour lui déplaire. D'après les deux récits qu'il nous en a laissés, on voit qu'il n'était pas loin d'en tirer vanité. D'après ses propres expressions, on redoutait tant son « énergie morale et sa force physique » que l'on se crut obligé de le « dompter » comme un fauve. Un orgueil démesuré, telle est déjà la base du caractère d'Alexis Dumesnil. Pour avoir raison d'un lion tel que lui, on aurait trouvé certainement, au fond de sa pensée, qu'il n'eût fallu rien moins que la lyre d'Orphée ou le tendre regard d'une femme. C'est d'ailleurs ce qui ressort d'un

(1) Archives nationales. F. 7, 6308. Dossier 6418.

passage de l'autobiographie, où il nous parle de l'idylle qui devait transformer sa vie.

« Ici (à Lunéville), une liaison de cœur vint « modifier, par son influence plus puissante que « toutes les autorités et les menaces du monde, sa « situation et sa fougue. Dumesnil devint amoureux « d'une jeune personne, bien digne par ses charmes « et son esprit d'exercer sur lui un ascendant irré- « sistible, et il l'épousa ».

La jeune fille qui avait accordé sa main au bouillant duelliste s'appelait Marie-Barbe l'Hote, et demeurait avec sa mère, à Lunéville, rue Jean-Jacques-Rousseau. Trois semaines après la célébration de son mariage (1), l'inconstant Alexis Dumesnil cherchait à quitter la maison, où venait de commencer ce qu'on est convenu d'appeler la lune de miel.

« Voilà déjà bien longtemps que je suis en « surveillance à Lunéville, écrivait-il à un de ses « concitoyens, sans avoir aucune amélioration dans « mon sort. Je vous ai envoyé, il y a environ 2 ou « 3 mois, une pétition que vous avez bien voulu « promettre à ma mère de présenter à M. Regnier. « Il paraît qu'elle n'a produit aucun effet... Je vous « prie de me dire quels obstacles se présentent « encore contre moi... Le sous-préfet d'ici, beau- « frère de M. Regnier, se charge de les combattre

(1) D'après une note de l'*Intermédiaire des Chercheurs* (signée H. C. L., dans le n° du 20 février 1914), le mariage avait eu lieu le 17 pluviôse an XI (6 février 1803).

« et de faire son possible près du grand juge pour « me rendre ma liberté... Il ne peut présumer, « d'après la vie tranquille que je mène ici, comment « on ne me rend pas la liberté... Depuis trois « semaines, je suis marié ; ce qui peut encore « prouver que je renonce à une vie peu rangée ».

Le sous-préfet de Lunéville y alla enfin de sa recommandation, en gardant toutefois un prudent scepticisme au sujet de la conversion, opérée par le récent mariage de Dumesnil, qu'il qualifiait « d'étourdi livré aux plaisirs, mais nullement dangereux pour la tranquillité publique ». A cette dernière observation, qui devait être la mieux accueillie par le pouvoir central, Mme Dumesnil mère ajouta la note sentimentale. Elle fit un tableau touchant de la situation de son mari, impotent, auquel la présence et les soins de son fils unique seraient absolument nécessaires.

Cette fois on eut gain de cause. Par décision du Premier Consul, du 26 germinal an XI (16 avril 1803), Alexis Dumesnil fut autorisé à retourner à Caen. Il ne dut pas y séjourner longtemps, si l'on en croit son propre témoignage.

« Quelque temps après son mariage, dit-il de lui « dans son autobiographie, son inclination première « l'emportant encore une fois, il rentra dans la « carrière militaire, mais le spectacle de la bril- « lante servitude et du dévouement exclusif aux « volontés d'un maître qui, de jour en jour, se « substituait plus complètement, dans les affections « du soldat, à la pensée de la Patrie et aux inspira-

« tions de la liberté, ne tarda pas à le dégoûter « pour jamais du métier des armes. Définitivement « retourné dans ses foyers, l'activité de son âme « chercha un plus digne aliment dans la culture « des lettres ».

Est-il vrai qu'Alexis Dumesnil ait contracté un nouvel engagement sous les drapeaux ? Ses états de service sont muets à cet égard. D'un autre côté, son renoncement à la carrière militaire avait-il eu pour cause le profond dégoût, que lui inspirait la politique d'un général, qui s'assurait le concours de l'armée pour obliger la nation à lui poser sur la tête une couronne impériale ? Ce sont de bien grands mots pour expliquer une détermination, qui n'avait d'autre origine qu'une question d'intérêts.

Ce qui rappela définitivement Alexis Dumesnil dans ses foyers, ce fut la mort de son père, décédé à Caen, dans sa maison de la rue Guilbert, le 4 frimaire an XIV (25 novembre 1805). Par son testament, le défunt avait accordé à sa veuve tout ce qu'il lui était permis de donner en propriété et en usufruit. Cela ne faisait pas l'affaire du jeune désœuvré, qui comptait sur cette succession de dix mille livres de rente pour remettre en bon état une situation, compromise par une vie de plaisir. Quelque quatorze jours après le décès, à peine le temps de sécher les larmes officieuses, un contrat notarié fixait les clauses d'un partage entre le fils et la mère. C'était bien celle-ci qui avait consenti à restreindre ses droits par une concession, qui ne fut qu'une refonte du testament.

A cette époque, chez Dumesnil, il n'y avait plus rien du fêtard, ni du spadassin. Ce n'est plus, nous affirme l'autobiographie, qu'un jeune marié, sédentaire et ami passionné des lettres.

« L'âme de Dumesnil, y est-il écrit, était naturel-
« lement sérieuse, et, à travers les orages de sa
« jeunesse, restée pure d'une contagion morale, trop
« universelle parmi les hommes de son temps et
« de sa profession, des instincts religieux, forte-
« ment prononcés chez lui, avaient emprunté de
« tous les événements de sa vie un nouveau degré
« de force ; ils étaient devenus de la conviction.
« Dans cette disposition d'esprit, en se vouant aux
« lettres, il ne pouvait les considérer que comme
« le moyen d'expression des plus hautes vérités
« morales, et il devait avoir le plus souverain
« mépris pour cette littérature frivole qui, servile
« compagne de tous les dérèglements du cœur et
« de toutes les puérilités de la vie, est un abus de
« la parole écrite, peut-être aussi coupable que la
« proscription même de la pensée. Dumesnil
« choisit, pour l'objet de ses premiers travaux,
« l'histoire des religions. Il se livra tout entier aux
« plus sérieuses études, fit d'immenses recherches
« dans ce vaste et riche sujet et publia, au bout de
« trois ans, c'est-à-dire en 1810, son livre de
« l'*Histoire des Religions* ».

Ne se figurerait-on pas notre récent converti penché, comme un bénédictin, sur une table, entre deux montagnes de documents ? Cette peinture serait vraie si on lui donnait, comme pendant, un

autre tableau, qui nous représenterait les salles d'un estaminet célèbre à cette époque, le café Longuet, où, dit Lefebvre Duruflé (1), se réunissait « une société de jeunes gens que les funestes événe- « ments de la Révolution avaient trop livrés à eux- « mêmes ».

Tous fils de bonne famille, ces épicuriens semblaient avoir adopté, comme président de leur cercle, le renommé bretteur Alexis Dumesnil. C'est là que, suivant le même auteur, l'incorrigible viveur aurait médité plus d'un chapitre de son *Esprit des Religions* « et l'esquisse du sombre tableau qu'il a tracé depuis du règne de Philippe II ».

Comme un livre de commerce, Alexis Dumesnil aurait donc tenu sa vie en partie double : plaisir et travail. Ça faisait grand honneur à la souplesse de son esprit et à la vigueur de son tempérament. Car il ne se contentait pas d'être le premier commensal du café à la mode. Avec sa bande de fêtards, il promenait son oisiveté dans tous les lieux où l'on s'amusait.

II

Toute la psychologie de cette race d'escrimeurs, heureusement disparue, qui se faisaient gloire de se rendre redoutables, peut se résumer dans l'orgueilleux désir de se créer une réputation de bravoure aux dépens de gens incapables de leur

(1) *L'Ermite en Normandie* ; Paris, Didot, 1827, t. II, n° 29.

opposer une épée exercée. A ce malsain amour-propre s'ajoutait aussi la tentation de poser devant une galerie, composée quelquefois des demi-mondaines de l'époque.

En 1808, il y avait à Caen une certaine cabotine, du nom de Julienne, qui ne se contentait point de jouer la comédie sur la scène. Par ses intrigues en ville et ses exploitations à outrance de jeunes viveurs, elle introduisait le drame jusque dans l'intérieur des familles les plus honorables. Déjà plusieurs de ses victimes, brouillées avec leurs parents, avaient dû s'expatrier. On parlait même d'un de ces déplumés qui était mort de misère à l'étranger.

De telles aventures servent ordinairement de réclame aux filles de théâtre. Elles ne sont que plus cotées à la bourse de la galanterie. C'est ce qui arriva à cette Julienne (1). Dans le courant de la même année elle avait mis en coupe réglée un fils de famille, dont les succès trop payés devaient probablement prêter à rire.

Bien que jeune marié et occupé à rédiger son *Esprit des Religions*, Alexis Dumesnil, qui était malgré tout fort mêlé à la vie des cafés et des coulisses, se permit quelques plaisanteries sur le protecteur de la drôlesse. Alors altercation au théâtre, coups échangés, provocation. Mais l'auto-

(1) Rapport du commissaire de police Vincent, du 23 juin 1813, pour répondre à une demande de renseignements sur l'actrice Julienne, faite par le président de la Chambre de police correctionnelle de la Cour de Toulouse. Archives municipales.

rité, qui veillait, empêcha le duel en faisant arrêter les futurs champions. Mis sous les verrous par ordre du maire, Dumesnil fut relâché vingt-quatre heures après, sur la demande du Préfet qui, cette fois, plaida en sa faveur.

Ce n'est pas le seul incident que nous fournit l'année 1808 sur les faits et gestes de notre biographié. Le 7 avril, entre quatre et cinq heures de l'après-midi, deux élégants cavaliers, montés sur de superbes chevaux, se promenaient sur le Grand-Cours. L'un d'eux, qui portait un habit bleu et des culottes jaunes, était le sieur Alfred Marguerie, compagnon de plaisir d'Alexis Dumesnil, avec lequel il sortait d'un déjeuner aussi copieusement arrosé qu'imprudemment prolongé. Très animés tous les deux, mais fermes cependant sur les étriers, ils sautèrent dans la prairie qu'ils parcoururent au galop. Arrivés près d'un large fossé, ils s'apprêtèrent à le franchir. Mais, soit que l'obstacle leur parût difficile, soit qu'ils voulussent donner des témoins à leurs prouesses, ils remontèrent le petit cours d'eau, jusqu'à un endroit où plusieurs enfants s'amusaient à différents jeux (1).

(1) Parmi ces jeux, il en est un sur lequel un des témoins de l'affaire nous a laissé ce renseignement : « Chesnel, boucher, 15 ans, dépose qu'il était à jouer dans la prairie au jeu du *pied de tuque* avec plusieurs jeunes gens de son âge ». Cette déposition fait partie d'une volumineuse procédure à laquelle donna lieu la rixe du 7 avril 1808. Voici nos sources, toutes inédites: Archives du Calvados, Police, délits, événements, n° 1229. — Archives municipales : Troubles ; Copies de lettres.

Marguerie aiguillonne de l'éperon sa monture. Malheureusement son cheval s'abat sur les jambes de devant, faisant exécuter à son cavalier un saut involontaire par-dessus sa tête. Humilié sans doute pour son ami, Dumesnil bondit au-dessus de l'obstacle, comme pour prendre une revanche devant la jeune galerie qui les observait. Le même sentiment anime le désarçonné. Sans se préoccuper de son habit déchiré, il fait relever son cheval, se remet en selle et, par deux fois, franchit le fossé en cravachant l'animal qui avait compromis, par sa maladresse, sa brillante réputation de cavalier. Inutile tentative de réhabilitation auprès de la bande de gamins. Cet âge sans pitié n'épargne ni les moqueries, ni même les huées, aux deux élégants, qui s'éloignent en menaçant les enfants. Arrivés au bout de la prairie les cavaliers gagnent l'abreuvoir des prés et s'élancent, dans un galop fou, sur la chaussée qui conduisait au café renommé du Vauxhall.

Mais là, à l'angle formé par la chaussée et le Petit-Cours, ils retrouvent les impitoyables gamins qui les poursuivent de leurs cris et de leurs applaudissements ironiques. Agacé, le sieur Marguerie, qui galopait devant Dumesnil, se retourne sur sa selle en disant à son ami : « Si nous chargions ces petits braillards-là avec un fouet de poste, comme nous leur ferions faire la poudrette dans la prairie ! »

Comme s'il avait eu l'intention d'exécuter le conseil donné par son compagnon, Dumesnil, resté

en arrière, dirige son cheval du côté des enfants. Un perruquier, nommé Alexandre, qui fumait sa pipe dans le voisinage, l'entend même répondre à l'autre cavalier : « Oui ! chargeons cette canaille ! » Indigné, le brave homme apostrophe rudement Dumesnil. Il lui dit que lui et son compagnon « n'étaient bons qu'à charger des enfants et que si l'un des siens était parmi eux, il saurait bien le protéger. Mais qu'ils n'étaient pas foutus de charger un homme comme lui, qui saurait leur répondre ».

Dumesnil lui réplique qu'il est un insolent et un « imbécile de prendre une simple plaisanterie pour une menace ; qu'au surplus il n'avait qu'à passer son chemin et à le laisser tranquille ». En même temps il fait cabrer son cheval devant son interlocuteur, qui se jette de côté et saisit la bride de l'animal pour l'arrêter. D'un double coup de cravache, Dumesnil enlève le chapeau de l'homme et lui casse sa pipe entre les dents.

— Gueux ! s'écrie le perruquier. Tu n'iras pas plus loin !

Et il essaie de désarçonner le cavalier, en le saisissant à la cuisse. N'y réussissant pas, il passe du côté montoire, parvient à empoigner d'une main le large jabot de la chemise, de l'autre le gilet de Dumesnil. Il fait si bien qu'il entraîne le cavalier à bas de sa monture et roule avec lui dans la poussière.

Un instant, Dumesnil se trouve renversé sous son adversaire. Mais, très jeune et remarquablement vigoureux, il se dégage et ramène facilement sous

lui un homme déjà âgé et moins exercé que lui à tous les genres de sports. Et c'est alors qu'il prend une revanche scandaleuse sur le pauvre diable. Non content de le frapper avec sa cravache, il le foule aux pieds sous le talon de ses bottes. En même temps, son ami Marguerie, accouru à son secours, se joint à lui pour accabler l'homme à terre. Avec le gros bout de sa cravache, il porte des coups furieux sur toutes les parties du corps de la victime.

Un rassemblement ne tarde pas à se former. Il est tout d'abord composé de plusieurs jeunes gens, amis ou connaissances des deux cavaliers, qui s'étaient probablement donné rendez-vous sur le Cours pour assister de là à leurs ébats dans la prairie. Mais il ne tarda pas à se grossir d'un grand nombre de curieux, que Marguerie, plus tard, dans son interrogatoire, qualifiera de *populace*. Ce public mêlé, de toute classe et de toute profession, reste uni dans le même sentiment de réprobation pour les auteurs de cette sauvage agression. Un père de famille, dont la femme portait deux enfants sur les bras, ne craint pas d'exprimer hautement son indignation.

— On ne se met pas à deux, dit-il, pour assommer un homme sans défense.

— Ils ont bien fait ! lui réplique un des compagnons des jeunes gens, qui propose aussitôt un cartel.

Les deux interlocuteurs en viennent aux mains. De braves gens interviennent et les séparent. Un sieur La Pommeraie, ami des cavaliers, redoutant

peut-être des représailles, laisse tomber des paroles d'apaisement. Il donne tort à Dumesnil et à Marguerie, et les engage à remonter à cheval et à s'éloigner. La plupart des assistants protestent.

— Ne craignez rien, dit la Pommeraie pour les calmer : s'il y a des coupables, ils seront punis.

Les deux jeunes gens sautent en selle et s'élancent au galop sur le Petit-Cours.

— Ce coquin-là, fit Dumesnil en désignant l'homme qu'on relevait, prétendait que je ne chargerais pas sur lui !

Ce fut son adieu, son trait du Parthe en prenant la fuite.

Pendant ce temps-là, on soutenait sous les bras le malheureux perruquier, meurtri, la figure tout ensanglantée, et portant au front une énorme bosse, grosse comme le poing, suivant la déposition de tous les témoins. Le brave et robuste vieillard faisait malgré tout bonne contenance. Courageusement, il avait pris la défense des faibles. Lorsque Dumesnil l'avait menacé de sa cravache, il avait répondu crânement « que sa cravache était faite pour son cheval et non pour lui ». Maintenant qu'on le conduisait chez un officier de santé, avant de le ramener à son domicile, il ne manifestait d'autre regret que de n'avoir pu se mesurer au sabre avec Dumesnil. Et il laissait entendre que les choses se seraient terminées autrement. Ce propos, qui fut entendu par plusieurs témoins (1), semble

(1) Témoignage d'Auguste de Gueroult, du 31 mai 1808.

prouver que le courageux prolétaire, ancien soldat sans doute, faisait partie des bonnes lames de Caen.

L'affaire fit grand bruit dans la ville et y souleva d'orageuses discussions. Car il ne s'agissait de rien moins maintenant que d'une sorte de lutte de classes. D'un côté des jeunes gens de famille, accusés d'une lâche et froide cruauté ; de l'autre un homme du peuple, puni de sa généreuse intervention par une couple de viveurs, dont les violences ne pouvaient invoquer que la honteuse excuse de l'ivresse. Ainsi posée, la question devenait irritante et mettait la double autorité, préfectorale et municipale, dans un terrible embarras. Nous avons un premier écho de cette situation dans une lettre du maire, du 8 avril 1808, où se devine une romanesque tempête sous un crâne. Le brave officier municipal y hésite entre la sévérité qu'il faudrait montrer envers « des hommes que leur rang, leur fortune et une bonne éducation devaient rendre estimables » et « une indulgence qui aurait un caractère de faiblesse ».

Moins troublé, le préfet Caffarelli, dès le 9 avril, deux jours après l'événement, prend, par mesure de haute police, un arrêté qui décide que les sieurs Alexis Dumesnil et Alfred Marguerie seront détenus jusqu'à nouvel ordre dans la maison d'arrêt, sans que cette circonstance puisse entraver en rien les poursuites judiciaires. Enfin, dans sa lettre du 13 avril, où il annonce à Réal l'envoi de son arrêté, avec prière de le faire approuver par le Ministre de

la Police générale, le préfet insiste sur le caractère de la rixe.

« L'affaire, écrit-il, est devenue, ce semble. une « affaire populaire. Les gens de la classe inférieure « du peuple ont cru voir dans ces jeunes gens un « projet de les maltraiter, et il s'est présenté une « foule de témoins qui n'ont vu et n'ont pu voir que « la conclusion de la querelle, et qui cependant « sont très animés ».

Pour donner peut-être satisfaction aux ressentiments de la foule avant les décisions, toujours lentes, des Tribunaux, le préfet terminait sa lettre en réclamant l'approbation du Ministre de la Justice pour la proposition suivante : « Je demanderai que « le sieur Alexis Dumesnil, dont le caractère violent « n'est que trop connu. et qui s'est fait souvent des « querelles à Caen, soit envoyé pour six mois, ou « un an, à Lunéville, où il s'est marié et où il a été « sage pendant qu'il y était en surveillance ».

Il est facile de deviner ici le fond de la pensée de l'administrateur. Il avait hâte de se débarrasser de l'encombrant personnage, dont l'audace n'avait plus de limites. Tandis que son complice Marguerie se laisse docilement emprisonner, Dumesnil se dérobe aux poursuites. Bien plus, avec une rare effronterie, c'est lui qui ose prendre l'initiative et se déclarer partie plaignante contre la victime de ses violences. Au lendemain de la rixe, dès le 8 avril, sa plainte est déposée contre le blessé, qui devait garder le lit pendant dix-sept jours. Au contraire, la plainte du perruquier assommé n'est

transmise que le 11 avril, par le Procureur général, au substitut près la Cour de justice criminelle. A remarquer que le pauvre diable, qui avait peu de ressources, y consent à faire l'avance des frais nécessaires à l'instruction. Mais, il a toute confiance dans la bonté de sa cause et l'intégrité des magistrats. « Il suffit, disait la fin de sa requête, de vous dénoncer un délit pour que vous en fassiez punir les auteurs ».

Le sieur Sacquet, perruquier, connu sous le nom d'Alexandre, ne fut pas déçu dans ses espérances. Il y eut, pour lui, des juges à Caen comme à Berlin. Dans le style très particulier de la procédure, le 16 juillet 1808, un jugement du tribunal correctionnel, rendu par défaut contre Dumesnil et Marguerie, « les a déclarés convaincus d'avoir, le 7 avril der-« nier, sans motifs ni excuses suffisantes, excédé « de coups ledit sieur Sacquet. Pour réparation de « quoi les a solidairement condamnés en mille « francs d'intérêts envers ledit Sacquet; chacun en « cent francs d'amende envers le gouvernement, « à garnir prison pendant deux mois, et aux dé-« pens, dans lesquels entreront les médicaments ».

Dumesnil et Marguerie, qui avaient fait opposition contre ce jugement par défaut, furent jugés contradictoirement, par le Tribunal de police correctionnelle, dans l'audience du 30 août 1808. Voici comment, par lettre du 31 août, le Substitut du Procureur impérial informait le Préfet de cet événement.

« Ils sont condamnés, l'un et l'autre, en 1.000

« francs d'intérêts envers le sieur Alexandre Sac- « quet, en 50 francs d'amende et aux dépens, le « tout solidairement. Le sieur Marguerie est, en « outre, seulement condamné en un mois d'empri- « sonnement, parce que le Tribunal a jugé sa « conduite plus répréhensible que celle du sieur « Dumesnil... ».

Dumesnil, triomphant, écrit au préfet qu'il n'y a plus de raison pour prolonger sa détention dans la prison de Caen. Faisant droit à sa demande, le haut fonctionnaire donne l'ordre de le mettre en liberté, à la condition toutefois qu'il ne séjournerait dans la ville que le lendemain de la levée de l'écrou ; car, il lui était enjoint de se rendre à Paris, où il resterait à la disposition du Ministre de la Police générale (1).

La vie de notre bretteur était véritablement bien remplie. Tandis que la justice, avec ses lenteurs traditionnelles, informait encore sur la rixe du 7 avril, Dumesnil trouvait le moyen de greffer une nouvelle affaire sur l'ancienne.

Dans un rapport du 23 juin 1808, adressé au Conseiller d'État Réal, le Préfet du Calvados signale les méfaits d'un groupe de jeunes gens de Caen « livrés au jeu, aux plaisirs, et toujours disposés à se battre ». En même temps, il plaint le sort de leurs victimes, la plupart « enfants de famille, qui

(1) Les principales pièces manuscrites concernant le perruquier battu se trouvent dans les Archives du Calvados, dossier : Police, délits et événements.

ont perdu, dans une ou deux séances, des sommes énormes, et avec des circonstances bien peu honorables pour les gagnants ». Il ajoute que l'un des viveurs, trop heureux au jeu, « est connu pour s'être exercé très longtemps à tirer le pistolet et à faire des armes. Et, lorsqu'une partie donne lieu à quelque discussion, les affidés s'en mêlent, et, par peur d'un homme dont l'adresse est connue, on finit par s'accommoder ».

Tout ce préambule pour arriver à raconter la scène qui s'était passée, dans le cabinet du Préfet, le 23 juin 1808. M. Caffarelli, administrateur intègre et courageux, y avait convoqué le joueur suspect et une de ses victimes, qui devait se battre avec lui.

« Sans discuter les causes de la querelle, continue « le Préfet dans son rapport, j'ai profité de la « circonstance pour faire au sieur d'*** des obser- « vations sur sa conduite. Il a parlé de son hon- « neur, et je lui ai dit que celui qui se faisait un jeu « de dévaliser ses camarades ne pouvait être, à « mes yeux, un homme d'honneur ; et que celui « qui s'exerçait à toutes sortes d'armes pour « effrayer, de sa supériorité, ceux avec qui il avait « querelle, ne me semblait qu'un assassin. Tout « cela a été écouté patiemment, et, ces deux indi- « vidus ayant promis de ne pas se battre, je les ai « laissés s'arranger comme ils l'entendraient ».

La patience avec laquelle on avait écouté la leçon n'attendait que le moment de la revanche. Et l'heure des représailles ne tarda pas à sonner. Dès le soir même, le secrétaire du Préfet, en pas-

sant sous les fenêtres d'Alexis Dumesnil, qui s'y trouvait avec le sieur d'***, s'entendit interpeller d'une façon offensante. Après avoir répondu vertement, le jeune homme entra dans une maison, un café sans doute, où il fut suivi par les deux bretteurs.

Ici, nous rendons la parole au Préfet : « M. d'***, « écrit-il dans son rapport, s'est mis à faire beaucoup de plaisanteries sur mon compte, et à « répéter, ironiquement, ce que je lui avais dit le « matin. Il a fait également bien des plaisanteries « à mon secrétaire, qui a eu la prudence de se taire, « ou s'est borné à lui dire que, par devoir et par « sentiment, il ne faisait qu'un avec moi et que « tout ce qu'on disait sur moi s'adressait à lui... »

C'est alors que Dumesnil, comme s'il eût pensé tirer vengeance du préfet dans la personne de son secrétaire, se précipita sur le jeune homme, le terrassa, le frappa et lui déchira ses vêtements. Et, si le bruit n'avait attiré quelques personnes, il l'eût peut-être poussé dans le vide de l'escalier.

« C'est à moi, continue le rapport, que tout cela « a été adressé... Je ne me suis attiré la haine des « joueurs que parce que je ne peux souffrir leur « conduite, leurs parties de jeu, de table, qui sont « la terreur des pères de famille. Si mon secrétaire « a été insulté à cause de moi, je le serai demain, « et sais-je où cela s'arrêtera. Je ne suis pas homme « à laisser avilir l'autorité. Quant à présent, je vais « défendre aux sieurs Dumesnil et d'*** de sortir « de chez eux, et leur donner un garde... Sils ne

« sont punis sévèrement pour m'avoir manqué « d'une manière aussi essentielle, il me sera impos« sible de rester ici ».

A ce rapport, cette réponse immédiate de Réal : « Vous êtes autorisé, écrit-il le 28 juin, à faire « mettre en prison, sur-le-champ, ces insolents « perturbateurs, avec défense de communiquer au « dehors ».

Il faut croire qu'il n'était pas facile de s'emparer de ce genre de délinquants ; car nous trouvons cet étonnant aveu d'impuissance sous la plume du Préfet, écrivant encore à Réal, le 8 juillet : « Jus« qu'ici, il n'a pas été possible de faire saisir les « sieurs Dumesnil et d'***, ainsi que le porte votre « lettre du 28 juin dernier, ni de les faire conduire « à Paris, comme vous le prescriviez par celle du « 6 courant, que je reçois dans ce moment. « J'espère cependant que les recherches que j'ai « ordonnées me mettront à même d'exécuter vos « ordres ».

L'excellent Préfet promettait plus qu'il ne pouvait tenir. Pour obtenir l'incarcération de Dumesnil, l'autorité dut attendre qu'il se constituât lui-même prisonnier, à la veille du jugement contradictoire du 30 août, relatif à l'affaire du perruquier. Il eut même, en cette circonstance, les honneurs de la guerre, puisque le Ministre de la police lui laissa la faculté de se rendre à la maison d'arrêt sur parole (1).

(1) Lettre du Maire au Préfet, du 26 août 1808. Archives municipales; Copie de lettres, 1808 et 1809.

Après sa sortie de prison, Dumesnil passa quelque temps à Paris, sous la surveillance de la haute police, et revint à Caen s'occuper de travaux littéraires. Il n'aurait pas cependant renoncé tout à fait à sa vie tapageuse et militante ; car une lettre anonyme, que reçut la Police générale au mois de septembre 1812, le dénonçait comme tenant, dans les milieux publics, des propos contre le gouvernement, et troublant aussi, par ses incartades, le repos des familles. Au conseiller d'État Réal, qui demandait, à ce sujet, des renseignements, le commissaire spécial de police à Caen répondit par une lettre, datée du 8 septembre 1812, où il se portait garant de l'excellente conduite, privée et politique, de Dumesnil. Cette sorte de certificat de bonnes vie et mœurs mérite d'être cité presque intégralement. Il éclaire, en effet, d'une lueur assez singulière, la figure du bretteur converti (1).

« ... La jeunesse orageuse du sieur Dumesnil, et « ses écarts encore récents, peuvent donner assez « naturellement un air de vraisemblance à toute « dénonciation dirigée contre lui ; mais son retour « à une vie calme et rangée doit détruire, dans « l'opinion, l'effet de première considération. Livré « aujourd'hui à des études sérieuses, il ne sort « pour ainsi dire pas de son cabinet. Chez lui, la « plume a succédé à l'épée ; le philosophe a rem-

(1) Archives du Calvados: Police générale, Consulat et Empire, Affaires politiques.

« placé le spadassin. Les ouvrages qu'il a déjà « publiés attestent cette conversion bizarre, mais « réelle. Il s'est, en quelque sorte, isolé de toute la « jeunesse de Caen, dont il était le chef turbulent. « Sa femme et quelques personnes paisibles font sa « seule société dans ses instants de loisir.

« Il y a loin, Monsieur le comte, d'une pareille « conduite aux actes dont parle l'anonyme, et je « suis convaincu que sa délation, mensongère en « ce point, ne l'est pas moins sous le rapport plus « grave des propos débités selon lui contre le « gouvernement. L'opinion politique du sieur « Dumesnil est, je crois, celle, sinon d'un zélé « partisan de l'état de choses actuel, du moins d'un « homme sage, incapable d'avoir tenu, dans des « lieux publics, que d'ailleurs il ne fréquente pas, « des propos qui décéleraient un insensé. Je ne « serais point étonné que le sieur Dumesnil eût été, « dans cette circonstance, l'objet d'une vengeance, « produite par de vives discussions d'intérêts et « des différends de famille... »

Dans ce dernier passage, le commissaire spécial faisait certainement allusion à plusieurs procès qui durent avoir un scandaleux retentissement dans le monde judiciaire de la ville de Caen. Pendant les années 1812 et 1813, il y eut entre Dumesnil et sa mère des contestations, aggravées par la publication de mémoires, où les parties échangeaient des reproches qui allaient jusqu'à l'injure.

Un arrêt décisif de la Cour de Caen, à la date du 6 mai 1813, mit fin à cette douloureuse polémique

en n'admettant pas qu'un fils pût, indirectement, constituer sa mère en curatelle. Il confirma donc le jugement, dont on appelait, et refusa d'admettre que Mme Dumesnil mère ne fût qu'usufruitière des meubles recueillis dans la succession de son mari. De plus, il condamna Alexis Dumesnil à l'amende et aux dépens, et blâma sévèrement les auteurs des mémoires imprimés en son nom (1).

Comme sanction à cette leçon de morale, l'arrêt, dans son dispositif, déclarait : « En ce qui touche « la demande incidente de la dame Dumesnil, sup« prime les termes injurieux et les phrases incrimi« nantes, imprimées dans les mémoires publiés « par l'avocat ».

On s'étonne de la naïveté de ces magistrats qui pensaient supprimer, d'un trait de plume, des bruits mis en circulation par des mémoires imprimés. Ils auraient dû se rappeler le vieil adage latin qui dit que les écrits restent, pour fournir sans doute d'indestructibles aliments à la méchanceté publique.

(1) Pièces concernant les différents procès : *Réplique pour M. Alexis Dumesnil, appelant, contre Madame veuve Dumesnil, intimée*, Caen, impr. G. Le Roy, in-4° de 27 p.; — *Réplique et demande incidente de Madame Dumesnil, contre le sieur Alexis Dumesnil, son fils*, Caen, impr. Dedouit, 1813, in-4° de 22 p.; — *Réponse de M. Alexis Dumesnil à la réplique...*, Caen, impr. Le Roy, in-4° de 20 p.; — *Réponse pour la dame vve Dumesnil... aux moyens d'appel contre un jugement rendu... le 13 mars 1812*, Caen, impr. Dedouit, 1813, in-4° de 30 p.; — Arrêt de la Cour de Caen, du 6 mai 1813; Greffe de la Cour.

III

La vie extraordinairement mouvementée de Dumesnil en avait fait un être instable, comme l'oiseau sur la branche. Tantôt à Caen, tantôt à Paris, tantôt à Lunéville, ou dans quelque autre localité que le Ministre de la police générale lui assigne comme résidence, il se retrouve enfin, en 1814, dans sa ville natale, où le ramènent les bouleversements politiques.

Malheureusement pour son zèle royaliste, il y arrive un jour trop tard. La veille, le 9 avril, le maire et les adjoints, sous l'escorte de la garde urbaine et d'un détachement de cuirassiers, avaient déjà proclamé Louis XVIII, sans grand enthousiasme, paraît-il, s'il faut s'en rapporter à l'annaliste caennais, qui ajoute (1), comme pour donner une consolation à sa foi monarchique : « Le soir, toute la ville est illuminée. Ceux qui « aiment les rapprochements remarquèrent que la « proclamation et la restauration des Bourbons, « sur le trône de France, avaient eu lieu, à Caen, « le même jour qu'on chantait *Alleluia* pour « la résurrection du Sauveur. C'était le samedi « saint ».

Ce fut, pour Dumesnil, une cruelle déception de ne pouvoir mettre, sous les yeux de ses concitoyens, avant la cérémonie officielle, la proclama-

(1) *Mémoires*, t. I, p. 244.

tion suivante, qu'il venait de rédiger et de signer avec M. Gustave-Gabriel de Grimouville :

« Braves Normands, peuples vraiment royalistes, « vieux amis du trône et de l'autel, vous aviez « arboré déjà la cocarde blanche, lorsque nous « sommes entrés dans les murs de cette ville. « Chargés, l'un et l'autre, des pleins pouvoirs et « de l'autorisation formelle de Son Altesse Royale « Monsieur le comte d'Artois, lieutenant général « du Royaume, au nom de Sa Majesté, nous venons « ici faire reconnaître Sa Majesté Louis XVIII en « sa qualité de roi de France ; et la dynastie des « Bourbons comme dynastie royale.

« Louons-nous de la sagesse de toutes les auto- « rités supérieures qui, par un zèle aussi pur que « remarquable, veulent hâter elles-mêmes le beau « moment où chaque Normand, avec le reste des « Français, va crier : vive le Roi ! vive Louis XVIII ! « Vivons tous dans la paix et dans l'union, fruit de « l'amour sincère que nous porterons désormais à « notre auguste monarque. Enfants abandonnés « depuis si longtemps, nous avons enfin retrouvé « un père chéri ; bénissons-en le ciel. Vive le Roi ! »

Dumesnil se consola sans doute de ce contretemps, en lisant l'article dans lequel le *Journal du Calvados* (1) exprimait ses regrets de n'avoir pu écouter plus tôt la « prose énergique et brûlante » de celui qu'il appelait « l'orgueil de notre jeunesse ».

(1) *Journal du Calvados*, du 13 avril 1814.

Cette dernière manière d'apprécier le principal auteur de la proclamation n'était certainement point partagée par la majeure partie des habitants de Caen, dont Esnault s'est fait, semble-t-il, le véridique interprète, dans ce passage de ses *Mémoires* : « On fut surpris de voir cette adresse « signée de ce même Dumesnil qui, par son étour- « derie, avait occasionné, quelques années aupara- « vant, tant de désagrément à la ville de Caen, en « insultant la 43e demi-brigade ».

Dans son autobiographie, Dumesnil nous apprend qu'à cette époque il aurait été nommé commissaire extraordinaire du Roi en remplacement de M. Latour-Maubourg (1). Est-ce en cette qualité qu'il mécontenta le maire de Caen ? Par une lettre, datée du 17 août 1814, ce fonctionnaire demande au préfet du Calvados ce qu'il doit faire au sujet de Dumesnil « Je l'aurais appelé devant moi, conclut- « il, sinon que j'ai des motifs personnels de me

(1) Après la capitulation de Paris, signée le 31 mars 1814, pour préparer partout des manifestations destinées à convaincre les souverains étrangers de la nécessité de relever le trône des Bourbons, il se forma une sorte de gouvernement occulte qui envoya des émissaires en province. Ces aventuriers royalistes, choisis par deux munitionnaires généraux des vivres-viande de l'Empire, avaient pour mission d'obliger les fonctionnaires à prendre la cocarde blanche et à proclamer la restauration de Louis XVIII sans attendre les ordres du Gouvernement provisoire. C'est ainsi que Dumesnil fut expédié irrégulièrement dans le Calvados. Pour plus de détails, voir, dans les *Petites histoires* de Frédéric Masson, le chapitre intitulé : « La Restauration en 1814 ».

« plaindre de lui, et qui étaient assez graves pour « que j'eusse pu le perdre, si je n'avais pas regardé « au-dessous de moi de dévoiler sa conduite » (1).

Quelques jours après, le 29 avril 1814, peut-être pour donner satisfaction au maire ou, du moins, le débarrasser d'un personnage gênant, le préfet du Calvados demandait au directeur général de la police « un emploi non politique pour Dumesnil, « mais hors du Calvados » (2).

Si l'on donna suite à ce projet, l'éloignement de Dumesnil ne fut pas de longue durée ; car, pendant une représentation du 16 février 1815, nous le retrouvons au théâtre de Caen, jouant, chose tout à fait inusitée, le rôle de pacificateur. Au commencement de la soirée, le plus grand calme régnait dans la salle de spectacle, où l'on attendait l'arrivée du duc d'Aumont. Mais, lorsque le commandant de la 14e division entra dans sa loge, il se produisit, à l'une des avant-scènes, un tapage qui surprit tout le monde. On crut d'abord à quelque manifestation anti-royaliste. C'était tout le contraire. Un certain M. Desly, vieux gentilhomme des environs, manifestait sa joie par une pantomime et des cris, qui égayèrent tout d'abord le parterre. Peut-être l'ardent bourbonien sortait-il d'un dîner trop abondamment arrosé. Peut-être aussi n'était-il grisé que par les applaudissements et les *airs chéris* « Où peut-on être mieux ?... » et « Vive

(1) Archives nationales, F. 7, 6308, dossier 6418.
(2) *Ibid.*

Henry quatre ! », qu'on chantait en chœur ? Dans tous les cas, l'enthousiasme de l'exalté gentilhomme prit de telles proportions qu'il fut menacé d'une expulsion scandaleuse.

C'est alors que Dumesnil intervint, pour emmener le perturbateur et éviter à son parti l'humiliation de voir un de ses plus honorables champions conduit au poste. Malheureusement, en route, le bretteur rencontra dans les couloirs un officier d'État-Major, qui se permit de dire que le Monsieur qu'on entraînait devait être fou ou ivre. Déjà Dumesnil avait maltraité et provoqué l'homme aux fâcheux commentaires, lorsque celui-ci fut envoyé aux arrêts par le colonel du 5e régiment (1).

A cette époque, Dumesnil ne veillait pas seulement au théâtre, pour défendre les intérêts du gouvernement de Louis XVIII. Il avait aussi l'œil ouvert en ville. Dans les premiers jours de mars, au moment où l'on venait d'apprendre le débarquement de Napoléon, ce fut lui qui informa la Préfecture du Calvados des cris séditieux de *Vive l'Empereur!* proférés par plusieurs étudiants en droit à la sortie d'un cours et à l'Hôtel des Postes (2).

En même temps, il organisait un corps de volontaires royaux. S'il faut s'en rapporter au *Journal*

(1) Brouillon de lettre du Préfet au Directeur général de la police. Archives du Calvados, T, Théâtre, ans VIII-1833. — Lettre du sieur Debonnaire, commissaire de police, au Maire. Archives municipales; Rixes.

(2) Lettre adressée par Dumesnil à l'Hôtel de la Préfecture. Archives du Calvados.

du Calvados (n° du 15 mars 1815), la tâche lui aurait été facile. Suivant cette feuille, la plupart des jeunes gens se faisaient inscrire « pour marcher « contre l'aventurier de l'île d'Elbe. Tous se « montraient avec la fleur de lis ou une cocarde « blanche à leur boutonnière ».

Avec eux, Dumesnil, qui prenait le titre de lieutenant-colonel, se dirige sur Paris. Mais, en arrivant à Évreux, il apprend que Bonaparte est entré dans la capitale. Obligé de se replier sur Caen avec sa troupe, il ne renonce pas, pour son compte, à la lutte : car il venait d'être informé que le duc de Bourbon et le prince de la Trémouille réunissaient des forces dans la Vendée. C'est en essayant de les rejoindre qu'il passa à La Flèche, où il fut arrêté le 5 avril 1815.

L'histoire de sa captivité a donné lieu aux plus fantaisistes et contradictoires récits. Il faut lire tout d'abord, sur son prétendu martyre, les souvenirs qu'il nous en a laissés lui-même, dans un numéro exceptionnel du *Journal du Calvados* consacré tout entier à la justification et à l'éloge de Dumesnil (1).

« Il (c'est ainsi que Dumesnil, qui tient la plume, « parle de lui dans cet article) se rend à La Flèche, « où il est bientôt arrêté par ordre du Ministre de

(1) C'est le numéro 64, du 12 août 1815, tirage à part où l'on a retranché, du numéro ordinaire destiné aux abonnés, un certain nombre d'articles pour faire place à celui que Dumesnil avait rédigé lui-même, pour expliquer sa conduite dans l'affaire du 30 juillet et se justifier de différentes aventures de sa vie agitée.

« la Police générale, *comme coupable de manœu-* « *vres attentatoires au Gouvernement* du Corse. « Cependant, le Ministre lui fait offrir sa liberté s'il « veut prêter le serment de fidélité à Bonaparte. Il « le refuse, et tant d'honneur et de courage lui « attire bientôt toute la colère de nos tyrans. On « renchérit sur les maux de sa détention; on le met « au secret le plus rigoureux ; on le sépare des « vivants ; on ne lui permet même plus de voir sa « femme. Ce n'est pas tout. Comme pour mettre le « comble à son infortune, on s'empare de Mme Du- « mesnil. On la conduit de prison en prison à Paris « dans une *cage* de poste, entre deux gendarmes. « Elle pense expirer de fatigue et de douleur, au « milieu des tortures d'un interrogatoire qu'on lui « fait subir, depuis huit heures du soir jusqu'à « trois heures du matin. La police enfin s'adoucit. « Mme Dumesnil est rendue à la liberté. Bonaparte « abdique ; M. Dumesnil y est rendu lui-même ».

Voilà ce que Alexis Dumesnil écrivait, au mois d'août 1815, au moment où il avait à se faire pardonner un acte de violence, qui venait de scandaliser les plus dévoués royalistes. Et voici ce que, sur le même sujet, il imprimait, en 1830, dans son deuxième tome des *Mœurs politiques au XIXe siècle* : « Bonaparte ne cherchait qu'à rompre avec « douceur les desseins de ses ennemis ; il ne devait « pas tomber un seul cheveu de ma tête. Des « soins généreux me furent prodigués, dans la pri- « son même, par les hommes du pouvoir. Mon sort, « en un mot, fut aussi doux qu'il pouvait l'être ».

Comment d'ailleurs l'auteur de la lettre du 25 avril, adressée au sous-préfet de La Flèche, aurait-il pu s'attirer les rigueurs du gouvernement impérial ? (1) Dumesnil y disait en propres termes, avec une humilité qui ne lui était pas coutumière : « Je « ne suis point un frondeur ; je n'ai point l'intention « de braver l'autorité. L'homme sage ne court pas « au-devant du péril... » Et, après avoir déclaré qu'entre les deux propositions qu'on lui faisait : « prêter le serment de fidélité à l'Empereur », ou « être mis sous la surveillance de la haute police », il optait pour la seconde, il ajoutait : « Je vous « prie, Monsieur, de vouloir bien adresser textuel- « lement ma réponse à M. le préfet, en le suppliant « de la transmettre à son Excellence le duc « d'Otrante, ce ministre sage et éclairé, dans lequel « je dois avoir une juste confiance ».

Un tel hommage à un tel homme valait une sauvegarde à l'étrange royaliste qu'était Dumesnil. Quant à l'atroce interrogatoire que la jeune femme du bretteur aurait subi, voici à quoi il s'était borné. Le 12 juin 1815, elle comparut librement, amenée, de l'Hôtel du Dauphin où elle demeurait, par un commissaire de police, devant le maréchal de camp, commandant le département de la Sarthe, Michel Houdebert, procureur impérial, et le préfet du même département. Interrogée avec la plus grande courtoisie, elle reconnut les pièces qu'on lui présenta et donna des explications, qui justifiè-

(1) Archives nationales, F. 7, 6308, dossier 6418.

rent sa présence dans une ville où son mari était détenu (1).

Malgré les contradictions que l'on rencontre sous la plume de Dumesnil, nous voulons bien croire, comme il le prétend, qu'à sa sortie de prison il rejoignit Monsieur aux environs de Paris, dans le camp des alliés, et que, secondé de deux gardes du corps, il fit arborer le drapeau blanc à Versailles. Il revint ensuite à Caen reprendre le commandement de ses volontaires royaux qui, selon ses propres expressions « le regardaient bien moins comme leur lieutenant-colonel que comme un père qui avait toute leur confiance ».

La bonne opinion qu'il avait de lui-même était d'ailleurs partagée par la rédaction du *Journal du Calvados*. A propos de sa figuration dans l'état-major du duc d'Aumont, lorsque celui-ci fit son entrée solennelle à Caen, après son débarquement à Arromanches, cette feuille disait de lui : « Oh ! « que de fois, dans ces derniers temps d'oppression « et de terreur, nous avons désiré que M. Dumesnil « fût parmi nous ! Mais les scélérats, ils redoutaient « cette tête puissante dont les ressources se multi- « plient en raison du péril. Aussi ont-ils persécuté, « enfermé, torturé M. Dumesnil pendant trois mois. « Toutefois, ce sont bien moins ses malheurs qui « nous étonnent que sa constance et son grand « caractère ; ils ne se sont jamais démentis ! » (2)

(1) Archives nationales, F. 7, 6308, dossier 6418.
(2) Numéro du 19 juillet 1815.

Quelques jours après, cette « tête puissante » eut l'idée d'organiser une expédition armée qui devait entraîner, pour le département, la perte d'un administrateur d'une haute capacité et d'une rare énergie.

Le comte Frédéric-Christophe d'Houdetot, qui descendait d'une ancienne et illustre famille de Normandie, avait été, sous l'Empire, auditeur au Conseil d'État, sous-préfet, puis préfet du département de l'Escaut en 1808 et du département de la Dyle en 1813. A la Seconde Restauration, plusieurs royalistes de ses amis, dans l'intérêt du gouvernement de Louis XVIII, qui se voyait aux prises avec de redoutables difficultés, obtinrent de lui qu'il voulût bien accepter la préfecture du Calvados. Homme de cœur, il ne se laissa fléchir que pour mettre son dévouement au service de son pays dans des heures critiques.

A peine installé dans ses fonctions, le 24 juillet 1815, le voilà en présence des incroyables prétentions des armées prussiennes, qui occupaient la ville et le département. Dès le 3 ou 4 août, il reçoit, de l'Intendant Prussien, M. Foss, une lettre qui l'informe qu'on exigera, du Calvados, une contribution « de 5.200.000 francs, payable en six semaines sous peine d'exécution militaire ». Le 6 août, le comte d'Houdetot répond « qu'il se refuse « absolument à obtempérer à cette réquisition « exorbitante et qui violait si outrageusement les « conventions consignées dans la note du 24 juillet « signée par les quatre ministres des puissances ».

Aussitôt on lui communique un ordre du roi de Prusse, qui lui annonce qu'on sévira d'abord contre lui. Alors le préfet de répliquer simplement : « Je suis prêt à tout ! » (1).

Outre les cinq millions, nos bons alliés réclamaient la fourniture de 600 chevaux, toujours aux frais du Calvados. Ce n'est pas tout. Ils avaient la prétention d'avoir une table copieusement et luxueusement fournie. Une lettre du commandant de place prussien au maire de Caen, du 18 août 1815, commençait ainsi : « J'ai le droit de demander « huit couverts par jour et de déjeuner et dîner « comme la première famille de France ». Et voici comment, d'après d'autres pièces, il entendait que l'on composât son menu personnel (2). Au déjeuner, il lui fallait « deux plats de viande, deux plats de légume et du dessert, du café, de l'eau-de-vie, de la liqueur et 4 bouteilles de vin. »

Pour les aliments et la boisson, les soldats ne se montraient pas moins exigeants que leurs chefs... « Les Prussiens ont désolé la plupart des lieux où « ils ont passé, écrivait le préfet du Calvados au « Ministre de l'intérieur le 7 août 1815. S'ils conti- « nuent à se conduire ainsi, il n'y a aucun doute « qu'ils ne portassent, dans les campagnes, l'exas- « pération jusqu'à la révolte. Une des principales « causes du mécontentement et de la mauvaise con- « duite des Prussiens est de ne trouver, dans beau-

(1) Caen, 5 août 1815. Brouillon du Préfet. Papiers d'Houdetot.

(2) Lettre du Maire, du 3 octobre 1816. Archives municipales ; Copie de lettres, t. XVI, n° 797.

« coup de lieux, que du cidre pour boisson. Il serait « cependant impossible de leur procurer du vin et « de la bière dans un pays où ils sont si rares. Il « serait urgent qu'on fît entendre aux chefs de « l'armée prussienne l'indispensable nécessité où « seront leurs troupes de s'accommoder de l'unique « boisson du pays. »

Ne tenant compte ni de la résistance du préfet, ni des observations du Gouvernement, les généraux prussiens adressaient maintenant directement aux maires l'ordre d'obtempérer aux réquisitions, sous peine d'exécution militaire.

« Il ne me reste plus qu'à protester formellement « contre les abus de la force, disait encore le préfet « aux Ministres de l'intérieur et de la police... Ma « présence dans le département va devenir inutile « puisque eux seuls commandent... Je n'ai donc « plus rien à ménager avec les autorités prus- « siennes, et je suis prêt à tout... »

Voilà bien la résignation d'un homme brave, décidé à tous les sacrifices personnels, mais profondément découragé par l'inertie d'un gouvernement qui se sentait à la merci de ce qu'on appelait les *alliés* (1).

Le courageux préfet ne s'était pas trompé. C'était bien lui que les Prussiens considéraient comme l'ennemi à terrasser. Le 30 août, pour le contraindre à accorder la réquisition de 600 chevaux et de 5 millions, ils envahissent son hôtel. Quelques-uns,

(1) Lettre du 25 août 1815. Papiers d'Houdetot.

pénétrant dans le cabinet du haut fonctionnaire, le menacent de leurs armes et le somment, inutilement, de céder. D'autres, pendant ce temps-là, se répandent dans les jardins où ils font un dégât considérable, arrachant plantes et légumes qu'ils jettent par-dessus les murs (1).

Cet acte de sauvagerie eut cela de bon qu'il tourna au désavantage des Prussiens. Le préfet du Calvados s'en plaignit dans des termes si indignés, que le Gouvernement se décida enfin à agir. Il y eut un arrangement qui fit cesser les réquisitions en tout genre. Grâce au sang-froid et à la vaillante résistance du comte d'Houdetot, aucune contribution ne fut exigée. Les établissements publics furent respectés, et le musée de Caen échappa au pillage (2).

L'homme, dont l'énergie avait triomphé des alliés, ne pouvait trouver grâce aux yeux d'Alexis Dumesnil, qui appartenait à la catégorie des exaltés, plus royalistes que le roi. Comme chef de la petite troupe irrégulière de volontaires royaux, il avait eu d'ailleurs à souffrir des premiers actes de l'éminent administrateur. Dès le 20 juillet, peu de jours après son installation, le nouveau préfet avait reçu du duc d'Aumont, commandant de la 14e division, un ordre qui lui enjoignait de délivrer, sur-le-champ, dans les magasins du département, pour le corps des volontaires, un nombre considérable d'effets d'armement et d'équipement. Le comte

(1) Esnault: *Mémoires*, t. I, p. 281.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 282.

d'Houdetot, qui se défiait avec raison de cette troupe suspecte, n'hésita pas à rayer, sur la liste, la plupart des objets demandés. Au bas de la pièce, envoyée par le duc d'Aumont, il a même laissé une note qui en dit long sur le cas qu'il faisait des capacités du commandant de la 14e division. « Cet ordre « a éprouvé la résistance qu'il devait rencontrer à « cause de l'incompétence de M. le duc d'Aumont. « J'ai seulement fait donner 100 paires de souliers, « et les volontaires royaux ne m'ont pas pardonné « de n'avoir pas disposé d'une chose que le Ministre « m'avait ordonné de conserver ».

Tel fut le premier grief qui indisposa contre le préfet ce qu'on peut appeler la bande de Dumesnil. Voici le second. Le duc d'Aumont, dont la politique était intransigeante, venait, en sa qualité de commissaire extraordinaire du roi, de destituer et de remplacer les commissaires de police de la ville de Caen. Aussitôt le préfet reçoit, du Ministre de la police, l'ordre de réintégrer les fonctionnaires destitués.

Inspiré seulement par un sentiment du plus pur patriotisme, le comte d'Houdetot aurait voulu qu'on essayât de concilier le bien du service avec la dignité du commandant de la 14e division. Car il avouait lui-même, en toute franchise, que deux des commissaires destitués ne lui paraissaient pas dignes des fonctions qu'on allait leur rendre (1).

(1) Brouillon de lettre adressée le 30 juillet 1815 au Ministre de la Police. Papiers d'Houdetot.

Mais les ordres étaient donnés ; le mal était fait, et c'est le préfet, si loyal et désintéressé, qui allait en souffrir le plus.

En attendant que l'hôtel de la Préfecture fût en état de le recevoir lui et sa maison, le comte d'Houdetot occupait en ville un modeste appartement. C'est là qu'il travaillait, dans la soirée du 30 juillet, lorsque, tout à coup, vers dix heures et demie, une troupe armée pénétra dans son cabinet. Tous les hommes qui la composaient étaient en uniforme et avaient l'épée nue à la main. Ils étaient commandés par Alexis Dumesnil, qui demanda au préfet de lui livrer les pièces relatives à la réintégration des commissaires de police. Sur le refus du comte d'Houdetot, une partie de la bande sortit et se rendit dans les bureaux de la préfecture, où elle obligea le secrétaire à lui remettre toute la correspondance officielle concernant l'affaire.

Ceux des volontaires qui étaient restés chez le préfet continuèrent de l'insulter et de le menacer. Par sa patience et son sang-froid, le haut fonctionnaire réussit à calmer ces forcenés, qui commençaient d'ailleurs à comprendre ce qu'il venait de leur dire sur la gravité et l'indignité de leur conduite.

Dans la lettre, qu'il adressa le lendemain 31 juillet au Ministre de la police, le comte d'Houdetot n'oublia pas de constater que les jeunes gens qui avaient envahi son domicile « avaient fait un repas « dont l'effet a sûrement été d'égarer une partie de « leur raison ».

Une fois de plus nous remarquons que les excès, commis par Alexis Dumesnil, avaient toujours été accomplis sous l'influence de l'ivresse. Le préfet n'ignorait pas qu'il n'y avait là qu'une circonstance atténuante ; mais, dans l'intérêt de l'apaisement des partis, il conseillait au Ministre de ne pas donner suite à l'affaire.

« Ce matin, écrit-il, j'apprends que les hommes, « qui se sont sentis coupables d'une telle violation « envers le magistrat que le Roi a honoré de sa « confiance, ayant promptement reconnu la gravité « de ce délit et les peines qu'ils pourraient encourir, « sont sortis à l'instant de la ville et peut-être, à ce « que l'on croit, ont été s'embarquer à la côte. Je « dois peut-être m'estimer heureux que cette « jeunesse turbulente, se rendant en partie justice « à elle-même, s'éloigne de son pays et de ses « familles... Si les hommes qui ont violé mon « domicile eussent été arrêtés, il eût fallu choisir « entre l'indulgence et l'avilissement de l'autorité « d'une part, ou la sévérité et peut-être la guerre « civile de l'autre ».

L'homme de bon conseil qu'était le comte d'Houdetot se faisait de cruelles illusions. Car ses insulteurs n'avaient quitté ni le département, ni même la ville. Au 25 août 1815, Alexis Dumesnil avait repris le commandement du petit noyau de volontaires qui était resté au Château (1). Et sa présence

(1) Rapport du Préfet aux Ministres de l'Intérieur et de la Police. Papiers d'Houdetot.

à la tête de ce corps allait placer le préfet dans une situation doublement intolérable. D'abord, sa dignité personnelle était atteinte par l'effronterie de celui qui le narguait, après avoir envahi son domicile. Ensuite, comme fonctionnaire, il se verrait exposé aux redoutables représailles des Prussiens. Car le général Rœderer, qui commandait à Évreux, venait de le mettre en demeure de procéder au désarmement des volontaires royaux de Caen. Avec un haut sentiment de patriotisme, le comte d'Houdetot se refusa à profiter de l'intervention prussienne, pour exécuter une chose qui lui semblait devoir s'effectuer de concert entre les autorités françaises.

Il répondit donc au général de l'armée d'occupation qu'il n'avait pas à se mêler de ce qui concernait le militaire. C'était au duc d'Aumont d'agir. Mais, dénué de tout sens politique et ultra jusque dans les moelles, le duc s'obstinait à conserver le corps des volontaires, qu'il avait la prétention de faire considérer comme Garde Nationale.

« Les choses en étaient là, écrit le comte d'Houdetot dans son rapport du 25 août 1814, lorsque « le commandant prussien, hier, au moment où M. le « duc d'Aumont montait en voiture pour se rendre « à Paris, fit signifier qu'il allait désarmer le corps « de Volontaires royaux. Cette opération n'était pas « sans quelque danger pour la ville, non que cette « petite troupe fût en état de faire résistance, mais « parce que l'esprit d'exaltation de quelques offi- « ciers, et entre autres d'un sieur Dumesnil (dont « j'ai eu l'honneur d'entretenir V. E. il y a peu de

« temps et qui est resté chef de bataillon de ce petit « corps) me faisait craindre quelque entreprise « téméraire et qui eût pu amener de grands maux « sur la ville. Le départ du duc d'Aumont sur ces « entrefaites ayant laissé au général Saint-Simon « le soin de pourvoir aux mesures à prendre dans « cette circonstance délicate, il eut la présence « d'esprit de se mettre sur-le-champ à la tête de « cette petite troupe. Il l'a conduite au bord de la « mer et l'a fait embarquer pour Cherbourg, et par « ce moyen a su utiliser une réunion d'hommes, « qui n'avait ici que les plus graves inconvénients ».

Le préfet du Calvados pouvait donc se croire à jamais débarrassé de l'aventurier, dont les entreprises avaient toujours été funestes, tant à la ville de Caen qu'au département. Mais son espoir devait encore être déçu. Avec son ordinaire véracité, Alexis Dumesnil, dans son autobiographie, nous représente l'expulsion, opérée par le général Saint-Simon, comme une expédition que lui, Dumesnil, aurait organisée librement dans l'intérêt du gouvernement des Bourbons.

« Il reçut, dit-il, l'honorable mission d'aller avec « onze cents hommes défendre la ville de Cherbourg « contre les Prussiens. En effet, il occupa avec ce « peu de troupes les forts Havré, Descouplets, « Kerkeville et les mit en état de résister aux « attaques de l'étranger... ».

Avec sa bonne foi coutumière, le mémorialiste caennais, Esnault, donne un démenti formel à cette explication fantaisiste de Dumesnil. Il s'étonne en

effet (t. I des *Mémoires*, p. 280) du « départ pour Cherbourg de cette troupe de jeunes gens qu'on appelle royaux ». Qu'y auraient-ils fait puisque les Prussiens étaient déjà maîtres de la ville et de ses fortifications ? L'occupation des forts du port de guerre par les volontaires était une invention de Dumesnil, qui n'eut rien de plus pressé d'ailleurs que de regagner, à Caen, son domicile de la rue Neuve-des-Carmélites.

Son retour inattendu dans le chef-lieu du Calvados fut considéré par le comte d'Houdetot comme une sorte d'insulte personnelle. La situation devenait pour lui insupportable, et il s'en plaint amèrement au Ministre de l'Intérieur.

« Monseigneur, je vous supplie de vouloir bien « faire agréer au Roi ma démission de la place de « préfet du département du Calvados. Les difficultés « que je puis avoir avec les chefs Prussiens sont de « nature à ne point durer longtemps. J'éprouve ici « d'autres difficultés que je ne puis surmonter et « qui m'empêchent d'y pouvoir rester plus long- « temps avec utilité et honneur. Il a fallu que j'en « fusse bien intimement convaincu pour me porter « à la démarche que je fais. Je serai très recon- « naissant, Monseigneur, de l'intérêt que vous « voudrez bien prendre au prompt succès de ma « demande ».

On voit combien cet honnête homme avait hâte d'échapper à la situation que lui faisait la politique équivoque du duc d'Aumont, blâmant officiellement, du bout des lèvres, les excès d'une bande d'exaltés,

qu'il regardait, au fond, comme de précieux collaborateurs. Cependant, ce ne fut pas sans peine que le comte d'Houdetot parvint à quitter ses fonctions. Par son esprit bienveillant, par sa loyauté, par les services qu'il avait rendus tant au département qu'aux particuliers, il s'était formé, autour de lui, une telle atmosphère de sympathie, que tout le monde s'employait pour l'obliger à rester dans le pays.

Mais la résolution de l'excellent fonctionnaire était inébranlable. Au gouvernement, il ne pouvait faire sa confession complète, dire les vraies causes d'un découragement qui allait jusqu'au dégoût. Devant un ami, qui s'obstinait à lui faire retirer sa démission, il lui était plus facile d'ouvrir enfin complètement son cœur. Et, dans une lettre intime à un homme qu'il appelle : *mon cher Prosper*, ce loyal caractère nous a laissé une page, dont il nous faut offrir quelques fragments à l'appréciation du lecteur.

« Vous sentez bien que je ne crains rien de mes
« relations avec les Prussiens, ni leur arrestation,
« ni leur enlèvement qui serait pour moi un repos.
« Au reste, s'ils me destinent quelque gentillesse
« de ce genre, ils l'auront exécutée avant la
« réponse du Ministre. Mais, je ne puis, ni comme
« homme, ni comme magistrat, rester dans une
« position où ma dignité est inévitablement frois-
« sée, mon honneur compromis... Je ne puis reve-
« nir contre l'indulgence dont j'ai usé envers les
« hommes qui m'ont offensé. Toute recherche sur

« cette affaire serait maintenant aussi impolitique « et paraîtrait plus odieuse que le lendemain de « leur offense. Je ne puis, cependant, oublier leurs « menaces armées, ni me retrouver avec eux sans « lâcheté, sans les inviter à fouler encore aux « pieds le respect dont ma place doit être entourée. « J'avais pensé que le duc d'Aumont les empêche- « rait de reparaître. Lui seul le peut et le doit ; et « moi je ne devais pas le lui rappeler. Cependant, « on en voit à Caen. Le duc, lui-même, est venu, « hier, me lire une lettre de Paris, par laquelle son « aide de camp, M. de la Barthe, lui mande qu'il a « arrangé cette affaire avec le duc d'Otrante, qu'il « y a eu tant de ces petits excès qu'on ne peut y faire « attention, et, qu'enfin, il suffira de gronder le « plus coupable... »

Le comte d'Houdetot n'était pas homme à accepter les misérables compromis, dont pouvait se contenter la conscience d'un Fouché. Aussi, achève-t-il sa lettre par cette profession de foi décisive et dédaigneuse.

« Je ne veux pas rester dans un pays où règnent « la haine et les passions, où les lois sont sans « forces, les magistrats sans appui, où le courage « est inutile, la modération méprisée et la généro- « sité méconnue. Je veux secouer la poussière de « mes vêtements et courir, dans quelque coin, pleu- « rer en paix les malheurs de mon pays et me « laver des souillures de l'esprit de parti, que « j'abhorre ».

Obligé de donner un successeur à un préfet, qui

laissait dans le département des regrets unanimes, le gouvernement de Louis XVIII dut faire quelques réflexions sur le danger que lui faisait courir la turbulence de partisans trop dévoués. D'ailleurs, le Ministre de l'intérieur avait certainement gardé le souvenir d'une lettre, du 8 octobre 1815, où le démissionnaire lui avait conseillé de se méfier de certains hommes « qui veulent, à tout prix, des « troubles, dans l'espérance de s'y créer une exis- « tence qu'ils n'ont su mériter, ni par leurs talents, « ni par leurs services », Car, si l'on n'osa pas se débarrasser franchement d'Alexis Dumesnil, on résolut cependant de l'éloigner de la ville, où il avait si souvent exercé ses dommageables talents d'agitateur. Mais l'ex-commandant de volontaires refusa le grade de capitaine, que lui conférait le roi dans la Légion de la Lozère.

« Le sieur Dumesnil, natif de Caen, écrivait le « duc de Feltre au comte de Cazes, secrétaire d'État, « a refusé d'obéir aux ordres du roi, qui avait « daigné le nommer capitaine dans la Légion de la « Lozère (1). Sa Majesté a fait prononcer sa réforme « sans traitement. Cet individu, connu pour la vio- « lence de son caractère et la conduite qu'il tint, « en juillet 1815, envers le comte d'Houdetot, pré- « fet, pour le roi, du Calvados, me semble devoir « être l'objet d'une surveillance spéciale. Il est, « aujourd'hui, rayé de l'état militaire ».

(1) Lettre du 22 avril 1815. Archives nationales, F. 7, 6308, dossier 6418.

C'était un coup droit porté à l'escrimeur, qui riposta aussitôt, en rompant (on peut le dire au propre et au figuré), avec la Seconde Restauration. Voici d'ailleurs comment, avec sa subtilité ordinaire, il donna à cette disgrâce l'apparence d'un acte de fière indépendance.

« On ne craignit pas, dit-il dans son autobiogra-
« phie, d'essayer, auprès de Dumesnil, une sorte
« de séduction ; on voulut l'attirer dans les rangs
« d'une société ou affiliation, qui, depuis, semble
» avoir couvert la France entière d'un mystérieux
« réseau. Fidèle à la patrie, et bien plus jaloux
« d'honneur que d'or ou de pouvoir, Dumesnil
« s'indigna l'orsqu'il entendit le mot de *congréga-*
« *tion*, et, de cette époque, date sa séparation
« d'avec le parti monarchique. Dumesnil ne voulut
« plus même entendre parler des plus légitimes
« récompenses. C'est ainsi qu'il refusa la croix,
« une épée et un brevet d'honneur que les géné-
« raux Guérin de Toquigny et Puteaux, qui com-
« mandèrent successivement la 14e division mili-
« taire, dans l'espace de quelques mois, avaient
« voulu lui décerner. Rentré dans le repos de la
« vie civile, Dumesnil s'occupa de la composition
« d'une histoire de Philippe II ».

Voilà donc Dumesnil passé dans les rangs de l'opposition. Et nous devons reconnaître qu'il y resta fidèle. Il y aura, désormais, unité dans sa vie politique ou privée. Complètement libre, sans attache avec le pouvoir, il se fait une existence indépendante d'homme de lettres. Outre les nombreux

ouvrages qu'il publie en librairie, il donne des articles à plusieurs périodiques. Pendant deux ou trois ans, il collabore au *Mercure*. Il devient aussi rédacteur de l'*Album* lorsque ce journal, fondé par Grille avec le concours de Thiers et d'Audrieux, passe sous la direction de Magallon.

Tout d'abord, Dumesnil se contente de publier, dans cette feuille, d'inoffensives critiques (1). Mais, revenant vite à son genre favori, s'il fait la fortune du journal par la violence de ses attaques, il ne tarde pas à en compromettre l'existence avec ses diatribes contre de hauts fonctionnaires.

C'est ainsi que, le 8 février 1823, Dumesnil comparut devant le tribunal de police correctionnelle, pour avoir inséré, sous le titre de *Tribulations de l'homme de Dieu*, un article dans lequel le gouvernement de Louis XVIII avait cru voir un outrage contre l'abbé Frayssinous, grand maître de l'Université. A côté de lui, le sieur Magallon était poursuivi « comme éditeur responsable et rédacteur-propriétaire de l'écrit périodique ». Par jugement du 23 février 1823, le tribunal condamna Magallon à treize mois d'emprisonnement et 2.000 francs d'amende ; Alexis Dumesnil eut un mois d'emprisonnement et 150 francs d'amende.

Au cours de l'audience du 8 février, Dumesnil avait obtenu, du président, la permission de présenter, après le plaidoyer de son avocat, quelques

(1) Par exemple, son compte rendu sur la *Conjuration de Macijowike*, dans le numéro du 25 octobre 1822.

observations écrites. Voici comment, dans son autobiographie, il raconte cet incident.

« Dumesnil parut, devant le tribunal, dans l'atti-
« tude qui convenait à un homme tel que lui ; sa
« défense, modèle de franchise et de noblesse,
« aurait été faite pour contribuer à ouvrir les yeux
« au parti que de si notables défections affaiblis-
« saient tous les jours. Néanmoins, il fut condamné
« à un mois de prison. Nous avons entendu dire
« qu'un homme de lettres, lié avec lui, mais crai-
« gnant de se compromettre s'il allait le voir, se
« borna à lui envoyer, par un tiers, son compli-
« ment de condoléance. « Dites-lui, répondit Du-
« mesnil, que je suis plus libre à Sainte-Pélagie
« qu'il ne le sera jamais dans son cabinet ».

Dans le deuxième tome de son ouvrage : *Les Mœurs politiques,* Dumesnil a donné le texte du discours qu'il prononça devant ses juges. On y trouve un langage fier et courageux, surtout dans la partie où il se déclare l'ennemi irréconciliable des Jésuites (1).

Les procès de presse ont cela de remarquable qu'ils font beaucoup plus de tort aux Gouvernements qui les intentent, qu'aux délinquants que l'on poursuit. Pour être même plus exact, il conviendrait d'ajouter que tout le profit en revient aux auteurs de l'ouvrage ou des articles incriminés. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver à Alexis Dumesnil. Plus que ses nombreux écrits, déjà

(1) Voir aussi sur ce procès : *Le Moniteur universel* des 12 et 24 février 1823.

parus en librairie, sa condamnation à un mois de prison contribua à le faire connaître du public. C'est peut-être même à cette réclame, le représentant comme un persécuté, qu'il dut l'accueil qu'il trouva chez Victor Hugo. Sans être l'un des familiers les plus assidus de la maison, il y était reçu avec assez de bienveillance pour qu'il pût se permettre d'y introduire un étranger. Lors de la lecture de la fameuse préface de *Cromwell* en 1827, c'est lui, en effet, qui présenta, au cénacle de la rue de Vaugirard, un de ses compatriotes : de Chênedollé, auteur du *Génie de l'Homme*. Dans une note relative à cet incident, Sainte-Beuve a consigné ce souvenir que le poète normand « avait écouté en silence » l'illustre lecteur et « avec une admiration qui lui avait paru un peu étonnée » (1).

Alexis Dumesnil figura-t-il aussi parmi les auditeurs privilégiés qui furent assez heureux pour entendre la lecture de *Marion Delorme*, un soir de juillet 1829 ? A propos de la réunion, plus nombreuse qu'en 1827, son nom n'est pas compris dans la liste des célébrités, que donne l'auteur du compte rendu inséré dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* (page 282 du tome II). Malgré la petite notoriété que pouvait avoir acquise l'écrivain bas-normand, on ne s'étonnera point de ne pas le voir mentionné dans une nomenclature qui commençait par Balzac, Eugène Delacroix, Alfred

(1) Sainte-Beuve : *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire*, note de la page 315 du tome II.

de Musset, Alexandre Dumas, Alfred de Vigny, Sainte-Beuve. Peut-être était-il compris dans l'*etc.* qui clôturait cette glorieuse énumération. Peut-être aussi s'était-il déjà aliéné la bienveillance du cercle de Victor Hugo.

Son exclusion s'expliquerait peut-être par ce fait qu'au bretteur assagi avait succédé un brutal polémiste. La violence de son caractère se manifestait, maintenant, dans des attaques personnelles et de belliqueux systèmes, qui durent lui fermer la porte de certains salons où il avait été reçu amicalement.

Voici, par exemple, ce qu'il dira du fameux roman de Sainte-Beuve : « Quelque autre écrivain, « de peur qu'on ne s'y trompe, a mis à la tête de « son livre le mot *volupté*, et s'est cru le droit « apparemment de faire un cours de niaise et mys- « tique débauche. Et, il faut le dire, l'auteur d'un « si misérable ouvrage, écrit d'un style si barbare « et si grotesque, nous rappelle involontairement « ces pauvres diables, dont parle Voltaire, qui « suent d'ahan, dans leurs greniers, pour chanter « la volupté » (1).

A propos de *Notre-Dame de Paris*, il écrira : « Il n'est pas jusqu'au nom d'une cathédrale « fameuse qui n'ait servi de titre à d'obscènes com- « positions » (2).

Sur l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, il

(1) *Épreuves sociales de la France*, p. 231.
(2) *Ibid.*, p. 231.

publiera, entre autres aménités : « Au milieu de tant « de mensonges, dont fourmille cet ouvrage, je « veux aussi noter les lâches calomnies dont « M. Thiers essaye de flétrir la mémoire du comte « de Frotté, évidemment pour justifier Bonaparte « de l'assassinat de ce chef royaliste » (1).

Pour les passages où il ne s'attaque plus à des individus, mais à des collectivités, voici un échantillon de sa manière : « Avec les vieux pouvoirs, « nous allons à un despotisme de mort ; avec les « nouvelles théories, nous courons au chaos ; tout « sage conseil nous est refusé, toute voie de salut « nous est interdite. Et le moyen qu'il en soit autre- « ment après cette pluie de chenilles, que nous « avons vu tomber sur la France, et tout à coup la « couvrir de doctrinaires, de romantiques, de saint- « simoniens, de jésuites, de fouriéristes ». C'est surtout contre le romantisme qu'il exécute une charge furieuse (2).

Il lui reproche « la dépravation du goût qui emporte nécessairement celle des mœurs et de l'esprit ». Et il ne lui accorde même pas l'excuse du talent littéraire.

« Ce sont ces écrivains sans pudeur, sans études, « je dirais volontiers sans lettres, qui osent se don- « ner pour des modèles privilégiés de toutes sortes « de perfections » (3).

(1) *Épreuves sociales de la France*, p. 240.

(2) *Ibid.*, p. 225.

(3) *Histoire de l'esprit public en France*, p. 122 et 151.

Il ne se contente pas de généralités. Car les grands noms du romantisme, H. de Balzac, Georges Sand, Lamartine, Victor Hugo, reçoivent les éclaboussures de son encre empoisonnée. Leur devancier et initiateur, Chateaubriand, a sa large part de réprobation :

« On peut dire, écrit Dumesnil dans les *Épreuves* « *sociales de la France* (page 265), que l'auteur du « *Génie du Christianisme* est un des hommes qui « ont fait le plus de mal à la religion. Son livre « parut à la fin d'une grande et terrible épreuve, « lorsque les esprits, encore tremblants, ne voyaient « de salut que dans le retour à une piété solide. Or, « que fait-il pour suivre cet ordre de la Providence, « et rendre profitable la plaie encore saignante du « châtiment ? Au lieu de nous rappeler à la sévé- « rité des anciennes croyances, aux sources pures « de la doctrine de Jésus-Christ, cet écrivain scepti- « que ne voit, dans la religion de ses pères, qu'un « sujet heureux à traiter ; et, la couvrant de je ne « sais quel vernis de paganisme et d'idolâtrie, « il déguise, sous la vaine pompe des cérémonies « religieuses, l'éternelle vérité qui fait notre loi. « Voilà de quelle manière le change nous a été « donné, encore une fois, sur la vraie religion, et « comment nos dévots ont mis d'abord au nombre « de leurs lectures édifiantes de romanesques « amours de sauvages et de honteuses réminis- « cences d'inceste. Et, tandis qu'ils puisaient dans « le *Génie du Christianisme* le goût des processions « et des encensements, et ce déplorable fanatisme

« des rites, qui sera bientôt notre seule religion, « des hommes, d'une foi plus douteuse encore, se « laissaient aller, avec l'auteur d'*Atala*, à cette « *religiosité* sans conséquence, qui nous a donné, « plus tard, la sacrilège folie du néo-christia- « nisme. »

Il ne serait pas surprenant que cette virulente apostrophe eût été inspirée à Dumesnil par un sentiment de jalousie d'auteur. Bien que perdu dans la foule des écrivains estimables de son temps, il avait osé se mesurer avec le géant de lettres qui venait de conquérir une si haute place, grâce au colossal succès du *Génie du Christianisme*. Par la publication de son *Esprit des religions*, en 1810, il avait osé jeter une sorte de défi à l'écrivain qui, depuis l'apparition de son grand ouvrage de 1802, avait opéré une sorte de révolution dans les lettres et dans les consciences.

Si l'auteur normand avait eu le moindre sentiment des proportions, il aurait dû se contenter de la part d'attention que lui avait accordée la critique pour son livre de début. Un long et favorable article de Dussault dans le *Journal des Débats* du 10 février 1811, des polémiques où son nom figurait à côté de celui d'un Lamennais, avaient fait, autour de son ouvrage, un bruit dont un débutant modeste aurait été fier. Mais quel apport de louanges aurait pu satisfaire un homme qui disait lui-même de ses livres, dans son autobiographie : « Ils « brillent à la fois par la sagesse du plan, la singu- « lière élégance des proportions, et par une vigueur

« et un éclat de pinceau dont bien peu de productions de la nouvelle école offrent l'exemple. « Nourri à l'école des écrivains de l'antiquité, « amoureux de simplicité en même temps que plein « de force, Dumesnil est du nombre des écrivains « dont les succès ne coûtent rien au goût. Son « style a toujours cette grâce majestueuse qui « caractérise les grands maîtres... »,

Peut-être pourrait-on reprocher aux critiques de l'époque d'avoir contribué au développement de cet excessif amour-propre.

Toutes les publications de Dumesnil — et Dieu sait si elles sont nombreuses (1) ! — furent, en effet, accueillies par de chaleureux applaudisse-

(1) Bibliographie des Œuvres d'Alexis Dumesnil (Ordre chronologique des publications) :

Examen politique, philosophique et moral, Paris, 1806, in-12.

De l'Esprit des religions, Paris, impr. Leblanc, 1810, in-8° de VIII-368 p.; — 1811, 2e éd., Paris, Maradan, in-8° de II-421 p.; — 1825, 3e éd., Paris, Baudouin, in-8° de VI-388 p.

Le Règne de Louis XI et de l'influence qu'il a eue jusque sur les derniers temps de la troisième dynastie, Paris, Maradan, 1811, in-8° de 195 p.; — 1819, 2e éd.: *Le règne de Louis XI considéré comme une des principales époques de la monarchie française... augmenté d'une Introduction et des morceaux supprimés par la Censure impériale*, Paris, Maradan, in-8° de XXXII-207.

Esprit de vérité, Paris, 1812, in-8°.

Éloge de Blaise Pascal, Paris, Maradan, 1813, in-8° de 39 p.

La Manifestation de l'esprit de vérité [s. l.], 1818, in-8° de 106 p. [Signé à la fin : Alexis Dumesnil]; — 1818 [s. l.],

ments. Son troisième livre de début : *Le Règne de Louis XI* eut les honneurs d'un compte-rendu de quatre grandes colonnes dans le *Moniteur Universel* de 1811 (pages 1252 et 1253). Peuchet, l'articlier, y appuyait principalement sur le but que l'écrivain s'était proposé. « Il n'a en vue, disait-il, que d'offrir « ici des considérations sur les effets et les suites « de l'aversion de Louis XI pour les grands du « royaume, et du dessein bien formé qu'il eut de « les avilir et de les perdre ».

Bien qu'un peu moins étendue, l'appréciation du *Journal des Débats* donnait une plus abondante pâture à la boulimie d'éloges dont l'auteur était

in-8° de 114 p.; — 1819 [s. l.], in-8° de 132 p.; — 1819, Paris, Plancher, in-8° de 120 p.; — 1846, Comon, in-16; — 1847, Paris, Comptoir des imprimeurs unis, in-12 de 129 p.

Épître aux Français [Paris], impr. de A. Clo, 1819, in-8° de 16 p.

Histoire de Philippe II, roi d'Espagne, Paris, Delaunay, 1822, in-8° de vi-411 p. — 1824, 2e éd., Paris, Anth. Boucher, in-8° de vi-367 p.

Révélations puisées dans les cartons des Comités de Salut public et de Sûreté générale, ou Mémoires (inédits) de Sénart, agent du Gouvernement révolutionnaire, publiés par Alexis Dumesnil, Paris, chez les principaux libraires, 1824, in-8° de xx-287 p.

Considérations sur les causes et les progrès de la corruption en France, Paris, tous les marchands de nouveautés, 1824, in-8° de 79 p.; — 1825, 2e éd.

La nation française et son roi appelés à juger de la conspiration permanente et progressive du parti jésuitique, Paris, Hubert, 1825, in-8° de 32 p.

Réfutation de l'instruction pastorale et de l'ordonnance de S. E. M. l'archevêque de Rouen... sur le rétablissement de

atteint (1). « Cet ouvrage me paraît classer M. « Alexis Dumesnil dans le rang de nos premiers « écrivains actuels ; et quand on songe que cet « auteur est encore jeune, ne doit-on pas le regar-

la discipline ecclésiastique dans son diocèse, etc., Paris, Baudouin frères, 1825, in-8° de 37 p.

Histoire de Don Juan d'Autriche, Paris, A. Dupont, 1827, in-8° de VIII-205 p.

Les Jésuites tricolores, un chapitre de mœurs politiques, Paris, A. Désauges, 1830, in-8° de 12 p.

*Mœurs politiques au XIX*e *siècle*, Paris, A. Désauges, 1830, 2 in-8°. La 2e édition, Paris, Audin, 1830, est pareille à celle de Désauges. Il n'y a eu que le titre de changé. Peut-être en est-il de même de l'édition de 1834, Paris, Guyot.

*Une orgie politique. Satire contre la banque et le libéralisme, publiée dans le tome XV*e *de Paris ou Le Livre des Cent-et-un*, p. 123-129. Paris, chez Ladvocat, 1834.

Recettes politiques, Paris, H. Fournier jeune, 1837, in-8° de 235 p.

Histoire de l'esprit public en France depuis 1789, des causes de son altération et de sa décadence, Paris, Pagnerre, 1840, in-8° de 244 p.

Le siècle maudit, Paris, Pagnerre, 1843, in-8° de 172 p.

Épreuves sociales de la France depuis Louis XIV jusqu'à nos jours, Paris, Comptoir central des imprimeurs unis, 1845, in-8° de 288 p.

La délivrance du peuple, Paris, Au Comptoir des imprimeurs unis, Comon, 1848, in-18 de 96 p.

Portrait de Louis-Philippe, Paris, Comon, 1848, in-18 de 23 p.

La République vengeresse, Paris, Comon, 1848, in-18 de 35 p.

(1) P. 92 et suiv. du t. V des *Annales littéraires ou Choix chronologique des principaux articles insérés par Dussault dans le Journal des Débats*.

« der comme une des espérances du siècle, dont « il est déjà un des principaux ornements ? »

A propos de l'*Éloge de Blaise Pascal,* le même critique des *Débats*, Dussault, réédite ses compliments (nº du 17 juin 1813), où la valeur du publiciste se trouve rehaussée par le caractère de l'homme. « Étranger, dit-il, à toutes les intrigues, « qui se multiplient maintenant d'une manière « si effroyable et si ridicule, cultivant les lettres « pour elles-mêmes, le jeune et noble écrivain, si « digne d'encouragement, est du petit nombre de « ceux dont les talents naissants répondent en « quelque sorte de notre avenir littéraire ».

L'*Histoire de Philippe II* fut recommandée aux lecteurs du *Moniteur Universel* par deux articles, le premier (du 26 février 1822) si favorable qu'on lui trouverait, aujourd'hui, les allures d'une réclame ; le second (du 30 décembre 1824) panaché d'éloges et de restrictions. Quant à l'*Histoire de Don Juan d'Autriche*, elle fut accueillie dans le même journal (nº du 15 décembre 1827), avec des applaudissements sans réserve. Le critique y félicitait surtout Dumesnil d'avoir comblé une lacune en donnant, pour la première fois, une histoire complète de Don Juan d'Autriche, et apporté des renseignements précis sur la vie de l'illustre bâtard de Charles-Quint.

En réalité, il n'y avait de lacune que dans la mémoire du rédacteur de l'article. Car il aurait dû savoir que l'ouvrage, dont il vantait l'originalité, avait été précédé d'une *Vie de Don Juan*, publiée par Laurent Van der Haunnen, et d'une autre bio-

graphie qui parut, à Amsterdam, en 1690. Mais, à cette époque, la vraie critique littéraire n'était pas née. Ce n'est que plus tard, avec les Villemain, les Sainte-Beuve, qu'elle devait demander lumière et appui à l'histoire, même aux sciences proprement dites.

Son défaut était d'ailleurs celui des écrivains mêmes dont elle se proposait d'examiner les œuvres. Si les ouvrages de Dumesnil sont, aujourd'hui, complètement oubliés, c'est qu'on n'y rencontre ni la solidité du fond, ni la perfection de la forme. Doué d'un talent incontestable, il n'a rien laissé qu'on puisse lire avec plaisir, ou consulter avec fruit.

Son *Esprit des religions,* sa *Manifestation de l'esprit de vérité* et autres traités touchant à l'exégèse, n'offrent rien de nouveau à ceux qui s'occupent de l'interprétation des livres saints. Ce sont de creuses dissertations que les lecteurs de Renan ne sauraient feuilleter sans hausser les épaules. Dans ses travaux historiques, même absence de documents, même vide où s'agitent les grands gestes d'un régent de rhétorique. On sent qu'Augustin Thierry n'a pas encore apporté là sa féconde méthode expérimentale. Quant à ses livres relatifs à la politique ou aux problèmes sociaux, ils ne renferment que des cris rageurs de pamphlétaire, ou de vagues aspirations. Il faudrait leur préférer les innombrables brochures de 1848 sur la question du travail, qui avaient au moins le mérite de se spécialiser.

Il semble d'ailleurs que Dumesnil lui-même ait fait, sans s'en douter, la critique de son genre dans l'avertissement de l'*Éloge de Pascal*. « L'amplifica-« tion, y dit-il, est un moyen trop facile ; c'est la « richesse du pauvre, la ressource du paresseux, et « toujours le défaut de qui précipite son travail ».

Si, pour le fond, les ouvrages de Dumesnil pèchent par un excès de généralisations sans bases, trouveraient-ils un regain de vie par l'originalité de la forme ? On y remarque des expressions heureuses, quelquefois de bonnes pages. Mais l'ensemble manque de précision et de simplicité. C'est toujours le débutant inégal. La plupart du temps l'auteur abuse de l'emphase. L'un de ses critiques contemporains lui reproche, avec raison, de n'être « pas assez profane », entendant par là qu'il avait une éloquence déclamatoire « qui se rapprochait trop de celle de la chaire ». N'être jamais content de soi et savoir se corriger sont deux conditions essentielles pour bien écrire. Et Dumesnil — nous l'avons vu — avait une trop haute opinion de lui-même pour s'abaisser jusqu'à couvrir de ratures un premier jet qu'il croyait parfait.

Malgré ses imperfections, l'écrivain normand eut généralement, de son temps, ce que nous appelons aujourd'hui une bonne presse (1). Cependant sa carrière littéraire semble s'être arrêtée brusque-

(1) Le jugement du mémorialiste caennais ne lui fut pas favorable. Est-ce parce que nul n'est prophète dans son pays qu'Esnault nous a laissé cette appréciation dans la page 166

ment en 1848, avec la publication de ses dernières brochures politiques. A partir de cette date (il avait alors 65 ans) aucun volume de lui ne paraît en librairie.

Pour quelle raison cessa-t-il d'écrire ? Il nous serait difficile de répondre à cette question ; car ce n'est plus seulement l'homme de lettres qui échappe désormais à notre observation. Depuis 1827, c'est-à-dire après l'apparition de son autobiographie, de rares documents nous apportent, de ci, de là, quelques renseignements sur la vie d'Alexis Dumesnil.

L'écrivain laborieux avait-il étouffé complètement en lui l'ancien bretteur ? On ne le voit plus croiser le fer. Il se borne, un jour, à servir de témoin dans une affaire qui eut un certain retentissement. A la suite de la rencontre qui eut lieu, à propos de la duchesse de Berry, entre MM. Carrel et Roux-Laborie, les témoins de M. Carrel, blessé, adressèrent une provocation aux témoins de M. Laborie. Le duel aurait été motivé par le danger que pouvait courir le célèbre journaliste. Mais, Armand Carrel ayant survécu à sa blessure, les témoins des deux parties rédigèrent un procès-verbal où il était décidé « qu'après la guérison du « blessé, toute collision entre les amis de MM. Car« rel et Laborie serait injustifiable aux yeux de « la raison et de l'honneur ». Alexis Dumesnil

du tome I de ses souvenirs : « Dumesnil devint, quelque « temps après, aussi sage qu'il avait été turbulent. Il s'avisa « même de faire un ouvrage en faveur de la religion. Cet écrit « signifiait peu de chose après les grands écrivains religieux ».

était un des témoins de MM. Berthier et Théodore Anne (1).

Voilà le duelliste assagi, dont on met à profit l'expérience en matière de rencontres. Fut-il alors, comme on l'a dit de Léon Gatayes, le *premier des seconds* ? Eut-il la notoriété d'un Duhallays qui, autrefois féroce spadassin, expia son passé en essayant de réconcilier des adversaires ? Fut-il le témoin recherché de tout duel retentissant, ou l'arbitre écouté du point d'honneur ?

Nous ne savons. La seconde période de la vie d'Alexis Dumesnil, par cela même qu'on la dit édifiante, ne semble pas avoir tenté la plume des biographes. Un article nécrologique, assez court, publié dans l'*Illustration* du 9 octobre 1858, se contente de jeter quelques éloges sur la tombe, récemment ouverte, de l'écrivain normand, qui venait de mourir, à Paris, quelques jours auparavant, le 23 septembre (2). La vie « agitée en sens divers » de Dumesnil, n'aurait eu, suivant l'auteur, qu'une diversité apparente. Le même sentiment aurait « guidé tous ses actes, inspiré ses écrits, qui « sont nombreux, et toujours consacrés à la liberté

(1) *Mémoires d'Alexandre Dumas*, t. X, p. 311.

(2) Alexis Dumesnil serait mort subitement au moment de monter dans la voiture qui devait le conduire à l'étranger, où il se serait volontairement exilé pour ne pas rester « sous la domination du neveu de Napoléon ». Ce détail et plusieurs renseignements sur la jeunesse et la famille d'Alexis Dumesnil se trouvent consignés dans un ouvrage du chanoine C. Macé : *Joué-du-Bois pendant et après la Révolution*, p. 319-320.

« et à la grandeur de son pays, ainsi qu'au bien-
« être de ses concitoyens ».

Dans une note moins indulgente (insérée à la page 315 du tome II de *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire*), l'impitoyable Sainte-Beuve nous a conservé le résultat d'une enquête qu'il avait ouverte sur Alexis Dumesnil.

« Ce compatriote de Chênedollé, né à Caen, en
« 1783, et plus jeune que lui de quatorze ans, fut,
« pendant des années, en intime liaison avec notre
« poète. J'avais cependant évité de le nommer
« dans mon premier travail, bien que je le trou-
« vasse souvent mentionné dans les papiers de
« Chênedollé ; mais M. Alexis Dumesnil, qui s'était
« trop fait connaître par ses fureurs royalistes, en
« 1815, était de ces hommes au tempérament
« violent, à la prunelle sanglante, tout à fait à
« craindre ; et ses procédés cruels furent, je le
« sais, pour Chênedollé vieillissant, une source
« d'amertume. — J'ai eu des scrupules, et j'ai
« voulu ne pas m'en fier à mes seules impressions
« en écrivant, sur les lieux, à un de mes amis de
« Normandie. Voici ce qu'il me dit : « Je puis très
« bien répondre à votre question sur M. A. D. Il
« avait une maison de campagne dans le village
« où je suis né, à quelques lieues de Caen. Ses
« violences, ses duels, ses excentricités de tout
« genre formaient, dans mon enfance, la légende
« de la contrée, légende qui a eu le sort de tant
« d'autres, et dont on ne se souvient plus guère.
« Du reste, en voici un trait pour exemple, et l'on

« en pourrait citer cent pareils. On racontait qu'un « jour il coupa, ni plus ni moins, avec son sabre, « sur le corps de sa femme, une robe qu'elle avait « mise et qui ne lui plut pas à lui. En 1815, il « se signala par un royalisme outré et, après, il « donna aussi, avec exagération, dans le parti « contraire. Ce n'était pas un homme sans valeur, « mais c'était un caractère terrible ; ce qu'on peut « dire de mieux pour son excuse, c'est que c'était « un maniaque. Chênedollé eut donc en lui un très « dangereux ami ».

D'après un de ses compatriotes et contemporains Alexis Dumesnil aurait donc été un maniaque.

Ce fut, dans tous les cas, un impulsif. Si l'on jetait la sonde dans son passé historique, on y découvrirait un fond d'orgueil, qui fut certainement le principal mobile de sa vie de spadassin. Peut-être faudrait-il y ajouter une sorte de maladie de la personnalité. Car, chez tout ferrailleur agressif, on trouve ce double état d'âme pathologique : un amour exagéré de soi-même et le mépris des autres.

LISTE DES MEMBRES
TITULAIRES ET HONORAIRES

PRIX DÉCERNÉS

TABLE

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1913.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1912-1913

MM.

TESNIÈRE (Paul), *président.*
SOURIAU (Maurice), *vice-président.*
PRENTOUT (H.), *secrétaire.*
BESNIER (G.), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

TESNIÈRE (Paul), *président,* PRENTOUT (H.), *secrétaire,* BESNIER (G.), *vice-secrétaire,*	membres de droit.
SCHNEIDER (R.), VILLEY (Edmond), WEILL (G.), DROUET (Paul), LONGUEMARE (P. DE), VIGOT (Dr),	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

MM.

Date de l'élection.	
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur honoraire de l'École nationale de musique.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la Ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), ancien conseiller de Préfecture.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, membre de l'Institut.
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1886 26 mars.	LEBRET, ancien député, ancien ministre de la Justice et des Cultes, professeur à la Faculté de droit.
1886 28 mai.	HETTIER (Ch.), trésorier de la Société des Antiquaires de Normandie.
1887 28 janv.	VAUDRUS, président de chambre à la Cour d'appel.
1887 25 fév.	GIDON (Dr), directeur de l'École de médecine.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

MM.

Date de l'élection.

1891 26 déc. CAREL (Pierre), avocat.

1892 26 fév. SAINT-QUENTIN (Comte DE), sénateur, président de la Société d'Agriculture et de Commerce.

1892 25 mars. VIGOT (Dr), professeur à l'École de médecine.

1895 22 fév. POUTHAS, proviseur honoraire du Lycée Malherbe.

1896 27 mars. LONGUEMARE (Paul DE), directeur de l'Association Normande, conseiller général.

1896 24 déc. DECAUVILLE-LACHÊNÉE, conservateur adjoint à la Bibliothèque publique.

1898 25 fév. DROUET (Paul), ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.

1899 23 juin. TESNIÈRE (Paul), conseiller général du Calvados.

1900 26 janv. PRENTOUT (Henri), professeur à la Faculté des lettres.

1901 27 déc. LE VARD, artiste peintre, président de la Société des Beaux-Arts.

1901 27 déc. MOISY, président du Tribunal civil.

1901 27 déc. SOURIAU (Maurice), professeur à la Faculté des lettres.

1904 24 fév. VANEL (Gabriel), ancien magistrat.

1905 27 janv. BIRÉ, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, conseiller général.

MM.

Date de l'élection.

1905 24 fév. GRELÉ (E.), docteur ès lettres, publiciste.

1905 22 juill. GALLIER, vétérinaire, conseiller général.

1907 22 fév. BESNIER (Georges), archiviste départemental.

1907 23 avril. GIDON fils (Dr), docteur ès sciences, professeur suppléant à l'École de médecine.

1909 26 fév. WEILL (Georges), professeur à la Faculté des lettres.

1909 26 fév. SCHNEIDER (René), professeur adjoint à la Faculté des lettres.

1910 26 janv. SAUVAGE (René-Norbert), archiviste adjoint du département.

1910 27 mai. LECORNU (Dr), professeur à l'École de médecine.

1910 23 déc. MONIEZ (R.), recteur de l'Académie.

1910 23 déc. NOUAILLAC, docteur ès lettres, professeur au Lycée.

1911 24 nov. LÉGER (Dr Paul), professeur à l'École de médecine.

1911 24 nov. DE TOUCHET, lieutenant-colonel, président de la Société des Antiquaires de Normandie.

1912 26 janv. BOURDON (Pierre), professeur agrégé d'histoire au Lycée.

1912 28 déc. BOISSAIS, avocat.

MEMBRE HONORAIRE

Date de l'élection ou de la nomination.

1889 22 fév. (1) M. LETELLIER, docteur ès sciences, professeur honoraire au Lycée Malherbe.

(1) La date est celle de l'élection de ce membre honoraire comme membre titulaire.

NÉCROLOGIE (1912-1913)

MEMBRES TITULAIRES

MM. LE PAGE, ingénieur civil, ancien maire de Caen.
MOREL, général de brigade.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. MONOD (H.-C.), ancien directeur de l'Assistance publique.
PÉLISSIER (Léon-G.), doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. » (Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854.)

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs,** qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface.*)

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs**, dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886.)

PRIX DE LA CODRE

Par testaments en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891.)

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES



Caen. — Impr. H. DELESQUES, rue Demolombe, 34.


Princeton University Library
32101 064257296